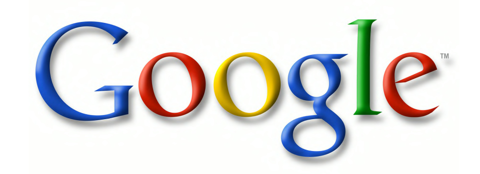
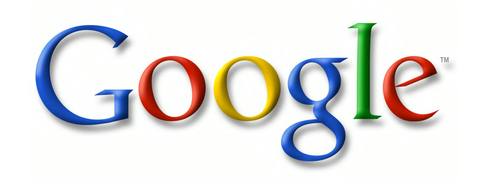
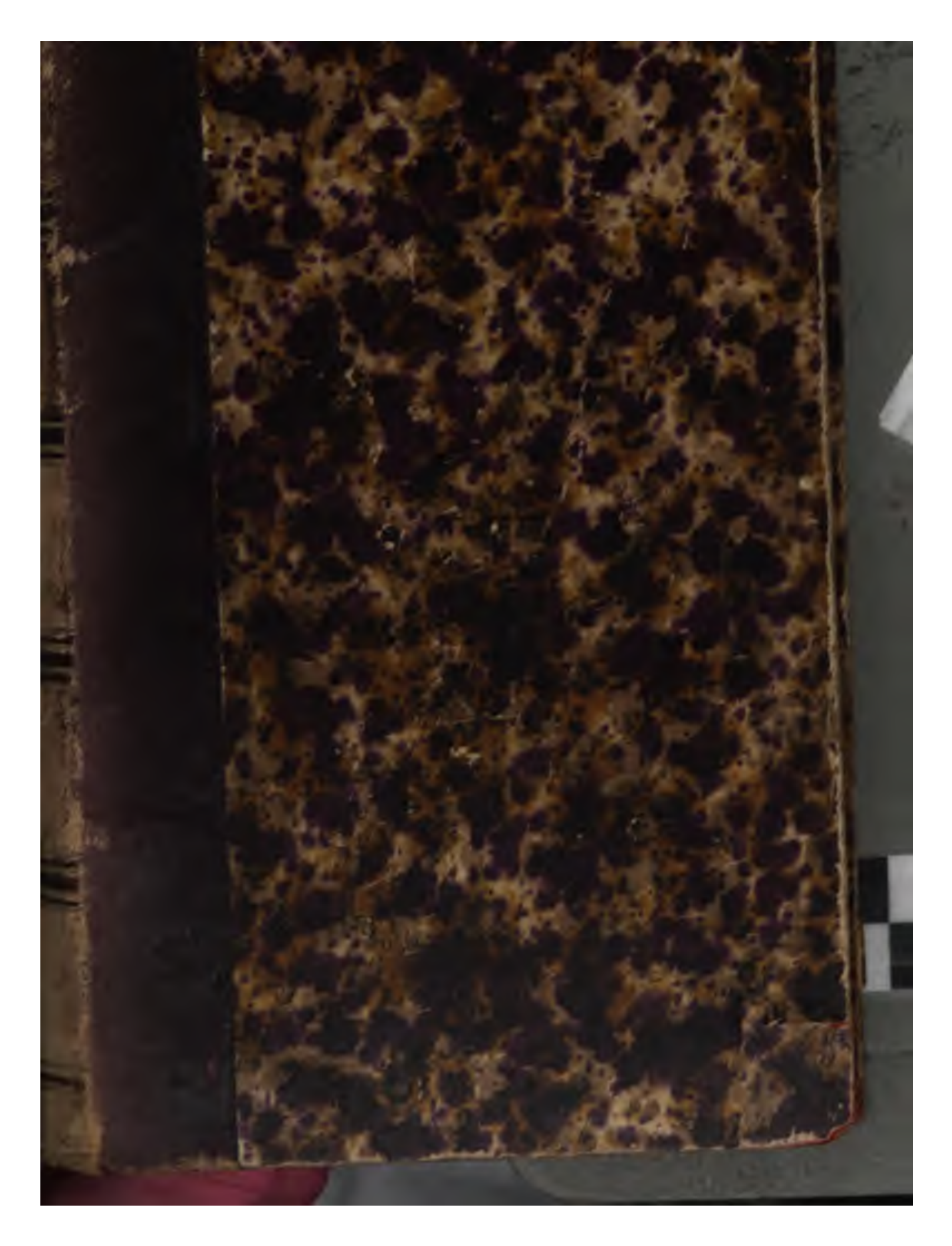
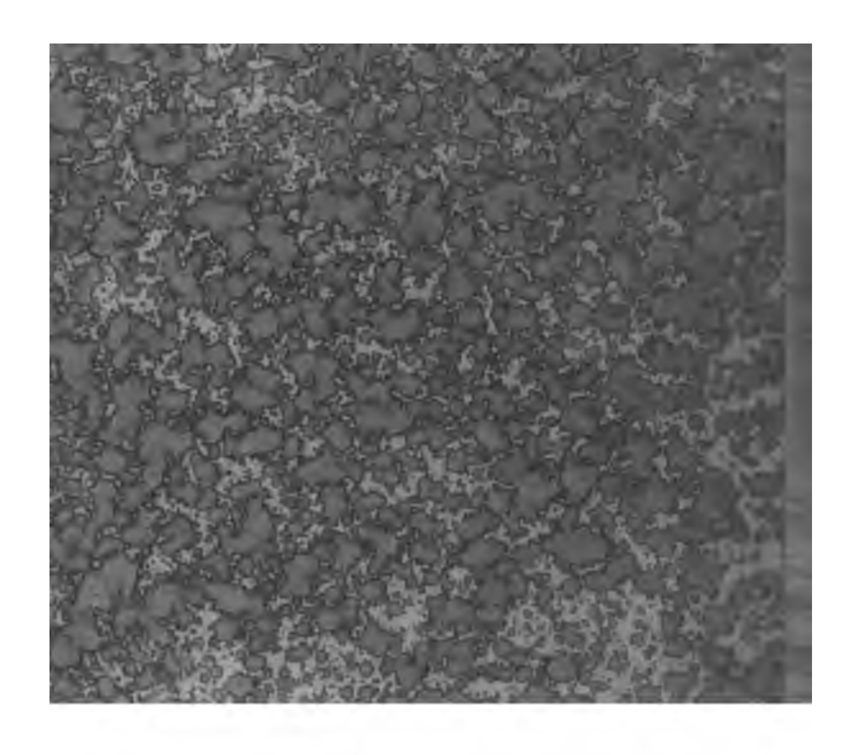
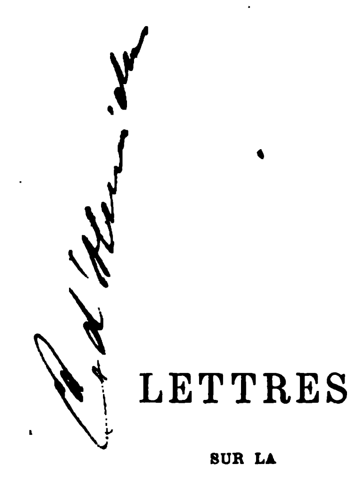







STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES





LETTRES

SUR LA

POLITIQUE COLONIALE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ÉCONOMIE POLITIQUE

L'Inventeur. 1 volume in-8°. 1866. (*Librairie Lechevallier.*)

La Science économique. 1 vol. in-12, avec 57 graphiques, *Bibliothèque des Sciences contemporaines.* (*Librairie C. Reinwald.*)

Le Travail et les Traités de commerce. Conférence avec graphiques. 1879. (*Librairie Guillaumin.*)

Dialogue entre John Bull et George Dandin sur le traité franco-anglais. Brochure in-18. 1881. (*Librairie Guillaumin.*)

Adresse de la Ligue des contribuables et des consommateurs aux électeurs départementaux. In-4°. Juillet 1883.

Cherté ou Bon Marché. Discours de M. Yves Guyot au Conseil général de la Seine, les 24 et 26 mars 1884. (*Librairie Guillaumin.*)

QUESTIONS MUNICIPALES

La Suppression des octrois et le Conseil municipal de Paris. Brochure in-18, avec graphiques. 1880. (*Librairie Guillaumin.*)

L'Organisation municipale de Paris et de Londres. Brochure in-18, avec 6 graphiques. 1883. (*Librairie Marpon et Flammarion.*)

PHILOSOPHIE

Études sur les Doctrines sociales du Christianisme. In-18. (*Librairie Marpon et Flammarion.*)

La Morale. *Bibliothèque matérialiste.* 1 vol. in-18. (*Lib. O. Doin.*)

ÉTUDES DE PHYSIOLOGIE SOCIALE

La Prostitution. In-18. (*Librairie Charpentier.*)

La Police. In-18. (*Librairie Charpentier.*)

HISTOIRE

Histoire des Prolétaires. 1873. (En collaboration avec Sigismond Lacroix.) (*Librairie Brouillet.*)

Tableau du Centenaire. 1789-1889. (*En préparation.*)

ROMANS

La Famille Pichot. In-18. (*Librairie Rouff.*)

Un Fou. In-18. (*Librairie Marpon et Flammarion.*)

Un Drôle. In-18. *Id.*

TRADUCTIONS AUTORISÉES

Studien über die gesellschaftlichen Lehren des Christenthums, par Bebel, député au Reichstag.

Prostitution under the regulation system french and english, par le docteur Edgar Beckit Truman.

Principles of social economy, par M. C. A. d'Eyncourt Leppington.

DOLE. — TYPOGRAPHIE CH. BLIND.

YVES GUYOT

LETTRES

SUR LA

POLITIQUE COLONIALE

Au lieu de mots, des faits !

AVEC UNE CARTE ET DEUX GRAPHIQUES

PARIS
C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, rue des Saints-Pères, 15

1885

A MADAME

ÉMILIE ASHURST VENTURI

Chère Madame,

J'espère que vous retrouverez dans ces pages quelques reflets de l'idéal de justice dont nous nous sommes tant entretenus à Carlyle-Cottage.

YVES GUYOT.

Mai 1885.

PRÉFACE

La question à laquelle on a donné le nom de « politique coloniale » est aujourd'hui la principale préoccupation de la France.

De la solution qu'elle recevra dépendent notre sécurité en Europe, notre avenir dans le monde, la grandeur de nos destinées, la prospérité de notre patrie.

Deux opinions sont en présence : l'une qui préconise la conquête, les expéditions lointaines, les « bombardements intelligents, » les protectorats imposés à coups de fusil, les subventions à toutes sortes d'entreprises sur des territoires plus ou moins francisés, en déclarant que tous ces procédés sont indispensables « pour l'expansion de la race française, » pour « l'honneur de notre drapeau, » pour « le prestige du nom français dans le monde, » pour « créer des débouchés à notre commerce et à

notre industrie, » pour remplir « la mission civilisatrice qui incombe aux races supérieures à l'égard des races inférieures, » pour obéir à « nos traditions nationales, » et reconstituer « notre empire colonial. »

Aux gens qui, en français, s'appellent des matamores, et en anglais, des bombastiques, ces affirmations, ces déclamations, ces sentences sonores suffisent.

Mais il y en a d'autres, plus sérieux, qui irrévérencieusement les traitent de clichés; qui demandent des faits au lieu de mots et qui réclament des réponses aux questions suivantes :

Quelle est exactement l'importance de notre empire colonial?

A-t-il contribué et est-il susceptible de contribuer à l'expansion de la race française?

Quelle est l'importance des débouchés qu'il a ouverts jusqu'ici aux produits de notre commerce et de notre industrie? Quels débouchés est-il susceptible de leur ouvrir?

Quel en est le prix de revient et quels sont les bénéfices qu'il nous a donnés, qu'il nous donne et qu'il peut nous donner?

Les procédés qu'on comprend, en France, sous le titre « de politique coloniale, » sont-

ils de nature à enrichir ou à appauvrir notre patrie ?

Sont-ils en rapport avec une République démocratique, régie par le suffrage universel ?

Consolident-ils ou affaiblissent-ils notre situation en Europe ?

Sont-ils propres à augmenter notre grandeur ou à nous conduire à une décadence ?

Sont-ils profitables à l'évolution de l'humanité ou sont-ils rétrogrades ?

Qu'a-t-on fait ? Que fait-on ? Que doit-on faire ?

J'ai examiné quelques-unes de ces questions dans une série de lettres publiées par *la Lanterne* aux mois de septembre et d'octobre 1884.

Je les ai complétées et remaniées avant de les réunir en volume. C'est donc une œuvre nouvelle que je présente au public. Elle contient des renseignements qui n'étaient pas en ma possession, lors de mon premier travail. J'y ai abordé certaines questions que j'avais été forcé de négliger.

J'ai laissé à ces lettres leur forme de polémique.

— Elles ne sont donc pas impartiales ? me dit immédiatement quelque Patouillet gouvernemental et colonial.

Je lui réponds :

— Entendez-vous par impartialité l'exposé sincère des faits?

Je vous garantis que vous le trouverez dans ces pages, ce que vous chercheriez en vain dans les pièces et les discours officiels à l'usage du Parlement.

Entendez-vous par impartialité cette indifférence ou cette prudence qui supprime les conclusions ou essaye de « contenter tout le monde et son père ? »

Non, je ne la possède pas, et je ne l'envie pas : car je la qualifie de lâcheté intellectuelle ou de lâcheté morale.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES

SUR LA

POLITIQUE COLONIALE

LETTRE I

LA FOLIE COLONIALE

L'expédition de Paterson. — L'expédition Choiseul-Praslin. — Le marquis de Rays.

De temps en temps, les peuples sont pris d'un vertige dans lequel ils tourbillonnent, obéissant à des impulsions aussi irraisonnées que celles de l'épileptique ou de l'alcoolique.

Enivrés par la magie d'un mot qui ouvre à leur imagination des horizons prestigieux, ils se lancent à la conquête du tombeau du Christ, sur la foi de Pierre l'Hermite, ou à la découverte de l'Eldorado. Ils marchent avec d'autant plus de confiance qu'ils savent moins où ils vont. Quelquefois c'est un moine, un pape, un aventurier qui les entraîne à sa suite; d'autres fois, c'est leur gouvernement.

Pour raconter toutes les duperies de ce genre, il faudrait un volume. Je me contenterai de citer deux faits :

Au dix-septième siècle, l'Ecosse était le pays le plus pauvre de l'Europe; les Anglais l'appelaient une contrée de mendiants; beaucoup de squires du Kent ou du Somerset avaient des revenus plus grands que ceux qu'un duc de Gordon ou un marquis d'Atholl tiraient de leurs immenses domaines. Même sur les bords de la fertile Merse, un ministre du culte recevait quatre livres par an (cent francs) pour son salaire.

En 1695, un Ecossais, nommé Paterson, vint apprendre à ses compatriotes qu'il y avait entre les deux Amériques un territoire merveilleux, le Darien, et qu'il leur suffisait d'aller l'occuper pour que l'Ecosse devînt la rivale de Venise et de la Hollande, le grand marché du sucre, du rhum, du café, du chocolat, du tabac, de la porcelaine de Chine, des châles de Cachemire, des diamants de Golconde, des perles de Karrack, et Edimbourg, la rivale de Paris et de Londres. Le Darien devait accaparer tout le commerce entre l'Europe et les Indes orientales. Paterson représentait la contrée comme un paradis tellement enchanteur que les Écossais, hommes de sang-froid, cependant, se laissèrent séduire.

Tous ceux qui, à force de privations, purent réunir 1,000 ou 2,000 liv. souscrivirent à la Compagnie. Rochester, à la Chambre des communes de Londres, ayant combattu cet enthousiasme, fut brûlé en effigie sur les places d'Edimbourg.

Le 25 juillet 1699, l'expédition composée de 1,200 personnes mit à la voile. Des gens, inscrits

trop tard, s'étaient cachés dans les navires. Paterson, partageant la foi qu'il avait inspirée, emmenait sa femme. Le 1er novembre, ils abordèrent à la terre promise, à laquelle ils avaient donné le nom de Nouvelle-Calédonie.

Ils prirent pour code les saintes écritures, sans savoir exactement tout ce qu'elles défendaient ou permettaient.

En Ecosse, on apprit que l'expédition était arrivée et que la réalité avait dépassé les espérances. Elle avait trouvé des mines d'or plus abondantes que celles de Guinée. De magnifiques récoltes étaient attendues. La colonie s'était accrue de 1,200 à 10,000 personnes. Une seconde expédition fut décidée.

Quand elle arriva, elle ne trouva que des ruines et un cimetière. La fièvre et la faim avaient anéanti la colonie, en moins d'un an. Les quelques survivants avaient été trop heureux d'aller se louer aux planteurs de la Jamaïque (1).

En 1763, Choiseul et son cousin Praslin obtinrent, dans la Guyane française, la concession d'un vaste territoire entre le Kourou et le Maroni. Ils en vantèrent si bien les mérites dans des prospectus si éloquents qu'une foule de seigneurs, de gentilshommes plus ou moins obérés, rêvèrent d'aller y faire fortune sans peine. On célébra le départ, comme une fête, avec des bergerades. On débarqua les nouveaux venus aux îles du Diable, qu'on avait transformées en îles du Salut, comme s'il suffisait d'en

(1) Macaulay, *History of England*, t. IX. (Tauchnitz, édit.)

changer le nom pour en changer le climat. On y construisit un petit Trianon, des théâtres, on y débarqua des paniers de champagne ; on avait oublié des bêches, des pioches, des charrues, dont n'auraient su que faire, du reste, les aimables colons. Mais il y avait des boutiques où on trouvait les bibelots du Palais-Royal et même des patins !

Ils étaient partis au nombre de 13,000 ; deux ans après, en 1765, il n'en restait plus que 900.

La leçon ne profita pas : en 1767, Bessner essaya sans plus de succès une nouvelle colonisation ; en 1788, Villebois recommença ; et le gouvernement français a envoyé M. Léveillé en mission à la Guyane pour continuer des expériences du même genre.

L'histoire de la colonisation de M. de Choiseul est l'histoire de toute la colonisation française. Quand j'entends M. Jules Ferry, un certain nombre de députés plus ou moins naïfs, des journalistes qui considèrent Asnières comme un voyage au long cours, célébrer la politique coloniale, poursuivie par la France, comme devant créer des débouchés à son commerce et donner une force d'expansion à sa population, ils me rappellent Paterson et Choiseul.

Au moins, Paterson y allait lui-même.

Sur la foi du gouvernement, deux jeunes gens voulaient ces jours-ci partir pour le Congo.

— Pourquoi faire ?

— Nous avons chacun une quinzaine de mille francs, et nous aurions l'intention d'établir là un commerce de draps !

— Pour les sujets du roi Makoko qui vont tout nus et qui, s'ils arborent une paire de culottes pour quelque cérémonie, ont soin de se hâter de l'ôter, comme on ôte ses gants chez soi.

Combien y a-t-il de centaines, de milliers de Français qui, sur la foi du gouvernement, sur son assurance, entraînés par lui, sont allés enfouir leurs épargnes dans toutes les parties du monde, heureux encore quand ils n'y ont pas péri, ou n'en ont pas rapporté les frissons de la fièvre qui les rendent à tout jamais impropres à tout travail. Je raconterai certains de ces douloureux martyrologes, dont la responsabilité incombe aux prospectus des gouvernements menteurs.

M. de Rays, l'organisateur de la lamentable expédition de Port-Breton, est venu s'asseoir, il y a quelque temps, en police correctionnelle. Il a été condamné. Ce n'est pas juste, quand le gouvernement avec nos soldats, nos navires, l'argent des contribuables, les ressources que la nation met à sa disposition, suit une politique absolument semblable à la sienne.

LETTRE II

NOTRE EMPIRE COLONIAL

Sa superficie. — Sa superficie relative.

On fait sonner bien haut ces mots : Notre empire colonial !

Voyons sa superficie.

Tous les établissements français dans l'Inde ont une superficie de 49,000 hectares, équivalant à la surface du département de la Seine qui, comme étendue, est de beaucoup le plus petit des départements français. Il ne faudrait pas juger de l'importance de Pondichéry et de Chandernagor par la longueur de ces noms.

Parmi ces établissements, nous comptons la loge de Calicut. « La France y possède une loge qui est occupée par un gardien. » De même à Surate. Les loges de Palassore, de Dacca, de Cassimbazar, de Patna, de Jougdia, « consistent chacune en une maison avec un petit territoire habité par les Indiens. » Ce sont les documents officiels qui parlent.

La Cochinchine compte 5,900,000 hectares, environ l'étendue de neuf départements français. Le Cambodge sur lequel nous exerçons un protectorat

plus ou moins réel compte pour 8 millions d'hectares (1).

Les partisans de l'expédition du Tonkin disent qu'il est grand comme le tiers de la France, ce qui lui donnerait une étendue de 17 millions d'hectares ; seulement il s'agit de les occuper.

Voilà pour nos colonies d'Asie.

Quant à nos colonies d'Afrique, l'île de la Réunion compte 251,000 hectares, moins que le tiers de la superficie de la Corse qui est de 874,000 hectares.

Sainte-Marie de Madagascar a une superficie de 15,500 hectares, un peu moindre que celle de l'arrondissement de Sceaux.

Nossi-Bé, petite île sur la côte de Madagascar, a 13,600 hectares.

Mayotte a 30,000 hectares.

Obock n'est qu'un point.

Sur la Côte occidentale, les optimistes donnent 25 millions d'hectares au Sénégal. *L'Annuaire du bureau des longitudes* ne lui accorde que 3 millions d'hectares.

Sur la côte de Guinée, nous possédons quatre ou cinq petits comptoirs.

Au Gabon, le chef Louis céda en 1842 une partie du territoire situé sur la rive droite du Gabon : on

(1) Nous empruntons nos données aux *Notices statistiques sur les Colonies*, les *Colonies françaises en* 1883, 2e édit., 1884 ; *Statistiques coloniales*, etc., pour 1882. *Annuaire du bureau des longitudes*, 1885. Ce sont les dernières publications officielles parues.

Docteur Bordier : La *Colonisation scientifique ;* Charles Vogel, le *Monde terrestre ;* Élisée Reclus : *La géographie universelle.*

estime que cet établissement avec celui de la Côte-d'Or, a 80,000 hectares ; les annexions faites par M. de Brazza ont une étendue indéterminée.

Il en est de même pour l'Algérie. Selon qu'on recule ou qu'on rapproche la frontière du sud, on augmente ou on diminue sa superficie.

Les « bombastiques » lui donnent 66 millions d'hectares, les chiffres officiels 41 millions 800 mille, soit les quatre cinquièmes de la France qui a 52 millions 800 mille hectares, mais l'occupation réelle ne dépasse pas le Tell qui ne compte pas 15 millions d'hectares.

La Tunisie comprend une douzaine de millions d'hectares.

Aux Antilles, la Martinique a la surface de l'arrondissement de Fougères : 98,702 hectares.

La Guadeloupe a 82,000 hectares ; la Désirade 2,600 hectares ; Marie-Galante 15,000 hectares ; les Saintes, 1,256 hectares; Saint-Barthélemy, 2,114 hectares ; Saint-Martin, 5,500 hectares.

La Guyane a une longueur de 500 kilomètres de côtes. La profondeur en est indéterminée. Les documents officiels lui donnent 7,700,000 hectares.

Dans l'Océanie, notre plus grande possession est la Nouvelle-Calédonie : on a l'habitude, en France, de la comparer à l'Australie : c'est comparer une sardine à une baleine.

L'Australie a du cap Cuvier au cap Byron une longueur de 3,980 kilomètres ; l'Europe a une longueur de 4,832 kilom. L'Australie a une largeur du cap York au cap Wilson de 3,445 kil. La plus

grande largeur de l'Europe est de 2,972. La Nouvelle-Calédonie a 1,600,000 hectares, un peu moins que la superficie des trois départements réunis : le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Il y a donc la même différence entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie qu'entre l'Europe et trois départements français. Ces départements, très peuplés, comptent un peu plus d'habitants que d'hectares. On voit que la Nouvelle-Calédonie, même saturée d'habitants, ne sera jamais qu'un faible débouché.

Les îles Marquises comprennent 11 îlots représentant 12,400 hectares. Parmi les îles de la Société, la superficie de Taïti est de 104,000 hectares. C'est à peu près la superficie de l'arrondissement de Calvi, quelque chose comme le 6e de la Corse.

En groupant l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, la Guyane, la Cochinchine, le Cambodge, en leur donnant les plus larges limites, on arrive à 800 mille kilomètres, 900 mille si vous voulez, moins du double de la France.

La surface des terres des cinq parties du globe est de 136 millions de kilomètres : la superficie de nos colonies est d'environ 800,000 kilomètres ; celle de la France de 528,000 kilomètres. C'est peu, surtout quand nous comparons ces possessions à celles du Royaume-Uni. Il n'a lui-même que 314,000 kilomètres, mais ses colonies ou ses protectorats s'étendent sur une surface de plus de 22 millions de kilomètres carrés. Cette grandeur nous humilie. Nous nous trouvons à l'égard de l'Angleterre dans la situation d'un petit propriétaire à l'égard d'un grand.

Nous sommes jaloux de ce vaste domaine, et nous voulons en avoir un semblable à lui opposer, à tout prix. Nous ne calculons plus, nous n'écoutons que la passion. Nous voulons des annexions, dont nous voyons seulement l'étendue, sans nous inquiéter de la qualité. Nous négligeons, en même temps, d'examiner les conditions spéciales qui ont fait de l'Angleterre la plus grande puissance coloniale du globe. Nous ne savons pas distinguer les côtés positifs et les côtés factices de cette puissance ; nous croyons que toutes ses colonies sont un débouché pour sa population et que, sans elles, elle n'aurait pas de commerce. Nous jugeons toutes ces choses d'après nos sentiments, d'après des idées préconçues et non après examen.

LETTRE III

L'EXPANSION DE LA RACE FRANÇAISE

Les partisans de la politique coloniale déclarent que son principal but est de multiplier les Français sur tous les points du globe, et avec eux, la langue française, les idées françaises, la civilisation française. « Que deviendra la France dans un siècle, si elle n'a pas essaimé au dehors ? Les Anglo-Saxons couvrent le globe. Ils seront bientôt 100 millions. Nous, resterons-nous avec nos 37 millions de Français sur nos 52 millions d'hectares? Nous tomberons au rang d'une puissance de second ordre. Nous deviendrons une espèce de Suisse. Enfin, en expédiant au dehors une partie de notre population, nous faisons le vide en France, et comme la nature a horreur du vide, il sera immédiatement rempli. »

Voilà l'argument dans toute sa force. Il s'appelle « l'expansion de la race française. »

Les auteurs et les vulgarisateurs de cette locution « la race française » comprennent sous ce titre tous les gens vivant entre Hendaye et Dunkerque, Vintimille et Brest, si différents qu'ils puissent être, non seulement d'origine, mais encore de mœurs, de caractère, d'intérêts. Mais qu'importe ? j'accepte

leur expression dans ce sens, sans m'occuper autrement de sa précision.

Nous avons eu un « empire colonial » ; nous en possédons encore des débris : quel est le nombre de Français qui s'y sont conservés, répandus, développés ? Sont-ils susceptibles de s'y acclimater et de s'y reproduire ?

LETTRE IV

LE CLIMAT TORRIDE. — SES LIMITES

M. Rochard, inspecteur général du service médical de la marine, exprimait l'opinion que, « pour augmenter la population de la France, nos colonies pouvaient nous sauver (1). »

Mais M. Rochard a fait une classification des climats que j'adopte, non point pour la vaine satisfaction de le mettre en contradiction avec lui-même, mais parce qu'elle est devenue classique.

Il donne pour limites nord et sud au climat torride les deux lignes isothermes + 25; au climat chaud les deux lignes isothermes de + 25 à + 15; au climat tempéré les deux lignes de + 15 à + 5; au climat froid de + 5 à — 5; et au climat polaire la ligne — 5 et les sommets des deux pôles (2).

Des cinq parties du monde, seule l'Europe est préservée du climat torride.

En Asie, il couvre l'Arabie jusqu'au nord de Médine, la Perse au sud de Chiraz, le Bélouchistan, l'Hindoustan, l'Indo-Chine, le Tonkin.

(1) Académie de médecine, 12 septembre 1884.

(2) V. la carte de Rochard, art. *Climat.* Dict. ency. des sciences médicales, puis les cartes de la *Géographie médicale* de Bordier. *Biblioth. des sciences contemporaines;* les cartes de l'*Hygiène* du Dr Proust; de l'*Hygiène des Européens des pays intertropicaux* du Dr Nielly.

En Afrique, à l'occident, la Sénégambie, la Guinée, le Congo; au centre, le Sahara, le Fezzan et le Soudan ; à l'est, la région qui s'étend du tropique du Cancer, 26 degrés latitude nord, à l'embouchure du Zambèse, y compris Madagascar et les îles voisines, y sont soumis.

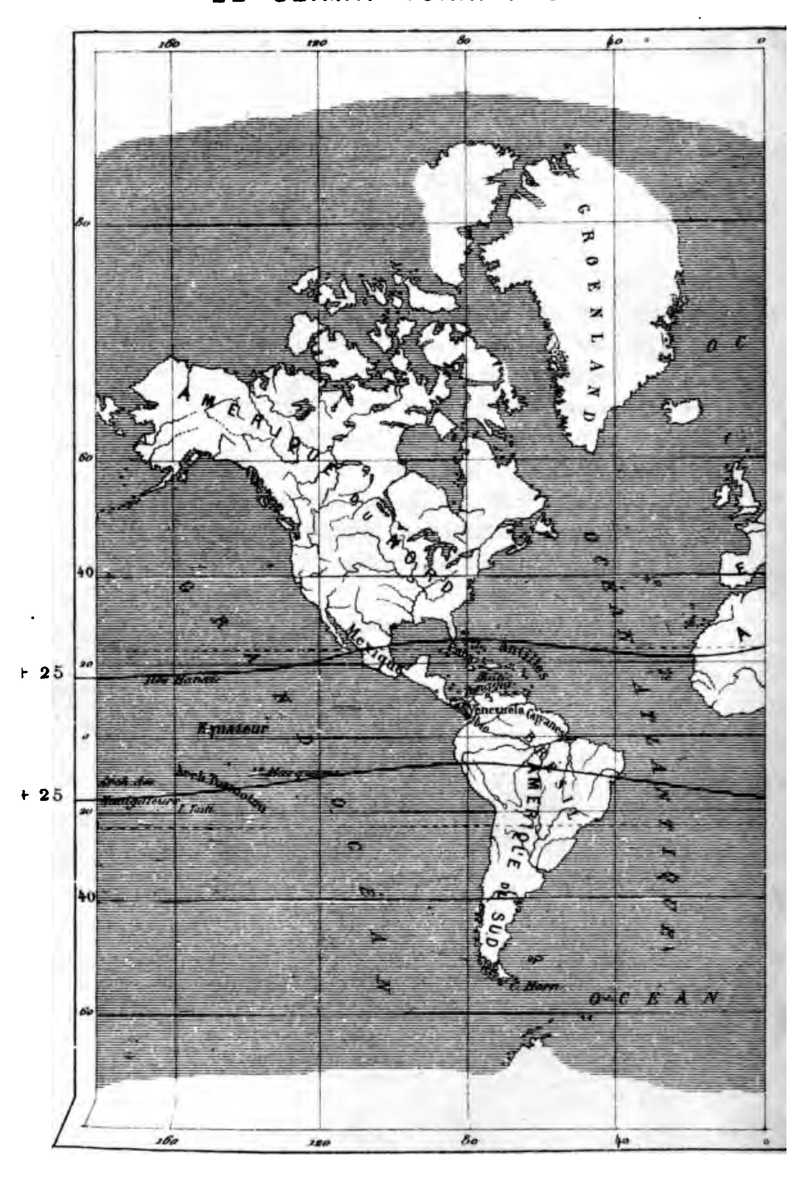
Dans l'Amérique du nord, il s'étend sur le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles ; dans l'Amérique du sud sur la Colombie, les Guyanes, le nord de la Bolivie et une partie du Brésil.

En Océanie, il comprend les îles de la Sonde, les Philippines, les Célèbes, les Moluques, le nord de l'Australie, les archipels des Carolines, des Navigateurs, les îles de la Société, les Marquises.

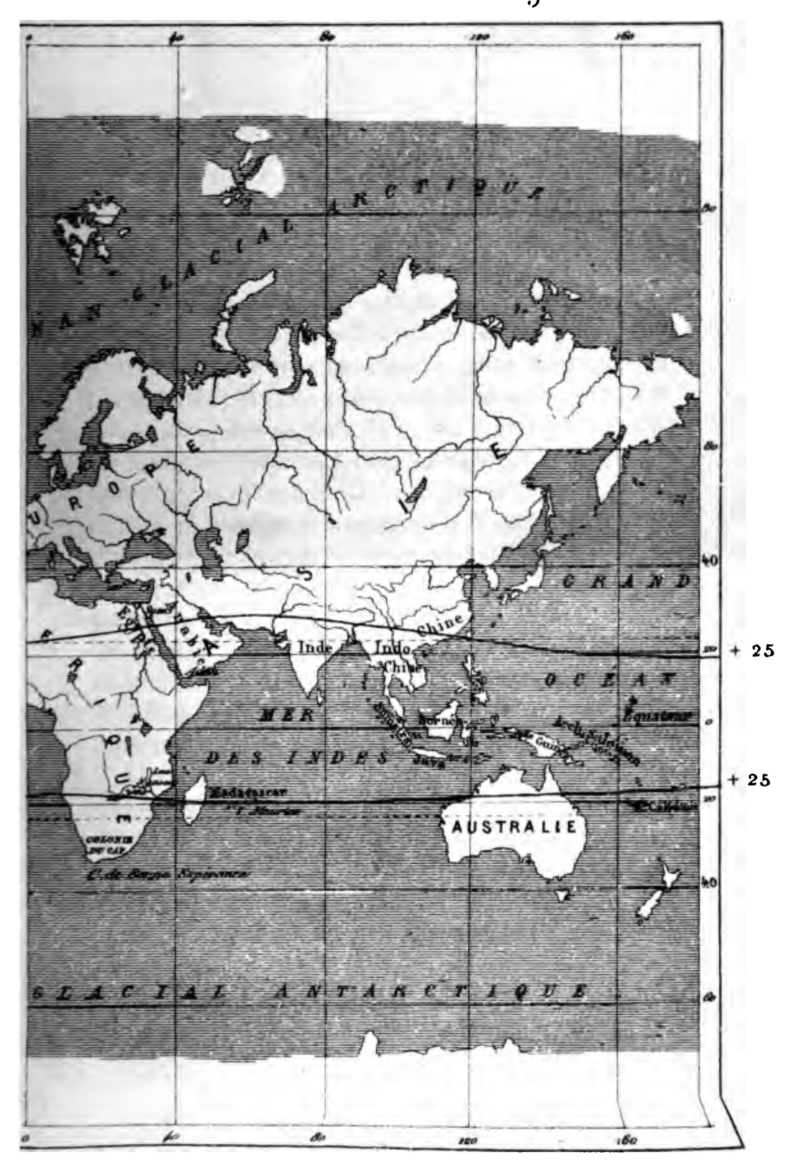
Le climat torride est surtout remarquable par la constance et l'uniformité des influences atmosphériques.

Toutes nos colonies, sauf l'Algérie et la Nouvelle Calédonie, sont situées dans le climat torride.

LE CLIMAT TORRIDE COMPRIS ENTRE



LES DEUX ISOTHERMES + 25 centigrades.



LETTRE V

CARACTÈRES DU CLIMAT TORRIDE (1)

Le climat torride est surtout remarquable par la constance et l'uniformité des influences atmosphériques. Il compte deux saisons, la saison des pluies ou hivernage et la saison sèche ou belle saison. Dans le *Cloud Ring* des Anglais, le pot au noir des Français, les alizés accumulent toutes les vapeurs recueillies à la surface de l'Océan. Elles se condensent dans les hautes régions et se déplacent à la suite du soleil : c'est lorsque le soleil est au zénith, c'est-à-dire en été, que ces nuées crèvent en orages, en ondées torrentielles qui donnent au pluviomètre jusqu'à $0^{m},28$ et plus en une heure, et comme moyenne annuelle, 2 à 3 mètres dans l'Inde, 4 mètres à la Réunion, tandis qu'à Paris, de 1851 à 1881, cette moyenne n'a pas dépassé 521 millimètres.

Alors, sous l'ardeur du soleil, l'air se sature de vapeur d'eau ; cette humidité, divisée en molécules à l'infini, pénètre partout, s'oppose à l'évaporation des sécrétions de la peau, envahit les voies pulmonaires.

C'est le moment le plus redoutable où s'abattent sur l'indigène, mais surtout sur l'Européen, les

(1) V. Nielly. *Hygiène des Européens dans les pays intertropicaux*, 1884. Jousset, *Traité de l'acclimatement et de l'acclimatation*. 1884.

fièvres de toutes natures, devenant de suite pernicieuses, avec toute leur série d'accidents. Après les fièvres, la dysenterie permanente, la colique sèche. L'européen n'échappe pas aux maladies de foie. Souvent il est atteint d'hématurie. Il tombe dans l'anémie, devient irritable, incapable de tout travail intellectuel et perd la mémoire. Le moindre effort élève sa température de 36.6 à 38° tandis qu'en Europe un effort correspondant ne l'élève qu'à 37.20 (1). S'il est prédisposé à la phthisie, elle prend aussitôt une forme galopante.

Les maladies d'yeux et les maladies de peau, de toutes sortes, s'empirent sous le climat torride : il produit aussi la mouche hominivore et quelques insectes qui peuvent vous tuer, sans compter ses serpents venimeux et ses animaux féroces. Tous ces fléaux sont encore peu de chose auprès du choléra à l'état endémique et de la fièvre jaune qui ne fait aucune grâce.

Comment l'Européen, et le Français en particulier, a-t-il résisté à ces dangers accumulés dans nos colonies ?

(1) Dr Jousset, *loc. cit.* p. 227.

LETTRE VI

LES EUROPÉENS SOUS LE CLIMAT TORRIDE

I. Nos établissements dans l'Inde. — II. Établissements de l'Indo-Chine. — III. Établissements de l'Afrique : Côte orientale. — IV. Côte occidentale. — V. Les Antilles. — VI. La Guyane. — VII. Les îles de la Société et les marquises. — VIII. Les Anglais et l'Inde. — IX. L'Européen ne peut pas s'adapter au climat torride.

I. — Nos Établissements de l'Inde.

Les Français occupèrent Pondichéry, la capitale de nos établissements dans l'Inde, pour la première fois, en 1683 ; perdu en 1692, récupéré en 1697 par le traité de Ryswick, rendu aux Anglais en 1761, récupéré par la France en 1763, repris en 1778, récupéré en 1783, perdu de nouveau en 1793, récupéré en 1802, reperdu en 1803, Pondichéry a été restitué définitivement par les traités de 1815. Depuis 70 ans, il y a donc possession incontestée pendant laquelle la prospérité de la colonie aurait pu se développer.

Le total de la population de Pondichéry est de 273,000 têtes, sur lequel 1,660 Européens, desquels il faut déduire les fonctionnaires et les soldats d'in-

fanterie de marine, dont les documents officiels ne donnent pas le nombre. Parmi les Européens, combien de Français? Nous n'en savons rien.

Tel est le résultat obtenu au bout de deux siècles de domination. Malgré les efforts du gouvernement, les Français ne vont pas volontiers à Pondichéry, une des terres les plus chaudes de l'Inde, dont la température moyenne est de 28.30 degrés au-dessus de zéro. S'ils échappent par hasard à la dysenterie, ils sont sûrs de tomber dans l'anémie.

Quoique la mortalité y soit moins grande qu'aux Antilles, à la Guyane et en Cochinchine, pendant une seule période, de 1856 à 1864, on a constaté un excédent de 300 naissances pour 246 décès; dans les autres périodes, on trouve 34 décès pour 28 naissances.

A Karikal, de 1849 à 1856, la population blanche a donné 15 naissances pour 22 décès. De tous les établissements de l'Inde, Mahé, d'une superficie de 5,900 hectares, paraît seul salubre; et, en 1868, il a donné un excédent de naissances sur les décès.

Ces faits prouvent que, dans nos établissements de l'Inde, l'Européen s'épuise et ne se reproduit pas.

II. — Établissements de l'Indo-Chine.

Est-ce dans l'Indo-Chine, dans « cet empire colonial » dont M. Jules Ferry fait si haut retentir l'importance, que « le vieux tronc desséché de la France se reproduira en une vigoureuse bouture? »

Notre première intervention militaire dans ce territoire date de 1779.

La Cochinchine compte une population de 1,825 Français, de 139 étrangers, de 1,483,000 indigènes et de 64,027 Asiatiques étrangers. On voit combien, après un siècle de combats, nous avons fait de progrès !

La Cochinchine est un terrain d'alluvion, formé par l'embouchure du Mékong, une sorte de marais, exactement comme le Tonkin. La surface est tellement plate que, dans certaines parties, elle se trouve au-dessous du niveau de la mer. Saïgon est une Venise. L'humidité de l'air y est cinq fois plus considérable qu'en France.

D'après le Dr Thorel, aucune localité de la Basse-Cochinchine n'est exempte de l'infection palustre, qui ne disparaît que vers 2000 m. d'altitude.

Le docteur Morice, qui est mort victime de ce climat, le docteur Mondière constatent que le caractère du Français s'altère. L'Européen ne peut pas résister plus de trois ans. La mortalité des troupes y est de 9 à 10 p. 100. Les trois cinquièmes de la mortalité sont provoqués par la dysenterie. La femme européenne succombe presque toujours dans ses couches. La phrase suivante est officielle :

« Le nombre des mariages à Saïgon, en 1880, s'est élevé à 7 pour les Européens. Il y a eu 46 naissances et 102 décès (1). »

Cette phrase, simple et brève, contrarie singulièrement le système qui représente l'Indo-Chine

(1) Les *Colonies françaises* en 1883. 2e édit. 1884.

comme une couveuse artificielle destinée à faire pulluler les petits Français. Nous voyons les œufs cassés. Nous ne trouvons ni omelette ni poulets.

Il en sera de même au Tonkin. Le docteur C. Maget considère que les Européens ne doivent pas y séjourner plus de deux ans (1).

III. — Côte orientale d'Afrique.

La Réunion.

Les colonies de l'Afrique présentent-elles plus de ressources à l'émigration française que les établissements de l'Inde et notre empire « Indo-Chinois? »

Occupée depuis 1638 par les Français, elle a toujours été en leur possession, sauf pendant une période de quatre ans, de 1810 à 1814. Nous avons donc pu y faire une expérience complète.

Sa température moyenne est de 24 degrés au-dessus de zéro, mais dans la plaine des Palmistes, à 930 mètres d'altitude, elle n'est que de 16°5. Les blancs sont sinon tous riches, du moins aisés. Il y a un type de « petits blancs », produits d'un croisement de blancs avec femmes malgaches, très vigoureux. Cette colonie se présente donc dans de bonnes conditions.

En 1872, la population était de 193,000 habitants : en 1882, elle n'est plus que de 170,518 habitants ; différence 23,000. Pour la moyenne quinquennale de 1877 à 1881 le nombre des naissances a été de 4,492, celui des décès de 6,378 : différence, 1886. Cette différence a un peu diminué en 1882 ; le nombre des décès a été seulement de 5,340 et le nombre

(1) *Arch. de méd. navale.* Mai 1881.

des naissances de 4,647 : différence, 694. Grâce à cette diminution dont nous ne connaissons pas les causes, la moyenne de l'excès des décès pour les cinq années 1878-1882 est ramenée à 1774.

Sainte-Marie de Madagascar

compte 7,189 habitants sur lesquels une centaine de blancs. En 1722, Carpeau de Saussay la nommait le « cimetière des Français, parce qu'il n'y a aucun navire qui n'y laisse bon nombre de personnes pour peu de séjour qu'il y fasse. »

Nossi-Bé.

9,009 habitants ; 1881, 29 naissances et 18 décès pour les Européens.

Cependant on aurait tort de conclure de ces chiffres à la salubrité de l'île. En 1853, la colonie comptait 123 Européens ; en quelques mois, 15 étaient morts. De 1842 à 1866, la mortalité des Européens a été de 7.3 0/0 ; loin de diminuer elle s'est élevée à 7, 5, 8, 10 0/0. Les créoles de la Réunion ne résistent pas mieux que les Européens. En 40 ans, les fonctions de chef de service de santé ont été remplies par 39 médecins !

IV. — La Côte occidentale d'Afrique.

Le Sénégal.

En 1872, le Sénégal avait une population de 210,823 habitants ; en 1873, il y avait eu une augmentation de la population de 3,368 et une diminution de 14,537 ; perte : 11,169.

Les renseignements pour 1880 donnent 191,608 habitants; différence en moins : 20,000. Ceux de 1882 prouvent une nouvelle diminution : 189,564, avec un excédent de décès sur les naissances de 525.

Mais ce serait une grande erreur de croire que ces chiffres sont ceux de la population colonisatrice ; ils représentent les indigènes, et rien que les indigènes, Yoloffs, Sereres, Sousous, Bogos, Mandingues, Sarracolets, Peuls, etc., auxquels il faut ajouter une population flottante de 2,095 individus, fonctionnaires et soldats qui sont l'élément colonisateur ! Cependant, il paraît qu'il y avait, en 1872, 655 colons tant portugais, qu'anglais et français.

Le Dr Corre estime qu'à Saint-Louis il y a 280 créoles blancs qui résisteraient, mais dont la natalité serait très faible. Les documents publiés par le ministère ne donnent point ces renseignements qui seraient cependant intéressants. En 1881, il y avait 6,000 électeurs inscrits. Quelles sont leurs origines diverses ?

D'après le Dr Borius (1) le nombre de frébricitants est à Saint-Louis de 33, à Dugana de 48, à Bakel de 72, à Sedhion de 87 pour 100.

La mortalité y est pour l'ensemble des fonctionnaires et colons de 7,7 0/0; pour les médecins de 18,5 0/0. Les turcos ne résistent pas même au climat. Sur 1,080 hommes d'effectif, dans une même période, les Européens ont donné 1,789 entrées à l'hôpital, coûté 34,007 journées et compté 119 dé-

(1) Borius. *Arch. de méd. navale. Topographie médicale du Sénégal,* 1881.

cès; les Arabes 1,235 entrées, 26,137 journées et 176 décès.

Les statistiques de 1843-44-45-47 qui entrent dans des détails qu'on ne retrouve pas dans les *Tableaux de population*, donnent pour les Européens 391 décès pour 100 naissances. La situation ne paraît pas s'être améliorée, d'après le Dr Gestin, qui affirme qu'il n'y a pas, au Sénégal, un seul blanc qui ne souffre de l'hypochondre droit.

Bérenger-Féraud, qui a fait une étude complète du Sénégal, déclare que l'acclimatement au Sénégal est une chimère. « Que ceux qui voudraient soutenir, dit-il, qu'on parvient à s'acclimater au Sénégal, regardent seulement ceux qui se prétendent acclimatés, et je suis persuadé qu'ils ne continueront plus à discuter. » Un fonctionnaire, observant les conditions les plus hygiéniques, les plus strictes, ne peut pas résister plus de trois ans dans l'intérieur du pays.

A Saint-Louis, sur le bord de la mer, quatre, cinq ans, huit ans au grand maximum. Tous sont victimes de l'impaludisme, de la dysenterie ou de l'hépatite, sans compter les insolations. La fièvre jaune, en 1878 et en 1881, est venue ravager le pays, et est cause que nous n'avons pas la statistique de 1881 qui aurait montré un déchet beaucoup plus considérable encore que dans les années précédentes. Le nombre des Européens atteints a été, en moyenne, de 80 0/0; celui des morts de 46 0/0.

Nous occupons le Sénégal depuis 1664 : nous l'avons perdu et recouvré dans le dix-huitième

siècle, puis dans les guerres de l'empire. Notre occupation, depuis 1817, n'a subi aucune interruption. Quels résultats nous a-t-elle donnés au point de vue de l'expansion de notre race et de notre langue? Quel avenir réserve-t-il aux Français qui vont s'y établir?

Côte de Guinée.

Sur la Côte de Guinée, nous possédons quatre ou cinq petits comptoirs, où sont une demi-douzaine de maisons françaises. L'Européen ne peut vivre dans ces parages. En six ans, à Lagos, sur 80 blancs on compte 48 décès. Ce climat est si terrible, qu'il a mauvaise réputation même au Sénégal. Tout est relatif.

Gabon.

Le chiffre de la population indigène n'est pas connu. Le document officiel résume par cette phrase vague la situation : « Sur le littoral occupé par l'élément européen, la population s'élève à environ 200 (deux cents) âmes, presque tous Portugais. »

La température moyenne est de 28°5 au-dessus de zéro. La plupart des Européens y périssent de fièvre palustre et d'une langueur énervante si caractéristique qu'elle a reçu le nom « d'anémie du Gabon. »

La moitié des Européens qui ont fait partie de la mission Brazza (mars 1883 — avril 1884), subiront toute leur vie les conséquences de leur séjour à l'Ogooué. Ils laissaient cinq morts derrière eux.

Les partisans de la « politique coloniale » parlent pompeusement de notre « empire africain ». Il n'y manque qu'une chose, c'est de pouvoir y vivre.

V. — Les Antilles.

La Martinique.

La Martinique et la Guadeloupe, faisant partie des petites Antilles, sont soumises au climat torride. La température moyenne est de 24°4 au-dessus de zéro.

La population s'élève à 166,988 individus. La population mobile comprend 600 employés, 1,096 hommes de garnison et 20,000 immigrants dont 13,000 Indiens, 495 Chinois et 6,412 Africains.

Les statistiques ne distinguent pas entre les blancs, les mulâtres et les nègres.

Il y a eu dans les 5 années de 1877 à 1881, une moyenne de naissances de 5,493 et de décès de 4,591, donnant un excédent de naissances de 902. Mais en 1882, il y a un excédent de décès de 193.

Rochoux prétend qu'il n'y a pas de créole à la neuvième génération de père et de mère, sans croisement avec du sang européen.

Pendant tout le dix-huitième siècle, les colons ne se sont maintenus que par l'immigration. Malgré leur précaution de se renouveler par des alliances avec des Européens, en 1848 ils étaient tombés au chiffre de 9,500. La population libre de couleur augmentait, au contraire, par une natalité de 37 p. 100. Quoique maintenant les statistiques ne distinguent plus, les docteurs Nielly et Rey, en raison

de l'expérience du passé et de leur expérience personnelle, disent que « la population de couleur seule augmente par le nombre. Il suffirait d'une épidémie de fièvre jaune pour mettre en question l'existence même de notre race (1) ». L'individu acclimaté, ce n'est pas le blanc, c'est le nègre.

La Guadeloupe.

La Guadeloupe, quoique à cent kilomètres au nord de la Martinique, est encore plus terrible pour la race blanche.

Le chiffre de la population a augmenté de 136,000 en 1873 à 159,715 en 1882, mais par l'immigration et non par la natalité ; car pour l'ensemble de la population, sans distinction de couleur, il y a un excédent de décès sur les naissances ; il a été de 1,794 en 1881 : 4,377 naissances contre 6,171. La moyenne annuelle pour les cinq années 1878 à 1882 a été de 758.

Sans les nègres qui sont, autant qu'on peut le savoir, dans la proportion de 32 pour 100, les métis dans la proportion de 62 pour 100, le déchet serait encore plus considérable.

La France possède ces deux colonies, avec des vicissitudes diverses depuis le dix-huitième siècle. Si elle est arrivée à acclimater tant bien que mal des nègres et des mulâtres à la Martinique, elle n'y est parvenue qu'insuffisamment pour la Guadeloupe.

(1) Docteur Maurice Nielly : *Hygiène des Européens dans les pays intertropicaux*, 1884. Docteur Rey : *Étude sur la Martinique*, 1881.

Quant à la race blanche pure, elle ne se reproduit pas et disparaît.

Au point de vue de la politique d'émigration, ces deux colonies sont donc des non-valeurs.

Saint-Barthélemy.

Saint-Barthélemy est plus salubre ; mais elle n'a qu'un défaut, elle manque d'eau.

Le gouvernement français a acheté son sol de 13 kilomètres de long et ses 3,000 habitants, l'un portant l'autre, au gouvernement suédois en 1876, moyennant la somme de 400,000 fr.

Le gouvernement suédois a fait une bonne affaire.

VI. — La Guyane.

Sinnamary ! Cayenne ! noms sinistres.

Nous possédons la Guyane avec des vicissitudes diverses depuis 1626. Située entre les 2e et 6e degrés de latitude nord, elle a une longueur de côte de 300 kilomètres. La température moyenne y est de plus de 26°3, dans certaines parties, elle dépasse 27°. L'hygromètre est presque toujours au point de saturation 0,93, 96, 97. Toutes les conditions utiles à l'impaludisme s'y trouvent réunies. La Guyane a même l'avantage d'avoir enrichi la pathologie d'une fièvre spéciale, parente de la fièvre jaune, mais qui n'empêche pas celle-ci de la visiter aussi.

Le docteur Crevaux parlant de cette région, disait que « la vie animale y était écrasée par la vie végétale. »

Le docteur Orgéas, médecin de la marine, dans une monographie qui a obtenu le prix de médecine navale, a fait une étude spéciale de la Guyane.

Dans les cinq premières années de la déportation, de 1852 à 1857, la mortalité annuelle des déportés a été de 16,62 pour 100, ce qui donne comme durée probable de la vie, 3 ans, 9 mois et 21 jours.

Si on prend les divers pénitenciers, la mortalité, aux îles du Salut, a été jusqu'à 35 pour 100 en 1855. A la montagne d'Argent, la mortalité, en 1852, fut de 33,3 pour 100. En 1853, à Saint-Georges de l'Oyapock, la mortalité fut de 43,2 pour 100. En 1855, à Saint-Augustin, la mortalité fut 44,1 pour 100.

On essaya des mariages administratifs entre convicts et femmes expédiées *ad hoc*, par les sœurs Saint-Joseph; la natalité, morts-nés compris, n'a été que de 0,96 0/0, tandis qu'elle est de 3 en France.

Sur les 379 enfants nés depuis le mois d'avril 1861 jusqu'au 17 janvier 1882, 238 sont morts. C'est une proportion de 62,79 0/0.

Le docteur Orgéas conclut, d'après toutes ces observations : « Un enfant né en France a plus de chance d'arriver à l'âge de 30 ans, qu'un enfant né au Maroni n'a de chance d'arriver à l'âge de 2 ans. »

VII. — Les îles de la Société et les Marquises.

Le 29 juillet 1880, le roi Pomaré V a donné solennellement à la France les îles de la Société. « Tous les anciens sujets du roi de Taïti ont acquis de plein droit la nationalité française. » Les voilà devenus nos compatriotes.

Quoique ces îles fassent partie du climat torride, les Européens paraissent pouvoir l'y supporter. La population totale des établissements des Français dans les archipels de la Société et des Marquises, est de 25,000 individus sur lesquels Taïti et Moorea contiennent 974 Français, 591 Européens, 449 Asiatiques; dans les Marquises, le nombre des Français s'élève à 71 et celui des Européens à 60.

VIII. — Les Anglais et l'Inde.

Ces faits prouvent que le Français ne peut ni s'acclimater ni se reproduire sous le climat torride. Comment donc les colonies que nous établissons pourraient-elles contribuer à « l'expansion de la race française? » Elles n'ont jusqu'à présent servi que de cimetières à nos soldats et à nos marins.

— Mais les Anglais? — Eh bien! les Anglais sont comme les Français. Ils ne peuvent pas plus s'acclimater dans l'Inde ou en Afrique que les autres Européens.

D'après le recensement de 1881, la population totale de l'Inde est de 253,891,000 personnes; sur ce chiffre, 85,444 personnes dont 73,456 du sexe masculin et 12,088 du sexe féminin sont d'origine anglaise ; 56,646 sont des soldats : il reste donc moins de 30,000 Anglais civils. Si on ajoute à ce chiffre les autres Européens nés dans l'Inde, on arrive au chiffre de 142,612. Le chiffre des Européens est donc comme 1 à 1790.

Les Anglais ont essayé de faire des mariages entre leurs soldats et des femmes anglaises. Le résultat

a été aussi nul que ceux qui ont été tentés par nous au Maroni. « On n'a jamais pu, dit le major général Bagnold, élever assez d'enfants mâles pour recruter le corps des tambours et des fifres. »

Les Hollandais ne se reproduisent pas davantage à Java et à Madura. Sur 18 millions d'habitants, 900 seulement descendent d'Européens.

Non seulement l'Européen ne peut pas se reproduire, mais il ne peut pas vivre sous le climat torride. En vain, on établit des sanitaria à 500, à 1,000, à 1,500 mètres d'altitude; chaque ascension de 78 à 85 mètres correspond à un degré de déplacement vers le nord; mais si la température diminue, l'humidité augmente : à Mahabalechrar, établi par les Anglais au Malabar à 1,360^{m}, le pluviomètre marque jusqu'à 6^{m}18 par an; à Cherra-Poujié qui se trouve à la même hauteur sur les monts Garrows, des pluies discontinues pendant trois mois et demi donnent jusqu'à 15^{m}75. Est-il besoin de dire que cette humidité est une cause d'insalubrité qui ne fait de ces sanitaria que des endroits précaires, qu'on prend comme des pis-aller, mais qui ne remplacent pas le séjour des régions tempérées?

IX. — L'Européen ne peut pas s'adapter au climat torride.

La conclusion est donc implacable :

— Sauf l'Espagnol et le Portugais, et encore placés dans certaines conditions, l'Européen ne peut pas s'adapter au climat torride.

Tous les efforts pour y propager une des races Européennes n'aboutiront qu'à des déceptions.

LETTRE VII

LES FRANÇAIS DANS LES COLONIES DU CLIMAT CHAUD

I. L'Algérie. — Les illusions de la colonisation. — La solution de la question sociale. — Les bénédictions. — II. Les Alsaciens-Lorrains. III. Les villages de colonisation. — Le bonheur du concessionnaire. — IV. Chiffre réel de la population française en Algérie. — Un colon pour deux soldats et quatre cadavres. — V. Naissances et décès. — « L'Algérie aux étrangers. » — VI. La Nouvelle-Calédonie.

Restent donc pour la France deux colonies situées dans le climat chaud : l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie.

I. — L'Algérie.

L'Algérie est relativement à nos portes, fait partie du bassin méditerranéen, n'est séparée de Marseille que par quarante heures de bateau et par 7 degrés de latitude. Alger est à 36 degrés, Marseille à 43, Paris à 48.

M. Mac Carthy (1) a très bien tracé les limites de ses climats : le climat maritime, agréable pendant l'automne, l'hiver et le printemps ; le climat des contrées montagneuses du Tell, variant de 5 degrés au-dessous de zéro à 32 au-dessus ; le climat des hauts plateaux, variant de 6 degrés au-dessous de zéro à

(1) Géographie physique de l'Algérie.

38; le climat saharien, climat à variations extrêmes, descendant de 45 à 50 degrés dans la journée à 6 degrés au-dessous de zéro dans la nuit.

Dans les 14 millions d'hectares du Tell, l'Européen peut choisir le climat qui lui convient le mieux.

Nous occupons l'Algérie depuis 1830, c'est un bail de 54 ans. Le gouvernement toujours prévoyant, en 1832, prenait une décision « pour empêcher une émigration trop nombreuse et spontanée de pénétrer en Algérie. » Depuis, il a fait le contraire, en essayant d'organiser l'immigration officielle.

En 1848, l'Algérie lui apparut comme la solution de la question sociale. Le *Moniteur* reproduisait un article dithyrambique du *Courrier français*, s'écriant : « L'Algérie est destinée à résoudre le problème social qui, depuis le 24 février, agite la France. Terre de perdition sous la monarchie, c'est une terre promise sous la République. Les citoyens qui vont s'y rendre n'auront pour ainsi dire qu'à la frapper du pied pour en faire sortir les moissons, les herbes potagères, et les arbres à récolte, vigne, oliviers et mûriers, etc. » En attendant, on prenait 50 millions aux contribuables français pour en gratifier 12,000 privilégiés. Le ministre de la guerre avouait que le chiffre de 2,500 fr. que représentait ce partage n'était pas exact et qu'en réalité chaque colon revenait à 8,000 francs.

Quinze convois partirent munis de tous les viatiques, y compris la bénédiction de l'archevêque, M. Sibour, et de son clergé qui leur criait : « De même que la terre promise était le bien de Dieu,

ainsi l'Algérie qui offre tant de rapports avec la Palestine est le bien de Dieu de préférence à toute autre région. Comme les Français qui s'embarquèrent avec saint Louis, écriez-vous : « Nous faisons voile de par Dieu, nous arriverons à bon port. »

Le souvenir n'était pas heureux ; car, le port trouvé par saint Louis, était le cimetière. Le résultat ne fut guère meilleur. Les ouvriers naïfs qui, sur la foi du *Moniteur*, s'imaginaient qu'en Algérie, « les moissons, les vignes, les oliviers » sortaient du sol comme dans les féeries, éprouvèrent une amère déception, quand ils s'aperçurent qu'ils ne se passaient pas là, plus qu'ailleurs, de deux éléments : le travail et le temps. La désertion, la mutinerie se mirent dans les villages. Une commission d'enquête visita les 41 villages créés et en revint avec cette conclusion : « Qu'à l'avenir, il ne sera plus fondé de villages agricoles en Algérie. »

On continua cependant à essayer de pousser à l'immigration par d'autres moyens. En 1857, selon le colonel Ribourt, on accorda 80,000 passages gratuits : il y eut 70,000 retours.

II.

En 1871, l'Assemblée Nationale crut presque compenser la perte de l'Alsace et de la Lorraine en attribuant aux Alsaciens-Lorrains 100,000 hectares en Algérie. Sur 159,000 optants, 3,261 seulement s'embarquèrent ; les 155,000 autres avaient une méfiance justifiée. L'installation des 900 familles qui s'étaient laissé séduire, coûta 6 millions de francs,

soit 6,888 francs par famille pour les maisons et l'assistance, sans compter beaucoup d'autres faux frais. Si on avait donné cette somme à chacune d'elles pour se créer une nouvelle position en France, il est probable qu'elle en eût tiré meilleur parti qu'en Algérie. Ces ouvriers de fabrique, habitués à la vie des villes, à la bière, à la forte nourriture, ne s'acclimatèrent pas. Les documents officiels n'enregistrent jamais les insuccès. Mais M. Guynemer, visitant les villages deux ans après, n'y trouvait plus que 2,000 habitants. La plupart, dès le premier jour, avaient mangé leurs poules et leurs brebis, s'étaient servi des portes et des fenêtres en guise de bois de chauffage. Les plus tenaces empruntèrent sur leur concession, la firent cultiver par des Arabes et, au bout des cinq ans exigés pour qu'ils en devinssent propriétaires, la vendirent et disparurent (1).

M. d'Haussonville, dans une étude sur *la Colonisation officielle*, a opposé à cet échec les succès obtenus par la société dont il était le président. Malheureusement, ses succès n'ont pas été beaucoup plus brillants : à d'Haussonvillers, c'est presque la misère.

III.

« Au village d'Aïn-Yagout, sur 28 lots donnés, il reste 3 familles comprenant en tout 4 habitants. A Fontaine-Claude, sur 29 lots il reste 3 familles

(1) *L'Algérie et les Questions algériennes,* par Ernest Mercier. In-8°, 1883.

comprenant en tout 8 habitants, une seule maison a été construite à Aïn-Mazuela ; il reste 4 familles comprenant 6 habitants et il n'y a pas une seule maison construite. A Aïn-Zsar, livrée à la colonisation en 1830 et qui comporte 10 lots, il n'y a pas encore un seul habitant. De même à Beni-Addi. Sur la route de Constantine à Biskra, se trouve un de ces villages dont il ne reste plus que des ruines (1). »

Le système des concessions destinées à peupler l'Algérie peu à peu n'a pas mieux réussi que les mesures d'ensemble. M. Tirman constatait dans son *Etat de l'Algérie* au 31 décembre 1882 que, depuis 1871, le nombre des familles installées sur les 12,270 établies lors de la création des centres, a été de 10,030. De ces 10,000 familles, il n'y en a plus que 5,000 à résider sur leurs concessions. Le fameux projet des 50 millions fondait 300 centres qu'il partageait mathématiquement en deux portions égales : 150 sur les territoires possédés, 150 sur les territoires à exproprier; chaque centre devait avoir 50 feux. Cette symétrie est admirable sur le papier.

Mais tous les villages étaient-ils également propres à la culture ? Pouvaient-ils tous être impunément habités par des Français ?

Il faut le dire : l'administration a commis des crimes en donnant certaines concessions. Le malheureux arrive de Bourgogne ou du Limousin avec sa femme, ses enfants, ses épargnes; on l'expédie prendre possession du lot qu'il a obtenu par faveur, et il se trouve entre deux alternatives : ou sa concession

(1) *Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'Algérie.*

a de l'eau, alors il a la fièvre ; ou sa concession n'a pas d'eau, alors il meurt de faim.

J'ai vu de ces villages abandonnés par leurs habitants ruinés, laissant souvent derrière eux la tombe de leur femme et de leurs enfants. Quelques-uns s'entêtent, s'obstinent, ne sachant où aller, tombés dans le fatalisme musulman et livrant leur vie à un hasard providentiel. L'épouvante a revêtu certains de ces lieux maudits de noms sinistres. Sur la ligne de Constantine à Bône, on vous montre avec effroi : Cayenne ! Ceux où la fièvre s'abat sur vous et vous étreint ne sont pas les pires ; on peut la combattre avec le sulfate de quinine ; les défrichements terminés, les arbres grandis, elle s'évanouit peu à peu ; mais les villages, brûlés par le soleil, sans une source pour les rafraîchir, sont condamnés à la misère implacable.

IV.

On répète partout que, d'après le recensement de 1881, le chiffre de la population française est en Algérie de 233,900 têtes ; mais on oublie de déduire de ce chiffre l'armée de terre, 41,626 hommes ; l'armée de mer, 571 hommes ; la gendarmerie et la police, 4,578 hommes ; total 46,775 hommes (chiffres du recensement).

En réalité, tous ces efforts multipliés n'ont abouti qu'à amener 195,000 Français en Algérie. Sur ces 195,000 Français, les fonctionnaires, agents et employés de tout ordre, payés par l'État, les départements et les communes avec leurs familles, arrivent

au chiffre de 35,113. Nous n'avons pas le détail du clergé européen. Il faut ajouter les pensionnés et retraités réfugiés à la solde de l'État, 7,465. Les chemins de fer ne sont établis qu'avec les subsides de la métropole. Leurs employés sont en réalité des employés payés par les contribuables français. Ce ne sont pas des colons. Ce personnel monte à 16,260.

Ces 60,000 individus n'ont pas fait de l'émigration gratuite et spontanée. Restent donc 135,000 Français, dont il faudrait déduire les médecins de colonisation et un certain nombre de professions analogues.

Sur ces 135,000 Français, 29,455 sont des concessionnaires qui ont coûté à l'Etat 59,836,000 francs, soit 2,031 fr. par tête (1).

Parmi les commissionnaires et marchands en gros beaucoup sont entrepreneurs de transports pour l'armée, fournisseurs militaires : parasites indirects du budget de l'Etat.

S'il n'y avait pas 50,000 hommes de troupes en Algérie, la moitié des hôteliers et cafetiers qui comptent un personnel de 29,509 personnes disparaîtraient.

En restant enfermé dans les limites les plus modestes, nous pouvons retrancher des 105,000 Français, non subventionnés directement ou indirectement par le gouvernement, un chiffre de 5,000 enfants assistés, mendiants, vagabonds, filles publiques, etc.

(1) *Exposé de la situation de l'Algérie au* 31 *décembre* 1882, par M. Tirman.

Restent donc moins de 100,000 Français habitant l'Algérie, avec leurs ressources, à leurs frais et vivant de leur propre travail et de leur propre initiative.

En divisant par 4, chiffre d'une famille peu prolifique, vous aboutissez à ce résultat : 25,000 Français producteurs.

Le chiffre de l'effectif des troupes de terre donne : 1875, 60,000 hommes ; 1876, 50,598 ; 1877, 55,357 ; 1878, 55,149 ; 1879, 55,937 ; 1880, 52,762 ; 1881, 81,250. Il n'y a eu que le jour du recensement où il a été inférieur à 50,000. Prenons ce dernier chiffre comme moyenne.

Supposez une gravure représentant un laboureur gardé par deux soldats, un à chaque bout de son sillon. Vous riez et vous vous écriez : — C'est une caricature. Pas du tout : — C'est le tableau exact de l'Algérie. 25,000 colons multiplié par 2 soldats, égale 50,000 !

Bastiat était au-dessous de la vérité quand il représentait chaque colon gardé par un soldat.

Personne ne prétendra que l'occupation de l'Algérie a été pacifique, car il y a encore des Bou-Amama prêts à démentir cette assertion téméraire. Si on ne sait pas le nombre exact des soldats tombés sous les balles des indigènes, on sait encore moins le nombre des soldats morts de la fièvre, de la soif, des coups de chaleur, des insolations, ou revenus en France débilités au point d'être perdus à jamais pour le travail.

L'effectif moyen des troupes a été, au minimum, de 40,000 hommes pendant cinquante-quatre ans,

soit un total de 2,160,000 hommes. La mortalité normale des troupes en France est de 1.1 p. 100. En prenant le chiffre de 5 p. 100 comme celui de la mortalité due à des causes professionnelles pour les soldats de l'armée d'Algérie, nous sommes au-dessous de la vérité. Nous arrivons cependant à plus de 100,000 morts du fait même de la conquête et de l'occupation.

Si on voulait représenter dans une allégorie le prix de revient en hommes des 25,000 colons installés en Algérie et y vivant avec leurs propres ressources, chacun d'eux serait assis sur quatre cadavres et gardé par deux soldats.

Tel est le résultat net, clair, dépouillé de la phraséologie conventionnelle et officielle de nos efforts colonisateurs en Algérie.

Quand nous parlerons du prix de revient argent, ce sera pire.

V.

Quoique l'Algérie ne soit pas sous le climat torride, la mortalité y est pour le Français de 29 pour 1,000 tandis qu'elle n'est en France que de 22.

La natalité des Français, quoique plus forte qu'en France (33,3 pour 1,000, au lieu de 26), est moindre que celle des Israélites, qui est de 53 ; moindre que celle des Espagnols, qui est de 39; moindre que celle des Maltais et des Italiens.

Si la natalité des Français est plus considérable qu'en France, la mortalité des enfants compense cette différence. Pour 1,000 survivants à

chaque âge, voici le nombre des décès annuels :

		En Algérie.	France.
De 0 à 1 an :	Garçons....	234	192,7
—	Filles.......	189	164,7
De 1 à 2 ans :	Garçons....	115	60
—	Filles........	103	58,2

Pour la première année, la différence est déjà considérable ; mais pour la seconde année, les chances de mortalité de l'enfant français né et élevé en Algérie sont presque du double de celles du petit Français né et élevé en France. (D[r] Ricoux) (1).

Nous avons enfoui dans ce sol plus de dix milliards ; son soleil a fondu des armées, et nous sommes arrivés à ce résultat que la population européenne étrangère y égale la population française : 189,900 contre 195,400 !

Sur ce chiffre, les Espagnols comptent pour 112,000, les Italiens 31,000, les Anglo-Maltais pour 15,400. Par la faute probablement de notre législation, il n'y a en moyenne que 280 naturalisations par an, moins de 2 pour 1,000.

Ce n'est pas une exagération quand on a caractérisé cette situation par cette expression : l'Algérie aux étrangers !

L'histoire de l'Algérie a prouvé l'impuissance des séductions de l'émigration officielle. Tout l'effort s'est porté vers le refoulement des indigènes ; ils ont

(1) *Annales de démographie.* Mars 1882. *Démographie de l'Algérie.* 1880.

résisté; leur population, au lieu de diminuer, s'accroît : 2,842,500 en 1881 contre 2,172,000 en 1872 et 2,416,000 eu 1876.

Les théoriciens et les praticiens de la politique coloniale, présentaient l'Algérie comme une colonie de peuplement pour les Français; elle est devenue une colonie de peuplement pour les Kabyles et les Arabes, les Espagnols, les Italiens et les Anglo-Maltais.

VI. — La Nouvelle-Calédonie.

La France s'est emparée de cette île, sur les Canaques, en 1853.

C'est, avec l'Algérie, la seule des colonies françaises situées en dehors du climat torride et dans laquelle les Européens puissent s'acclimater.

Cependant, malgré les concessions de terres et les passages gratuits, la statistique ne donne, comme population civile, que 2,500 personnes. Les officiers, employés et leur famille sont au nombre de 1,040; les libérés de 2,300; les transportés de 7,000. On ne sait pas le nombre des indigènes, on l'évalue de 20,000 à 40,000. Le document officiel ne donne pas la proportion d'Anglais qui se trouvent dans les 2,500 habitants, appartenant à la population civile.

Comparer la Nouvelle-Calédonie à l'Australie, c'est comparer une sardine à une baleine. L'Australie a du cap Cuvier au cap Byron une longueur de 3,980 kilomètres : l'Europe a une longueur de 4,832 kilomètres. L'Australie a une largeur du cap

York au cap Wilson de 3,445 kilomètres. La plus grande largeur de l'Europe est de 2,972. La Nouvelle-Calédonie a 1,600,000 hectares, un peu moins que la superficie des trois départements réunis : le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Il y a donc la même différence entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie qu'entre l'Europe et trois départements français. Ces départements, très peuplés, comptent un peu plus d'habitants que d'hectares. On voit que la Nouvelle-Calédonie, même saturée d'habitants, ne sera jamais qu'un faible débouché.

LETTRE VIII

LES ENCOURAGEMENTS A L'ÉMIGRATION

Contradiction. — Les colonisateurs en chambre. — Passez les premiers. — La politique de croque-morts.

De 1852 à 1867, une somme de 430,000 fr. était inscrite au budget des colonies pour le passage des émigrants; elle est tombée à 59,000 fr., faute d'emploi. Le ministère de l'Intérieur donne aussi des passages gratuits pour l'Algérie; et une somme de 1,171,300 fr. est proposée au budget de 1885 pour la création de nouveaux centres en Algérie.

En France, circulent, règnent deux opinions courantes, contradictoires, mais n'en formant qu'une : les Français ne font pas assez d'enfants ; on ne sait que faire de ceux qui sont faits.

De là cette conclusion, donnée quotidiennement par des gens sérieux : la nécessité pour les parents de faire des enfants et pour le gouvernement de s'en débarrasser, une fois faits, en les expédiant dans des pays lointains, soit de gré ou de force.

Il serait plus simple de s'épargner les frais de fabrication pour ceux qui doivent aller en Cochinchine, au Tonkin, à la Réunion, à Mayotte, à Nossi-Bé, au Sénégal, au Gabon, à la Martinique, à la

Guadeloupe, à la Guyane. Le résultat final serait le même.

Toutes nos colonies, sauf l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, situées dans le climat torride, sont des pompes aspirantes pour nos compatriotes. Elles absorbent toutes les vies qu'on leur livre ; elles ne rendent rien.

Des gens, le ventre à table, les pieds au feu, tranquillement à Paris, enflent la voix en parlant des colonies, écrivent, discourent, et se gardent bien de s'éloigner du rayon de l'Opéra, mais ils éprouvent une profonde indignation contre leurs compatriotes qui refusent d'aller y mourir.

— Eh ! mais, usez-en vous-mêmes ! Passez les premiers, messieurs !

Ils préfèrent ressasser leur formule : — Nécessité des colonies pour l'expansion de la race française.

Les faits leur répondent : — Le résultat de la politique coloniale française est une consommation de Français.

Ce qui est grave, c'est que ces partisans de la politique coloniale, — envoient dans ces foyers d'infection, non seulement des dupes séduites par leurs belles promesses, mais nos marins, nos soldats qui ne sont pas libres d'accepter ou de refuser, ceux qui ayant eu la malechance de tomber sur les premiers numéros du tirage au sort, sont incorporés dans l'infanterie de marine.

Ils y partent vigoureux, ils en reviennent anémiques, souvent atteints pour toujours, incapables de rentrer utilement dans la vie civile, à charge à

eux-mêmes, aux leurs, à tout le monde, réduits, dans leur misère, à envier le sort de ceux dont ils ont laissé les cadavres derrière eux.

En Nouvelle-Calédonie, le Français peut vivre ; mais la Nouvelle-Calédonie est un petit territoire qui, les Canaques non compris, ne pourra jamais absorber que quelques dizaines de milliers de colons.

Reste donc l'Algérie : 195,000 Français depuis 54 ans, la plupart y vivant directement ou indirectement aux dépens du contribuable français : émigrants factices !

Prenez une balance : dans un plateau, les vies humaines absorbées par la conquête de l'Algérie ; dans l'autre plateau, les Français produits par l'Algérie. Le premier tombera sous le fardeau ; le second restera presque vide.

Les partisans de la politique coloniale en chambre auront beau répéter avec leur suffisance habituelle : — Nécessité des colonies pour l'expansion de la race française !

Leur politique n'a qu'un nom : — C'est de la politique de croque-morts !

Le *Journal officiel* devrait ouvrir une rubrique : — Offres et demandes pour les suicides.

Chaque année compte de 5 à 6,000 suicides en France, une vingtaine par jour. En dehors de ceux qui ont accompli l'acte, il y a une foule d'individus qui pensent à se tuer, mais qui ayant l'appréhension de l'asphyxie, de la noyade, du coup de couteau ou du coup de pistolet, remettent toujours au lende-

main ; gens passifs qui attendent la mort, mais n'ont pas le courage de la provoquer. Ce sont là des éléments sérieux pour le recrutement de l'émigration aux colonies.

L'administration des colonies est une concurrence de l'administration des pompes funèbres, avec cette supériorité : ce sont des vivants qu'elle enterre !

Quelquefois l'opinion publique s'affole, parce qu'il y a eu une inhumation prématurée : alors pourquoi, sinon par ignorance, reste-t-elle calme quand elle voit organiser des expéditions coloniales ?

Les vivisecteurs devraient demander qu'on leur livrât les soldats, les marins, les émigrés envoyés aux colonies. Au moins, leurs tortures et leur mort serviraient à quelque chose.

LETTRE IX

L'ÉMIGRATION PARALLÈLE ET PERPENDICULAIRE

Jacques Bonhomme vaut souvent mieux que son gouvernement, dont il est cependant responsable, puisque c'est lui qui le fait.

Malgré les incitations, les encouragements du gouvernement, de la presse officieuse, des ouvrages subventionnés, au lieu du paradis terrestre promis, il flaire le cimetière et refuse de quitter son clocher.

La science a justifié sa méfiance instinctive.

Même en Algérie, s'il n'est pas du midi, il ne s'acclimatera pas et n'y fera pas souche. Comme l'a très bien montré le Dr Bertillon (1), l'homme n'est pas si aisément cosmopolite qu'on l'imagine. Il n'est susceptible que du petit acclimatement, surtout lorsque du nord il descend vers les pays chauds.

Les publicistes et les hommes d'Etat qui parlent de l'expansion de la race Anglo-Saxonne, oublient de remarquer que son accroissement se fait dans des pays ayant à peu près les mêmes conditions climatériques que la nation mère. La plus grande partie des États-Unis et du Canada sont compris entre les

(1) V. art. Acclimatement. *Dictionnaire encyc. des sciences médicales.*

isothermes + 15 et + 5, le climat tempéré. Le nord seul de l'Australie est placé sous le climat torride, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande sont placées sous le climat tempéré ; en Australie, il y avait en 1836 117 Européens ; maintenant la population est de 633,000 habitants presque tous Anglo-Saxons. Toutes ces colonies sont susceptibles de devenir des colonies de peuplement.

Nos hommes d'État, en dépit des travaux des médecins de la marine, ne se sont jamais rendu compte de ce phénomène : c'est qu'il y avait deux sortes d'émigration : l'émigration du nord à l'équateur et l'émigration parallèle. La première aboutit à la mort : la seconde à une augmentation de la population, toutefois avec certaines altérations du type primitif : l'Américain des États-Unis, l'Australien n'est pas identique à l'Anglais.

La seule politique coloniale susceptible d'obtenir « l'expansion de la race française » serait dans la colonisation en longitude au lieu de la colonisation en latitude (1).

C'est naturellement cette dernière que nous avons adoptée, et maintenant il est trop tard pour en choisir une autre.

(1) Voir sur le développement de la civilisation dans le sens de la latitude, *la Statique des civilisations* par Paul Mougeolle, 1884.



LETTRE X

CONTRADICTION
L'ÉMIGRATION SPONTANÉE

L'État fait de grands sacrifices pour encourager l'émigration ; mais en même temps, la loi militaire défend au Français, sous peine d'être traité comme déserteur, de sortir de son pays avant l'âge de 40 ans. C'est un peu tard.

Il y a des gens à esprit mal fait, Basques ou Français du Midi, qui ne veulent point aller au Sénégal. ni à la Guyane, ni même en Algérie ; mais qui, sans subventions, sans encouragements d'aucune sorte de la part du gouvernement, vont à Buenos-Aires, s'y installent, y font souche, tout en gardant leur langue maternelle, et entretiennent avec la France un commerce dont nous verrons plus loin l'importance. Cette émigration spontanée a créé dans cette partie de l'Amérique du Sud, en dehors du climat torride, un noyau de 100,000 Français ; ils ne demandent pas de conquête ; ils ne demandent pas d'intervention armée ; ils ne coûtent rien au budget de la métropole.

Si l'émigration est une bonne chose, ces gens nous semblent des colons modèles. Il n'y a qu'à les laisser faire.

On les laisse faire, seulement si un de ces hommes revient en France, un peu en retard pour son tirage au sort, il est mis en prison et jugé. J'ai vu le cas.

Il est vrai que ce cas ne s'est, paraît-il, présenté qu'une fois ; les Français partis pour Buenos-Aires se soucient peu de traverser l'Océan pour venir échouer à la prison du Cherche-Midi.

Mais alors la plupart deviennent des déserteurs. S'ils remettent le pied sur le sol de leur pays, ils sont soumis aux terribles pénalités qui atteignent les réfractaires. La loi française les oblige donc à se tenir écartés et éloignés à tout jamais de la France. Elle coupe le lien qui les y rattacherait.

Il en est de même pour les émigrants qui vont aux États-Unis.

Si le Parlement avait dépensé la moitié du temps qu'ont pris les discussions relatives à Madagascar, seulement à résoudre cette difficulté, il eût fait plus pour « l'expansion de la race française », qu'en votant tous les crédits que lui coûte, depuis seulement un an, notre fameuse « politique coloniale ! »

LETTRE XI

LE SYSTÈME PNEUMATIQUE

Moyens de provoquer l'émigration. — L'équation des subsistances. — La fréquente saignée. — Procédé pour peupler la France d'étrangers.

Il y a donc des Français qui émigrent : mais les partisans de la politique coloniale — pour les autres, — trouvent qu'ils ne sont pas en assez grand nombre.

Divers moyens peuvent être employés pour provoquer l'émigration : les persécutions religieuses ont toujours eu beaucoup de succès. Exemples : la Révocation de l'édit de Nantes. Jacques Ier dit des puritains : — Qu'on les pende! Ils mirent l'Océan entre eux et la potence. Ils chantaient leurs psaumes par le nez ; de là, l'accent des Américains du Nord.

Les persécutions politiques réussissent aussi. La loi contre les émigrés provoqua l'émigration, au lieu de l'arrêter. Après la Commune, il y eut un mouvement d'émigration d'ouvriers français.

La misère n'est pas toujours un mobile suffisant. Si mal qu'on se trouve dans un pays, il faut avoir conservé assez d'énergie pour essayer d'aller chercher le mieux ailleurs, et pour s'arracher à tous ces liens qui attachent l'homme au milieu dans lequel il est né, a été élevé et a vécu.

Les Anglais, lors des derniers événements d'Irlande, ont essayé d'organiser l'émigration ; ils ont constaté que les meilleurs partaient et que les boycoteurs restaient.

Quels sont donc les motifs qui font considérer par les partisans de la politique coloniale l'émigration comme un bien ?

Est-ce parce que le pays est trop peuplé ?

Ce n'est pas le cas de la France : car tous les partisans de la politique coloniale déclarent qu'elle ne l'est pas assez et demandent des enfants.

L'Angleterre a 133 habitants par kilomètre carré et donne chaque année 6 émigrants par 1,000 habitants ; le Palatinat a 137 habitants par kilomètre carré et donne 6,4 émigrants ; la France n'a que 68 habitants par kilomètre carré et ne donne qu'un émigrant.

Avant de songer à fonder des colonies de peuplement, il faudrait donc d'abord peupler la France.

« — Nous y parviendrons à l'aide de l'émigration, répondent les partisans de la loi qu'Achille Guillard a appelée : l'*équation des subsistances* (1). La population moyenne d'un pays se proportionne aux subsistances disponibles. Par conséquent, poussez à l'émigration : vous rendez des subsistances disponibles, vous augmentez sa population. »

J'en suis fâché ; mais je considère cette loi comme aussi fausse que la loi de Malthus, présentée sous sa forme absolue. Prenez une carte démographique de la France : vous voyez la population augmenter

(1) Bordier. *La colonisation scientifique*, p. 20.

moins vite en Normandie, dans les départements riches, que dans la Basse-Bretagne, qui est moins riche, et par conséquent où il y a moins de subsistances disponibles, soit par voie directe, soit par voie d'échange. La natalité dans la première est au-dessous de 20 par 1,000 habitants ; dans la seconde au-dessus de 30. L'Angleterre est moins prolifique que l'Irlande ; et cependant, dans la première, il y a plus de subsistances disponibles que dans la seconde.

Comparez la population de l'Inde à celle du Royaume-Uni. A Sarân, la densité est de 778 par mille carré (1) avec un maximum de 984 dans le Thanà (ou cercle de police) purement agricole de Mashrak.

Dans la vallée du Gange, la densité de la population rurale est de 500 têtes par mille carré, près du double de celle du Royaume-Uni. Il y a là cependant moins de subsistances disponibles qu'en Angleterre.

La natalité de la France est de 80 pour 100 au-dessous de celle de la Prusse. Il y a cependant plus de subsistances disponibles en France qu'en Prusse (2).

Comparez le rapport de l'augmentation de la richesse et de la population du Royaume-Uni de 1855 à 1875 : la richesse a augmenté de 74 pour 100 ; la population seulement de 20 pour 100.

(1) Le mille carré = 2 kil. 1/2.
(2) Voir la *Science économique* par Yves Guyot. Livre IV. *La Valeur de l'Homme.*

La loi d'Achille Guillard n'est donc pas exacte. Il ne suffit pas de dépeupler un pays pour augmenter sa population, en rendant un plus grand stock de subsistances disponibles. C'est appliquer à la sociologie, la vieille théorie des médecins de Molière, la nécessité de la fréquente saignée. Elle n'aboutit qu'à l'anémie et à l'épuisement.

Le producteur des subsistances disponibles, c'est l'homme; et toutes les mères seront de mon avis quand je dirai qu'il donne trop de mal à faire et à élever pour qu'on ne le conserve pas précieusement.

Qu'est-ce que l'émigration? C'est la disparition d'un individu. La mort est un équivalent. Admettez-vous cette conséquence de votre système pneumatique?

Burke a dit : « L'air comprimé se précipite dans la couche d'air raréfié. »

Vous faites le vide : mais autour de nos frontières sont des hommes tout disposés à se trouver mieux en France que dans leur pays; déjà, ils y sont installés au nombre de 1100 mille; l'émigration que vous réclamez fera appel à l'immigration; elle servira à dépeupler la France de Français et à la peupler de Piémontais, de Belges et d'Allemands, en attendant les Chinois.

C'est le résultat le plus clair de « la politique coloniale » qui prend pour devise : « L'expansion de la race française. »

LETTRE XII

L'ONGLÉE ET LA FIÈVRE

M. Edmond About et l'onglée. — Les médecins des colonies. — Le bonheur de vivre en France. — Les utilités gratuites. — Prudence et imprudence. — Le culte d'Epicure.

Edmond About, dans un discours qu'il a prononcé en décembre 1884, comme président de la *Société de colonisation*, plaignait les pauvres gens qui, dans nos climats humides et froids, ont l'onglée, pas de feu, pas de gîte, et les envoyait dans les pays chauds où il entrevoyait pour eux la vie d'Adam avant la pomme dans le paradis terrestre.

Si Edmond About avait lu les comptes rendus du *Congrès des médecins des colonies* à Amsterdam, il aurait vu qu'entre ses rêves philanthropiques et la réalité, il y avait de la distance ; les pauvres gens ont l'onglée à Paris : « Dans les pays de la zone torride, la colonisation en plaine entraîne la mort certaine, » dit le docteur Overbeck, d'Utrecht. « Il n'existe pas à notre connaissance de moyens, de procédés ou d'agents dont l'usage soit de nature à déterminer, d'une manière absolue, l'acclimatement de la race blanche dans les pays chauds, » écrit le docteur Rey, chef du service de santé au Tonkin (1).

(1) *Archives de méd. navale*. T. 40, 1883. Compte rendu du Congrès des médecins des colonies, à Amsterdam.

Dans ce congrès, composé d'hommes compétents qui, par position officielle, auraient dû avoir une tendance à pousser à la politique coloniale, la doctrine du cosmopolitisme de l'homme et la possibilité de l'adaptation de l'Européen aux conditions climatériques des zones tropicales n'a pas trouvé un seul, — je dis : pas un seul — défenseur !

Mieux vaut avoir l'onglée à Paris que la fièvre et la dysenterie sous le soleil du Sénégal ou de la Guyane.

C'est déjà un grand avantage que de vivre dans les climats tempérés où l'homme acquiert le maximum de sa vigueur musculaire et intellectuelle ; où il est à l'abri de l'anémie, de la cachexie, où la dysenterie n'est qu'un accident ; où ayant froid en hiver et chaud en été, il se trempe en passant alternativement de l'une à l'autre de ces températures.

Les fanatiques de la colonisation répètent : « Nos « colonies » sont un Eldorado de soleil, de chaleur, de mines d'or. » Ce beau côté fût-il le seul vrai que je comprendrais que Jacques Bonhomme hésitât encore à se précipiter vers elles.

Il sait bien que dans notre vieille civilisation, il jouit d'un capital accumulé qui met à sa disposition une foule d'utilités gratuites, très onéreuses dans les pays neufs.

Jacques Bonhomme vient volontiers à la ville, précisément pour le même motif qui l'empêche d'aller au Sénégal ou à la Guyane. A la ville, il y a de l'eau, du gaz, de belles rues, des moyens de transport commodes et faciles, le luxe que lui donne la vue

des monuments, des étalages des magasins, luxe fort réel qui rend millionnaire le passant du Palais Royal. Ce sont là des jouissances de tous les instants qui expliquent la puissance d'absorption de Paris, son attraction incessante sur tout ce qui l'entoure, forte à ce point que plus d'un se laisse entraîner par la séduction sans calculer si sa puissance de travail, de capacité productive correspondent à son ambition.

Engagez Jacques Bonhomme à apporter de la prudence dans son émigration vers les villes. Mais alors ne le jetez pas dans l'imprudence d'aller goûter les charmes des pays où on n'a pas l'onglée et où on a la fièvre. Jacques Bonhomme, et son fils, le citadin, à effort égal, à chances égales, sont mieux ici qu'ils ne pourraient être nulle part au monde. Leur persuader le contraire, c'est du charlatanisme.

La France a un défaut : c'est d'être un pays trop charmant, trop agréable, trop aimable, ni trop chaud ni trop froid, donnant de bons vins, de bons fruits, et toutes sortes de choses exquises, sans compter son esprit et la grâce de ses femmes.

Français, mon ami, mon frère, crois-moi, nos ancêtres ont été de grands fous quand ils se sont passionnés pour le pape ou pour Calvin, et quand ils se sont brûlés réciproquement à ce propos. Ils ont été bien bêtes quand ils se sont laissé ruiner pour la gloire civile et militaire de Louis XIV. Ils ont été dignes de Charenton quand ils se sont laissé traîner jusqu'à Moscou par cet impulsif qui s'appelait Napoléon.

Jacques Bonhomme, avec sa sagesse terre à terre, sa timidité pour les aventures, a toujours mieux valu que ses gouvernants : son tort a été de les laisser faire.

S'ils n'avaieut point répandu son sang sur tous les continents et sur toutes les mers, et gaspillé son épargne dans toutes leurs spéculations, ayant pour prétexte son bonheur, pour causes réelles des besoins de diversions au profit de leur despotisme, des spéculations inavouables, des affaires privées, et pour résultats son affaiblissement et son appauvrissement, Jacques Bonhomme aurait quelques dizaines de milliards en plus de ceux qu'il possède.

La grande faute de Jacques Bonhomme a été de ne pas avoir une foi assez robuste dans Epicure et de croire que, pour être heureux, il avait besoin d'aller chercher le bonheur au loin, dans des nuages, au milieu des tonnerres et des éclairs, au lieu de le prendre tout tranquillement là où il se trouvait, à portée de sa main.

LETTRE XIII

L'ARGUMENT DU SYBARITISME ET DE LA LACHETÉ.

Je reçois plusieurs lettres indignées qui peuvent se résumer ainsi :

« La thèse que vous soutenez, c'est la politique de la lâcheté. Ce qui nous perd en France, c'est le bien-être matériel, l'abus des jouissances. On y est trop riche, trop heureux. Nous en sommes arrivés à inspirer de la jalousie à tous les autres peuples. Si nous nous amollissons dans le repos, si nous ne faisons pas d'efforts énergiques, nous sommes condamnés à la destruction, à la désagrégation, à la décomposition, à la pourriture. Voulez-vous donc faire de nous une nation de sybarites ? »

Le sybaritisme est relatif ; et jusqu'à présent, si des particuliers ont pu en abuser, on ne peut pas dire qu'il ait gâté la masse du genre humain, dont les trois quarts manquent de ce qu'un petit bourgeois français considère comme le strict nécessaire.

La France est, j'en suis convaincu, le pays le plus heureux du globe ; cependant si vous recommencez l'épreuve de Candide, vous entendrez tous nos compatriotes se plaindre.

Voyez les statistiques relatives à la consommation du blé et de la viande. Pour que tous les Français eussent la ration de 700 grammes de pain qui semble le minimum indispensable, ils devraient consommer 145 millions d'hectolitres par an, et la production et l'importation, pendant la période décennale de 1871 à 1880, ne s'élèvent pas à 100 millions; la consommation de la viande devrait être de 300 grammes par tête et par jour; elle est de 35 grammes. Nous sommes loin de l'abus du luxe, puisque nous ne sommes même pas au nécessaire. Mais de deux choses l'une : si les colonies doivent nous empêcher de nous endormir dans la mollesse, elles ne sont donc pas destinées à nous enrichir? Autrement, elles augmenteraient nos causes de corruption.

Si, au contraire, les colonies doivent nous appauvrir, alors il ne faut pas faire miroiter à nos yeux leurs avantages économiques.

J'ai prouvé que nos colonies n'étaient pas très saines pour les Européens en général et les Français en particulier. Si ceux que vous y envoyez s'y affaiblissent ou y périssent, comment nous fortifieraient-ils ?

Vous considérez les aventures coloniales comme nécessaires pour entretenir l'esprit héroïque chez les Français; mais tous les médecins vous diront que l'héroïsme n'a jamais résisté à la dysenterie, et dans nos aventures coloniales, c'est notre gain le plus sûr, quoique, modestement, il ne figure pas sur le programme.

De l'héroïsme ! hélas ! Espérons que nous n'en aurons pas besoin en Europe; en tout cas, nous devons le garder précieusement en réserve au lieu d'aller le gaspiller partout.

Jacques Bonhomme a montré, plus que tout autre peut-être, qu'il pouvait porter l'héroïsme militaire au plus haut point. Il n'a pas besoin de colonies pour faire cette démonstration : les champs de bataille de l'Europe suffisent.

Il a prouvé que cet héroïsme lui était aussi facile que l'intrépidité à un bouledogue. Ce qui lui a manqué et ce qui lui manque encore : c'est l'héroïsme civil. Ce n'est pas la politique coloniale qui lui donnera cette vertu.

LETTRE XIV

LE COUT DE L'ÉMIGRATION

« Allons et Allez. » — Le travail dans les pays chauds. — Valeur de l'homme. — Le capital de Robinson. — Nécessité d'un capital. — La terre promise. — Manon-Lescaut.

Je ne suis pas au bout des contradictions. Dans une lettre, on m'écrit :

« Il faut expédier au loin les gens qui ne trouvent pas le moyen de vivre en France. La colonisation doit être une soupape de sûreté. Au lieu de nous manger les uns les autres, dispersons-nous. »

Quand les propagateurs de la politique coloniale disent : « allons » à la première personne, ce n'est que par politesse, par euphémisme, en manière d'encouragement, mais en réalité, c'est : — « Allez ! » qu'ils disent. Allez ! mes amis ! nous vous accompagnons de nos vœux, de nos souhaits et de nos spéculations.

Vous expédiez ces gens au loin : mais qu'y feront-ils ?

Le Dr da Silva Amado, de Lisbonne, appartenant à la nation portugaise qui, avec l'espagnole, résiste mieux que tous les autres peuples Européens au climat torride, est d'accord avec l'Anglais sir John Fayer pour dire :

« Dans les pays chauds, le travail ne peut s'accomplir que par la machine, des indigènes ou des gens de races habitant des pays analogues (1). »

Dans votre générosité bienveillante, mais aveugle, vous offrez des non-valeurs aux colonies, et vous faites à grands frais encore plus misérables qu'ils ne sont les misérables que vous voulez soulager.

Si pauvre que soit un individu, il a été élevé, il a grandi, il a consommé, il représente un certain capital de soins, de nourriture, d'éducation ; que ce prix ait été payé par la famille ou par l'assistance publique, il n'en a pas moins été prélevé sur le revenu général du pays.

Quelle est sa valeur ? M. Prosper Guyot (2) estime la valeur moyenne de l'homme adulte à 8,000 fr., *the Economist*, la valeur de l'émigrant à 4,375 fr.; le Dr Engel, de 2,716 à 3,000 fr. Mettons cette valeur aussi minime que possible : 3,000 fr. si vous voulez ; 100,000 émigrants sortent de l'Allemagne chaque année, ils lui enlèvent donc un capital de 300 millions de francs. De 1820 à 1882, l'Europe a envoyé ainsi dans les autres parties du monde, plus de 17 millions d'émigrants, soit une valeur humaine de 50 milliards (3).

Le Dr Bordier conclut : Donc, il faut avoir des colonies à soi pour que cette valeur reste dans la nation.

Mais quelles colonies ? Celles où l'émigrant meurt sans se reproduire et reste en tout cas incapable de

(1) *Congrès des médecins des colonies.* 1883.
(2) Voir le *Globe* du 11 mai 1883.
(3) Mulhall. *Dictionary of statistics.*

travail? C'est l'engloutissement du capital humain sans espoir d'aucun retour. Mieux vaut encore qu'il aille quelque part où il se conserve. Au moins, il n'est pas perdu pour tout le monde et par répercussion, il peut être utile à la mère patrie.

L'homme part : il se trouve en présence des difficultés si redoutables de l'acclimatement ; s'il n'a d'autres ressources que ses bras, il ne peut faire qu'une chose : louer son travail. Et s'il ne peut pas travailler? Et si le travail est effectué à plus bas prix qu'en Europe par les nègres, les travailleurs indigènes ou les coolies, sera-t-il donc plus heureux que dans son pays natal? Il arrive dans un pays neuf, où tout est à faire; mais s'il n'a pas de capital, s'il n'a pas d'outils, s'il n'a pas d'avances, il est condamné à périr de misère.

Robinson réussit à se faire une existence relativement confortable dans son île : pourquoi ? c'est parce qu'il a eu un capital énorme à sa disposition : un navire presque entier.

Avec la valeur de ce navire, il eût mené en Angleterre l'existence d'un petit rentier ou eût pu établir un bon petit commerce.

Il y a des millions d'hectares disponibles dans le monde; le tout est de les occuper. Nous avons vu les échecs résultant de la colonisation officielle en Algérie, et cependant tout concessionnaire doit avoir, au minimum, une demi douzaine de mille francs à sa disposition.

L'acre de terre ne coûte pas cher aux États-Unis, mais il faut des avances en matériel, en bétail, en

semences, et souvent le résultat est moindre que celui obtenu par un paysan français sur le sol français, avec une somme égale (1).

Le Dr Harmand dit que « si les 9/10 des Français échouent à l'étranger, c'est faute de capital. »

A quoi bon insister? Un homme, parti nu et affamé de la mère-patrie, ne trouvera pas des vêtements tout faits et du pain tout cuit dans des pays incultes et inhabités. La terre promise est du domaine de Jehova; le miracle de la manne dans le désert ne s'est pas renouvelé.

Indépendamment de son capital personnel, tout émigrant doit donc être muni d'un capital argent ou matière; s'il représente 3,000 francs, il doit emporter une somme au moins égale : on peut donc évaluer à plus de 100 milliards le capital que l'émigration a emporté d'Europe. Nul ne niera que ce chiffre ne représente un formidable pouvoir d'achat.

Au point de vue de « l'expansion de la race française », l'homme qui part seul ne se reproduit pas, ou ne se reproduit que par croisement. De plus, dans l'installation de la vie, dans l'enracinement de l'homme au sol, la femme est un élément indispensable, et les colonies manquent de femmes.

Les partisans de l'intervention de l'État en matière d'émigration, devraient exiger que tout émigré fût doublé d'une compagne.

Sous la Régence, on fit des rafles analogues à celles que les dignes héritiers du lieutenant de

(1) Voir *Le spectre américain*, par Antonin Dubost, ancien directeur de *Grignon*, broch. in-12. *Bibliothèque de la ligue des Contribuables.*

police pratiquent encore : on en utilisait les victimes en les envoyant à la Louisiane. La mort de Manon Lescaut est restée le symbole de ce procédé de colonisation.

LETTRE XV

L'ÉMIGRATION PAR L'ÉTAT

Variations. — L'Espagne et l'émigration. — Conséquences du despotisme. — La crainte de l'émigration. — Courants factices. — L'expérience de l'Angleterre. — Les transports gratuits. — Les charlatans de l'émigration. — Système Wakefield. — Des encouragements à l'émigration : les impédimenta légaux.

La politique des gouvernements varie au point de vue de l'émigration.

Au XVIe siècle, les Espagnols prenaient toutes sortes de précautions pour restreindre l'émigration en Amérique : un seul port d'embarquement, à une extrémité d'Espagne, Séville; une permission expresse de la couronne, donnée pour peu de temps, deux ans; la nécessité de justifier que personne de sa famille n'avait subi une condamnation du Saint-Office depuis deux générations. Ces diverses mesures avaient réussi à restreindre à quelques milliers le nombre des Espagnols, établis au bout d'un siècle, en Amérique. Elles avaient pour but de maintenir les colonies dans la servitude à l'égard de la métropole.

Le despote, dans sa méfiance, veut affaiblir tous ceux à qui il commande, et il ne s'aperçoit pas que cet effort a pour résultat fatal sa propre faiblesse et sa propre impuissance.

En 1877, il y a 124 demandes de passage : 24 émigrants en profitent ; en 1879, 181 demandes de passage, 37 en profitent. En 1884, le chiffre des demandes a été de 1283, celui des passages accordé de 244 ; 193 émigrants sont partis.

Ce dernier chiffre prouve que les incitations du gouvernement ont produit un certain résultat, mais il faut observer qu'une partie de ces crédits ont été employés au transport de femmes à la Nouvelle-Calédonie et à celui de familles de criminels déportés (1).

En 1883, on projeta d'ouvrir un crédit de 6 millions 350,000 francs pour appeler 400 colons en Nouvelle-Calédonie : — 17,800 fr. par colon (2) !

M. Leroy Beaulieu dit (3) que le devoir des gouvernements est de surveiller les agences d'émigration qui, par des promesses fallacieuses, tentent d'attirer des dupes sur des territoires improductifs. Il cite qu'un de leurs moyens, pour griser l'imagination des naïfs, est la publication d'un fait-divers annonçant que Durand ou Duval, pauvre paysan parti de France en sabots, vient de mourir en laissant 20 ou 30 millions. Ces procédés ont fait de tristes victimes sur certains territoires des États-Unis, au Pérou, au Paraguay.

Le conseil de M. Leroy Beaulieu est bon, mais le gouvernement français doit commencer par se l'appliquer à lui-même. Je ne comprends qu'une inter-

(1) De Lanessan. *Rapport sur le budget des colonies*, p. 128.
(2) Lemire, *Nouvelle-Calédonie*, p. 247.
(3) *La colonisation*, p. 526.

vention de l'État : c'est celle du système Wakefield. Mais ici ce n'est pas l'État, expéditeur d'émigrants, qui paye pour se débarrasser de ses enfants, c'est le pays qui en a besoin qui paye le transport de la marchandise-travail qui lui est nécessaire.

Ce système consiste à vendre des terres assez cher aux immigrants, une livre, deux livres l'acre (1), 160 à 125 francs l'hectare environ, et à en affecter le prix au transport des travailleurs, avec engagement de retour au bout d'un certain délai, trois ans par exemple. De cette manière, le capitaliste peut acheter le sol et avec le prix qu'il a consacré à l'achat du sol, il s'assure des coopérateurs. C'est ce système qui a été appliqué et qui a si admirablement réussi en Australie.

L'année dernière, la Chambre des Députés de la République Argentine a été saisie d'une proposition tendant à consacrer une somme de 1200 coutos pour favoriser l'introduction des immigrants qui seraient, en arrivant, libres de toute dette (2).

Le Brésil demande aussi des immigrants Européens.

Plus d'une mère de famille, embarrassée de la carrière que pourrait bien suivre son fils, s'imagine que la politique coloniale pourrait lui être fort utile à ce point de vue.

Java ne sert-il pas de débouché aux jeunes Hollandais, comme les Indes et les autres colonies britanniques aux jeunes Anglais ?

(1) V. Leroy Beaulieu. *Loc. cit.* p. 608.
(2) *Messager du Brésil.* 27 juillet 1884.

Créer des colonies pour assurer des positions aux jeunes gens, c'est une des formes de la politique protectionniste ; mais il ne faudrait pas alors commencer par leur imposer le baccalauréat et le service militaire.

Le code civil est un obstacle : en Allemagne, en Angleterre, les cadets sont poussés à aller chercher la fortune au loin ; ils sont soutenus en même temps dès leur début dans la vie par un certain capital avec lequel ils doivent assurer leur avenir, par des relations de famille, de parenté, de position. Ils sont hardis. Le Français attend son héritage, courtise les parents à succession, et reste rivé au sol dont il aura sa part.

Tant que les mœurs et les lois qui retiennent le Français chez lui ne seront pas changées, le gouvernement pourra conquérir des territoires, il n'arrivera à les peupler que de fonctionnaires et de soldats ; il pourra offrir des transports gratuits, personne ne s'empressera d'en profiter (1).

(1) *Histoire de l'Émigration* par Jules Duval, 1864. — *La colonisation au* XIXe *siècle* par Leroy Beaulieu. — L'*Émigration Européenne* par Legoyt. — Marivale. *Lectures on Colonisation.* — L'*Émigration Italienne*. *Annales de démographie*, septembre 1880.

LETTRE XVI

L'ÉMIGRATION OBLIGATOIRE

I. Déblayer la métropole. — Colbert et la Compagnie du Morbihan. — Idée napoléonienne. — Le décret du 8 décembre 1851. — La loi de 1854. — II. L'humanité de certains philanthropes. — La peine du fouet. — Les supplices. — III. La férocité des « hommes d'ordre ». — La Nouvelle-Calédonie. — Difficultés. — L'Australie. — Article 14 et article 19. — L'ignorance ministérielle. — Une solution radicale et économique. — IV. La sécurité en France. — La férocité des crimes est en raison de la férocité des peines. — Prime au crime. — V. Les fabriques de récidivistes. — La loi de 1874. — Les prisons de Paris. — VI. « L'expansion de la race française. — La sélection. » — « Il faut être deux ». — Pas de résidents volontaires. — VII. Le travail du convict et le travail servile. — VIII. La transportation a retardé le développement de l'Australie.

I.

Cependant le gouvernement ne se décourage pas :

— Ah ! les Français ne veulent pas émigrer quand je veux qu'ils émigrent, tout en maintenant les lois qui les empêchent d'émigrer, eh bien ! tant pis pour eux. Je les forcerai d'émigrer malgré eux !

— Tous ?

— C'est peut-être beaucoup dire ; mais du moins je peux augmenter le nombre des émigrants.

— Comment ?

— C'est bien simple : j'ai le code pénal et il suffit que j'en modifie certains articles. Je déclarerai que tout individu coupable de certains délits ou de certains crimes sera employé à la colonisation. Il est impossible que l'opinion publique ne me suive pas, car je lui présente deux avantages certains : je déblaye la métropole ; je peuple les colonies, et par conséquent, j'assure « l'expansion de la race française. »

Cette idée était un des points du programme du grand ministère de 1881. Elle se trouvait dans le dernier programme de Belleville de M. Gambetta. M. Joseph Reinach fit un volume pour la développer ; M. Waldeck-Rousseau l'a reprise et en a fait presque une loi.

Elle n'est pas neuve. Richelieu et Colbert poussaient en vain les Français à l'émigration ; alors comme maintenant ceux-ci résistaient. En 7 ans, la compagnie du Morbihan n'avait pas transporté 40 colons au Canada. Colbert lui donna le privilège d'y conduire les fous, les mendiants et les vagabonds. Nous devons lui rendre cette justice que, calculant les frais de transport et le profit, elle n'en abusa pas.

Cette idée fait aussi partie des idées napoléoniennes que Napoléon III offrit à la France. Il annonça, dans son message du 12 novembre 1850, qu'il présenterait un projet de loi sur la transportation. Il le remplaça par le décret du 8 décembre 1851, annexe du coup d'État.

Les deux premiers articles valent la peine d'être cités :

Art. 1er. — Tout individu placé sous la surveillance de la haute police qui sera reconnu coupable de rupture de ban, pourra être transporté par mesure de sûreté générale dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie. La durée de la transportation sera de 5 ans au moins et de 10 ans au plus.

Art. 2. — La même mesure sera applicable aux individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète.

Immédiatement le gouvernement se mit en mesure d'appliquer le décret qui faisait partie des mesures d'ordre, destinées à assurer la sécurité de l'Empire ; à la fin du mois de mars 1852, l'*Allier* partait de Brest pour la Guyane avec 300 transportés de toutes les catégories.

D'après la *Notice sur la transportation* publiée en 1867 par l'amiral Rigault de Genouilly, à la date du mois d'août 1866, 329 déportés politiques et 2,641 repris de justice auraient été envoyés à la Guyane ; les premiers sont les déportés administrativement ; parmi les seconds, beaucoup peuvent être considérés comme des condamnés politiques, bien que frappés de peines de droit commun, pour rébellion, pillage, etc.

Au coup d'État, d'après le rapport de M. de Maupas, 26,642 personnes furent arrêtées, 6,501 furent remises en liberté, 20,000 furent frappées de peines diverses. Ce fut l'Algérie qui en reçut la plus grande part : 9,530.

Dans le décret du 8 décembre 1851, il n'avait été question que de « repris de justice » et d' « affiliés à des sociétés secrètes. » En 1852, on expédia à la Guyane les condamnés au bagne; la loi de 1854 supprima les bagnes en France et les relégua à la Guyane. Tout individu condamné à moins de 8 ans de travaux forcés, est tenu de résider dans la colonie pendant un temps égal à sa condamnation. Cette disposition s'appelle « le doublage. » Tout individu, condamné à plus de 8 ans de travaux forcés, doit y résider toute la vie.

De 1852 au 1er janvier 1878, 21,907 hommes dont 16,195 forçats, 21,816 repris de justice, 329 politiques et 399 femmes ont été transportés à la Guyane ; sur ce chiffre, 10,306 sont morts de maladies, 531 d'accidents (1).

L'effectif des condamnés en cours de peine et des libérés astreints à la résidence était de 3,317 individus en 1881 (2).

Le gouvernement impérial lui-même, effrayé de l'insalubrité de la Guyane, autorisa par un décret du 2 septembre 1863, la création à la Nouvelle-Calédonie, d'établissements pour l'exécution de la peine des travaux forcés; en 1867, il décida que tous les Européens, condamnés aux travaux forcés, y seraient désormais envoyés. Depuis cette époque, la Guyane ne reçoit plus que les condamnés noirs, les Arabes et un petit nombre d'Européens, choisis parmi les ouvriers des différents corps d'état.

(1) Voir ci-dessus Lettre VI, p. 27.
(2) *Notice sur la transportation*, 1884.

II.

Des philanthropes, bien pensants, vous disent gravement : — La transportation a été un grand progrès pour la cause de l'humanité. Nous n'avons plus ainsi sous les yeux à Brest et à Toulon les horreurs du bagne.

Ce sont les mêmes gens qui considèrent, comme un grand progrès, l'exécution des condamnés à mort dans l'intérieur de la prison.

Que vaut donc votre pénalité que vous en avez honte et que la cacher constitue un progrès ?

Sans doute, nous gagnons à n'avoir plus dans les rues ce spectacle de forçats traînant la chaîne et de gardes chiourmes les assommant à coups de bâton ; mais les misérables ont-ils gagné quelque chose, quand on les a envoyés à une mort certaine à la Guyane ?

Nous ne voyons plus les mauvais traitements auxquels ils sont soumis ; nos nerfs sont en repos ; nous nous figurons alors volontiers que tout est pour le mieux; mais les barbaries cachées, dissimulées, sont égales, sinon pires, aux barbaries commises au grand jour. Delescluze nous a raconté les horreurs du bagne. Quand les condamnés de la Commune sont revenus en France, ils nous ont montré des forçats dont les doigts avaient été broyés par les poucettes ; d'autres le dos déchiré à coups de fouet, lavé avec de l'eau salée ou vinaigrée pour empêcher la gangrène. Toutes les semaines, à un jour fixe, l'exécution se faisait avec pompe, pour

l'exemple, au son du tambour chargé d'étouffer, sous un roulement, les hurlements du supplicié. Si le chirurgien était soigneux, il ramassait les morceaux de chair projetés ça et là pour les recoller ensuite. Nous avons assisté à des discussions au Parlement où on cita la longueur réglementaire du manche et de la lanière du fouet et où des amiraux, des ministres et des députés donnèrent gravement leur opinion sur les qualités et les meilleures conditions de cet instrument de supplice, comme à l'Académie de médecine on discute les avantages et les inconvénients de tel ou tel instrument de chirurgie.

Le cri d'horreur domina cependant si haut ces savantes dissertations que le décret du 18 juin 1880 supprima « les châtiments corporels, c'est-à-dire les coups de fouet »; comme si les ceps, le cachot, la camisole de force, la crapaudine encore usitée au moins dans les compagnies de discipline, étaient des châtiments spirituels !

Ne savons-nous pas que, dans nos maisons centrales, la camisole de force, le carcan, la douche sont des châtiments encore usités tous les jours ? De temps en temps un directeur de prison se vante de les avoir supprimés dans son établissement (1); ils étaient donc en vigueur auparavant ? Ils sont donc en vigueur chez le voisin?

J'ai entendu, en Algérie, des récits épouvantables de faits qui se passent quotidiennement dans les

(1) Voir les articles de M. Robert Caze dans le *Voltaire* du mois de décembre 1884 sur les prisons.

compagnies de discipline, et certes, les narrateurs étaient des hommes dont la sensibilité était le moindre défaut. Des misérables, ferrés, restent couchés sur le sol, grelottant la fièvre, retournés à coups de pied, jusqu'à ce qu'ils demandent grâce. J'ai vu au pénitencier de Aïn-El-Bey la salle de punition; une tige de fer est placée d'un bout à l'autre. Sur cette tige glissent des anneaux dans lesquels sont engagés les pieds des hommes étendus à terre.

Il ne suffit pas de faire passer la mer à des condamnés pour que l'horreur de notre système pénal soit atténuée ; souvent même, elle est aggravée.

III.

Dans la discussion du projet de loi sur les récidivistes, des mots épouvantables ont été prononcés par des gens qui sont peut-être bons pères, bons époux, mais qui font de la férocité à froid, avec la conscience que torturer et tuer les gens est une chose toute simple, quand on parle au nom de la société et qu'on n'est pas soi-même l'exécuteur.

L'article 14 du projet adopté par la Chambre des députés, à peu près conforme au texte du gouvernement, avait fixé les lieux de relégation : c'étaient en première ligne, la Nouvelle-Calédonie ; puis les îles Marquises qui sont insignifiantes ; l'île Phu-Huoc et enfin la Guyane.

A la Nouvelle-Calédonie, le pays est sain, les bras manquent.

Les mettra-t-il en liberté? Mais alors que deviendront les colons libres? Ils seront submergés sous cette marée d'éléments détestables.

Il les interne dans un lieu déterminé, il ne peut pas leur dire : Vivez de votre métier. Où sont les clients? Les entretenir ou les laisser mourir de faim, en faire des rentiers ou les condamner à la plus cruelle des morts ? Voilà donc l'alternative.

Leur donnera-t-il de la terre, des semences, une avance avec obligation de se tirer d'affaire ? Mais la plupart sont incapables de semer un chou et de faire pousser un radis. Puis l'administration en Nouvelle-Calédonie n'a plus que 800 concessions et 2,000 libérés attendent qu'on leur livre leur lot. L'administration manque ainsi à ses engagements. Cette leçon de morale laisse à désirer.

En 1883, il y avait 7,000 forçats: le chiffre augmente de 700 par an. Il n'y a pas de place.

L'Australie s'opposait à la transportation des récidivistes en Nouvelle-Calédonie. Elle disait que le gouvernement français ne pouvait avoir la prétention d'y garder et d'y faire vivre ses récidivistes : que, par conséquent, il avait l'arrière-pensée de les y amasser, puis de leur favoriser les moyens d'évasion, de manière à en faire cadeau à l'Australie. Les Australiens exagéraient évidemment : ils invoquaient, à l'appui de leur hypothèse, un chiffre de près de 247 évadés ou libérés de la Nouvelle-Calédonie, déversés chez eux (1); l'administration française conteste ce chiffre.

(1) *Le Brisbane*. N° du 20 mai 1884. Il néglige d'indiquer à quelle période se rapporte ce chiffre.

Mais le gouvernement français ne voulut pas ajouter cette nouvelle complication à toutes celles dans lesquelles la politique coloniale l'a jeté; il avait un parti à prendre; renoncer simplement à son projet de loi. Il préféra prouver qu'il l'avait présenté et soutenu avec une remarquable étourderie et il le modifia, en demandant que le Sénat lui donnât un blanc seing pour désigner le lieu de la relégation, sans dissimuler cependant que le nouvel endroit de son choix serait Cayenne. Les mauvaises langues prétendent que certains intérêts particuliers étaient également intervenus; quoi qu'il en soit, l'article du projet adopté par la Chambre fut remplacé par l'article 19 du projet présenté au Sénat.

L'amiral Fourichon qui avait été gouverneur de Cayenne et qui n'y avait pas laissé des souvenirs de reconnaissance aux déportés politiques placés sous ses ordres; l'amiral Jauréguiberry qui connaissait le pays(1); le conseil général de santé qui, consulté, dans sa séance du 23 octobre 1884, déclarait que l'insalubrité de la Guyane rendait cette colonie impropre à servir de lieu de transportation, ne furent pas écoutés.

Le ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, ne tenait pas compte de ces avertissements; il ignorait le travail du Dr Orgéas; il affirma que la transportation des récidivistes à la Guyane serait une opération très utile pour la sécurité de la France et pour « l'expansion de la race française. »

(1) Séance du 25 octobre 1884.

Comment serait-elle utile dans ce dernier cas, puisque tout transporté à la Guyane est condamné à mort, dans un temps plus ou moins court?

On pourrait s'épargner les frais de transport. Empoisonner les récidivistes au moment où ils sont arrêtés serait un moyen simple, peu coûteux, silencieux, de « s'en débarrasser. »

Il est vrai qu'alors on ne pourra plus dire : « La transportation contribuera au rayonnement de la patrie et sera par essence une œuvre de colonisation. »

IV.

Soit. Un ministre de la République, un professeur de l'Ecole de droit, le Sénat de la République auront repris à leur compte un système de transportation tel que l'Empire avait été obligé par prudence de l'abandonner : ces criminalistes implacables auront-ils obtenu, du moins, un résultat au point de vue de la sécurité intérieure de la France?

Quand, en 1772, à Lyon, sur la place des Terreaux, on pendait une malheureuse servante pour avoir volé deux douzaines de serviettes; quand en Angleterre, en 1778, on pendait avec son enfant au sein une malheureuse femme de 19 ans, Marie Jones, pour avoir volé une pièce de drap à la devanture d'un marchand de Ludgate Hill, parce que son mari, enlevé par la presse depuis trois

semaines, l'avait réduite à mendier, tout voleur devenait meurtrier. Le risque était le même. Montesquieu, Voltaire, Beccaria, contemporains de ces faits, étaient tous arrivés à cette conclusion : que la férocité des crimes est en raison de la férocité des peines.

Le projet voté par le Sénat est une excitation au crime.

A qui doit s'appliquer le projet de loi sur les récidivistes? M. de Verninac disait dans son rapport : « En 1882, sur le chiffre énorme de 78,998 récidivistes qui ont passé devant les tribunaux correctionnels, 11,690 (15 %) n'ont été condamnés qu'à l'amende, 63,150 (80 %) à moins d'un an d'emprisonnement, 4,150 (3 %) seulement à plus d'un an de la même peine. »

Ce sont donc des auteurs de simples délits.

Aujourd'hui les coupables de crimes, condamnés aux travaux forcés, sont envoyés en Nouvelle-Calédonie.

Depuis le début de la transportation (1864) jusqu'à l'année 1878, soit pour une période de 14 ans, la mortalité moyenne annuelle y a été de 3.15 p. 100. La durée de la vie probable d'un transporté à la Nouvelle-Calédonie est de 21 ans 7 mois et 24 jours, c'est-à-dire près de trois fois plus qu'à la Guyane (1).

Croyez-vous donc que les récidivistes, exposés à la relégation, ne connaîtront pas la salubrité relative des deux colonies? Alors, ils feront le même calcul que les individus, qui, condamnés à la maison

(1) Dr Orgéas. *Loc. cit.*, p. 25.

centrale, commettaient un crime pour aller à la Nouvelle. Cette habitude était devenue si fréquente qu'on a été obligé de recourir à une loi spéciale pour la détruire.

Au lieu de « faire un mouchoir » ou de se laisser passivement condamner pour vagabondage, le récidiviste deviendra un meurtrier. Car avec le projet adopté, il sera moins puni que le simple délinquant. Celui-ci serait livré « à la guillotine sèche, » tandis que le grand criminel a des chances sérieuses d'existence. En tuant, le récidiviste gagnera la vie que, plus modeste, il eût perdue. La loi Waldeck-Rousseau aura pour résultat fatal la diminution des délits au profit des crimes.

V.

Au lieu de demander des millions pour la relégation, le Ministre de l'Intérieur aurait peut-être dû commencer par se poser cette question :

— Il y a une loi de 1875 sur l'emprisonnement cellulaire, destinée à isoler les prévenus et les condamnés. Qu'est devenue cette loi ? Comment est-elle appliquée ? Quelles sont les modifications à y apporter ?

Une simple circulaire aux préfets, et il eût obtenu cette réponse : — Qu'elle n'était appliquée nulle part, faute d'argent.

Alors, il aurait peut-être réfléchi qu'avant de faire une nouvelle loi, exigeant des sommes considérables, il serait peut-être utile d'employer une

partie de ces sommes à appliquer cette loi qui, depuis dix ans, dort sur le papier.

Une promenade dans les prisons de Paris lui eût montré qu'actuellement, toutes sans exception, ne sont que des foyers d'infection morale.

Au Dépôt, il eût vu la loi violée tous les jours par le Préfet de police qui garde cette prison sous sa dépendance, comme ses prédécesseurs, les anciens lieutenants de police, gardaient le Châtelet. Le procureur de la République en est exclu. Les individus arrêtés y sont tenus à la disposition du Préfet de police seul, en dépit de l'article 106 du code d'instruction criminelle. Ils doivent se trouver très heureux quand ils comparaissent devant un juge d'instruction au bout de quatre ou cinq jours de détention (1). Ils sont amenés par des rafles, entassés par centaines, livrés à une effroyable promiscuité dans deux salles obscures et infectes. Là se font, se défont, se nouent, se renouent des relations. Un malheureux est arrêté, parce que n'étant pas propriétaire, il n'est pas locataire : c'est un délit. Obligation de trouver un propriétaire, même sans argent, autrement on est coupable. Bien plus, n'ayant pas le moyen de loger à l'hôtel Bristol ou à l'hôtel Meurice, il s'est réfugié dans un infime garni. Le garni riche est seulement considéré comme domicile respectable par la police. Le garni bon marché est une souricière à rafles. Le coupable de misère est jeté au Dépôt; il y devient le camarade du voleur ou du meurtrier d'habitude. Il constate que son honnêteté

(1) V. la *Police* par Yves Guyot.

n'est point une garantie contre la prison. Il gagne, sur son matelas, une vermine morale pire encore que la vermine physique. Un jour, deux jours, trois jours se passent, pendant lesquels il est soumis à tous les outrages et à toutes les contaminations. Un substitut du petit parquet constate enfin qu'il ne peut relever aucun délit contre lui. Le voilà rejeté sur le pavé, le soir, sans qu'on lui ait même donné à dîner. Il se retrouve dans la rue, dans le noir de la nuit, le ventre creux, la tête pleine de pensées troublantes, encore plus misérable qu'il ne l'était avant cette souillure. Il n'a pas plus de domicile ou n'a pas en perspective un domicile plus brillant que la veille. Il peut être repris au bout de quelques instants et rejeté dans cette horreur. Il a fait des camarades qui lui disent : « Viens avec nous ! » et pourquoi pas ? où irait-il ?

Le Dépôt est le bureau de placement et la Bourse du crime.

Mazas est une prison qui a la prétention d'être une prison cellulaire. Elle contient 1,168 alvéoles et 1,400 prisonniers. La Préfecture de police y fait elle-même des mariages mâles.

Dans toutes les prisons de Paris, à Sainte-Pélagie, à la Santé, à Saint-Lazare pour les femmes, même entassement, même promiscuité. L'administration travaillerait à former l'armée des récidivistes qu'elle ne pourrait employer des procédés plus efficaces.

En province, les maisons d'arrêt sont soumises au même régime ; les maisons centrales ne valent guère mieux ; car elles rejettent dans la société des êtres

encore plus déprimés moralement, intellectuellement, physiquement qu'au moment où ils y étaient entrés.

Avant de songer à établir des colonies pénitentiaires de l'autre côté de l'Atlantique ou aux Antipodes, songez donc d'abord à détruire en France vos fabriques de criminels (1)!

VI.

En faveur de la relégation reste l'argument de « l'expansion obligatoire de la race française. »

Expansion de la race française, à l'aide de repris de justice, de récidivistes, de condamnés aux travaux forcés ! La plupart sont des malades qui, dans un état social plus avancé, seraient soignés comme tels, au lieu d'être « punis », « condamnés à un châtiment. » Ils appartiendraient au médecin et non au garde chiourme.

En admettant qu'ils puissent se reproduire, que vaudront leurs produits ? Ce seront des dégénérés, des impulsifs qui porteront le fardeau fatal de l'hérédité. Vous arriverez à faire une population de demi-aliénés, sinon d'aliénés complets. Le phénomène de l'accumulation s'en mêlant, vous donnerez vraiment au monde un bel échantillon de « la race française » et vous aurez de bonnes raisons d'être fiers des compatriotes que vous aurez ainsi fabriqués !

(1) Voir sur les prisons de Paris : *Revue nationale*, 1er février 1885. *Les Récidivistes*, par Yves Guyot.

Mais vous n'en fabriquerez même pas. D'abord pour faire un enfant, il faut être deux : un homme et une femme.

En Nouvelle-Calédonie, les Canaques vendent facilement leurs filles aux blancs. Cet élément est-il suffisant pour compenser la disproportion ? Soit.

Mais à la Guyane, nous avons vu (lettre VI) le résultat des mariages au Maroni. Si le gouvernement peut donc invoquer cet argument pour la première colonie, il ne peut l'invoquer pour la seconde.

Jusqu'à présent, la colonisation pénitentiaire n'a amené dans les deux que des résultats négatifs.

A la Guyane, comme libéré, non astreint à la résidence, on ne trouve qu'un seul homme; il n'y a pas de femmes; à la Nouvelle-Calédonie, sur plus de 11,000 transportés, depuis 1864, 21 hommes, 29 femmes. Il n'y est pas resté un seul des condamnés de la Commune, et cependant ils se trouvaient là en face d'un sol disponible, auprès de mines d'or, de cuivre et de nickel. Ils ont préféré rentrer dans la vieille société, que la plupart déclarent si mauvaise, plutôt que d'essayer de mettre en pratique, soit là, soit en Australie, quelques-unes de leurs formules collectivistes.

VII.

La meilleure manière de tuer une colonie est d'y transporter des convicts.

Vous allez y jeter des gens que vous trouvez dangereux et embarrassants chez vous. Cesseront-ils donc d'être dangereux et embarrassants dans la

colonie? Que deviendra le colon honnête, père de famille, avec sa femme, ses enfants, ses filles, noyé au milieu de cette population redoutable? Il la fuit en France. Comment voulez-vous qu'il aille la rechercher là-bas?

La colonisation par convicts ne peut servir qu'au colon, ayant des capitaux et besoin de main d'œuvre; leur travail est une forme du travail servile. En 1720 les transportés anglais étaient cédés pour cinq ou sept ans aux Antilles, à la Jamaïque, à la Barbade, à la Caroline, au Maryland, à des planteurs qui les revendaient de 250 à 1,000 fr.

De même dans la Nouvelle-Galles du sud et dans la terre de Van Diémen les convicts étaient une sorte d'esclaves (1). Ils étaient prêtés comme bergers ou comme ouvriers aux squatters; ils étaient astreints à servir un maître particulier, quand ils obtenaient la remise du travail des travaux publics. Toutes ces mesures provoquèrent avec juste raison des critiques fort vives dans le Parlement anglais. A partir de 1838, les convicts ne furent plus employés que sur les chantiers du gouvernement ou reçurent un ticket de libération.

En Nouvelle-Calédonie, les pénitenciers agricoles ont tous travaillé à perte; et cependant il n'y a qu'une seule forme de transportation possible, c'est la transportation collective (2).

A la Guyane, les transportés coûtent et ne rapportent rien. Ils ont construit quelques kilomètres de

(1) *Westminster review*. 8 octobre 1878, p. 325.
(2) Lemire. *Voyage en Nouvelle-Calédonie*, p. 245, 252, 253.

routes. Tel est le seul bénéfice qu'en ait retiré la colonie (1).

VIII.

Contrairement à l'opinion des gens qui jugent sur quelques phrases toutes faites, sans vérifier les faits, la transportation des convicts en Australie a retardé, au lieu d'améliorer, le développement de la colonisation dans ce continent.

L'Australie compte sept colonies : la Nouvelle-Galles du sud, Victoria, Queensland, l'Australie du sud, l'Australie occidentale, la terre de Van Diémen ou Tasmanie, la Nouvelle-Zélande.

Il est très vrai qu'en 1788, le gouverneur Philip s'établit avec 208 marins et leurs familles, 757 convicts dont 192 femmes, à l'endroit qui porte maintenant le nom de Sydney et qui est devenu la capitale de la Nouvelle-Galles du sud. Ce ne fut qu'en 1793 qu'arriva le premier émigrant qui ne fût ni convict ni marin : c'était un allemand qui épousa une transportée. De la fondation à 1839, époque où arriva le dernier convoi, 70,000 criminels avaient été amenés dans la Nouvelle-Galles du sud.

Il est encore vrai que la terre de Van Diémen fut une colonie pénale. Elle en a gardé un si mauvais souvenir qu'en 1854 elle a changé son nom en celui de Tasmanie.

Il est vrai que de 1850 à 1860 l'Australie occidentale a demandé des convicts pour se procurer de la

(1) *Bulletin de la Société de géographie commerciale*. Mars 1884.

main d'œuvre et qu'elle en reçut 10,000 pendant cette période.

Queensland a reçu aussi quelques convicts jusqu'en 1840, mais en petit nombre, car sa population en 1846 n'était que de 2,257 personnes. Victoria fut fondée par des colons libres de la terre de Van Diémen. Les fondateurs de l'Australie du sud repoussèrent tout convict et pour se procurer de la main d'œuvre, appliquèrent ce système Wakefield que j'ai exposé (1). Dès que la Nouvelle-Galles du sud prit un certain développement, elle demanda qu'on ne lui envoyât plus de convicts : cette émigration forcée empêchait l'émigration libre ; l'émigrant pauvre ne voulait pas venir offrir sa main d'œuvre en concurrence avec la main d'œuvre pénale. A partir de 1839, la Nouvelle-Galles du sud n'a plus reçu de convicts. Il en a été de même pour la terre de Van Diémen, depuis 1853.

Il est vrai que, pendant 10 ans encore, l'Australie occidentale a reçu des convicts, qu'elle en avait encore 2,000 en 1872, mais les autres colonies protestèrent craignant d'être envahies par eux après leur libération. Une importante partie de la population qui n'est que de 25,000 habitants est composée de convicts libérés ; qu'en résulte-t-il ? c'est que cet élément éloigne de la colonie et les bras et les capitaux et qu'elle se traîne languissante.

Le grand développement de l'Australie date précisément de l'époque où a cessé la transportation.

La Nouvelle-Galles du Sud avait 70,000 habitants

(1) Lettre XV.

en 1836; la transportation cesse en 1839; en 1878, la colonie avait 693,000 habitants : ce ne sont donc pas les convicts qui ont contribué à cette augmentation de population.

Victoria n'a jamais eu de convicts ; elle comptait 14 personnes en 1835; en 1879, elle avait 900,000 habitants. Ce ne sont donc pas les convicts qui l'ont peuplée.

L'Australie du Sud comptait 200 habitants en 1836 ; elle en comptait 250,000 en 1879 ; elle n'a jamais eu de convicts.

La Nouvelle-Zélande, en dépit des luttes qu'elle a eu à soutenir contre les bandes de convicts évadés des colonies et contre les Maoùs, compte maintenant plus de 400,000 habitants ; elle n'a jamais eu de convicts.

Les colonies les moins prospères sont celles qui ont gardé les convicts le plus longtemps ; la Tasmanie avait 57,000 habitants en 1841, elle n'en avait que 110,000 en 1879. L'Australie occidentale qui a reçu des convicts jusqu'en 1860 n'a actuellement que 28,000 habitants.

Prétendre que la transportation des convicts a fait la grandeur de l'Australie, ce n'est donc pas simplement une exagération : c'est le contraire de la vérité !

LETTRE XVII

LE PLACEMENT DU PÈRE DE FAMILLE

On m'écrit :

« Soit : la France ne peut avoir des colonies de peuplement; ni les territoires qu'elle détient, en dehors de l'Europe, ni les mœurs de ses habitants, ni sa législation ne s'y prêtent. Nous voulons bien admettre tous ces faits. Mais les colonies ne servent pas seulement de débouchés à la population. M. de Bismarck cherche les moyens de restreindre l'émigration allemande et de fonder des colonies allemandes (1). Un homme aussi avisé que lui poursuivrait donc deux buts aussi contradictoires? S'il fait des colonies, afin que les Allemands restent chez eux, il confirme votre thèse. Il sait que ses compatriotes ne peuvent aller vivre à Angra-Pequana ou à Cameroon. Il a donc un autre objectif. Lequel ? sinon un débouché aux produits allemands. Nierez-vous aussi l'utilité des colonies à ce point de vue ? Est-ce qu'un peuple sans colonies peut avoir un commerce extérieur ? Notre industrie est atteinte de pléthore. La surproduction l'étouffe. Quand les magasins sont pleins, le vide se fait dans les ateliers. La politique coloniale seule peut vider les premiers et remplir les seconds.

(1) Voir les discussions du Reichstag, janvier 1885.

» Est-ce que Stuart Mill n'a pas dit : « On peut affirmer dans l'état actuel du monde que la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays (1). »

» M. Rouher, parlant de l'emprunt du Mexique ; M. Jules Ferry, parlant de l'expédition du Tonkin, ont résumé cette pensée dans cette phrase : « C'est un placement pour le père de famille ! »

Soit : examinons la valeur de la politique coloniale à ce point de vue.

(1) Citation de Stuart Mill servant d'épigraphe au livre de M. Paul Leroy Beaulieu : *De la colonisation chez les peuples modernes.*

LETTRE XVIII

« DÉBOUCHÉS A NOS PRODUITS. »

Nos exportations. — Pays étrangers. — Colonies. — Profits. Prix de revient.

Quels débouchés la « politique coloniale » a-t-elle ouverts et est-elle susceptible d'ouvrir à notre commerce?

D'après le *Tableau du commerce* en 1883, le dernier paru, les chiffres officiels donnent pour l'ensemble du commerce spécial 8,256 millions, dont 4,804 millions d'importation et 3,451 d'exportation.

Voici, suivant l'ordre d'importance, les principaux pays de destination :

Angleterre	903,000,000
Belgique	471,000,000
États-Unis	350,000,000
Allemagne	326,000,000
Suisse	229,000,000
Italie	176,000,000
Espagne	171,000,000
Républ. Argentine	105,000,000
Brésil	66,000,000
Turquie	46,000,000

Voici, suivant l'ordre d'importance, le chiffre, un peu majoré, de nos exportations dans nos diverses colonies :

Algérie	154,500,000
Martinique	13,700,000
Guadeloupe	12,400,000
Sénégal	8,600,000
Réunion	7,800,000
Cochinchine	7,200,000
Guyane française	5,000,000
Saint-Pierre et Miquelon	4,100,000
Nouvelle-Calédonie, Taïti et Nouka-Hiva	6,000,000
Côtes occidentales d'Afrique	2,500,000
Possessions françaises dans l'Inde	1,500,000
Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar	300,000
TOTAL	223,600,000

Sur un total d'exportation de 3,500 millions, en chiffres ronds, 223 millions!

Quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour 15 francs aux autres pays du globe; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour près de 5 francs en Angleterre; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour plus de 2 francs à la petite Belgique; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour un chiffre supérieur à la Suisse.

Ensuite pour avoir le compte exact du bénéfice que rapportent à la mère-patrie les colonies, il faut

N° 11.

à l'Etranger

dans ses Colonies

EXPORTATIONS DE LA FRANCE EN 1883

voir ce qu'elles ont coûté et ce qu'elles coûtent tous les jours.

Nous ne parlons pas des guerres auxquelles elles ont servi de prétexte dans le passé ; le décompte en serait effroyable.

Nous ne parlons même pas des guerres qui ont servi à leur établissement ; le total des importations de France en Algérie serait loin de représenter l'intérêt des milliards qui y ont été engloutis, sans compter la valeur des vies humaines qui y ont été consommées.

Mais, actuellement, les Algériens disent que l'Algérie se suffit à peu près à elle-même. Ne chicanons pas sur les détails. Tous reconnaissent que les frais de la force armée doivent rester à la charge de la mère-patrie. Or, nous entretenons, en Algérie, 50,000 hommes, soit 50 millions par an !

Pour quelle part comptent dans la consommation de ces 154 millions, ces 50,000 hommes, et tous les fonctionnaires, agents, concessionnaires, qui n'ont qu'une vie factice aux dépens des contribuables de la mère-patrie? Il y a des rails, des machines importés de France en Algérie : mais n'est-ce pas grâce aux garanties d'intérêts de la France? Le mouvement de la navigation n'est-il pas entretenu à l'aide d'une subvention? Quand on veut avoir le chiffre des bénéfices que les colonies peuvent rapporter à la métropole, il faut examiner un à un tous ces artifices de compatibilité.

Pour les autres colonies, c'est encore pis.

Le Sénégal importe pour 7 millions de marchan-

dises; au budget ordinaire, il coûte 3,610,000 francs, sans compter le service pénitentiaire, la solde et les frais de passage de la garnison et des fonctionnaires, la subvention aux Messageries maritimes. Ses importations sont destinées à l'armée et aux fonctionnaires. Il faut ajouter 4,600,000 francs d'avances à la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis; 3,110,000 francs pour le Haut-Sénégal. Le budget est plus élevé que le commerce! Nous sommes encore fort heureux d'avoir échappé au chemin de fer de 120 millions que proposait l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, en 1880.

La Cochinchine est la plus prospère de nos colonies. Elle subvient à toutes les dépenses de la justice, des troupes indigènes qui, dans les autres possessions, sont supportées par la métropole; elle verse au budget une subvention de 2 millions.

Mais elle est inscrite au ministère de la marine pour une somme de 4,798,000 francs, non compris la solde et les frais de passage de la garnison et d'un certain nombre de fonctionnaires, la subvention des Messageries maritimes. Elle a importé, en 1882, pour 5 millions de francs de marchandises françaises. Comparez maintenant le bénéfice au prix de revient, et je ne parle pas de toutes les expéditions qu'elle a coûtées, et de la guerre du Tonkin et de la Chine, qu'elle nous a value!

Le budget ordinaire des colonies, Algérie non comprise, est de 26 millions, 34 millions avec le service pénitentiaire; les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, entretenues en vue des co-

lonies, comptent 26,000 hommes, total : 60 millions. Les importations totales de la France dans les colonies, Algérie déduite, sont de 68 millions !

Nos colonies sont un débouché non pas pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent des contribuables.

LETTRE XIX

LA CLIENTÈLE AUTOCHTHONE

C'est de la faute à l'administration. — Les besoins des indigènes. Le pouvoir d'achat des indigènes.

Les faits que nous venons de citer sont indéniables ; mais, ce serait bien mal connaître la force d'un préjugé que de croire qu'ils suffisent pour faire renoncer aux théories relatives à la politique coloniale.

— C'est vrai, vous dit-on ; notre commerce avec nos colonies est insignifiant : nos importations ne montent pas au total des dépenses directes qu'elles nous coûtent. Que serait-ce donc, si nous mettions en ligne de compte les dépenses indirectes ? Mais si les colonies ne sont pas devenues jusqu'à présent un débouché pour notre industrie, elles n'en sont pas moins susceptibles de le devenir.

— Alors pourquoi ont-elles tant tardé ?

— C'est la faute à l'administration !

— Naturellement. Le Français, demandant tout au gouvernement, rend le gouvernement responsable de tout. Nous reconnaissons qu'en matière de colonies, sa responsabilité est complète, car elles sont son œuvre, et il prétend grâce à elles créer des

courants commerciaux, comme s'ils ne dépendaient pas de l'offre et de la demande, de la production des uns et des besoins des autres.

Or, le gouvernement toujours prévoyant fait des colonies pour ouvrir des débouchés à nos produits ; mais, avec la logique qui le caractérise, les ferme aussitôt. Au Gabon, les indigènes demandent de la poudre et des fusils. Le gouvernement interdit de leur en vendre. Alors, il dit à nos fabricants, à nos commerçants : nous vous ouvrons un débouché. Un débouché de quoi ? De soieries de Lyon ? mais ces gens vont tous nus. Des draps d'Elbeuf ? ils étoufferaient. De nos porcelaines? ils se contentent de la moitié d'une noix de coco. De nos rails, de nos locomotives? oui, avec l'argent de la France. Ah ! peut-être des œuvres des peintres et des sculpteurs, fabriqués par l'École des Beaux-Arts, à qui il faut donner ensuite des encouragements? mais d'ici longtemps nous craignons que les images d'Épinal leur suffisent.

De deux choses l'une : quand vous allez fonder une colonie quelque part, vous vous trouvez : — ou en face d'un peuple d'une civilisation développée ; alors, il faut le conquérir, l'assujétir, et cette colonie ne sert de débouchés qu'à la vie de nos soldats, de nos marins, à nos arsenaux et à notre argent.

Ou on se trouve en face de peuples comme les Canaques ou les nègres du Sénégal et du Congo ; ils n'ont pas besoin de nos produits, et, en auraient-ils besoin, ils n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant pour se les procurer.

Personne ne contestera cette vérité : — La fortune d'un commerçant, c'est la richesse de sa clientèle.

Si ses clients n'ont pas le sou, avec la meilleure volonté du monde, ils ne peuvent lui donner d'argent, et, par conséquent, le moindre mal qui puisse lui arriver, c'est qu'ils ne lui achètent rien ; autrement, ne pouvant le payer, ils le ruineraient.

On néglige cependant cette petite vérité quand on parle des débouchés que peut ouvrir à notre industrie et à notre commerce notre alliance avec le roi Makoko ou la conquête du Tonkin.

Quel débouché auprès des indigènes nous a ouvert la conquête de l'Algérie ? La population indigène est de 2,800.000 habitants. Que nous achètent-ils ? Que pouvons-nous leur offrir qui leur convienne ? Du vin ? Ils n'en boivent pas et ont du café excellent. Des burnous ? Ils les tissent eux-mêmes, et un burnous dure la vie d'un homme. Ils ne demanderaient qu'une chose : des armes. Mais les Français n'ont pas le droit d'en fabriquer et ils leur interdisent d'en acheter.

Arabes et Kabyles voudraient-ils acheter, avec quoi pourraient-ils payer ?

LETTRE XX

AU PROFIT DE NOS CONCURRENTS

Commerce de nos colonies françaises avec la France et avec l'étranger. — Cochinchine. — L'Algérie. — La Chine. — La balance du commerce entre John Bull et George Dandin.

Mais il y a un autre point : toutes les colonies que nous pourrons faire à grands renforts de millions et de morts d'hommes, ouvriront toujours un débouché à l'Angleterre, à la Suisse, à l'Allemagne, supérieur à celui qu'elles nous procureront.

La raison en est simple : Le consommateur achète toujours la marchandise qui, à qualité égale, lui coûte le meilleur marché.

Or, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne produisent à meilleur marché que nous.

Les colons, que nous faisons à si grands frais, désertent, sans la moindre reconnaissance pour les sacrifices faits pour eux, les produits de la mère-patrie et achètent les produits étrangers qui leur sont livrés à meilleur compte.

Les administrateurs, les fonctionnaires qui forment notre principale population coloniale, achètent plus de produits anglais, suisses et allemands que de produits français.

Quand nous fabriquons péniblement des colonies et des protectorats, c'est au profit du commerce de nos concurrents les plus acharnés, non au nôtre.

Les faits le constatent, et il en sera toujours ainsi tant que nous n'aurons pas complètement changé tout notre système de politique économique.

Nous sommes ici obligés de prendre les chiffres de 1882, les derniers publiés pour toutes nos colonies, sauf les îles du Pacifique et la Cochinchine.

En 1882 :

Importations	de France............	51,300,000
—	des colonies françaises.	8,500,000
—	de l'étranger.........	65,500,000
Exportation	pour la France.	121,300,000
—	pour les colonies.....	8,600,000
—	pour l'étranger.......	42,300,000

Le sous-secrétariat du ministère des colonies vient de publier, avec une hâte qui ne lui est pas habituelle, le tableau du commerce de la Cochinchine en 1883.

Le chiffre de nos importations en Cochinchine était de 5 millions de francs en 1882 ; il s'est élevé à 8,300,000 fr. en 1883. Il est probable que les dépenses faites par la France pour l'expédition du Tonkin n'ont pas été étrangères à cette augmentation. Les exportations de la colonie en France ont été de 1,600,000 fr.

Les importations de l'étranger en Cochinchine ont été de 65,800,000 fr.

Les exportations de la Cochinchine à l'étranger ont été de 78,000,000 de francs.

Des chiffres concernant les premières colonies, il résulte que les exportations sont plus considérables des colonies en France qu'à l'étranger, mais que les importations de France dans les colonies sont moins considérables que celles de l'étranger. Pour les partisans de la balance du commerce, cet argument devrait être décisif : ce sont cependant eux qui sont en général partisans de la politique coloniale.

Des chiffres concernant la Cochinchine, il résulte qu'elle achète pour 8 francs à l'étranger quand elle achète pour 1 franc à la France ; qu'elle vend pour 50 francs à l'étranger quand elle vend pour 1 franc à la France.

Voici la situation du commerce de l'Algérie par rapport à la France et à l'étranger :

Sur un commerce d'importation de	255,800,000
La France compte en 1882 pour	165,500,000
L'étranger — — —	90,400,000
Sur un commerce d'exportation de	177,200,000
La France compte pour	97,600,000
L'étranger — —	79,600,000

L'étranger n'a pas eu les frais de conquête et n'a pas les frais de colonisation et de garde de l'Algérie : son bénéfice est clair; le nôtre ne l'est pas.

Nous nous sommes donné beaucoup de mal en 1860 pour ouvrir la porte de la Chine. On la repré-

sentait pompeusement, dans les discours officiels, comme un marché de 400 millions d'hommes, qui allait absorber des quantités considérables de nos marchandises. En 1882, au bout de 22 ans, elle nous achetait pour 2,900,000 fr. En revanche, elle nous vendait pour 88 millions de marchandises. La guerre qui devait donner un débouché à nos produits avait eu pour unique résultat de donner un débouché aux produits chinois.

Je cite ce fait parce qu'il va nous indiquer le résultat fatal auquel doit aboutir pour nous toute politique coloniale.

Rappelons ce principe d'économie politique : les produits s'échangent contre des produits.

Donc, il est impossible à une nation d'acheter 88 millions de marchandises avec 2 millions. Les Chinois, si naïfs qu'ils soient, ne sont pas disposés à faire un pareil marché de dupes. Comment ce résultat peut-il donc se résoudre ?

Voyez, d'un autre côté, le commerce de l'Angleterre avec la France :

Importations de l'Angleterre en France : 696 millions.

Exportations de France en Angleterre : 903 millions.

Nous ne sommes pas assez naïfs non plus pour donner à l'Angleterre 200 millions de marchandises de plus qu'elle ne nous en donne.

Voici comment se fait la balance :

D'abord, dans une certaine mesure, par des retours qui proviennent des placements des capitaux anglais en France.

Puis, l'Angleterre importe en Chine, soit directement, soit de Hong-Kong, soit des Indes et de ses autres possessions, pour 480 millions de francs. Elle paye la différence qui existe entre ses importations et ses exportations dans son commerce européen avec nous, en faisant pour nous en Orient des achats et des transports.

En d'autres termes : je vends pour 100,000 francs à John Bull, mais, je n'ai besoin en retour que de 75,000 fr. de marchandises qu'il peut me donner. Comment se fera le solde ? en numéraire ? en intérêts de prêt antérieur ? peut-être pour une petite mesure ; mais, pour la plus grande partie, voici comment notre compte s'établit : Si je n'ai besoin que pour 75,000 fr. des marchandises de John Bull, en revanche, j'ai encore besoin pour 20,000 fr. de la soie que vend un Chinois ; lui ne veut pas de mes produits, mais il a besoin de trois choses que John Bull peut lui fournir : de l'opium, des cotonnades à meilleur marché que les miennes, des armes de guerre que je ne peux pas fabriquer librement.

Alors, je dis à John Bull : — Achetez de la soie au Chinois pour les 20,000 fr. que je vous dois, et, comme vous transportez plus rapidement et à meilleur marché que je ne pourrais le faire, apportez-la moi.

L'opération faite, notre compte se balance, et, si une seule opération ne suffit pas, nous la répétons.

D'où cette conclusion :

Si nous ne pouvons pas offrir aux consommateurs étrangers, acquis de gré ou de force, à nos colons

expédiés et entretenus à grands frais, les objets dont ils ont besoin à meilleur marché que nos concurrents, c'est à ceux-ci et non à nous que nos expéditions et nos colonies ouvrent des débouchés.

Voyez la Suisse.

LETTRE XXI

LA SUISSE ET LA NORWÈGE

Dans les discours et les articles des préconiseurs de la politique coloniale, j'ai lu souvent cette phrase :

— Voulez-vous que la France devienne une Suisse ?

C'est la politique du panache.

Les gens qui s'en font les champions se figurent qu'une nation ne peut être grande que si elle fait retentir le monde de coups de canon ; comme si les coups de canon étaient autre chose qu'un bruit limité, qui s'éteint à quelques kilomètres de son point de départ.

Ils s'imaginent qu'il y a des peuples matamoresques, choisis par la Providence, pour aller massacrer, bombarder et piller les autres. C'est une des formes du droit divin, le droit divin du brigandage.

Une Suisse ? mais pourquoi pas ?

Voilà un petit peuple, dont la population équivaut à celle du département de la Seine. Il n'a ni richesses minérales, ni débouchés maritimes. Une partie de son sol est rempli de montagnes inhabitables, à travers lesquelles il est obligé de se frayer des pas-

sages pénibles. Ses tableaux de douanes ne donnent que les quantités ; mais M. René Lavollée, dans une étude qu'il vient de communiquer à l'Académie des sciences morales et politiques, estime à 960 millions de marchandises par an la valeur de ses exportations, tandis que la France n'a qu'une exportation de 3,500 millions. La différence de la population entre les deux pays est de 13, la différence de l'exportation est de moins de 3 !

Pour que le taux des exportations française et suisse, relativement à la population fût égal, la France devrait exporter 11 milliards et demi au lieu de 3 milliards et demi.

Dira-t-on que ce sont ses colonies qui ont ouvert ces débouchés à la Suisse ? Elle n'en a pas une.

Seulement, au lieu de payer 98 francs d'impôts, chacun de ses habitants paie 17 francs ; au lieu de se donner le luxe de guerres européennes, d'expéditions en Asie, en Afrique, en Océanie, de coups d'Etat, d'insurrections, de révolutions, d'une administration centralisée et payée fort cher pour empêcher quiconque de faire quoi que ce soit sans autorisation de l'autorité, la Suisse est en république depuis un certain nombre de siècles, est une fédération de petits états autonomes, est en possession de la liberté de la presse, de réunion, d'association, de la liberté économique ; toutes choses dont la plupart nous ont manqué jusqu'à ces derniers temps, dont certaines nous manquent encore.

— Mais la marine ? — Oui. Nous reconnaissons que la Suisse ne brille pas par là. Elle n'est guère

connue que par l'amiral suisse de la *Vie parisienne.* Seulement, elle s'en passe.

Mais il y a un autre petit peuple qui n'a pas de colonies et qui cependant a une marine : c'est la Norwège, qui compte moins de 2 millions d'habitants, moins que Paris.

Sa marine à voiles a un tonnage nominal de 1,459,000 tonneaux, tandis que celle de la France, en dépit de ses primes, n'a un tonnage que de 642,000 tonnes. Sa marine à vapeur compte pour 95,000 tonneaux, celle de la France avec toutes les subventions données sous divers prétextes aux Compagnies de navigation à vapeur a seulement 278,000 tonneaux. Le pouvoir de transport de la marine norwégienne est de 1,730,000 tonnes ; celui de la marine française est de 2,032. Le pouvoir de transport de la Norwège est de 95 tonnes pour 100 habitants, celui de la France est de 5. Relativement à l'ensemble des marines de tous les pays du globe, le pouvoir de transport de la Norwège est de 4 pour 100 ; celui de la France seulement de 4,7.

Dira-t-on que ce sont les colonies de la Norwège qui ont fait sa marine ? Elle n'en a pas. Elle a une puissante marine, parce qu'elle navigue à bon marché. Tout est là.

Un peuple ne peut avoir de débouchés qu'à une condition : c'est de fabriquer, à meilleur marché que ses concurrents, les objets qui sont demandés par les consommateurs.

Un peuple ne peut avoir de marine, qu'à la condition de faire des transports moins chers, plus

sûrs, plus réguliers et plus rapides que ses concurrents.

En un mot : la puissance d'expansion des produits d'un pays se mesure à l'intensité et au bon marché de sa production intérieure.

D'où cette conclusion : — c'est que la politique coloniale étant très onéreuse et chargeant la production d'un pays de lourds frais et de graves risques aboutit à un résultat diamétralement opposé au but qu'elle prétend poursuivre : au lieu d'ouvrir des débouchés, elle les ferme.

LETTRE XXII

DÉCEPTION

Pour obtenir ce bon marché et cette intensité, deux conditions sont indispensables :

1° Peu d'impôts ; donc, pas de guerres ; pas d'expéditions lointaines et aventureuses ; pas de complications extérieures ; pas de dilapidations ni de gaspillages improductifs de capitaux. Réduction des attributions de l'Etat à leur minimum.

2° Le libre échange, de manière que, sur le marché national, l'industriel et le négociant puissent se procurer tous les produits dù globe au plus bas taux. C'est ce qu'a fait l'Angleterre en supprimant tous les tarifs de douanes, sauf une demi-douzaine de droits d'accise.

La chambre de commerce et le conseil municipal de Lyon (1) ont constaté cette vérité qui est devenue du rabâchage pour les économistes, qu'ils avaient ressassée de 1876 à 1881, pendant tout le temps de la honteuse discussion du tarif des douanes.

Nous disions : « Vous voulez rehausser les droits sous prétexte de protéger quelques industriels ; vous aboutirez à une crise. » La crise est venue. Les fabricants de Lyon reconnaissent aujourd'hui qu'ils

(1) Octobre 1884.

ne peuvent vendre au dehors, parce que les droits sur le coton les empêchent de fabriquer des tissus mélangés.

L'intervention de l'Etat dans la direction économique des peuples, avec l'intention de les enrichir, arrive toujours à les appauvrir.

Quand il veut protéger la production nationale, il la ruine, et développer le travail national, il le tarit.

Jamais on n'a plus parlé que depuis 1881 de la nécessité d'ouvrir des débouchés; et tous les efforts de la politique protectionniste et coloniale, ont abouti à les fermer.

Cependant, au moment où des expériences de ce genre montrent d'une manière si patente leurs résultats, le gouvernement persévère dans sa politique protectionniste, en proposant le relèvement des droits sur le bétail et sur le blé, et en continuant ses aventures coloniales.

Cette politique ne peut avoir qu'un nom parce qu'elle ne peut avoir qu'un résultat. — C'est la politique de déception.

LETTRE XXIII

LE PACTE COLONIAL

Les trois points. — Monopoles. — Les destructions. — « Pas un clou de fer à cheval. » — Les galions. — A l'éloge du contrebandier. — Le planteur. — L'émancipation des colonies américaines. — Famines. — Adam Smith. — 1850-1861.

Des hommes, dont nous ne pouvons contester la logique, disent alors : — Il n'y a qu'un remède, il faut revenir au système mercantile.

Lord Sheffield l'a résumé en ces mots : « Le seul usage des colonies, c'est le monopole de leur consommation et le transport de leurs produits. »

Le régime commercial français était connu sous le nom de pacte colonial et se résumait dans les dispositions suivantes :

1° Pour les produits coloniaux, privilège sur le marché français et obligation d'y être conduits ;

2° Pour les produits français, monopole sur le marché colonial ;

3° Enfin exclusion de tout pavillon étranger pour les transports entre les colonies et la mère-patrie.

Ce régime ne représente cependant qu'une seconde phase, car d'abord ces diverses opérations se firent par l'intermédiaire d'une Compagnie. Elle n'avait pas un monopole absolu ; les autres navires français pouvaient aussi aborder dans les colonies en lui

payant une redevance : ils ne pouvaient débarquer que dans certains ports français qu'ils encombraient des produits coloniaux qui manquaient complètement sur d'autres points. La réexportation des sucres bruts amenés des Antilles en France, d'abord permise, fut prohibée ; cette mesure coïncida avec les années désastreuses de la fin du règne de Louis XIV. En 1682, la production des sucres atteignait 27 millions de livres, tandis que la France n'en consommait que 20. Le sucre brut de 115 francs le quintal tomba à 5 ou 6 francs. En 1713, les Antilles françaises étaient arrivées à une ruine complète.

Les Hollandais appelaient le commerce des épices « les mines d'or de la Compagnie. » Ils en prohibèrent la culture dans un grand nombre d'îles. Comme la nature protestait, en ne tenant pas compte de ces interdictions, chaque année, les gouverneurs d'Amboine et de Banda faisaient des tournées pour détruire les arbustes rebelles (1).

Partout le système mercantile a montré un acharnement destructeur contre certaines utilités. Non seulement la compagnie, le gouvernement agissait ainsi pour faire des hausses factices ; mais sous la spéculation générale, intervenaient les spéculations des agents inférieurs, aussi désastreuses.

Les colonies de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre, non seulement ne pouvaient pas acheter à d'autres pays que la mère-patrie : mais elles ne pouvaient même pas fabriquer les objets dont elles

(1) Adam Smith. *Richesse des Nations.* — Leroy-Beaulieu. *De la colonisation chez les peuples modernes.* P. 75.

avaient besoin. Nicholson voulait empêcher les colonies de l'Amérique du Nord de fabriquer leurs vêtements; elles ne pouvaient faire d'échanges entre elles. Un colon n'avait pas le droit d'abattre un pin sans autorisation. Lord Chatham, qui cependant était favorable aux colonies américaines, s'écriait : « Je ne souffrirais pas qu'un clou de fer à cheval y fût fabriqué. »

L'Espagne envoyait au nouveau monde, chaque année, deux caravanes, *la Flotte* dans la Nouvelle-Espagne, *les Galions* dans l'Amérique du Sud. D'après Ulloa, les bénéfices des marchands qui avaient le monopole de ce transport s'élevaient à 300 p. 100.

Au XVIIe siècle, les habitants de Saint-Christophe seraient morts de faim sans l'arrivée fortuite d'un navire zélandais. La compagnie protesta contre cette contrebande et eut gain de cause.

Les colons étaient condamnés à payer tout à des prix fantastiques : le meilleur temps pour eux c'était la guerre, parce qu'elle favorisait la contrebande qui était le seul remède à ce détestable état de choses. Le gouvernement, qui pendait les contrebandiers, se croyait très sage. Cependant, c'étaient les pendus qui avaient raison. Ils faisaient de la science économique pratique. Si la postérité était juste, elle devrait les vénérer comme les précurseurs et les martyrs du libre échange.

Senior et Béranger ont eu raison de rendre justice à ces hommes qui représentent, comme dit Josiah Child, « la force et la violence du cours du commerce. »

C'est une étrange chimère que de se figurer le planteur amassant et gaspillant des millions. Toujours endetté, il n'était guère que le surveillant des esclaves qu'il faisait travailler bien plus au profit de la métropole qu'à son profit personnel (1).

Les restrictions imposées aux colonies américaines leur soufflaient des idées d'indépendance que Quarry signalait dès 1703, par ces mots : « Les idées de la République font tous les jours du chemin. »

Elles sont devenues la République des Etats-Unis. En dépit des haines suscitées par une lutte de plus de dix ans, le commerce entre les Etats-Unis et l'Angleterre est plus actif, sous le régime de la liberté, qu'il ne l'avait jamais été sous le régime mercantile. En 1772, les exportations de l'Angleterre, pour l'Amérique et les Indes, s'élevaient à 5,155,000 livres sterling; après la séparation, les exportations, pour l'Amérique seule, s'élèvent à 12,000,000 livres. Cette expérience semble décisive : elle ne frappa pas les Anglais qui maintinrent leur vieux système!

Les Antilles anglaises qui, avant la séparation, s'approvisionnaient aux colonies américaines les plus proches, durent aller ensuite chercher leur bois et leur blé au Canada. Mais comme de 1779 à 1782, les récoltes manquèrent dans ce dernier pays, on prohiba l'exportation des céréales; les Antilles anglaises se trouvèrent dans cette situation, qu'elles n'avaient le droit de s'approvisionner qu'à un seul grenier et que ce grenier était fermé. De là, une

(1) V. Carey. *Principes de la science sociale*, t. I, ch. XI.

famine qui faucha, à la Jamaïque, plus de 15,000 nègres de 1780 à 1787.

La farine des Etats-Unis pour arriver à la Jamaïque ou à la Barbade, devait d'abord passer par Québec. Des bois de Norwège devaient d'abord être transportés au Canada pour être réexpédiés en Angleterre.

L'Angleterre s'acharnait à protéger, contre le bois de Norwège, le bois du Canada moins bon et plus cher.

— Oui, répondait l'anglais, mais le canadien à qui nous achetons son bois nous achète notre coton.

— Eh ! réplique Marivale, achète ton bois à la Norwège et le norwégien deviendra ton client, comme le canadien.

Adam Smith a admirablement montré tous les gaspillages de capitaux, de temps, de forces que produisait cette ingénieuse politique. Ses organisateurs ne comprenaient même pas que plus ils vendaient cher aux colonies, plus ils limitaient le pouvoir d'achat de celles-ci, plus ils avilissaient le prix de leurs produits, et que, par conséquent, ils s'acharnaient à infliger une moins-value aux colonies elles-mêmes.

L'Angleterre finit par comprendre ces vérités, en 1850, quatre-vingts ans après la démonstration d'Adam Smith ; le gouvernement français ne les adopta qu'en 1861.

LETTRE XXIV

LA LOI DE 1861 ET LE SÉNATUS-CONSULTE DE 1866

La loi du 3 juillet 1861 donna aux colonies françaises : 1° la liberté d'importer, par tous pavillons, toutes les marchandises étrangères admises en France aux mêmes droits qu'en France ; 2° la liberté d'exporter les produits coloniaux à l'étranger sous tous pavillons ; 3° la liberté de se servir des navires étrangers, concurremment avec les navires français, pour les échanges entre les colonies et la métropole, la métropole et les colonies ou les colonies entre elles, en dehors des limites du cabotage, moyennant une surtaxe de 30, de 20 ou de 10 fr. pour les navires étrangers selon les distances. — Disons, tout de suite, que cette surtaxe disparut en 1869.

Le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 donna, en outre, le droit aux conseils généraux de la Martinique, la Guadeloupe et l'île de la Réunion, — les seules colonies réputées colonies, parce que seules elles étaient soumises au pacte colonial, — de voter « des tarifs d'octroi de mer sur les objets de toute provenance et des tarifs de droits de douane sur les produits étrangers, naturels ou fabriqués, importés dans la colonie. »

Que firent les conseils généraux ? Ils ne votèrent pas de tarifs de douanes, qui auraient atteint les objets étrangers dont ils avaient surtout besoin ; ils ne votèrent que des tarifs d'octroi de mer qui atteignaient sans distinction les objets français comme les objets étrangers.

Alors immédiatement, grande agitation : des pétitionnaires français déclarèrent que les conseils généraux de colonie n'avaient pas le droit de supprimer les droits de douanes ; ils demandaient que les colonies fussent soumises au même régime douanier que la France. Dans l'*Enquête commerciale* de 1877, on se livra à de subtiles discussions pour établir la différence existant entre les droits de douanes et l'octroi de mer. Sans les droits de douanes, les tissus français ne pouvaient pas lutter contre les tissus étrangers, etc. Enfin toutes les récriminations et les doléances habituelles.

Elles continuent. Une commission, dite du régime douanier de l'Algérie et des colonies, fonctionne.

L'Algérie va être soumise à nos tarifs de douanes. Quoique M. Faure ait « demandé le maintien, en principe, du sénatus-consulte de 1866, il se propose de l'atténuer par des décrets successifs (1). » Au moment de cette déclaration, il avait déjà établi un nouveau tarif des douanes à la Guadeloupe (2). Il vient d'en établir un autre à la Réunion, par décret en date du 19 janvier 1885.

Dans son discours *au Conseil supérieur des Colo-*

(1) *Temps*. 30 novembre 1884.
(2) Décret du 20 novembre 1884.

nies (1), il a déclaré nettement qu'il allait revenir en deçà de la loi de 1861 : « Comme politique économique, protection des intérêts de la production métropolitaine dans les colonies ; protection sur le marché métropolitain de la production coloniale. »

M. Faure croit-il avoir inventé quelque chose, en rééditant la vieille formule : « Il faut imposer aux colons l'obligation de ne se pourvoir qu'en France, de ne se servir que de navires français, de ne vendre qu'en France ? »

S'il jetait un coup d'œil sur l'histoire des trois derniers siècles, il apprendrait que ce système ne peut avoir d'autre résultat que de ruiner les colonies et d'enrichir les contrebandiers.

Ruinées, elles auront perdu une partie de leur pouvoir d'achat, déjà si limité, et, par conséquent, fermé le faible débouché qu'elles entr'ouvrent ; opprimées, affamées, manquant de tout, obligées d'acheter tous les objets qui leur sont utiles à un taux élevé, elles n'auront qu'une préoccupation : recouvrer leur liberté et se détacher d'une mère-patrie qui les étrangle.

L'armée coloniale, dont on parle tant, ne devra plus seulement être employée à conquérir de nouveaux territoires ; elle devra être employée à garder, comme pays conquis, nos vieilles colonies.

Nous en revenons toujours à la conclusion : Voulez-vous que nos colonies forment une clientèle pour nous ? Offrez-leur de meilleures marchandises à meilleur marché que nos concurrents.

(1) *Journal officiel*. 12 février 1885.

Les marchands de vin de Champagne ou de Bordeaux ne demandent pas qu'on force personne d'acheter leurs produits, qui s'imposent d'eux-mêmes.

Voulez-vous ouvrir des débouchés? Faites des produits qui s'imposent par leur utilité, leur qualité et leur prix ! En dehors de là, vous retombez toujours dans votre politique de déception.

LETTRE XXV

LE DÉBOUCHÉ MILITAIRE

Œuvre de sultan. — Débouchés naturels et débouchés factices. — Le Tonkin comme débouché. — Un passager d'honneur. — L'article 513.

La politique coloniale est une fantaisie de sultan oriental.

Mourad voit un fleuve couler : il n'a qu'à le laisser faire ; grâce à la différence de niveau de la source et de l'embouchure de ce fleuve, ses eaux emporteront dans la plaine qu'elles arrosent les flottes de bois, les bateaux, les minéraux extraits de la montagne. C'est trop facile.

Le sultan Mourad intervient et ordonne qu'on en détourne le cours, qu'on le fasse remonter sur l'autre versant et qu'on l'y déverse pour arroser un désert de rochers et de sables.

Gaspiller à cet ouvrage le temps, les forces, la vie de ses sujets est une œuvre stérile, mais glorieuse ; laisser couler le fleuve serait une œuvre fertile, mais qui n'attesterait pas la puissance de l'intervention du maître, et il entend que ses sujets soient plutôt misérables de son fait qu'heureux de de son abstention.

Au XIXe siècle, en France, un homme à redingote, portant bretelles, bachelier, ayant dans sa biblio-

thèque la *Collection des Économistes*, ferme des débouchés riches par ses tarifs de douanes et s'efforce d'ouvrir des débouchés factices à l'aide de ses armées.

Ce Sisyphe à favoris est plein de dédain pour le sultan Mourad.

Mais il va bâtonner les nègres du Gabon pour leur persuader d'acheter les marchandises de ses manufacturiers privilégiés. Il s'imagine faire d'excellents clients, en ruinant les Tonkinois. Combien de millions ont été dépensés par ses prédécesseurs en entreprises de ce genre ? Combien de millions y a-t-il engloutis, y engloutira-t-il? On n'en sait rien.

Dix-huit mois après la conclusion du traité de commerce conclu le 31 août 1874 avec l'Annam et donnant à la France le monopole du commerce avec le Tonkin, aucun navire français n'était entré dans le fleuve Rouge, tandis que des navires anglais, représentant 3,525 tonnes, six navires allemands représentant 1,853 tonnes, 116 navires chinois, représentant 2,483 tonnes avaient profité de cette nouvelle route vers la Chine occidentale (1).

Nous reconnaissons que, depuis, notre commerce a augmenté : en 1883, tandis que l'étranger y importe pour 3 millions 330 mille francs, la France y importe pour 829,000 francs. Pendant le premier semestre de 1884, les importations françaises se sont élevées à 1,244,000 francs et les importations étrangères à 3 millions 75 mille francs.

(1) Norman, *le Tonkin*, p. 144.

Les importations de la Cochinchine au Tonkin sont de 1,080,000 francs.

En voici les principaux articles :

Absinthe....	18,000	bout.,	valant	32,884	15
Cognac......	28,828	—	—	36,592	03
Liqueurs....	98,622	—	—	187,001	48
Vins..........	335,555	litres	—	258,429	59
Conserves...	46,477	boîtes	—	62,759	11
Tabac........	22,901	kilogr.	—	74,883	11

L'importation directe de France, sauf quelques milliers de paires de chaussures, a fourni au Tonkin, de janvier à juillet 1884, des objets d'alimentation et des boissons, surtout de la bière et du cognac.

Néanmoins, le pavillon français, grâce au service subventionné des Messageries maritimes, transporte en valeur plus de marchandises que le pavillon étranger : 2,303,584 fr. contre 2,016,467 fr. Il est entré à Haïphong 34 navires français jaugeant 19,571 tonnes et 23 navires étrangers, ceux-ci venant tous de Hong-Kong, jaugeant 26,675 tonneaux. De provenance directe de France, on n'enregistre qu'un seul navire.

Il y a un industriel dont l'Algérie a fait incontestablement la fortune. Un jour, il désira voir cette terre à laquelle il devait tant. Quand à bord des paquebots de la Compagnie transatlantique, il donna son nom, la Compagnie refusa de recevoir son argent, lui déclarant qu'elle lui devait bien un passage d'honneur.

Ce passager illustre, dont le nom est répété

chaque jour plus de fois en Algérie que celui de n'importe quelle glorieuse personnalité civile ou militaire, était M. PERNOD, *fabricant d'absinthe.*

Nul doute que l'expédition du Tonkin ne lui soit aussi utile et ne soit encore plus funeste à nos soldats que la conquête de l'Algérie.

Le profit, que nous donne le Tonkin, est facile à calculer, déduction faite de la détérioration du capital humain et du matériel qui s'y trouve ; il nous a coûté 100 millions, en 1884, pour permettre à notre commerce d'y vendre 1,240 mille francs de marchandises en six mois ! Et quels sont les clients ? Nos soldats, payés par nous !

Un commerçant, qui ferait une semblable opération, serait condamné pour banqueroute, et un jeune homme, qui comprendrait de cette manière la gestion de ses intérêts, serait immédiatement ligotté dans les dispositions de l'article 513 du code civil.

LETTRE XXVI

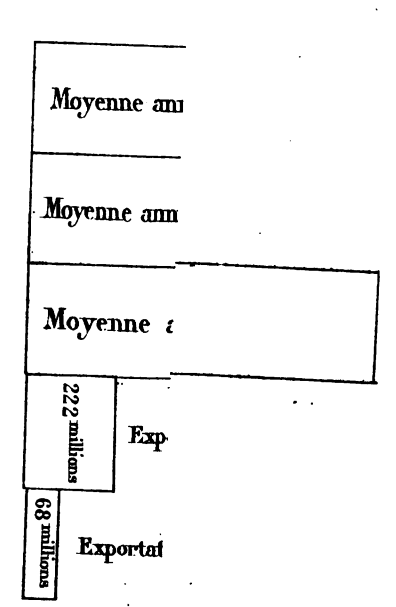
LE DÉBOUCHÉ PACIFIQUE

Un économiste. — Expérience décisive. — Goodwill et Badwill.

Cependant une expérience décisive, contemporaine, dont les résultats sont contenus en dix lignes, démontre que d'un seul trait de plume, un économiste, cet être tant honni, peut enrichir la France de plus de milliards que ne lui a coûtés et ne lui coûtera sa politique coloniale.

Le commerce spécial s'est chiffré de la manière suivante, pendant les cinq années qui précédèrent le traité de commerce anglo-français de 1860 et les cinq années qui le suivirent :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	Millions de francs.		
1855.....	1.594	1.558	3.152
1856.....	1.990	1.893	3.883
1857.. ..	1.873	1.866	3.739
1858.....	1.563	1.887	3.450
1859.....	1.641	2.266	3.907
TOTAL....	8.661	9.470	18.131
MOYENNE ANNUELLE.	1.732	1.894	3.626


Moyenne ann
Moyenne ann
Moyenne a
222 millions
Exp
68 millions
Exportat

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	Millions de francs.		
1861.....	2.442	1.926	4.368
1862.....	2.199	2.243	4.442
1863.....	2.426	2.643	5.069
1864.....	2.528	2.924	5.452
1865.....	2.642	3.088	5.730
TOTAL....	12.237	12.824	25.061
MOYENNE ANNUELLE.	2.447	2.564	5.012

Une réduction de tarifs a donc suffi pour augmenter nos exportations de 3,354 millions en cinq ans, le chiffre total de notre commerce de 7 milliards 930 millions.

La moyenne annuelle de cette augmentation est de 670 millions par an ; le total de nos exportations dans nos colonies, Algérie comprise, se monte à 223 millions. Le total de nos exportations, Algérie déduite, Cochinchine et Tonkin compris, se monte en 1882, à 68 millions : ce total est de 10 fois inférieur au chiffre annuel de l'accroissement de nos exportations, provoqué par l'abaissement de nos droits sur les produits étrangers, pendant les cinq années qui ont suivi cette importante mesure.

La différence entre l'augmentation annuelle de nos importations de 1861 à 1865 est, relativement à ce chiffre total, comme 2 est à 1.

Quelques biffures sur quelques chiffres, opérées en quelques heures, ont eu un résultat plus efficace au point de vue de ces fameux débouchés, tant ré-

clamés, que celui obtenu, depuis trois siècles, par nos canons, nos vaisseaux, nos bombardements, nos exterminations, nos victoires, nos aventures belliqueuses, nos guerres commerciales sur mer et sur terre dans les cinq parties du monde.

Cet acte si simple, si facile à exécuter, n'a coûté de sang à personne ; il a diminué des impôts au lieu de les augmenter ; il a mis loyalement à la disposition de tous une quantité d'objets que les gens riches seuls pouvaient se procurer, grâce à la contrebande ; il a été pour l'universalité des citoyens un progrès en bien-être matériel et en hygiène morale ; au lieu d'éveiller la haine, la rapacité, l'antagonisme entre les peuples, il leur a appris à se connaître ; il a lié leurs intérêts, il les a fait se pénétrer mutuellement ; il a, pour le plus grand nombre, remplacé en France la haine de la perfide Albion, et en Angleterre la haine de « la nation de singes féroces » par le *goodwill' among nations,* la bonne volonté entre les nations, la devise du *Cobden club*.

Depuis quelques années, la politique protectionniste reprend le dessus en France ; la crise que nous n'avions pas eu grand mérite à prédire en 1881 (1) apparaît ; il y a recul, stagnation dans les affaires de tous les peuples, parce que tous exercent une répercussion les uns sur les autres ; la poudre parle en Asie, en Afrique ; les amorces sont prêtes en Océanie, en attendant que le volcan éclate en Eu-

(1) V. *Dialogue entre John Bull et George Dandin*, par Yves Guyot, 1881.

rope ; le mauvais vouloir, la méfiance, l'envie, les vieilles haines ont remplacé le *goodwill* par le *badwill*.

La politique coloniale triomphe !

LETTRE XXVII

MAIS L'ANGLETERRE !...

Arthur Young. — Le passif de la politique coloniale française. — Le passif de la politique coloniale anglaise. — Prix de revient et commerce des colonies anglaises. — L'Angleterre n'a plus de colonies. — Avantages indirects. — Et l'Espagne? — L'Inde. — « Le grand débouché! » — L'Inde : mauvaise affaire. — M. de Rémusat. — Les cinq grandes lignes anglaises. — Répercussion. — Étonnements.

Arthur Young, dans son enquête si précise et si complète sur la situation de la France à la veille de la Révolution, déterminait de la manière suivante les résultats que la politique coloniale avait eus sur notre pays.

Il jugeait que les îles à sucre avaient dû absorber au moins 1,200 millions; la marine française uniquement chargée de les défendre absorbait 48 millions par an, soit en 25 ans, un autre capital de 1,200 millions, soit 2 milliards 500 millions. « Les spéculateurs continueront à faire planter les terres en friche de l'Amérique pour faire travailler la marine de la France et son gouvernement entretiendra la marine, parce qu'on plante ces terres! Si quelque ennemi enlevait à la France les colonies où s'écoulent ses capitaux, ne lui rendrait-il pas un important service? »

— Oui, mais Arthur Young était un Anglais. On sait que les Anglais veulent dégoûter les autres de coloniser pour se réserver le monopole de la colonisation. Ils sont, comme les enfants, aussi gourmands qu'indélicats qui, afin de garder les gâteaux pour eux seuls, disent à leur camarade : — N'en mange pas ! ça te ferait mal.

— Seulement Arthur Young déclare que la colonisation n'est pas beaucoup plus digestive pour l'Angleterre que pour la France.

« Quelque riche que soit notre agriculture, dit-il, elle n'offre que la moitié du développement dont elle est susceptible. Le retard vient de la politique coloniale dont elle était infatuée, et elle devrait tenir pour ami l'ennemi qui lui enlèverait ses colonies.

« On me parlait en France, de Tippoo-Sahib, comme d'une grave menace pour mon pays. Mais j'en pense tout le contraire. S'il nous chassait de l'Inde, si les noirs nous chassaient aussi de nos colonies, ils agiraient comme comprenant mieux que nous nos intérêts. Car, en ce cas, les capitaux de la nation s'emploieraient aux objets auxquels, depuis longtemps, elle eût dû les affecter. »

Arthur Young ne pouvait pas prévoir encore les milliards qu'allaient coûter les guerres de 20 ans entre la France et l'Angleterre, la plupart coloniales, comme nous le prouverons (1).

On a beaucoup reproché à Louis XV d'avoir abandonné le Canada et à Voltaire d'avoir parlé légère-

(1) V. ci-dessous : *La Répercussion en Europe.*

ment de ses quelques arpents de neige. Le Canada serait-il devenu ce qu'il est aujourd'hui sous notre domination, avec nos règlements, notre centralisation ? Il est permis d'en douter ; mais était-il lui-même d'un si grand profit à l'Angleterre tant qu'il était à l'état de véritable colonie ? La Rochefoucauld-Liancourt, dans son voyage au Canada (1) en 1795, raconte que les officiers anglais étaient partisans qu'on l'abandonnât.

En 1831, M. Nelson, depuis quinze ans membre de la Chambre des représentants, interrogé par M. de Tocqueville (2) sur les profits que l'Angleterre en retirait, donnait cette réponse : — Rien !

A la même époque, un économiste bien connu qui fut depuis ministre de la guerre, Sir Henry Parnell, appréciait exactement, comme Arthur Young quarante ans plus tôt, les résultats de la politique coloniale de l'Angleterre.

« L'histoire des colonies, disait-il, est une série de pertes et de destructions ; et si, aux millions de livres sterling de capital privé qui ont été ainsi perdus, l'on ajoute plusieurs centaines de millions levés par les taxes anglaises et dépensés pour le compte des colonies, la perte totale de richesses nationales anglaises à laquelle les colonies ont donné lieu, monte à un chiffre vraiment fabuleux (3). »

— Mais maintenant ? Est-ce qu'un rapport, paru à

(1) T. II, p. 186-188.
(2) *Mélanges*, p. 257.
(3) *On the financial reform*, 1830.

la fin de 1881, ne constate pas que, pendant les onze dernières années, les colonies anglaises n'ont coûté à la mère-patrie, année moyenne, que 2 millions de livres sterling, soit 50 millions de francs, tandis que le commerce annuel entre la Grande-Bretagne et elles avait été de 60 millions de livres à l'importation et de 50 millions de livres à l'exportation ?

— Oui. Le résultat est très beau. Je ne le nie pas. Mais il ne s'est produit que depuis le jour où l'Angleterre n'a plus eu de colonies.

— Comment ! l'Angleterre n'a plus de colonies ? On ne peut pas pousser le paradoxe jusque-là.

— C'est la vérité. Qu'est-ce qu'une colonie, d'après la vieille définition du pacte colonial? une annexe de la métropole chargée de servir à la fois de débouché à ses produits et de centre d'approvisionnement. Elle est régie par les lois de la mère-patrie. Elle ne peut rien faire sans son autorisation.

Eh bien ! maintenant les agglomérations de populations, auxquelles on donne le nom de colonies anglaises, sont divisées en deux classes :

1° Celles qui ont un gouvernement responsable devant leurs habitants ; 2° celles qui sont gouvernées par des gouverneurs et des conseils responsables devant l'administration anglaise ; ces dernières portent le nom de colonies de la Couronne.

Au premier groupe appartiennent le Canada, depuis 1839, l'Australie, depuis 1842, le Cap. Au second les Indes occidentales, les Indes orientales et

les possessions de l'extrême Orient, les colonies Africaines en dehors de celle du Cap.

Le premier groupe est situé sous le climat tempéré ; le second sous le climat torride.

Que sont les prétendues colonies australiennes ? Ce sont de petits états qui s'administrent comme ils l'entendent, qui sont en train de se fédérer, qui font des lois civiles et criminelles, opèrent des emprunts, lèvent des impôts et frappent de droits de douane les produits de la mère-patrie.

De même pour le Dominion du Canada.

Chacune des colonies à gouvernement responsable doit pourvoir à sa propre défense en hommes, en argent et en vaisseaux. L'Angleterre, en cas de guerre pour son compte, ne doit rien leur demander non plus. Voilà le principe (1).

Il est pris au sérieux. Le Canada a 330,000 hommes de milice et 150,000 prêts à la mobilisation.

Cette organisation fait comprendre immédiatement pourquoi il n'y a aucun rapport entre le prix de revient des colonies anglaises et l'importance de leur commerce.

Les colonies françaises sont attachées par le budget : les colonies anglaises ne sont attachées que par le commerce.

En 1882, l'Angleterre a eu un commerce total avec ses colonies de 192 millions de livres, tandis que son commerce avec les nations étrangères était de 528 millions de livres.

(1) E. G. Payne. *Colonies and dépendencies*, 1883.

— Rien ne force les colonies anglaises à acheter à l'Angleterre ?

— Non.

— Cependant les colonies anglaises lui achètent plus qu'à toute autre nation. Ce sont là les avantages indirects des colonies, même quand elles sont affranchies. Elles gardent une communauté de langue, d'habitudes, de souvenirs, qui en fait les clientes obligatoires de la mère-patrie.

— Vous croyez ? si cette théorie est vraie pour l'Angleterre, elle doit donc être vraie pour l'Espagne ? Eh bien ! les anciennes colonies espagnoles ne font pas avec leur ancienne métropole le quart du commerce que l'Angleterre fait avec elles.

Au Venezuela, sur un commerce de 56 millions de francs, le commerce avec l'Espagne dépasse à peine 1 million. Le commerce de la Colombie avec l'Espagne est compris dans l'*Almanach Gotha* sous la rubrique : « et autres pays. » De même pour le Pérou. Le Chili importe pour 17 millions et demi de pesos (1) de l'Angleterre, y envoie pour 43,294,000 pesos ; son commerce total avec l'Espagne est de 362,000 pesos ! La République Argentine avait en 1882, un commerce de 26 millions de pesos avec l'Angleterre et de 4 millions de pesos avec l'Espagne. L'Uruguay avait en 1881 un commerce de 8 millions et demi de pesos avec l'Angleterre et d'un peu plus de 2 millions avec l'Espagne.

Le Chili, le Pérou, etc., ne sont pas des colonies anglaises : l'Angleterre est cependant leur grand

(1) Le peso vaut 5 fr. 25.

fournisseur et leur grand acheteur ; l'Australie, le Canada seraient des colonies espagnoles que l'Angleterre serait également leur grand fournisseur et leur grand acheteur. Pourquoi ? parce que l'Angleterre fabrique, vend et transporte à meilleur marché que les autres peuples !

— Mais l'Inde ? que deviendrait l'Angleterre sans l'Inde ? n'est-ce pas le grand débouché de Manchester ?

A la place des mots, voyons les chiffres.

La population de la France est de 37 millions d'habitants : pour faire un chiffre rond, supposons 40.

La population de l'Inde en chiffres ronds est de 200 millions d'habitants.

La proportion est donc de 5 × 4 = 20 : soit un français pour 5 indiens.

En 1881, les importations d'Angleterre en France ont été de 670 millions ; dans l'Inde, de 1,100 millions : soit une différence de 1.6.

L'Angleterre importe par tête d'habitant pour 20 francs en France quand elle importe pour 5 francs dans les Indes ; si son importation était proportionnelle, au lieu de 1,100 millions, elle devrait envoyer dans les Indes pour 3,350 millions de marchandises.

Dans les chiffres ci-dessus sont comprises les importations en numéraire et toutes les consommations nécessaires à l'armée. On sait que le soldat anglais absorbe beaucoup des produits de sa mère-patrie. Ce serait à déduire du total que nous avons donné.

Mais les exportations de l'Inde en Angleterre sont de 775 millions contre plus de 1,100 millions d'importation. Nous n'avons pas l'espace nécessaire pour analyser, en ce moment, tous les éléments du commerce de l'Inde avec l'Angleterre ; mais pour tous ceux qui ne partagent plus l'ancien préjugé de la balance du commerce, c'est une présomption que l'Inde ne rend pas ce qu'elle absorbe à l'Angleterre.

Sur l'ensemble des marchandises qu'elle importe, les cotons manufacturés comptent pour 575 millions. Si l'Angleterre ne les fournissait pas à meilleur marché que les autres pays, les Indiens s'adresseraient à des concurrents. Ayant la matière première à leur disposition, au lieu d'acheter des tissus fabriqués à Manchester avec du coton, venant d'Amérique, ils commencent à en fabriquer eux-mêmes.

M. Seelley, malgré son enthousiasme optimiste pour l'*expansion of England*, est forcé de reconnaître que l'Angleterre eût mieux fait de suivre le conseil que Thomas Broë donnait en 1613 aux nations européennes : rester à l'égard de l'Inde un simple marchand, ne pas se mêler à sa politique ; ne pas essayer de la gouverner. C'est cette politique qu'elle suit actuellement à l'égard de la Chine, et nous en avons montré le succès (1).

On parle beaucoup de notre ancien empire des Indes, et de La Bourdonnais, et de Dupleix, et de Lally : le gouvernement nomme un M. Courjon, Maharajah, prince de Chandernagor. Il y a des journalistes qui partent d'une plume alerte pour la con-

(1) V. ci-dessus, lettre XIX.

quête de l'Inde qu'ils n'ont jamais regardée que sur une carte à petite échelle. Je leur recommande de méditer cette phrase de M. de Rémusat :

« Si par un sentiment un peu tardif on regrettait notre ancienne possession de l'Inde, le désintéressement serait grand de convoiter un établissement sur un territoire dont le commerce est libre et qui coûte à ses maîtres le prix que chacun sait aujourd'hui (1). »

Ces lignes portent une date sanglante : elles étaient écrites au lendemain de la révolte des Cipayes.

Dans le prix de revient des colonies, à côté des dépenses chiffrées, il y a les dépenses occultes : et ce sont celles-ci qui souvent sont les plus considérables. Les richesses des peuples comme les fortunes particulières ont souvent « un trou » qu'on agrandit souvent, en croyant le boucher.

L'Angleterre a cru longtemps que la possession de Calais lui était indispensable pour assurer sa navigation dans le « Channel. » Maintenant que nous avons des projectiles qui peuvent le traverser et des torpilles qui peuvent le fermer, elle n'a plus cette inquiétude, qui paraîtrait cependant mieux justifiée aujourd'hui qu'elle ne l'était jadis.

Mais elle considère qu'elle a cinq grandes lignes de communication avec les colonies :

1° La première ligne entre le Canada et l'Angleterre, avec une station : Halifax, dans la Nouvelle-Écosse ;

(1) Ch. de Rémusat. 1859. *Rev. des Deux-Mondes*. Décembre. p. 668.

2° Celle des Antilles anglaises, avec quatre stations : les Bermudes, les Lucayes ou Bahama, la Jamaïque et Antigua.

3° Le canal de Suez ; sur cette ligne, se trouvent sept stations navales : Gibraltar, Malte, Aden, Bombay, le cap Comorin et Trinkomoli à Ceylan, Singapour, Hong-Kong, et le détroit du Roi-Georges dans l'Australie occidentale.

4° Le Cap. Cette ligne comprend six stations importantes : Sierra-Leone, l'Ascension, Saint-Hélène, la Baie-Simon dans la colonie du Cap, Maurice, le détroit du Roi-Georges. Cette dernière station est commune entre la quatrième ligne et la ligne précédente.

Ce sont ces deux dernières lignes qui sont les plus importantes pour l'Angleterre.

5e ligne. Cap Horn, Pacifique et Australie.

La grande préoccupation de l'Angleterre est de ne pas laisser couper ces lignes et de les fortifier; de là son acquisition de Chypre en 1878, de là sa guerre en Egypte aujourd'hui.

Elle est forcée d'entretenir une flotte énorme pour la sécurité de ces lignes et d'employer son armée à garder ces stations.

Les colonies ne contribuent en rien à ces dépenses, de sorte, qu'alors même qu'elles ne paraissent rien coûter à l'Angleterre, elles n'en sont pas moins pour elle une charge considérable.

L'Angleterre est une sorte de polype, à corps très petit, à tentacules immenses qui se promènent sur toute la surface du globe : ils touchent à tout,

se heurtent à tout, ils sont heurtés par tout, suscitent d'autant plus de froissements et de colères, blessent et sont blessés à tout instant ; et tout choc qu'ils donnent ou qui les atteint a sa répercussion au cœur même de la métropole. De là pour elle, un état perpétuel de malaise et d'inquiétude.

Je reviendrai sur ce point quand je parlerai de l'influence des colonies sur la politique européenne.

J'étonnerai bien des Français en leur disant que beaucoup d'Anglais se posent cette question :

— A quoi nous servent nos colonies (1) ?

J'étonnerai encore bien davantage mes concitoyens en leur disant que ces Anglais ne sont point accusés, pour leur indiscrétion, d'être traîtres à leur patrie.

Je les étonnerai encore beaucoup plus quand je leur démontrerai que toute la politique de l'Angleterre dans l'Inde consiste à préparer le jour de son départ volontaire.

(1) E. T. Payne. *Colonies and dependencies.*



LETTRE XXVIII

AVEUX

Les colonies espagnoles. — Les colonies du Danemark et de la Suède. Les colonies hollandaises. — Jamais de profit!

M. Paul Leroy-Beaulieu, quoique libre échangiste en principe, est un apôtre enthousiaste de la politique coloniale.

Cependant voici de quelle manière il évalue les profits que l'Espagne a retirés de ses colonies :

« Les princes Espagnols s'habituèrent à dédaigner toute autre source de richesse que les mines d'Amérique ; ils n'eurent que mépris pour l'industrie et l'agriculture métropolitaines ; ils ne crurent pas s'appauvrir en bannissant des légions de citoyens industrieux, dont le seul crime était d'avoir la foi de leurs pères et plus de richesses que leurs vainqueurs. C'était bien peu de chose cependant que les revenus que l'Amérique donnait au trésor royal en comparaison de cette source vivante et inépuisable de richesses qui consiste dans l'industrie d'un grand peuple laborieux. L'excédent réel de l'administration coloniale qui, au temps de Humboldt, arrivait à la caisse de l'État, était au plus de 5 millions de piastres (1). »

(1) *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 36-39.

Puis M. Paul Leroy-Beaulieu montre tous les inconvénients résultant de l'institution des monopoles. On ne songe plus à travailler. On demande des faveurs à l'État. Les métaux précieux abondent, par cela même se déprécient. Tous les objets indispensables à la vie atteignent des prix plus élevés que dans les pays voisins : de là l'impuissance pour l'industrie espagnole de soutenir la concurrence contre les produits étrangers, de là les beaux jours de la contrebande.

M. Leroy-Beaulieu n'est pas moins sévère relativement aux essais de colonisation du Danemarck et de la Suède :

« On peut dire que ces deux pays, en consacrant une grande partie de leurs richesses à des placements lointains, ont nui d'une manière permanente à leur développement intérieur. Ils semblent revenir de nos jours à des vues plus judicieuses et, en vendant à haut prix leurs îlots d'Amérique, ils se procurent un capital qui trouvera un champ largement productif dans le Danemarck ou dans la Suède (1). »

M. Leroy-Beaulieu reconnaît également que la politique coloniale de la Hollande fut une cause de corruption, d'affaiblissement et d'abaissement pour elle (2).

Cependant des deux seules colonies qui aient fourni un revenu régulier à leur mère-patrie, l'une est Java, colonie hollandaise ; l'autre est une colo-

(1) Leroy-Beaulieu, *de la Colonisation chez les peuples modernes*, 190-91.

(2) Ibid. p. 81-82.

nie espagnole : Cuba, et l'Espagne n'en est pas plus riche.

M. Leroy-Beaulieu conclut : c'est donc une grande illusion que de fonder des colonies dans l'espérance d'en tirer un revenu (1).

Telle est la conclusion d'un protagoniste de la politique coloniale. Elle me suffit.

(1) *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 569.

LETTRE XXIX

LA PRISE DE POSSESSION

Les deux premiers points. — Le troisième : « La mission civilisatrice. » — « Ceci doit être à nous. » — Le prix d'un territoire en Afrique. — Le protectorat. — La Nouvelle-Guinée. — Le maréchal Clausel. — Nos protégés. — Des gens sérieux ! — « Ote-toi de là que je m'y mette ! »

Nous venons de constater les résultats de la politique coloniale :

1° Au point de vue de « l'expansion de la race française. »

2° Au point de vue « des débouchés pour notre industrie. »

Nous allons maintenant l'examiner au point de vue de « notre mission civilisatrice. »

Quand un navigateur, un aventurier Européen se trouve en présence d'un nouveau pays et d'un nouveau peuple, il tient à leur égard exactement le même raisonnement que Bilboquet à l'égard de la malle : — Ceci doit être à nous.

Christophe Colomb, Fernand Cortez, Pizarre, Cook et Bougainville, aussi bien que les aventuriers Canadiens, qui plantaient des poteaux le long du Missisipi, n'ont jamais fait valoir des titres plus sérieux.

Ce n'était pas cependant exactement l'application de la théorie du premier occupant : car les territoires qu'ils s'appropriaient étaient déjà occupés. Mais pour l'Européen, les populations indigènes n'ont jamais été considérées que comme des obstacles ou des instruments.

Récemment nous avons vu de nouvelles annexions où on a mis un peu plus de formes. M. Luderitz vient d'acquérir pour le compte du gouvernement allemand sur la côte orientale de l'Afrique, au bord de la baie de Sainte-Lucie, moyennant une boîte à musique, un habit brodé et un peu d'eau-de-vie, un territoire à limites indéterminées.

Le traité est fait en bonne et due forme. Il a un protocole. Entre... etc., et entre... etc. Les signatures y sont : seulement la signature du nègre figure sous la forme d'une simple croix. Qui peut nier ensuite l'authenticité et la bonne foi de ce document ? Il eût été si facile d'inventer une signature ou un cachet faux !

Le chef nègre a, sans doute, contracté de son plein gré, en possession de sa pleine raison. Le baril de tafia ne lui fut livré qu'après. Il est vrai qu'auparavant, il avait bien fallu arroser le traité de quelques bouteilles.

M. Hérisson, pour le compte du gouvernement français, vient d'accomplir la même cérémonie aux Nouvelles-Hébrides.

Souvent aussi on a recours au protectorat. C'est ce dernier moyen que vient d'employer l'Angleterre pour la prise de possession de la partie de la Nou-

velle-Guinée, s'étendant des frontières des possessions Hollandaises jusqu'au cap East-Cape, y compris les îles adjacentes et l'île Kosman, à l'est du Cap.

Le 6 novembre 1884, le commodore James Elphinson Erskine avec trois vaisseaux, le *Raven*, l'*Espiègle* et le *Nelson*, réunit à bord de ce dernier navire une cinquantaine de chefs indigènes : les officiers anglais étaient en grande tenue ; le principal chef, Boevagi, avait une chemise et un chapeau de feutre rouge ; les autres n'avaient qu'un foulard autour de la tête. Quand ils furent bien disposés par un festin, composé de riz bouilli et sucré, le commodore annonça que Sa Majeste la gracieuse reine d'Angleterre et impératrice des Indes leur accordait l'insigne faveur de les prendre sous sa protection. Il offrit au chef Boevagi, un bâton d'ébène, portant à une de ses extrémités une pièce d'or frappée à l'effigie de la reine d'Angleterre, fit cadeau à chaque chef d'un tomahawk, d'un couteau de boucher, d'un morceau d'étoffe de couleur et d'un paquet de tabac. On appuya ces démonstrations amicales de quelques coups de canon, destinés à prouver aux indigènes que les Anglais étaient des protecteurs aussi redoutables qu'aimables ; et le lendemain matin, le commodore à terre, entouré de son état-major et de ses marins, lut, devant les chefs, la proclamation affirmant devant le monde entier le protectorat de l'Angleterre (1).

(1) *XIXe siècle*. 3 janvier 1885. Lettre de Sydney.

Le protectorat est la formule du XIX[e] siècle. Le maréchal Clausel déjà s'adressait aux Arabes en ces termes :

« Nous ne venons pas vous conquérir ; nous venons vous délivrer des tyrans qui vous opprimaient. Nous ne venons pas occuper votre sol, nous venons vous défendre et vous protéger contre ceux qui vous ont asservis. »

En 1881, la France est allée protéger contre les Kroumirs le Bey de Tunis qui ne demandait pas sa protection.

L'Angleterre a protégé l'Egypte en bombardant Alexandrie.

Tous les gens de bonne foi savent que nous ne sommes allés au Tonkin que pour protéger les Tonkinois contre la tyrannie des mandarins Annamites.

M. Thomson n'est allé renforcer récemment notre protectorat au Cambodge que par sympathie pour le roi de Cambodge ; mais comme celui-ci ne paraît pas lui en témoigner une reconnaissance suffisante, nos soldats se préparent à lui apprendre que l'ingratitude est un péché qui doit être aussi bien puni sur la terre que dans le ciel.

Tout le monde sait que notre expédition de Madagascar n'a pour motif que de protéger les Sakalaves contre les Howas.

Je ne déteste pas un peu d'hypocrisie. Le criminel qui a la pudeur de son acte vaut mieux que celui qui s'en fait gloire ; mais poussée à un certain degré, elle devient de l'impudence.

Munies de droits si solidement établis, sérieuse-

ment, la France, l'Allemagne, l'Angleterre viennent dire, l'une à l'autre : — Maintenant ce territoire m'appartient ; et la preuve, c'est que je vais massacrer le chef nègre et ses sujets, s'ils ne me cèdent pas le terrain, et si l'un d'eux a le malheur de me voler un clou, je le tue !

Les diplomates, réunis en ce moment autour d'un tapis vert, à Berlin, discutent sans rire la valeur de signature du roi Makoko.

Nous n'avons pas le droit de rire du partage qu'Alexandre VI avait fait des deux nouveaux mondes, l'Américain et l'Asiatique : il donna tout ce qui était à l'orient des îles Açores au Portugal ; tout ce qui était à l'occident, à l'Espagne. La ligne, qui détermina les limites de ces droits réciproques, s'appela « ligne de marcation ». Le voyage de Magellan autour du monde dérangea la ligne du pape. On en traça une autre, qu'on appela « de démarcation. » Quand les Portugais abordèrent au Brésil, les Français et les Anglais dans l'Amérique du Nord, ils dérangèrent ces lignes. Les diplomates de la conférence de Berlin en tracent de nouvelles.

La manière dont chaque peuple européen entend faire valoir ses droits de propriété est digne de la manière dont il les a établis.

Notre « mission civilisatrice » se traduit à l'égard des populations indigènes par cette première phrase simple et claire :

— Ote-toi de là que je m'y mette.

— Pourquoi ?

— Parce que je suis le plus fort.

L'indigène n'avait pas besoin des Européens pour connaître cet argument : seulement, ils l'ont fortifié avec un luxe de revolvers, de fusils et de canons auquel ne sauraient résister les esprits les plus obstinés.

LETTRE XXX

REPROCHES RÉCIPROQUES ET MÉRITÉS

Espagnols et Portugais. — Cook. — Les Indiens de l'Amérique du Nord. Allemands contre Anglais. — Réplique.

Les Espagnols étaient d'excellents catholiques et tous les payens étaient excommuniés : Fernand Cortez faisait œuvre pie quand il massacrait les 6,000 habitants de Cholula, s'emparait par trahison de Montézuma, détruisait Mexico, avec 150,000 de ses défenseurs, et mettait Guatimozin à rôtir sur des charbons ardents. Pizarre gagnait le ciel, en exterminant les Péruviens, en les mettant à la torture pour leur faire dire où étaient les trésors des Incas, en prenant par trahison Atahualpa et en le brûlant.

Les prétextes de l'extermination ont varié selon les peuples et les temps ; mais le résultat a été le même.

Ces deux sus-nommés étaient des conquérants : Cook, qui n'est qu'un explorateur, n'en a pas moins la conviction que toutes les îles qu'il découvre appartiennent à l'Angleterre et que, dès lors, lui et les siens ont sur elles le droit de haute et basse justice (1).

(1) *Histoire des Voyages*. Col. Laharpe, t. XXI, p. 104.

A Taïti, un officier de Cook commandait une décharge générale au milieu de la foule qu'il trouvait indiscrète.

Des voyageurs modernes se sont étonnés qu'après les rigueurs dont les bons Hawaïens avaient été victimes de la part de Cook, celui-ci n'eût pas été tué plus tôt (1).

A l'exception de Guillaume Penn, les Anglo-Saxons, dès le premier jour de leur débarquement dans l'Amérique du Nord, eurent pour politique l'extermination des Indiens (2). Un manifeste, en date de 1622, dit en propres termes : « Il est bien plus simple de conquérir les Indiens que de les civiliser par des moyens loyaux ; car c'est une race rude, barbare et rusée, ce qui facilite la victoire et arrête au contraire la civilisation. » Un statut de la colonie, daté de 1630, renouvelé en 1643, déclare qu'on ne doit jamais faire la paix avec les Indiens.

Dans le XIXe siècle, les mêmes horreurs continuent. Les Anglais ont dépeuplé la Tasmanie par « la guerre noire et la grande traque. »

En 1842, deux navires anglais abordent aux Nouvelles-Hébrides pour couper du bois de santal ; les naturels s'y opposent ; les Anglais les massacrent et enfument dans une caverne ceux qui y avaient cherché un refuge.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* (3) publiait

(1) Dr Thiercelin. *Voy. d'un baleinier*, t. II, p. 353.

(2) V. *Revue des Deux-Mondes*. Avril 1858. *Les tribus indiennes des Etats-Unis*. Ed. Laboulaye. *Histoire des Etats-Unis*. Baron Hubner. *Promenade autour du monde*.

(3) Novembre 1884.

dernièrement ce réquisitoire contre les procédés des Anglais à l'égard des populations du Pacifique :

« A entendre les Australiens, ils ont pour mission de défendre contre nous dans le Pacifique les principes de l'humanité à l'égard des indigènes. C'est là le *nec plus ultra* de l'impudence britannique.

« Les Australiens ont empoisonné par milliers, comme des bêtes fauves, les malheureux noirs inoffensifs qui habitent les forêts de l'Australie. Comme le prouvent surabondamment les récits du naturaliste russe de Mikloukha et du commodore anglais Wilson, ils enlèvent de force en masse les indigènes des îles du Pacifique pour les emmener en esclavage dans leurs établissements de Queensland et de Fidji, qui sont cependant sous le contrôle du gouvernement.

« Il y a plus : une des plus riches maisons de Sydney doit ses premiers millions au commerce de chair humaine ; elle fournissait, il y a quelques années, aux cannibales de certaines îles de ces parages, des victimes que ses agents allaient prendre à main armée dans des îles voisines.

« Tout récemment encore, le haut commissaire britannique des îles Fidji n'a condamné qu'à une peine dérisoire de huit jours de prison les pirates du schooner *Stanley*, qui, il y a quelques mois, ont assailli les établissements allemands d'une des îles Longhien, et qui, après avoir massacré une quantité d'indigènes, en ont emmené une centaine comme esclaves à Queensland.

« Si donc les principes d'humanité, comme le

prétendent les Australiens, doivent être sauvegardés, l'Allemagne est tenue de s'annexer d'urgence les îles encore non occupées du Pacifique, y compris la Nouvelle-Guinée, afin de sauver la population indigène du sort que lui réservent les Anglais, c'est-à-dire l'extermination. »

Seulement, quelque temps après, les Anglais répondaient aux Allemands :

— Nous savons comment vous agissez en Europe. Quand on a, dans son histoire, des faits comme la destruction de Bazeilles, on n'a pas le droit de donner aux autres des leçons d'humanité. Depuis que vous avez une colonie, grande comme un mouchoir de poche, vous avez prouvé immédiatement que vous feriez preuve d'une énergie de beaucoup supérieure à la nôtre. Ah ! vous n'y êtes pas allé de mainmorte à Cameroon ! Comme vous avez tapé ! (janvier 1885.) Vous avez même si bien tapé, si bien détruit les villages, si bien refoulé les tribus dans les bois, qu'il vous sera peut-être difficile de renouer des relations avec elles. Vous avez manqué de mesure. A quoi vous servira votre colonie, maintenant que vous en avez éloigné vos clients ?



LETTRE XXXI

HISTOIRE DE RIRE

Le Français s'indigne au récit de la barbarie des Espagnols, des Anglais, des Allemands, d'un air qui signifie :

— Ce n'est pas moi qui me rendrais jamais coupable de pareilles horreurs.

Et il a raison. Nous ne disons pas qu'on ne puisse lui en reprocher quelques petites, mais qu'est-ce qui fait la culpabilité ? c'est l'intention. Or, lui n'en a qu'une : rire, s'amuser, faire de bonnes farces. Il coupe des arbres à fruits pour cuire sa soupe : histoire de se donner du luxe. Il incendie des maisons pour s'offrir le spectacle d'un feu de joie : histoire de remplacer Ruggieri. Il foule de ses pieds sales les tapis des mosquées : histoire de rire. Il embrasse les femmes et les viole plus ou moins : la galanterie française !

Il donne des coups de rotin à l'Annamite qui ne se range pas assez vite, des coups de bâton à l'Arabe qui ne gare pas son chameau ou ses moutons : histoire de faire un peu d'embarras !

— Comment ! tu te fâches, idiot ! Tu ne comprends donc pas la plaisanterie ? Tu n'es qu'un mauvais caractère ! Tiens, pour ta peine !

Et il lui dévide un riche chapelet d'injures moqueuses, en lui allongeant un coup de pied ou un coup de crosse, quelquefois un coup de fusil ou un coup de baïonnette. Puis découragé, il dit :

— Ils ne comprennent rien ces animaux-là ! Pas moyen de les civiliser ! Ils ne savent seulement pas un mot de français et ils ne vous ont aucune reconnaissance de la peine qu'on se donne pour eux !

Quant à lui, il est si bon enfant qu'il n'en veut pas le moins du monde à ce sale moricaud, à ce brigand de Bédouin ou à ce vilain Chinois.

LETTRE XXXII

GESTA DEI PER FRANCOS

L'Espagnol et le Portugais agissaient au nom de Dieu et du pape, l'Anglais au nom de l'utilité et des intérêts anglais. Le Français s'est toujours ingénié à trouver de nombreux prétextes : il les a souvent mêlés ensemble, sans s'inquiéter s'ils se contredisaient ou non. La thériaque qu'il en composait pouvait être désagréable à ceux à qui il l'imposait. Quant à lui, il l'offrait aux autres, mais n'avait garde d'y goûter. « La propagande de la foi » a joué encore un rôle dans la guerre de Chine de 1860 de la part de petits-fils de Voltaire, dont pas un n'allait à la messe !

De 1815 à 1870, les hommes de tous les partis, les orateurs du gouvernement et même de l'opposition paraphrasaient à la tribune avec conviction le *gesta Dei per Francos*. La France était le peuple élu de Dieu. De Dieu, elle tenait sa mission. Il eût fallu être bien difficile pour ne pas se contenter d'une explication aussi claire.

Mais depuis, Dieu a perdu son prestige. Ce petit mot n'est plus suffisant pour servir de bouche-trou au vide des affirmations.

Maintenant on se borne à affirmer que la France remplit « sa mission civilisatrice », en canonnant les Howas comme des lapins et en faisant servir de cibles les prisonniers Chinois.

Mais si Dieu n'est plus là pour vous donner votre « mission civilisatrice », de qui tenez-vous votre mandat ? Où est-il ?

Vous répondez que « cette mission incombe à tous les peuples d'une civilisation supérieure », et spécialement à la France qui a une civilisation supérieure à toutes les civilisations supérieures.

Mais quelle civilisation supérieure prétendez-vous importer ? Sous quelle forme se manifeste-t-elle auprès des autres peuples ?

Est-ce la douceur ou la férocité que vous allez leur enseigner ? Laquelle de ces deux qualités est l'apanage de cette civilisation supérieure ? Si vous répondez que c'est la douceur, l'humanité, la solidarité humaine, tous vos actes démentent vos paroles. Si c'est la férocité, alors la plupart des peuples à l'égard desquels vous prétendez exercer votre mission civilisatrice, n'avaient pas besoin de vos leçons.

Est-ce le respect de la propriété ? vous commencez par les dépouiller, vous ne savez que mettre en pratique à leur égard la fameuse définition de Proudhon : — la propriété, c'est le vol !

Est-ce la chasteté ? ce n'était pas elle qu'enseignait, en 1837, aux indigènes des îles Chatham le matelot du *Jean-Bart* qui, ayant loué une jeune fille

et ne pouvant parvenir à ses fins, se fraya la voie d'un coup de couteau.

Est-ce la justice? les Maoris vengèrent la jeune fille en massacrant l'équipage; le capitaine Cécile vengea l'équipage en massacrant les Maoris (1).

(1) Dr Thiercelin. Journal d'un baleinier, t. II, p. 26.

LETTRE XXXIII

UN FÉODAL

L'indigène est tenu à obéir à toutes les volontés du conquérant ; le conquérant n'est tenu à remplir aucun de ses engagements envers lui. Telle est la loi, fille légitime des arrangements qui, au moyen âge, réglaient en Europe les rapports du serf et du seigneur.

Vous croyez que le seigneur du XIIIe siècle a disparu, parce que vous ne voyez plus son donjon qu'en ruines, son heaume et son haubert que dans les musées ou chez les marchands de curiosité, ses armoiries que dans des livres illustrés. Erreur ! allez sur la place du Gouvernement à Alger. Vous retrouverez sa survivance mentale chez ce Français, en veston, qui prend son absinthe, en lisant un journal et en fumant une cigarette.

Cependant il est républicain, très républicain, plus avancé que vous, plus avancé que qui que ce soit. Il est partisan du suffrage universel, mais à la condition que lui et ses 194,000 concitoyens accaparent tous les votes et que les 2 millions 800,000 indigènes n'aient que le droit d'obéir, de payer et de se taire. Il est partisan de la liberté : mais il faut une main de fer pour tenir les Arabes. Il est parti-

san de l'égalité : mais à la condition que les indigènes paient seuls l'impôt, soient soumis à des lois exceptionnelles et qu'il puisse les exproprier pour ses convenances personnelles. Il est partisan de la fraternité : mais à l'égard des indigènes, il n'y a qu'une seule politique, c'est « la politique à coups de trique. »

Maintenant ne lui faites pas l'injure de mettre en doute son républicanisme ; il se fâcherait et il aurait raison. Il est tout aussi républicain que vous, plus républicain que vous, mais il l'est autrement.

Les Spartiates aussi étaient des républicains ; les Ilotes avaient-ils à se féliciter de leur douceur ? Les Anglo-Saxons, qui peuplent l'Amérique du nord sont des républicains. Les Indiens en sont-ils plus heureux et, d'après Seelley, les esclaves s'y trouvaient encore plus misérables que dans les colonies françaises, qui étaient monarchiques.

LETTRE XXXIV

LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE

La sécurité, signe de progrès. — Refoulement ou extermination? — L'Urbanité française. — Les coups de bâton. — Le code de l'indigénat. — Le chapeau de Gessler. — Permis de circulation. — Droit d'internement. — Droit de séquestration. — Droit à l'assassinat. — La torture. — Les Bureaux arabes. — Razzias autorisées. — La statistique criminelle. — Parle maintenant!

Dans la civilisation barbare, l'homme est loup pour l'homme ; le plus faible est à la discrétion du plus fort. La femme appartient à l'homme qui la veut, s'il est le plus fort, non à celui qui lui plaît. Le plus faible lui-même devient l'esclave du plus fort. Il doit travailler pour la satisfaction des besoins et des plaisirs de celui qui a pu se rendre son maître. Il lui doit sa vie, si l'autre veut la lui prendre. Absence complète de sécurité. La sécurité n'apparaît que lorsque des règles fixes, plus tard des contrats, interviennent pour régler les rapports réciproques des hommes entre eux.

Quels progrès au point de vue de la sécurité, les peuples plus avancés en évolution, les élus de Dieu, les nations investies d'une mission civilisatrice ont-ils fait accomplir aux peuples qu'ils ont assujettis ?

Nous allons examiner cette question en Algérie. Là elle se pose d'une manière formidable.

En dépit de la proclamation du général Clausel, l'Arabe, le Kabyle jouit-il d'une beaucoup plus grande sécurité sous le gouvernement français que sous le gouvernement turc ?

Lamartine a cité, en 1846, une instruction qui contenait la phrase suivante : « Quant à l'extermination des indigènes, quant à leur refoulement violent de la population, examinez s'il est praticable ! (1) »

La question est toujours à l'ordre du jour.

La grande majorité des colons algériens vous dit tranquillement : « L'Arabe est un fléau. La civilisation doit l'extirper, parce qu'il est là contre la destinée providentielle (2). « L'Arabe n'est pas un homme. » Le mot d'ordre des colons algériens qui, retenus par une pudeur déplacée, n'osent prononcer le mot de massacre, est le mot : « refoulement. »

Refoulement ? Où ? de la vallée que le Kabyle laboure sur le rocher aride ? du Tell dans le Sahara ? Et comment ces populations vivront-elles ?

Ce n'est pas l'affaire des colons.

En attendant, l'indigène est soumis à tous les abus de pouvoir et à toutes les vexations, sans recours possible.

Dans les stations de chemins de fer des colons bousculent brutalement et à dessein des indigènes. J'en ai vu un poursuivre un jeune Arabe avec une faulx. Etait-ce seulement pour rire ? le jeune Arabe

(1) Discours de Lamartine, t. IV, p. 425.
(2) Cité par la *Société protectrice des Indigènes*, t. I, p. 20.

ne paraissait pas rassuré par la plaisanterie. J'ai vu une sorte de monsieur, sur la ligne d'Alger à Oran, frapper d'un coup, qui lui ensanglanta la figure, un indigène qui, paraît-il, ne lui avait pas bien fait une commission. Sur les routes, les postillons dressent leurs chiens à aboyer contre les indigènes et, de temps en temps, ils les accompagnent de coups de fouets. Les indigènes connaissent si bien cette habitude que beaucoup, en apercevant la diligence, se jettent en dehors du chemin. J'ai vu un conducteur des ponts et chaussées, auprès de Milah, trouver plaisant de lancer son cheval au galop sur un indigène. Si celui-ci ne s'était pas précipité dans le ravin qui bordait la route, il eût été renversé par le cheval. Ce lâche se montra, du reste, aussi plat avec le Français, qui s'indigna de sa conduite, qu'il avait été brutal avec le malheureux qu'il croyait sans défense (1).

Si les indigènes ne sont pas convaincus ensuite que les Français sont le peuple le plus poli de la terre, qu'ils ont raison de se vanter d'une urbanité sans égale, il faut qu'ils aient l'intelligence bien rebelle.

Un jour, je trouvai en chemin de fer, sur la ligne d'Oran à Sidi-Bel-Abbès, un gendarme, bon garçon, qui fumait des cigarettes avec des prisonnniers indigènes qu'il accompagnait. Point d'animosité chez lui. Seulement, il me déclara d'un air de bonne humeur que lui et ses collègues avaient la permission d'user du bâton à l'égard des indigènes et qu'ils ne s'en faisaient faute.

(1) Septembre 1883.

A une fantasia arabe, à Bouffarick, je vis des agents de police en user largement pour faire ranger des indigènes qui cependant se montraient à leurs injonctions d'une docilité qui n'avait rien de comparable à celle des parisiens.

Une loi du 28 juin 1881 a retiré aux juges de paix, pour l'attribuer aux administrateurs, la répression des infractions spéciales à l'indigénat. L'article 17 du décret du 29 août 1874 en laisse la détermination arbitraire aux préfets des départements. En voici quelques-unes :

« Négligence à comparaître sur simple invitation, même verbale, devant les autorités ;

« Acte irrespectueux ou propos offensant vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions ;

« Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité ;

« Habitation isolée, sans autorisation, en dehors du douar ;

« Départ du territoire de la commune, sans permis de voyage ;

« Réclamation renouvelée après solution régulière. »

C'est le chapeau de Gessler. Si un malheureux khammès ne s'incline pas devant lui, M. l'administrateur, juge et partie, le condamne lui-même de 1 à 15 francs d'amende et de un à cinq jours de prison. En cas de récidive, 30 francs d'amende et dix jours de prison.

Un colon envoie un mot à un commissaire de po-

lice de ses amis qui met en prison, pendant trois jours, l'Arabe porteur, sans contre-enquête (1). Un petit service d'ami.

Un chef indigène est malade : il est obligé de demander la permission d'aller voir un médecin (2).

Mohamed-ben-Mahmoud, témoin dans une affaire, est en prison : — Pourquoi ? — C'est pour être allé à Nefta sans permission : quinze jours de prison !

Un indigène veut aller au marché. Il lui faut un permis. Une absence d'un jour constitue une contravention, sinon un délit. On voit les vexations. L'administrateur qui ne peut connaître tout le monde, demande l'avis de l'adjoint indigène. Celui-ci peut se le faire acheter. En Kabylie, dans toutes les communes, il y a deux *Soufs* (3) rivaux. Il est constaté qu'un adjoint refusait toujours son avis pour les indigènes appartenant au *Souf* rival. Tout indigène en retard de ses impôts est confiné chez lui : ce n'est pas une manière de le mettre en mesure de les payer. On connaît surtout ces abus par les Européens qui se plaignent que ces vexations leur enlèvent la main d'œuvre. Quelquefois les administrateurs frappent d'internement toute une classe d'individus ; ici tous ceux qui ont subi une condamnation, ailleurs les bijoutiers, ailleurs les forgerons, ailleurs les Tolbas (les savants Kabyles). Pourquoi

(1) Du moins, M. Brunet, directeur de l'orphelinat agricole de Saint-Denis du Zig, aujourd'hui conseiller général, s'attribuait ce pouvoir et prétendait en user quand bon lui semblait.

(2) Déposit. du général Dargent, mai 1870, plaid. de Jules Favre pour El-Hafsi, t. II, p. 598.

(3) Le *Souf* est une association à la fois politique et d'assistance mutuelle.

cet amalgame de situations si diverses dans la même proscription ?

Le permis n'a qu'une durée de quatre jours, les motifs de voyage y sont indiqués : l'indigène ne doit pas faire quelque chose en dehors des motifs indiqués. Si son absence se prolonge d'un jour au plus, à son retour, il est mis en prison et condamné à une amende (1).

En vertu d'un décret de 1858, le gouverneur de l'Algérie s'est donné le droit d'interner, par mesure administrative, qui bon lui semble, où bon lui semble. Cette mesure a été appliquée en 1884 à Sahraoui.

En 1883, l'administrateur de Bou-Kanéfis séquestra pendant quinze jours quatre indigènes qui avaient eu le tort d'adresser certaines réclamations au gouverneur général. L'administrateur de Palestro séquestra une trentaine d'indigènes qui avaient commis le crime de manifester leur désir d'être soustraits à sa juridiction en demandant de faire partie d'une commune de plein exercice (2).

M. Saar, administrateur de la commune mixte d'Azeffoun, dresse un guet-apens contre un bandit Kabyle, Ali-Amokran, le fait assassiner par ses chaouchs et le laisse sur la route, sans secours, agonir pendant douze heures. La plupart des journaux algériens approuvèrent hautement. D'autres déclarèrent « que ce fait avait été maladroitement divulgué ; qu'il pourrait autoriser les Arabes à se

(1) *Bull. de la Société prot. des ind.*, juin-septembre 1883, p. 73 et suiv.

(2) *Bull. de la Société prot. des ind.*, juin-septembre 1883, p. 69 et suiv.

servir du précédent administratif à l'égard des colons, qu'il risquait de provoquer les criailleries des Français à « préjugés humanitaires ! (1) »

En 1880, un lieutenant de zouaves remplissait les fonctions de magistrat-instructeur dans un procès criminel, où se trouvaient impliqués plusieurs chefs indigènes qui furent acquittés. Pour faire parler non pas même un des inculpés, mais un des témoins, il le fit bâtonner, puis pendre à un arbre par les poignets. Le malheureux, se tordant au soleil, ayant demandé à boire, le lieutenant lui répondait : — « Misérable, avoue, ou je te ferai boire de la poudre. »

Le conseil de guerre d'Alger blâma ces agissements, mais n'accompagna son blâme d'aucune pénalité contre leur auteur.

En mai 1882, un civil celui-ci, un administrateur stagiaire des Ouled-Solthan, M. Barret, déclarait au tribunal civil « qu'il possédait des moyens particuliers pour faire parler les Arabes. » Le président du tribunal, curieux, lui demanda lesquels ; il répondit le sourire sur les lèvres : — « Je les questionne habilement (2). »

M. Passerieu, avocat d'un des prévenus, s'écria alors :

— Savez-vous, monsieur le président, comment mon client a été questionné habilement ? Par ordre de Monsieur que voilà, il a été solidement attaché

(1) *Bulletin de la Société protectrice des indigènes*, n° 2, 3 sept. 1882, p. 190.

(2) *Bulletin de la Société protectrice des indigènes*, n° 2, p. 187.

par les poignets et pendu à un arbre. Il y est resté pendant quatre heures. Les cordes coupaient les chairs, le sang coulait, les os étaient à nu, les jointures se disloquaient. M. Barret regardait.

Et l'avocat montrait les blessures non cicatrisées du malheureux. Le tribunal voulut bien flétrir dans les considérants de son jugement ces « ingénieux procédés (1). » L'administrateur fut révoqué; mais il ne fut pas plus poursuivi que le lieutenant.

En 1882, à Tlemcen, un sergent-major du 1er bataillon d'Afrique, accompagné de deux civils, un garçon coiffeur et un clerc d'huissier, a parcouru une nuit les rues du quartier indigène en frappant à coups de sabre tous les Arabes qu'il trouvait; il en blessa dix (2). Une bonne farce! L'autorité militaire ne le poursuivit pas.

Nous remplirions un volume si nous voulions relever tous les exemples d'abus de pouvoir et de violence, commis par les Européens à l'égard des indigènes.

Les bureaux arabes ont la réputation d'être toujours pour les caïds, qui volent, contre les Arabes qui paient. Le caïd perçoit l'impôt et n'en verse qu'une partie. Il négocie pour le reste.

Un fait est positif : c'est que les bureaux arabes intervenaient dans les querelles de tribus. Au lieu d'établir la paix, la *pax romana*, ils faisaient alliance avec les uns pour écraser les autres.

(1) *Bulletin de la Société protectrice des indigènes*, n° 2, p. 187.

(2) *Bulletin de la Société protectrice des indigènes*, n° 2, sept. 1882, p. 191.

En 1870, le caïd Mohamed-ben-Ali allait piller et massacrer une caravane par ordre de l'autorité française. Pourquoi? Le commandant Seriziat exposa tranquillement le fait devant le conseil de guerre, comme si ses juges devaient le trouver tout naturel. Il semblait leur dire : — « Vous-mêmes à ma place ?... »

Les Nemenchas avaient souffert de la famine. Le commandant Seriziat leur donnait une razzia en compensation. Dans cette expédition, ils tuent vingt-six personnes. Aussitôt leur exploit accompli, ils vont chez le commandant lui faire part de leur exploit (1).

Les tribus sont soumises au mode barbare de la responsabilité collective. Un incendie de forêt, peut-être spontané, a lieu dans le voisinage d'une tribu; un vol, un crime est commis. Elle en supporte toute la responsabilité (2).

Les colons algériens traitent volontiers tous les indigènes de brigands. Ceux-ci pourraient répondre qu'ils sont en cas de légitime défense. Soumis à la force, ils répondent par la force.

Mais la statistique criminelle prouve que le brigandage individuel est plus grand de la part des Européens et des Français que de la part des indigènes.

Pour les cinq années 1877-1881, 241 Européens non français ont comparu devant les Cours d'assises, ce qui fait 1 sur 790 habitants.

(1) Jules Favre, plaidoyer, mai 1870.

(2) Voir la discussion sur cette question au Conseil supérieur de l'Algérie. *Temps*, 13 et 23 février 1884. La remarquable brochure : *La sécurité en Algérie*, par Camille Sabatier, administrateur du Fort-National.

268 Français, ce qui fait 1 sur 722 habitants.

1732 indigènes, ce qui fait 1 sur 1620 habitants.

Cependant, on n'y regarde pas de près à saisir un indigène à tort ou à raison. Il n'a pas pour lui les mêmes garanties que les Européens. En revanche, l'indigène volé par un Européen ne peut se faire rendre justice. La proportion des coupables européens doit être en réalité beaucoup plus grande que ne l'indiquent ces chiffres.

Tout le monde sait combien la liberté individuelle est précaire en France. Qu'est-ce donc en Algérie pour l'indigène? Il est à la discrétion, au bon plaisir de l'administrateur, du colon Français.

Quelquefois cependant des abus, pour ne pas dire des crimes, commis contre les indigènes, sont dénoncés. Ce n'est point par intérêt pour l'indigène, par sentiment d'humanité à son égard. « L'Arabe n'est pas un homme. » Mais le régime militaire a en horreur le régime civil et le régime civil ne veut pas plus de bien au régime militaire. Il est rare que le colon soit bien avec l'administrateur et l'administrateur bien avec le colon. Les passions politiques sont vives. On se sert de toutes armes pour se combattre. On se dit alors des vérités. Ces polémiques sont des plaidoyers inconscients en faveur des indigènes. Quant à eux, ils se trouvent dans la position de l'esclave à qui le vizir Mahmet venait de faire couper la langue.

— Parle maintenant! de quoi te plains-tu?

LETTRE XXXV

APPEL A JACQUES BONHOMME

Un notaire obligeant. — La multiplication des actes. — Les intérêts. Le bon plaisir de M. le Maire.

En France, nous sommes tous, ou à peu près, de la famille de Jacques Bonhomme.

Eh bien ! Jacques Bonhomme, je vais te citer quelques faits que je tiens de source sûre ou dont j'ai été témoin. Puis je te demande de faire ton examen de conscience.

Les notaires algériens sont des sortes de fonctionnaires. L'un d'eux, sur le territoire de l'Alma, vend à un Européen une propriété appartenant à des indigènes. Il les fait figurer dans l'acte, comme consentants ; or, ils ignoraient la transaction faite en leur nom. Ils n'en ont pas moins été expulsés de leur terre, l'acte a été tenu pour bon ; ils ont dû encore se trouver trop heureux d'être payés, grâce à l'énergie de M. Bourlier, et contre le notaire faussaire, celui-ci n'a pu obtenir qu'une chose : son déplacement.

Un huissier envoie des actes dont chaque copie est taxée à 90 francs, comme l'acte initial. Le procureur général répond : — Je ne peux rien faire. Nous avons trop de besogne.

Le séquestre est prononcé contre une tribu sur le territoire de l'Alma en 1871. Cette tribu rachète le cinquième des terres. Elle offre de se libérer immédiatement : les rôles ne sont prêts qu'en 1883, par suite de négligence administrative, et on veut leur faire payer les intérêts depuis 1871 !

— Monsieur le Maire, pourriez-vous nous autoriser à brûler ces broussailles et à labourer ?

— Je vous répondrai dans une quinzaine. Rien ne presse.

Voilà des gens condamnés à l'inaction. Ils ne savent pas s'ils pourront labourer le coin de terre qui leur permettra de ne pas mourir de faim l'année prochaine.

Le Maire reconnaît que ce qu'ils demandent de faire ne peut porter aucun préjudice à personne. Au contraire. C'est un procédé qui fait de la cendre, ne déboise pas et donne de l'humus aux racines. Il est bienveillant à l'égard de ces indigènes. Leur existence, leur travail est à sa merci. Supposez qu'à la place de ce Maire soit un être taquin, malveillant, grossier, heureux de vexer et d'humilier les indigènes. Que dirais-tu, Jacques Bonhomme, si en pleine paix, tu recevais un matin la visite d'un gendarme qui te dirait :

— Il plaît à des Français de venir te demander à dîner. Par conséquent, tu vas tuer ton meilleur mouton, égorger tes poulets, préparer du couscoussou ; ils mangeront le tout, pendant que tu les regarderas, et ils ne te diront même pas merci.

C'est la Diffa dont les promeneurs en Algérie ont

gardé le meilleur souvenir; leur passage en a-t-il laissé un aussi bon à ceux qui leur ont donné cette hospitalité obligatoire ?

Ce n'est pas tout. Comme remercîment de son repas, le gendarme peut dire à l'indigène :

— Tu as un bon mulet. Demain à cinq heures du matin, sois avec lui chez l'administrateur.

— Mais j'ai ma récolte... mon travail...

— Pas d'observations.

— Pour aller où ?

— Je n'en sais rien.

— Mon mulet est fatigué.

— Mauvais prétexte !

Qu'en dis-tu, Jacques Bonhomme ?

Eh bien ? A première réquisition, tout indigène est tenu de se mettre, lui et son mulet, que, du reste, il entend ne pas quitter d'un pas, à la disposition de l'administrateur.

Le Français monte sur le mulet ou le charge. Il lui fera faire 80 kilomètres dans la journée. L'indigène le nourrit en même temps qu'il se nourrit lui-même.

Du reste, avec ses préjugés religieux, il accepte du pain, mais il refuse obstinément tout morceau de viande, toute volaille quand il n'est pas sûr que l'animal a été tué dans les règles koraniques. Vous êtes à cheval, il suit à pied. Vous trottez, il court. Vous passez un gué, il se met dans l'eau. Il est votre homme lige. Au bout de la journée, vous lui donnez 3 francs. C'est le tarif.

Si vous, Français de France, vous trouvez que

c'est bien peu, qu'il faudra que cet homme et que son mulet perdent encore la journée du lendemain pour le retour, qu'après une pareille course, ils devront être fatigués, vous voulez augmenter l'indemnité, on vous fait cette observation :

. — C'est le tarif ! il ne faut pas avoir l'air de trouver qu'il est trop bas.

Ceci est la réquisition civile. Quant à la réquisition militaire, voici le tableau qu'en fait le colonel Noellat (1).

« L'Arabe se demande de quel droit on l'incorpore comme convoyeur de gré ou de force dans une colonne, le fusillant s'il veut s'échapper, lui imposant un sort dix fois plus dûr que celui de nos soldats en colonne... On compte sur la sobriété proverbiale de l'Arabe et de sa bête ; on ne donne donc de ration ni à l'un ni à l'autre... L'Arabe ramasse un peu d'herbe pendant l'étape et reçoit des coups un peu de tout le monde, tantôt parce qu'il entre dans les récoltes, chose interdite, tantôt parce qu'il s'écarte de son mulet et que celui-ci ne serre pas son chef de file, tantôt parce qu'il est Arabe et que c'est l'Arabe qui nous fait courir. Arrivé au bivouac, on consigne son mulet aux gardes de police, parce que si l'Arabe l'emmène hors du camp, il aura de terribles tentations de fuir. Le convoyeur va donc quérir de ci et de là un peu de nourriture pour sa bête et pour lui, chose peu aisée quand un millier d'Arabes qui sont dans le même cas, cherchent et quêtent comme lui. Si le bivouac reste installé plu-

(1) L'Algérie en 1882, broch. in-8°.

sieurs jours, le problème devient impossible à résoudre. Et c'est souvent sous les coups de feu des tribus ennemies que le convoyeur doit aller chercher sa vie et celle de sa bête.

« Il n'a ni tentes, ni vêtements de rechange, ni ustensiles de cuisine. Aussi est-il à la merci de toutes les intempéries, pluies, froids, grosses chaleurs du jour. Au bout de trois mois de ce métier, bêtes et gens n'en peuvent plus. Le Commandant se voit contraint de chercher les moyens de transport dans une autre tribu ; les anciens convoyeurs sont congédiés. Leurs bêtes sont mortes ou ne tiennent plus debout ; à ceux qui ont eu des mulets morts, on donne, après des lenteurs et des formalités interminables, une indemnité dérisoire ; aux autres, on ne donne rien. Pendant tout le temps de leur pénible travail, les Arabes ont reçu 1 franc pour eux et leurs bêtes par journée de station ; 1 franc 50 par jour de marche à vide ; 3 francs par jour de marche chargés : le haut prix de tout ce qu'on peut trouver à acheter en colonne fait qu'avec une telle rémunération l'Arabe a juste de quoi payer son pain. »

Enfin sauf l'octroi de mer et les patentes, tous les impôts sont payés par les indigènes : l'*achour*, dîme payée d'après la superficie de la terre, l'étendue de la culture ; le *zekkat*, impôt sur le bétail ; le *hokor*, dans la province de Constantine, qui frappe les terres *azel ;* le *lezma*, impôt de capitation, spécial à la Kabylie. Non seulement ils paient tout l'impôt, impôt écrasant, relativement à leurs ressources, mais la taxe est fixée arbitrairement. Tel qui a

deux ou trois moutons ou chèvres doit payer pour 50 bêtes. Des gens qui n'ont jamais possédé une vache sont portés pour 12, 15, 24 bœufs. S'ils osent élever une objection, on leur répond : — Payez d'abord, ensuite vous vous pourvoierez devant le conseil de préfecture qui statuera.

En revanche, s'il y a des secours à répartir entre les victimes de la sécheresse, les indigènes n'en touchent pas la 20e partie.

Nulle réclamation possible. La représentation des indigènes n'existe pas au parlement; elle est nulle au conseil supérieur; elle est subordonnée à l'administration dans les conseils généraux; et le décret du 7 avril 1884 vient de réduire la proportion des indigènes, déjà si étroite, dans les conseils municipaux.

S'ils ne peuvent se défendre eux-mêmes, peuvent-ils trouver des défenseurs parmi les Français ? Un colon me disait :

— Si je disais ce que je pense, je n'aurais plus qu'à quitter l'Algérie.

Un jour, un membre du conseil supérieur ayant osé soulever la question de l'impôt arabe, fut obligé de supprimer du procès-verbal sa déclaration.

Eh bien ! qu'en dis-tu, Jacques Bonhomme ? Comment trouverais-tu ce régime, si on te l'appliquait ? Tu as fait la Révolution de 89 pour moins. Es-tu convaincu que les Arabes ne sont que des ingrats, s'ils n'éprouvent pas, pour toi ou pour tes représentants, une profonde reconnaissance ?

LETTRE XXXVI

LA PROPRIÉTÉ INDIGÈNE

Les diverses formes de la propriété indigène. — L'indivision. — Nécessité de l'indivision. — Interdiction aux Européens d'acheter des terres. — Le sénatus-consulte de 1863. — La loi de 1873. — Impuissance. — Inaliénabilité et expropriation.

L'homme tient autant à la sécurité de sa propriété, sinon plus, qu'à sa liberté et à sa vie. D'elle dépendent son existence, tout ce qui en fait le charme, celle de sa femme, de ses enfants.

Qu'a-t-on fait? que fait-on à l'égard de la propriété de l'indigène?

On a tant dit de choses relativement à cette propriété que beaucoup de Français se figurent qu'elle n'existe pas. Pourquoi? parce qu'elle n'est pas semblable à celle que détermine notre Code civil, et cependant représente-t-il donc la perfection absolue? Doit-il s'appliquer indifféremment à toutes les manifestations de la propriété ?

Nous devons d'abord étudier la constitution de la propriété indigène. J'emprunte les renseignements qui vont suivre à un mémoire manuscrit qu'a bien voulu me remettre sur cette question, un Algérien de naissance, né de parents français, un des hommes qui connaissent le mieux les questions algé-

riennes, M. Camille Sabatier, administrateur du Fort-National, en Kabylie. Je dois dire immédiatement, pour mettre à couvert sa responsabilité, que ce mémoire, daté de 1883, avait pour conclusion le projet des 50 millions; j'en ai tiré une conclusion toute contraire.

Je dégage d'abord la question de trois sortes de propriétés qui, actuellement, n'offrent pas d'intérêt pratique.

Les terres *abbous* qui ont une affectation spéciale à une œuvre religieuse ou de bienfaisance.

Les terres *azel*, qui, constituant le domaine de l'Etat, étaient abandonnées par le Beylick en location de très longue durée à des familles déterminées.

Les terres *maghzen* qui, enlevées antérieurement à des tribus, ont été concédées, par l'Etat, à d'autres tribus sous condition que celles-ci feraient un service militaire déterminé. L'Etat s'est réservé le droit de révoquer sa concession sur les terres *maghzen* lorsque cessent les services dont leur possession est le prix.

Toutes ces terres ont à peu près disparu de l'Algérie.

Restent donc les deux formes capitales que revêt la propriété, d'après les jurisconsultes arabes : la propriété *melk* ou propriété individuelle, sur laquelle l'Etat ne revendiquait pas de *jus eminens ;* la propriété *arch* ou propriété de l'Etat, avec plénitude de droit d'usage ou d'usufruit, à la condition que cette terre fût toujours « vivifiée. » Si elle est aban-

donnée, elle doit faire retour à l'Etat, au bout de dix ans.

Toutes les terres *arch* sont indivises ; mais la réciproque n'est pas vraie ; certaines terres *melk* sont possédées, à l'état indivis, par une sorte de *gens* (*ers* ou *karouba*) que, faute de noms plus précis en français, nous sommes obligés d'appeler famille.

Quand l'industrie pastorale est la principale ressource des habitants, la terre doit être à tous pour être ouverte aux troupeaux de tous ; les cultures annuelles sont seules exercées, dans la limite des besoins courants. Cette pratique économique est établie non seulement sur les terres *arch*, mais aussi sur les terres *melk*. Les successions s'ouvriront d'années en années, même de siècles en siècles; les héritiers feront constater la quotité de leurs droits, mais resteront dans l'indivision.

Ainsi la famille des Ouled-Moussa est propriétaire d'un domaine *melk*, compris entre telle et telle rivière, domaine sur lequel cinquante, cent, deux cents individus ont des droits indivis, mais de quotité déterminée. L'unité dans ces sortes de calculs est le *drahem* ou 1/192 ; tel individu possédera deux, trois *drahem*, et tel autre un tiers, un quart, un huitième de *drahem*. Voilà un domaine *melk* possédé à l'état indivis. Il est difficile qu'il en sorte : car d'une part, un droit de retrait qu'on appelle droit de *cheffaâ*, est accordé par le droit musulman à la *gens* ou famille contre tout étranger qui aurait acheté la part indivise de l'un des co-possesseurs ; d'autre part, celui-ci n'a pas d'intérêt à réclamer la

livraison effective d'une quantité de terrain proportionnelle à la quotité de son droit.

Cette quantité serait probablement insuffisante; ce partage fermerait le parcours à ses troupeaux sur le reste du territoire; il serait obligé, à la fois, de les surveiller et en même temps d'empêcher les autres troupeaux d'envahir son coin de terre.

Si un membre de la *gens* voulait courir ces risques, la *gens* pourrait s'y opposer. L'article 815 de notre Code civil, en vertu duquel nul n'est tenu de rester dans l'indivision, est complètement inconnu dans le droit musulman.

Les distinctions entre les propriétés *arch* et les propriétés *melk* sont donc peu importantes au point de vue français : au fond, il n'y en a qu'une utile en pratique : terres individuellement appropriées ou divisées et terres d'indivision.

Une carte a été dressée, par département, des terres *melk* et des terres *arch*. D'après cette carte, le nombre des terres *melk* était moins considérable dans la province de Constantine que dans celle d'Alger et surtout que dans la province d'Oran. C'est dans cette dernière que se trouvent cependant le plus grand nombre de terres à l'état d'indivision : ce sont des *melk* de *gens*. On ne trouve guère que, dans la partie Kabyle des provinces d'Alger et de Constantine, la véritable propriété privative et individuelle, puis dans l'Ouarensenis, l'Aurès, le Dahra, le Trara, les Beni-Fmouss et les environs immédiats de quelques grandes villes.

Cet exposé du régime de la propriété montre en

face de quelles difficultés se trouve placé l'Européen qui veut acquérir des terres. On avait imaginé un moyen de trancher la question : on avait interdit à l'Européen d'acheter des terres aux indigènes (1); singulière manière de coloniser!

La loi du 16 juin 1851 donna, au contraire, le droit d'exproprier les indigènes au profit des Européens.

Dans la fameuse lettre de l'empereur au maréchal Pélissier, l'empereur déclarait que l'expropriation ne s'exercerait plus désormais que pour cause d'utilité publique; qu'il rendrait les tribus ou fractions de tribus propriétaires incommutables des territoires qu'elles occupent à demeure fixe et dont elles ont la jouissance traditionnelle à quelque titre que ce soit.

Le sénatus-consulte de 1863 prévoyait la constitution successive de la propriété indivise de chaque tribu, puis celle de la propriété indivise du douar, avant qu'on ne procédât à l'établissement de la propriété individuelle. L'article 6 établissait que partout où la propriété était constituée, elle était librement transmissible même au profit de personnes étrangères aux tribus.

En 1870, quand l'exécution en fut suspendue, le sénatus-consulte n'avait guère été appliqué pour la constitution de la propriété.

Alors avec notre manie de l'uniformité, on voulut appliquer à la propriété en Algérie, les règles de notre droit civil : de là, la loi du 26 juillet 1873

(1) Arrêtés du 8 novembre 1830, du 7 mai 1832, du 2 septembre 1833, du 28 octobre 1836.

sur la constitution de la propriété individuelle en Algérie.

Elle déclare que désormais la propriété immobilière sera régie en Algérie par la loi française. L'article 815 sera applicable aux musulmans; dans les territoires où la propriété collective est constatée au profit d'une tribu, la propriété individuelle sera constituée par l'attribution d'un ou plusieurs lots de terre aux ayants-droit. La propriété du sol ne sera attribuée aux membres de la tribu que dans la mesure dont chaque ayant-droit a la jouissance effective.

L'article 17 ajoute : « Chaque titre contiendra l'adjonction d'un nom de famille aux prénoms et surnoms sous lesquels est antérieurement connu chaque indigène déclaré propriétaire, au cas où il n'aurait pas de nom fixe. Le nom, choisi par l'indigène ou le service des domaines, sera, autant que possible, celui de la parcelle de terre à lui attribuée. »

Cet article 17 prouve la difficulté de l'application de la loi dans un pays où il n'y a pas d'état-civil et où tous les indigènes s'appellent Mohammed. Pour constituer le titre au profit de quelqu'un, on est obligé de prendre le nom de la propriété et de le donner au propriétaire !

Puis on veut partager quand même le sol entre les membres d'une tribu ; mais tel qui peut vivre dans la tribu, avec ses troupeaux, ne pourra pas vivre sur les quelques mètres de terre qui lui reviendront une fois le partage fait.

Le résultat a prouvé que les coutumes, nées de la nécessité des choses, que les mœurs sont plus fortes qu'une loi, élaborée par des gens qui n'ont aucune connaissance ou ne veulent tenir aucun compte des conditions d'existence des personnes auxquelles ils l'appliquent.

De 1874 au 31 décembre 1882 (1), la dépense résultant de l'application de la loi a été de 8,032,133 fr. 30, couverte à l'aide de centimes payés par les Arabes. Une loi du 28 décembre 1884 ouvre un crédit de 1,560,000 fr. pour liquidation de l'arriéré du service de la propriété foncière indigène. En neuf ans, on est arrivé à constituer la propriété sur 400,000 hectares. A ce compte et de ce train, cette opération durera un siècle et coûtera 100 millions.

Au 31 décembre 1884, les titres de propriété délivrés comprennent 642,000 hectares,

La lenteur et le prix ne sont pas compensés par la fidélité; on relève des erreurs formidables : sur vingt-sept dossiers soumis en 1881 à la vérification des travaux de l'administration centrale, sept seulement ont pu être acceptés. L'administration française avait donné une terre à un indigène en 1852 ; il apprit qu'on l'avait attribuée à un autre. L'affaire n'a été bonne que pour les commissaires enquêteurs. Certains ont pu gagner jusqu'à 125,000 fr. dans une année; de simples arpenteurs 25 ou 35,000 fr. Le préfet d'Alger, dans un rapport au Conseil général en 1879, disait : « Quant à la façon dont les opérations ont été conduites, il est presque inutile

(1) Exposé de la situation de l'Algérie en 1882.

d'en parler; c'est là une légende en Algérie : on reconnait la propriété avec une lunette d'approche et on la délimite à cheval. »

Le gouvernement algérien suivait une singulière politique, il considérait que les terres possédées collectivement étaient inaliénables : c'était l'interprétation donnée à la loi de 1873; on défendait aux indigènes de vendre librement; en revanche on les expropriait à volonté, et on a essayé de les exproprier en bloc à l'aide des deniers des contribuables français, grâce au fameux projet dit des 50 millions.

LETTRE XXXVII

LES PARTAGEUX

La terre et l'eau. — L'expropriation pour cause d'utilité privée. — Le paiement. — Vos titres ? — Les nomades. — Le refoulement. — Le séquestre. — Les indigènes ont trop de terre ! — Allégations fausses. — La transportation en masse. — Le projet des 50 millions. — Les partageux. — Pour ou contre la propriété ?

Ces diverses mesures ne pouvaient avoir qu'un résultat : la ruine des indigènes sans avoir même l'excuse utilitaire de profit pour les colons.

Jusqu'en 1847, la lutte des conquis contre les conquérants a été acharnée ; les indigènes ont eu leurs douars ravagés, leurs troupeaux enlevés, leurs arbres coupés; quand ils ont fait leur soumission, ils étaient dans un état précaire.

La loi de 1851 sur l'expropriation a permis de leur enlever les meilleures parties du sol, ou toute partie du sol sur lequel ils avaient l'imprudence de faire une amélioration. En Algérie, c'est l'eau qui a de la valeur et non la terre; c'est la source qu'achète le Kabyle. Ils ont été refoulés des sources, rejetés dans les portions les plus misérables du pays; pas d'eau, pas de récolte : une année de sécheresse, c'est la disette. Et en 1868, ce fut une de ces épouvantables famines qui nous rappellent la légende de l'an mille et les angoisses du moyen âge.

Il suffit qu'une terre convienne à un européen pour que l'indigène en soit dépossédé. Un conseiller général indigène à Alger constatait, sans récriminer, avec résignation, en 1883, qu'il avait été expulsé trois fois du terrain où il s'était fixé. On oblige les Gobbroni à faire pour 100,000 fr. de travaux sur une de leurs propriétés : puis on la leur prend.

L'administrateur dit à l'indigène : — Nous te prenons ta terre. On te donne... tant.

C'est généralement le quart de la valeur, quelquefois beaucoup moins. Un individu dans la plaine des Hachem de Mascara avait un jardin fruitier qu'il louait 1500 fr. par an. On l'a exproprié de son jardin, de 20 hectares en plus, de sa maison, moyennant la somme totale de 1500 fr.

Il n'y a pas de jury d'expropriation, et c'est fort heureux ; car s'il était entre les mains des colons, il ne donnerait rien du tout ; c'est le tribunal civil qui juge, non après débat oral, mais sur rapport ; il n'offre pas de garantie à l'indigène, puisqu'il n'est composé que des conquérants.

L'indigène a obtenu son indemnité plus ou moins dérisoire.

— Maintenant, tu viendras la toucher à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ici on lui demande ses titres de propriété : ils étaient suffisants pour l'exproprier, ils ne sont pas suffisants pour le payer, de sorte qu'il ne touche jamais rien (1). Du propriétaire de la veille, vous faites un misérable, un mendiant ; et s'il devient un

(1) *Bull. de la Société prot. des Ind.* N° 2, p. 129-131.

brigand, s'il tue le propriétaire qui l'a remplacé, à qui la faute? qui sera le coupable, de son spoliateur ou de lui?

Mais je fais cette hypothèse invraisemblable qu'il touchera sans difficulté son indemnité en argent. Comme le dit l'Arabe, pour se mettre en opposition avec les Juifs :

— Nous ne savons pas le faire valoir!

Il l'épuisera peu à peu et après se trouvera réduit à la misère, comme s'il n'avait rien touché.

A l'indigène Kabyle ou Arabe, ce qu'il faut, c'est de la terre. Si on le déracine, il périt; mais dans son agonie, il peut être terrible.

On parle des Arabes nomades, et on se figure qu'ils n'ont aucune attache au sol. Ils ont des habitudes aussi régulières que les bergers de la Crau qui, pendant l'été, montent dans les Alpes avec leurs troupeaux et en redescendent à l'automne. Ils suivent leurs troupeaux selon les saisons, afin de leur procurer des pâturages; mais ils ont toujours les mêmes terrains de parcours. Si vous les leur enlevez, c'est à la mort que vous les condamnez; et vous, que ferez-vous des terres que vous leur aurez ravies? Aujourd'hui, expropriés ici, chassés le lendemain de l'endroit où ils se sont arrêtés, ayant la conscience qu'ils peuvent être chassés le surlendemain, ils errent ainsi au milieu des terres que leur prennent les Européens et que ceux-ci leur relouent ensuite. Les Kabyles ont été éliminés de la vallée de Tizi-Ouzou et du haut des rochers où on les a refoulés, ils peuvent contempler les terres qui leur appar-

tenaient et que maintenant ils cultivent, moyennant les trois cinquièmes de la récolte.

On rejette les indigènes de la plaine; puis, on fait des lignes de reboisement d'où on refoule l'indigène. Que peut-il devenir? Où peut-il vivre?

En 1871, nous eussions dû nous rappeler que nous étions aussi, nous, des vaincus; que des Français se trouvaient à l'état de peuple conquis. La guerre, pas plus dans la défaite que dans la victoire, n'inspire des sentiments d'humanité. Nous l'avons bien vu à Paris. Ce fut la même chose en Algérie: on enleva par le séquestre plus de deux millions d'hectares aux tribus qui s'étaient insurgées. Elles formaient 313 collectivités. On les autorisa à en racheter la cinquième partie afin qu'elles ne fussent pas complètement condamnées à périr. Mais que fit-on de cet argent? On en profita pour exproprier d'autres tribus qui ne s'étaient pas soulevées. Celles-ci furent frappées comme les autres. Toute cette belle mesure spoliatrice a abouti au résultat que nous avons déjà indiqué.

Cette pratique du séquestre continue. En 1877, on a frappé du séquestre des collectivités pour incendies de forêts qui avaient peut-être pris feu spontanément; en 1881, on a continué. En 1877, le séquestre a frappé des tribus de l'Aurès pour insurrection; puis, ça a été le tour du Sud-Oranais. Et nous qui croyions le séquestre aboli depuis la Révolution!

M. Jacques, sénateur d'Oran, M. Thomson, député de Constantine, rapporteur du projet de loi des

50 millions, ont exprimé l'opinion qui a généralement cours en Algérie, en disant : — Les indigènes ont trop de terre. Il faut la leur prendre !

A l'appui de cette thèse, on faisait des calculs, en vertu desquels on établissait que les indigènes avaient 4 hectares 29 centiares par tête et les Français, en France, seulement 1 hectare 42 centiares; mais est-ce que les terres de l'Algérie valent la Normandie ou la Bourgogne ?

Est-ce que les terres possédées actuellement par les indigènes ne sont pas celles sur lesquelles l'Européen n'a pas encore jeté son dévolu? Ont-elles toutes de l'eau ? Ne contiennent-elles point de roches ?

Puis pour prouver que cette expropriation n'aurait rien de grave pour les indigènes, on faisait des moyennes : on prendrait 8 ares à chaque indigène, pour constituer 10 hectares à chacun des concessionnaires des 175 villages qu'on allait constituer aux dépens de cette expropriation.

Mais M. Ballue (1) a démontré avec les chiffres mêmes de la statistique officielle que ces allégations étaient fausses : dans le département d'Alger, les Européens ont par tête 4 hectares 6 ares, les indigènes 2 hectares 2 ares; dans le département d'Oran, les Européens 6 hectares 6 ares, les indigènes 5 hectares 8 ares; dans le département de Constantine, les Européens 15 hectares 3 ares, les indigènes 2 hectares 2 ares; soit en moyenne 8 hectares par tête de colon, 3 hectares 6 ares par tête d'indigène.

(1) Ch. des députés, 26 décembre 1883.

S'il y avait donc quelqu'un à exproprier pour rétablir la balance, ce serait l'Européen et non pas l'indigène.

D'après le projet on déclarait qu'il fallait 10 hectares à l'Européen et que 2 hectares suffisaient à l'indigène ? Pourquoi ? Parce que celui-ci cultivait mal. Il nous semble que le syllogisme pourrait être retourné.

Mais prenait-on également 8 ares à chaque Arabe ? Comme la répartition ne se faisait pas également sur toutes les tribus, il en résultait qu'à Nédromah, il ne restait que 28 ares par tête ; à Ref-Ref, « rien ou presque rien ; » à Ouled-Mansour, rien. Dans 27 centres, on laissait moins de 1 hectare aux indigènes ; dans 68, on leur laissait moins de 2 hectares. Que pouvaient devenir les malheureux spoliés ?

En 1882, le rapporteur du projet de la commission des centres pour l'arrondissement de Tizi-Ouzou (1882) disait tranquillement : « Il faut transporter en masse les indigènes dépossédés loin de leur pays d'origine et leur ôter tout moyen d'y revenir. Cette mesure devrait s'appliquer, sans distinction, tant aux Kabyles qui ont fait preuve d'hostilité contre nous qu'à ceux qui n'ont témoigné aucune haine, mais chez qui cette haine se développera par le seul fait de la dépossession dont ils seront les victimes... »

La population à transporter n'est pas de moins de 10,000 têtes. Et où la transporter ? Dans le Sud, dans le désert. Et de quoi vivra-t-elle ? Figurez-vous bien que les Kabyles, vivant dans les montagnes,

habitant des maisons, poussant la propriété individuelle jusqu'à un extrême morcellement, ont la plus grande analogie de types et de mœurs avec les Auvergnats ; supposez que cette mesure s'applique aux Auvergnats au lieu de s'appliquer aux Kabyles ; qu'il s'agisse de les arracher à leurs montagnes pour les transporter dans la Crau ; et vous vous ferez une faible idée de l'odieux de cette proposition et des sentiments de désespoir qu'elle devait développer chez ceux qui étaient destinés à en être les victimes.

Les Algériens qui demandaient le plus haut le projet des 50 millions avouaient :

— Il provoquera peut-être une insurrection. Il faudra envoyer, pour l'appliquer, 30,000 hommes en plus des 50,000 déjà existants.

En dépit des efforts des députés algériens, du gouverneur général, du gouvernement, le projet des 50 millions a été repoussé. Ces députés envoyèrent un télégramme dans lequel ils dénonçaient la France à l'indignation des colons algériens. Mais pendant des années, les indigènes avaient été sous le coup de cette menace. En semant leur champ, ils ne savaient pas qui ferait la récolte : eux ou le Français ? Mais nous qui semions cette inquiétude, nous étions sûrs d'une récolte : la haine !

Et au profit de qui ces expropriations ? Pour provoquer un courant d'émigration ? Mais sur les 23,000 demandes, 11,000 émanaient de personnes déjà fixées en Algérie. Toutes valaient-elles mieux que les indigènes dont elles prenaient la place ? Je ne veux pas

généraliser, mais je ne puis m'empêcher de citer le fait suivant.

Deux individus avaient reçu des concessions dans la commune de X... dont je ne dis pas le nom pour ne pas compromettre la personne, absolument sûre, qui m'a raconté le fait.

Une dispute de cabaret provoque la demande de leur casier judiciaire : tous les deux étaient d'anciens forçats, condamnés pour vol, pillage, incendie, en rupture de ban. Pour ce délit, ils sont traduits en police correctionnelle à Alger. Mais ils avaient reçu des concessions. On plaida que la dénonciation qui les avait frappés avait empêché leur réhabilitation, et une fois la condamnation au minimum prononcée, l'administration les fit gracier afin qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir donné des concessions à des gredins.

On sait la terreur que les « partageux » jetèrent dans l'esprit des bourgeois et des paysans en 1848 ; elle fut telle qu'elle les précipita dans les bras de Napoléon III qui fut, pour la France, un partageux autrement redoutable que tous les orateurs de clubs. Ce souvenir n'est peut-être pas inutile pour bien comprendre l'état d'esprit dans lequel doivent se trouver les Kabyles et les Arabes en présence de partageux à la fois déclamatoires et pratiques comme les colons algériens.

Si nous trouvons que les partageux représentent en France une forme de civilisation inférieure, comment pouvons-nous trouver qu'en Algérie ils représentent une forme de civilisation supérieure ?

Comment le même ministre peut-il défendre la propriété en France et la confisquer en Algérie ? On ne peut expliquer ce dédoublement que d'une seule manière : il est avocat, et le pour et le contre ne le gênent pas.

LETTRE XXXVIII

L'ACTE TORRENS

et la Propriété en Algérie et en Tunisie.

Échecs. — Conséquences du rejet des 50 millions. — L'art de mécontenter tout le monde. — L'Acte Torrens et l'Algérie. — Lettre à M. Tirman. — Lettre de M. Cambon. — A l'expropriation substitution de la loi de l'offre et de la demande.

Des faits énoncés ci-dessus, nous pouvons donc conclure :

Que la plus grande partie des terres possédées par les indigènes sont des terres à l'état d'indivision ;

Que cet état d'indivision est un résultat de la civilisation pastorale ;

Que cette civilisation ne peut pas être remplacée du jour au lendemain, par la simple volonté du législateur français ;

Que les dispositions prises contiennent cette singulière contradiction : proclamation de la nécessité d'installer des Européens en Algérie; en même temps interdiction aux Européens d'acheter de la terre aux indigènes ;

Que le gouvernement algérien n'avait su concilier ces deux termes contraires que par la mesure vexatoire de l'expropriation, au lieu de s'en rap-

porter à l'action de la loi de l'offre et de la demande ;

Que, plein de confiance dans cette mesure en vertu de laquelle des titres étaient toujours suffisants pour l'expropriation de l'indigène et presque toujours insuffisants pour le payement de son indemnité, il a négligé de constituer régulièrement la propriété indigène, de manière à la rendre susceptible de transactions ;

Que la loi de 1873, ayant pour but de constituer la propriété indigène d'une manière factice, a complètement échoué.

Le rejet du projet des 50 millions a eu un résultat que M. Tirman constatait naïvement dans son discours au Conseil supérieur le 4 février 1884 : « Depuis le vote du 28 décembre, la situation s'est modifiée. A défaut d'expropriation, j'estime qu'il est possible et nécessaire d'autoriser, en territoire collectif, les transactions immobilières, entre indigènes et Européens. »

Défendre aux Européens d'acheter à leur gré ; forcer les Arabes de vendre contre leur gré ; cela s'appelle l'art de mécontenter et de spolier tout le monde. C'était de cette merveilleuse conception qu'était né le projet des 50 millions. Son échec n'aurait-il eu d'autre résultat que de culbuter ce système, que nous devons nous en féliciter.

Il aura peut-être aussi un autre résultat : ce sera d'arriver à une constitution équitable de la propriété algérienne.

En 1877, je vis entrer dans les bureaux de la *Ré-*

forme économique un grand jeune homme qui arrivait d'Australie et qui m'apportait un article intitulé : l'*Act Torrens*. Je le lus, m'empressai de le publier, et ne revis jamais le jeune homme qui le signa : Tommy Lahuppe. Si ces lignes lui tombent sous les yeux, qu'il accepte l'expression de ma gratitude. L'article me frappa à tel point que je m'occupai de réunir les documents australiens et anglais qui pouvaient éclairer cette question. J'y pus parvenir, grâce à l'obligeance de M. J. Stansfeld (1).

En 1881, dans ma *Science économique*, j'exposai le mécanisme de l'*Act Torrens*. Puis en 1882, je trouvai le moment favorable pour provoquer une agitation autour de cette question. Je fis une communication sur ce sujet au *Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences* à la Rochelle ; je publiai une série d'articles dans le *Globe*, d'autres dans le *Journal des Économistes* et dans divers journaux.

Les journaux algériens, surtout le *Petit Colon*, s'occupèrent si activement de cette question que le Conseil supérieur et le Conseil général d'Alger la mirent à l'étude.

En 1883, dans mes deux voyages en Algérie, j'en parlai à tous ceux que la question pouvait intéresser. A la fin de l'année, M. Tirman qui croyait à la réalisation du projet des 50 millions consacrait une grande partie de son exposé à prouver que l'*Act Torrens* ne devait pas être appliqué à l'Algérie.

(1) V. sur M. Stansfeld, *La Prostitution*, p. 409.

Je lui répondis par la lettre suivante (1) :

Lettre à M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, Paris.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

« Je viens seulement d'avoir communication de l'*Exposé de la situation de l'Algérie*, que vous avez adressé au Conseil supérieur à la fin de 1883. J'y lis :

« Dans la dernière session, le Conseil supérieur a été saisi d'une proposition tendant à provoquer l'examen par l'administration de l'utilité et de la possibilité d'appliquer à la propriété foncière en Algérie la loi facultative dite *Act Torrens*, en vigueur en Australie, où elle a été inaugurée, ainsi que dans d'autres possessions anglaises. »

« Et après un examen de quelques pages, vous arrivez à la conclusion suivante :

« 1° Que l'*Act Torrens* ne saurait être appliqué en Algérie sans l'être en même temps en France ;

« 2° Que son application, en France, présente, dans l'état actuel de l'organisation de la propriété, de la législation qui la régit et des nécessités budgétaires, des obstacles et des inconvénients que ne compenseraient pas les avantages qu'on pourrait en recueillir. »

« J'ai d'abord à vous remercier, Monsieur le Gouverneur, de l'examen développé de l'*Act Torrens* auquel vous vous êtes livré, tout en regrettant que

(1) *Le Globe*, 25 avril 1884.

vous ne vous soyez référé qu'à une reproduction incomplète des études que j'ai publiées dans le *Globe* et dans le *Journal des Économistes* sur ce sujet. J'aurais été trop heureux de vous les envoyer.

« Mais il résulte de votre étude que le régime de la propriété doit être exactement le même en Algérie qu'en France. C'est l'assimilation complète. Tel est le premier point de votre conclusion. Mais ce premier article de votre conclusion vise aussi bien la loi de 1873 que l'*Act Torrens*. Si la propriété est, en Algérie, absolument de même nature qu'en France, pourquoi alors y a-t-il une législation spéciale? Pourquoi ces commissaires répartiteurs ? Pourquoi leur œuvre, si onéreuse, est-elle si lente ? Pourquoi de 1873 à 1883, a-t-elle coûté 8 millions de francs pour la constitution de 400,000 hectares seulement? Et cette constitution est-elle définitive ? N'est-elle pas exposée à des répétitions de tout genre ?

« L'œuvre est peu avancée relativement aux 40 ou 50 millions d'hectares que l'on attribue actuellement à la surface de l'Algérie. Je sais que vous me direz que la constitution de la propriété n'est pas urgente dans le sud et que le Sahara restera toujours dans un certain état d'indivision. Mais c'est encore pis, si on prend seulement les 15 millions d'hectares du Tell sur lesquels les Européens ne possèdent guère qu'un million d'hectares !

« Et il y a évidemment, d'un côté, des indigènes qui vendraient facilement, au moins, une partie de leurs propriétés ; de l'autre, des Européens qui les achèteraient avec empressement. Seulement, les uns et les

autres ne se trouvent qu'en présence de 400,000 hectares constitués.

« Vous n'avez pas abordé, Monsieur le Gouverneur général, une difficulté qui ne se rencontre pas en France et qui cependant se trouve en Algérie : vous savez mieux que personne que l'état-civil est fort rudimentaire parmi les indigènes ; que les registres n'en sont pas régulièrement tenus comme en France ; que les noms y sont peu variés ; que tous les Arabes s'appellent fils de quelqu'un, *ben*, *beni*, comme les Beni Israël sont les fils d'Israël ; qu'ils n'ont que deux ou trois noms, comme Mohammed, avec quelques transpositions, et qu'il est fort difficile de s'y reconnaître.

« Beaucoup de gens prétendent que la difficulté est si grave qu'elle a quelquefois donné lieu à des abus et à des spoliations.

« L'*Act Torrens* présente justement leg rand avantage de ne pas fonder la propriété sur le nom d'une personne, sur un titre personnel ; il n'attache pas forcément la propriété à Jean, Pierre ou Jacques. Mohammed ou Ali. Jean, Pierre, Jacques, Mohammed ou Ali sont des individus plus ou moins réels, plus ou moins bien déterminés, plus ou moins fugaces.

« Mais voici un lot de terre, cadastré sous le numéro X. Il est délimité, il est une réalité. Impossible de le nier. Voici l'acte qui constate son existence. Il est entre les mains d'Ali, de Mohammed, de Jacques ou de Pierre. Peu importe ! on n'a pas à s'inquiéter de l'individualité du possesseur. La possession vaut titre.

« N'y a-t-il pas là tout particulièrement au point de vue de l'Algérie un avantage incontestable ? Aujourd'hui, dans l'application de la loi de 1873, n'êtes-vous pas obligé de vous en rapporter à des témoins plus ou moins suspects ? Ne voit-on pas encore trois complices se partageant ainsi les rôles ; deux larrons affirment comme témoins que la propriété appartient à un troisième larron, pour permettre à celui-ci de vendre tant bien que mal une propriété qui ne lui appartient pas. N'y a-t-il pas là égal danger pour le véritable propriétaire et pour l'acheteur de bonne foi ? N'y a-t-il pas urgence à mettre fin le plus tôt possible à cet état précaire ? L'*Act Torrens*, en faisant constater la propriété par la possession du titre, ne hâterait-il pas la solution de toutes ces difficultés ? Si la loi de 1873 n'est pas plus rapidement appliquée dans l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé, pouvez-vous assigner une date à la constitution de la propriété, seulement dans le Tell ? et cette constitution ne coûtera-t-elle pas plus cher qu'une expropriation totale ?

« Mais vous ne vous êtes pas placé, Monsieur le Gouverneur, au point de vue de l'Algérie ; vous avez raisonné comme un conseiller d'Etat qui n'aurait qu'à examiner l'application de l'*Act Torrens* à la France, où la propriété est mieux constituée que dans la plupart des autres pays, je dois le reconnaître.

« Mais parce qu'elle n'est pas trop mal constituée, faut-il s'en tenir là et se déclarer satisfait ? Autant vaudrait dire qu'il faut s'en tenir à la machine de

Watt et à la locomotive de Stephenson, en dédaignant tous les progrès accomplis depuis.

« Vous commencez vous-même par reconnaître avec un adversaire de l'*Act Torrens* « que l'*Act Torrens*, envisagé simplement dans ses résultats économiques, rapidité de transmission, solidité de la propriété acquise, ne soulève pas d'objection. » (P. 168.)

« Mais cela me suffit et me paraît suffisant pour en justifier l'adoption.

« Alors quoi ? la propriété serait trop facilement transmissible ? elle deviendrait un objet de commerce ? tandis que « la propriété foncière en France et dans tout le centre de l'Europe a une destination tout autre : elle est un élément de stabilité et de conservation sociale. »

« C'est là un argument politique, et non un argument économique ; c'est un argument de tory anglais, de hobereau allemand, de privilégié de l'ancien régime. Je n'examine pas si, en voulant détourner la propriété immobilière de son but économique pour lui donner une destination conservatrice, on n'arrivera pas à la ruiner ; si ce n'est pas cet esprit de certains propriétaires qui détermine, en ce moment, un certain malaise parmi eux ; si, en partant de ce principe, il ne faudrait pas rétablir le régime des *corn laws* et augmenter encore les droits sur le blé, sur la viande, c'est-à-dire sur l'alimentation du public (1). Mais, me plaçant à votre point de vue politique, je vous demande :

(1) Je ne savais pas être alors si bon prophète.

— Croyez-vous donc qu'il soit de l'intérêt de la colonisation de laisser à la terre en Algérie ce caractère féodal, ce caractère de stabilité, ce caractère de conservation ?

« Est-ce que nous, Français, à l'égard de la civilisation arabe, nous ne représentons pas l'élément révolutionnaire, l'élément de transformation ? Est-ce que nous ne devons pas, par tous les moyens possibles, leur faciliter toute évolution qui les arrache à leurs habitudes, qui les déracine ? Du jour où un Arabe pourra porter son titre de propriété au mont-de-piété ou le vendre sur le marché, comme il vend une charge de blé dur, ne sera-ce pas tout profit pour les Européens ?

« Vous invoquez ensuite au point de vue français la question des hypothèques occultes : elle est tranchée en Australie par un simple *caveat ;* la question de faculté pour les propriétaires de se mettre sous le nouveau régime ou de rester sous l'ancien : pour moi, c'est la méthode expérimentale appliquée au droit.

« L'intérêt des officiers ministériels : les adversaires des chemins de fer invoquaient aussi l'intérêt des conducteurs de diligence.

« J'espère, Monsieur le Gouverneur, que vous ne vous en tiendrez pas à cet examen sommaire. J'ai l'honneur de vous informer que je mets à votre disposition les documents australiens et anglais, dont quelques-uns fort rares, que je possède sur cette question. Les arguments invoqués contre l'*Act Torrens*, au point de vue français, sont précisément

ceux qui me le font soutenir. Au point de vue algérien, il y en a un qui me paraît sans réplique : c'est l'impuissance démontrée de la loi de 1873.

« Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

YVES GUYOT. »

J'avais, en 1883, terminé un de mes voyages en Algérie par une excursion en Tunisie; là, je vis M. Cambon, et lui exposai avec toute la force de ma conviction, les avantages de l'application de l'*Act Torrens* à la constitution de la propriété. Je lui fis adresser les articles du *Globe* que j'avais publiés sur cette question. Je sus par diverses lettres et informations qu'il s'en occupait. Enfin je reçus de lui son *Projet de loi sur la constitution de la propriété et des droits réels en Tunisie*, accompagné d'une lettre qui m'a profondémeut touché et dont voici quelques fragments.

A M. Yves Guyot.

Tunis, 14 décembre 1884.

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous envoyer un exemplaire du projet de loi présenté par le gouvernement tunisien pour l'établissement d'une législation immobilière. Ce n'est qu'un projet indiquant des lignes générales. Il devra être complété, soit par une réglementation accessoire, soit par une révision des articles. C'est le travail auquel se livre en ce moment, avec beaucoup d'ardeur, la commission instituée par le

Bey. Tel qu'il est cependant, ce projet contient quelques-unes des meilleures dispositions de l'*Act Torrens*. Il s'inspire de l'idée dominante dans le régime australien, à savoir : l'inscription constituant l'origine de tout droit réel.

« Depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir à Tunis et de correspondre avec vous au sujet de l'*Act Torrens*, j'ai étudié ce document dont je ne connaissais l'économie que par vos articles du *Globe* et du *Petit Colon*. Vous en donniez du reste une analyse très complète et très suffisante. Il m'a paru qu'en nous inspirant des idées de M. Torrens nous pouvions résoudre facilement tous les problèmes qui se posent en Tunisie pour l'établissement de la propriété.

« Nous sommes en effet ici obligés de satisfaire à une double nécessité. En premier lieu, il faut donner aux Européens et aux acquéreurs de terres qui affluent en ce moment dans la Régence une sécurité absolue et les mettre à l'abri des revendications du passé et des incertitudes de la justice musulmane. En second lieu, nous voulons respecter les lois et les institutions du pays et nous tenons essentiellement à ménager les influences religieuses qui sont maîtresses ici de l'opinion indigène.

« Le projet que je vous envoie répond à ce double but.

« Tout Européen propriétaire en Tunisie peut naturaliser sa terre et la rendre française par le seul fait de l'inscription.

« Tout acquéreur peut imposer à son vendeur cette naturalisation comme condition préalable.

« La faculté de procéder à cette formalité est laissée à la libre initiative de chacun. Inscrivez votre propriété si vous voulez la faire passer sous la juridiction française ; ne l'inscrivez pas si vous désirez rester sous la juridiction musulmane : libre à vous, que vous soyez indigène ou Européen. Vous êtes juge de votre propre intérêt.

« Ainsi les indigènes ne peuvent se plaindre d'être contraints à accepter de force une législation qui leur répugne. Ils s'apercevront d'eux-mêmes des avantages de la nouvelle loi, et à mesure que les transactions avec les Européens s'étendront, nous verrons peu à peu la terre tunisienne se franciser.

. . . .

. . . .

« Je suis convaincu du succès de notre loi immobilière si l'application en est tentée en Tunisie. De là elle passera en Algérie et vous la verrez passer en France par la porte du cadastre. La révision du cadastre, qui semble impossible, devient d'une facilité extrême avec l'*Act Torrens*. Chaque immeuble a son sommier, sa case, son état civil et son plan, et s'il se divise, il forme autant de cases nouvelles et le plan se divise en même temps. Je ne désespère donc pas de voir, dans quelques années, les principes de l'*Act Torrens* s'infiltrer dans notre législation française.

« Vous avez, je crois, signalé le premier les avantages de cette façon de procéder. Vous suivrez donc

notre tentative avec intérêt et je vous tiendrai au courant de nos expériences.

. . . .

PAUL CAMBON. »

Les mauvais exemples heureusement n'ont pas le monopole de la contagion. Les bons aussi quelquefois font la tache d'huile. M. Tirman a remis à l'étude l'application de l'*Act Torrens* à l'Algérie.

Je prépare, depuis longtemps, une étude complète sur l'application de l'*Act Torrens*. Je n'aborderai donc pas ici toutes les questions techniques qu'elle soulève. La lettre de M. Paul Cambon me paraît indiquer suffisamment les principes essentiels qui doivent être appliqués à la constitution de la propriété en pays musulman.

A la contrainte, à l'arbitraire, aux mesures choquantes pour les droits, les intérêts, les préjugés des indigènes, il substitue l'expérience et la persuasion.

A l'expropriation, il oppose le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande ! A la spoliation, le libre contrat !

Il commence par où on finira en Algérie.

LETTRE XXXIX

LA VENGEANCE DE L'OPPRIMÉ

Avocat d'office. — La maxime de Pantero-Pantera. — La vengeance. — Les insurrections. — Huguenots et Arabes. — L'insécurité du maître et l'insécurité de l'opprimé. — Notre situation en Algérie.

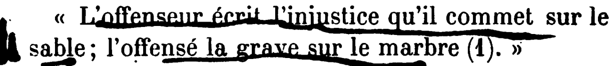
Je sais parfaitement qu'en lisant les lettres ci-dessus plus d'un colon algérien reprochera à la compagnie transatlantique de ne m'avoir pas envoyé, pendant une de mes traversées, rejoindre les marsouins au fond de la Méditerranée. Mais j'ai pour habitude de dire non pas ce qui peut plaire à telle ou telle catégorie de personnes, surtout à des privilégiés, mais ce qui me paraît juste.

Autant je suis jaloux de la popularité, acquise par des travaux sincères, par la défense, quelquefois périlleuse, de la vérité et de la justice, autant je méprise la popularité prostituée par l'habileté des équivoques et la flatterie des passions. J'ai pour habitude de choisir des clients dont je n'ai rien à attendre, qui ne me connaîtront jamais ; et je prends leur cause en main avec d'autant plus de passion que je sais qu'ils trouveront moins de défenseurs.

J'ajoute qu'en prenant la défense des droits des indigènes, je prétends être le véritable défenseur des

intérêts des colons. Seulement, je les défends comme je l'entends et non comme ils l'entendent. Je n'aurai pas perdu mon temps, si je peux provoquer quelques réflexions de la part de quelques-uns d'entre eux.

Je voudrais que les colons algériens et les administrateurs méditassent cette maxime d'un homme qui, par sa position, devait bien connaître la psychologie des opprimés, le capitaine des galères du pape Pantero-Pantera. Dans son ***Manuel des chiourmes***, il dit :



« L'offenseur écrit l'injustice qu'il commet sur le sable ; l'offensé la grave sur le marbre (1). »

Je ne dis pas que la faute porte toujours son châtiment avec elle. Mais toute action provoque certainement une réaction.

Voilà un misérable indigène. Il est moins fort, moins bien armé que toi. Tu te crois tout permis à son égard. Il tient sa vengeance. Souvent il la trouve dans sa propre faiblesse. Il s'enfuit, disparaît ; il ne travaille pas, sachant que le fruit de son travail ne lui appartiendrait pas. Il ne cultive que l'étendue de sol indispensable pour ne pas mourir de faim. Le vainqueur s'appauvrit de la misère à laquelle il a réduit l'indigène.

Puis viennent les vengeances. Dans une commune de l'Algérie, un adjoint, ancien enfant trouvé, persécute les Arabes ; tous les bestiaux sont tués ou volés. Il fallut le retour du maire pour rétablir l'ordre et la sécurité.

Les explosions collectives ont d'abord ce mobile

(1) Cité par Jurien de la Gravière. *La fin d'une grande marine.*

que Michel de l'Hospital indiquait si nettement, en parlant des révoltes des Huguenots : « Il est plus que notoire que la craincte les a inspirez et précipitez dans cest encombre. Ils ont doubté de leur seureté, et ils y ont voulu peurvoir. »

Puis les insurrections ont été un moyen d'administration et de gouvernement. Leur fabrication en Algérie avait des formules. Un chef de bureau arabe qui ne voulait pas rendre de comptes ou avait quelque méfait à se reprocher se tirait d'affaire, comment ? par une insurrection. Doineau fut un imbécile de n'avoir recours qu'à un assassinat.

On les fait même traîner. On s'arrange pour ne pas les réprimer trop tôt. J'ai, sur la dernière insurrection de Bou-Amama (1) et la manière dont elle a été conduite, des renseignements que je considèrerais comme fantastiques, s'ils ne m'étaient pas venus de personnes étrangères les unes aux autres et en état d'être bien informées.

Nous nous comportons avec les indigènes de telle sorte qu'ils ont souvent plus d'intérêt à s'insurger contre nous que de subir nos exigences.

« Beaucoup de tribus préfèrent s'insurger, dit le colonel Noellat (2), que de pourvoir aux réquisitions de transport ; en effet, insurgées, elles fuiront devant nos colonnes ou demanderont l'aman quand nos colonnes arriveront ; elles paieront l'amende de guerre, mais elles ont des chances pour échapper à ces levées qui prennent souvent à une tribu 500 mulets,

(1) 1881.
(2) L'Algérie en 1882, p. 55.

3 ou 4,000 chameaux et les rendent exténués, diminués des trois quarts de leur valeur. »

L'insurrection de 1871 fut formidable. Deux autres, celle de l'Aurès, en 1877, celle du Sud-Oranais, en 1881, prouvent que partout, en Algérie, se trouvent ces ferments. Les Algériens qui connaissent bien le monde musulman, qui parlent l'arabe, ne se font pas d'illusions sur la force de notre situation en Algérie.

« Nous n'occupons que la côte, disent-ils. Si nous pénétrons dans le sud par certaines routes frayées, il y a encore de larges places, dans l'intervalle, où jamais on n'a vu un français. Le monde musulman, par ses Khouans, ses congrégations religieuses, ses marabouts, a une solidarité dont la prudence devrait nous obliger de tenir compte. Les Arabes, dans le désert, font sur leurs chameaux 1,000 kilomètres avec la même facilité que nous en faisons 30. Le méhari est capable de fournir jusqu'à 250 kilomètres dans un jour.

« Quand un Madhi se lève au Soudan, son audace, ses succès ont une répercussion d'un bout à l'autre de l'Islam. Les Anglais qui ont affaire aux musulmans de l'Inde, qui cependant sont hérétiques, le savent bien. Pour les Arabes de l'Algérie, Anglais ou Français sont toujours des chrétiens. La mort de Gordon est un échec pour nous comme l'a été la mort de Flatters. Les récits s'enflent en passant de bouche en bouche. Le massacre de la mission est devenu dans les imaginations indigènes une grande victoire.

« L'Arabe nous hait autant que le premier jour de la conquête ; il a la conviction que nous ne resterons pas en Algérie. On lui a défendu d'avoir des armes ; presque tous en ont de cachées et n'attendent que le moment de faire parler la poudre. Ils ne sont contenus que par la présence d'une nombreuse armée.

— Si nous avions une guerre européenne, croyez-vous donc que nous pourrons vous laisser vos 50,000 hommes pour vous garder? Dominer des Arabes, c'est peut-être très bien ; mais avant tout, il s'agit pour nous de ne pas devenir les Arabes des Prussiens.

— Alors, dites-nous tout de suite qu'il faut abandonner l'Algérie ; car nous serons jetés dans la mer !

Nous les écrasons de notre mépris, ils nous le rendent ; nous leur offrons notre haine, ils l'acceptent pour alimenter la leur ; nous leur dénions toute justice, comme pour leur apprendre que, ne devant pas en attendre de nous, ils ont le droit de n'en avoir aucune à notre égard ; nous leur refusons toute sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes, de sorte que, toujours acculés au désespoir, ils n'aient qu'un seul moyen de salut, l'insurrection.

Voilà comment nous avons su remplir en Algérie notre « mission civilisatrice ! »

LETTRE XL

L'ASSIMILATION DES INDIGÈNES

Les ingrats ! — Pas le même costume ! — L'assimilation des Bas-Bretons. — Uniformité et assimilation. — Les Français non-assimilables ! — La Bible en action. — Assimilation des Européens aux indigènes.

Le colon français dit d'un air découragé :

— Les Arabes ne sont pas assimilables !

Quoi ! voilà cinquante-quatre ans qu'ils sont en rapport avec nous. Ils nous connaissent surtout par les razzias que nous leur avons fait subir, les coups de fusil et de matraque que nous leur avons donnés, les vexations et les spoliations que nous avons exercées à leur égard. En revanche, ils ignorent notre langue, nos idées, ne comprennent rien à notre agitation, à nos contradictions, à notre politique, choses que nous ne comprenons pas très bien nous-mêmes. Et ils ne se jettent pas dans nos bras, en nous disant : « Merci ! ta civilisation est admirable ; ta religion vaut mieux que la mienne ; ton gouvernement est parfait ; ta justice, toujours équitable ; ton administration, paternelle, désintéressée et si simple que nous en saisissons tous les avantages, rien qu'à l'aspect du képi d'un administrateur civil ou d'un chef de bureau arabe. »

Evidemment, il faut qu'ils soient bien obtus, qu'ils aient l'intelligence bien étroite, un bien mauvais

vouloir pour ne pas être devenus français d'esprit et de cœur.

Ils portent encore des burnous et des turbans; ils n'ont pas de pantalons. Cela ne prouve-t-il pas qu'ils sont incapables de jamais comprendre les beautés de notre civilisation?

Mais alors que dire des Bas-Bretons qui n'ont pas encore tous échangé leurs braies pour nos pantalons, leur large chapeau pour notre tuyau de poèle, leur langage celtique pour la langue de Racine, leurs vieilles idées et leurs vieilles coutumes pour les nôtres et leur galette de sarrazin pour notre pain de luxe? Il y a cependant des siècles qu'ils font partie de la France. Faut-il dire qu'ils ne seront jamais assimilables? Mais ne faudrait-il pas se demander d'abord: qu'est-ce que l'assimilation?

En France, nous confondons assimilation et uniformité. Nous en sommes encore à la vieille idée platonique du type : et nous voulons façonner tous les gens sur le nôtre, comme s'il avait atteint une perfection absolue, et comme si tous les Français étaient des ménechmes.

Nous ne paraissons pas encore nous douter que la simplicité des organes implique infériorité des organismes et identité des aptitudes, et que la division du travail est basée sur la diversité des aptitudes. Les protagonistes de l'uniformité ont pour idéal une civilisation de mollusques. Les huîtres n'ont jamais eu entre elles de divergences théologiques, métaphysiques, scientifiques ou politiques. La paix règne entre elles. Les Fuégiens n'ont que

trois ou quatre idées; et si on pouvait déterminer à l'aide d'une courbe, la profondeur de l'abîme qui les sépare des Parisiens, elle serait moins accentuée que celle qui reproduirait la variété d'aptitudes de deux Parisiens pris dans des milieux différents.

Tous les cerveaux des Français ne sont pas coulés dans le même moule; ils n'ont ni le même poids, ni la même forme, ni la même densité, et probablement, ni la même composition. Tous les hommes n'ont pas les mêmes aptitudes intellectuelles ni musculaires. L'hérédité a sa part d'influence; le milieu a la sienne.

Quand vous avez trouvé de telles résistances que malgré tous les efforts de la monarchie de droit divin, du jacobinisme, du césarisme, en dépit de la centralisation, en dépit de l'université, en dépit de la conscription, vous n'avez pu effacer les différences qui séparent, en France, les gens de langue d'oïl et de langue d'oc; fusionner Normands et Bretons; gens du Nord et Champenois; Provençaux et Languedociens, vous vous étonnez de n'avoir pas taillé sur un type, dont vous n'êtes pas même capable de tracer le patron, le Kabyle ou l'Arabe!

Regardez ces Arabes, ces femmes enveloppées de voiles, ces ânes, ces troupeaux; c'est la Bible que vous voyez défiler devant vous sur toutes les routes. Voilà Rebecca à la fontaine et elle fait glisser son amphore le long de son bras d'un geste, toujours le même, depuis des dizaines de siècles. Et vous voulez que ces gens, qui ont des actions réflexes accumu-

lées depuis tant de générations, soient transformables du jour au lendemain!

Puis, les hommes ont une beaucoup plus grande aptitude pour la réversion que pour l'évolution progressive. Les Arabes nous assimilent bien plus que nous ne les assimilons.

Ils nous ont appris à faire des razzias, prendre des otages, piller. Ils nous ont appris à ne pas respecter l'homme dans un autre homme, parlant une autre langue et vêtu d'un autre costume. Ils nous ont enseigné l'usage de la matraque. C'est leur culture extensive que pratique l'Européen en Algérie.

Les Arabes qui lisent ne lisent que des journaux français, dans lesquels ils ne trouvent à leur égard que des paroles de haine. En dehors du journal officiel, le *Mochaber*, qui ne contient que les actes administratifs, les décrets et les lois qui les spolient, des hommes ayant la volonté d'accomplir « la mission civilisatrice » de la France auraient fait un journal en langue arabe et berbère, dans lequel ils auraient essayé d'expliquer certains côtés de notre civilisation, nos rapports avec les Arabes. On n'y a pas pensé.

Nous, nous n'avons su « apprendre aux Arabes qu'à boire de l'absinthe et à pisser debout, » selon une expression locale aussi vraie que pittoresque.

LETTRE XLI

L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE

« Expansion de la langue française » à l'intérieur. — Nos modes d'enseignement. — Aveu. — Le décret du 13 février 1883. — Une légende turque.

Les partisans de la « politique coloniale » répètent qu'elle est utile à « l'expansion de la langue française. »

Je veux bien : mais avant de songer à l'apprendre aux Arabes, aux Tonkinois, aux Cochinchinois, aux Canaques, aux nègres de Guinée, peut-être aurait-il mieux valu l'apprendre aux Basques, aux Bas-Bretons et à tant de Français qui ne savent encore ni lire ni écrire. Si on avait dépensé à l'instruction toutes les sommes qui ont été employées à la conquête de l'Algérie, on aurait plus fait pour l'expansion de la langue française qu'en essayant de l'inculquer à coups de fusil aux Arabes et aux Kabyles.

Tel a été notre seul procédé d'enseignement. Le rapport de M. Etienne pour le budget de 1885 constate que sur les 2,800,000 indigènes qui occupent l'Algérie, 2,000 enfants seulement fréquentent les écoles françaises. Ce n'est pas cependant partout faute de bonne volonté. A Tlemcen, j'ai vu une

école française si fréquentée par les Arabes qu'on refusait des élèves; les Kabyles suivent les quelques écoles qu'on leur a ouvertes, et j'ai pu constater qu'ils écrivaient comme des élèves de Brard et Saint-Omer et calculaient comme Barême. Un ancien sous-officier, M. Colombeau, a fondé à Biskra une école suivie avec assiduité.

Ce moyen de civilisation était le dernier auquel on avait pensé. Les coups de bâton et les razzias paraissaient de beaucoup supérieurs.

M. Tirman dit dans son exposé de 1884 : « Par l'instruction, la France veut dissiper les préjugés, apaiser les rancunes, éclairer les consciences et gagner les cœurs. » Mieux vaut tard que jamais : mais ce langage n'est-il pas la condamnation de tous nos procédés depuis 54 ans ?

De plus, je me méfie : et cette phrase aimable cache peut-être une nouvelle forme de persécution. Par le décret du 19 février 1883, le gouvernement voudrait, avant même d'avoir des instituteurs et des écoles, appliquer aux Arabes la loi sur l'enseignement obligatoire. Or, l'indigène, avant tout, ne veut pas qu'on touche à sa famille, à ses femmes, à ses enfants. Il considérera cette contrainte comme une persécution. Puis, comment un enfant, faisant partie d'un douar qui vient passer l'été sur les hauts-plateaux et redescend l'hiver dans le Sahara, pourra-t-il fréquenter une école? Où la trouvera-t-il? Le suivra-t-elle? Si l'administration ne tient pas compte de cette impossibilité matérielle, elle se rend coupable de persécutions inutiles; si elle en tient

compte, la loi n'est pas applicable. On se heurte déjà à bien assez de difficultés en France, sans aller risquer de provoquer une insurrection en Algérie, pour le triomphe, de quoi? non pas de l'instruction, mais de l'uniformité, de la contrainte administratives !

En attendant, le colon n'apprend pas l'arabe; même des colons, nés en Algérie, n'en savent pas un mot.

La légende suivante (1) est turque et inconnue de tous les Français.

Quatre compagnons de route, un Turc, un Arabe, un Persan et un Grec, voulant faire un goûter ensemble, se cotisèrent de 10 paras chacun, mais il s'agissait de savoir ce qu'on achèterait : *Uzum*, dit le Turc ; *Ineb*, dit l'Arabe ; *Inghur*, dit le Persan ; *Stafilion*, dit le Grec ; chacun voulait faire prévaloir son goût ; ils en étaient venus aux coups, lorsqu'un derviche, qui savait les quatre langues, appela un marchand de raisin. C'était ce que chacun avait demandé.

Le Français ne peut pas comprendre qu'on ne sache pas sa langue, puisque lui n'en sait aucune autre. Tant pis pour le pauvre diable de Canaque, de Taïtien, d'Annamite, de Chinois, d'Arabe, de Kabyle qui ne l'a pas apprise ; s'il n'entend pas, c'est qu'il y met de la malice, de la mauvaise volonté. Il faut lui apprendre ! et on lui apprend avec des coups !

Singulière manière de travailler à « l'expansion de la langue française. »

(1) Citée par Gérard de Nerval.

LETTRE XLII

LA DISPARITION DES INDIGÈNES

Un axiôme. — La prophétie de Diderot. — Les populations de l'Océanie. — Résistance des Indiens. — Augmentation de la population arabe et kabyle. — Utilité des indigènes.

Des fanatiques de la politique coloniale répètent avec aplomb des aphorismes comme celui-ci : « L'histoire est là pour prouver que les races inférieures ont toujours été absorbées ou détruites par les races supérieures (1). » Dans leur joie de ce résultat, ils affirment ce dogme, en oubliant que maintenant beaucoup d'esprits mal faits et curieux croient que les axiômes doivent se démontrer.

Sans doute, des peuples primitifs ont été détruits par les Européens.

Quand Philipp débarqua à Port-Jackson, il trouva une tribu qu'il estimait à 1,500 personnes ; il se comporta si énergiquement à son égard qu'elle a disparu complètement. Le dernier survivant est mort en 1849.

Malgré notre protectorat à Taïti, les indigènes n'ont plus besoin d'avoir recours à l'infanticide pour limiter leur accroissement. Orou, parlant par la bouche de Diderot, avait bien raison de dire à ses compatriotes, au moment du départ de Bougain-

(1) Gaffarel. *Les colonies françaises*, p. 190.

ville : « Pleurez, malheureux Taïtiens ! Pleurez : mais que ce soit de l'arrivée et non du départ de ces hommes ambitieux et méchants (1). »

En 1774, le nombre des Taïtiens était évalué à 80,000; mais le recensement n'avait pas été fait par tête. En 1797, on l'estimait à 16,000, ce qui probablement était plus près de la vérité ; en 1848 à 8,000, en 1860 à 7,000. Il se relèverait : car le chiffre actuel serait de 10,000.

D'après des vérifications aussi minutieuses que possible, le Dr Clavel estime que de 1838 à 1882, la population des îles Marquises est tombée de 20,000 habitants à 4,800 : soit une réduction de trois quarts. Le nombre des femmes va en diminuant relativement à celui des hommes. Dans l'archipel des îles Gambier, il est à celui des hommes comme 1 est à 12. En 1838, les indigènes étaient au nombre de 2,141; en 1881, il n'y en a plus que 480. Du mois de mars à la fin de l'année 1880, on compte 65 décès pour 5 naissances, du 1er janvier au 1er septembre 1881, 70 décès pour 6 naissances.

Les Canaques disparaissent aussi. Ils vendent leurs jeunes filles aux Européens et, quand celles-ci sont abandonnées par ceux-ci, ils les regardent comme souillées et n'ont aucun rapport avec elles. Ils n'ont pas renoncé à leurs habitudes de nudité et ont pris l'habitude de sortir la nuit. De là, des maladies pulmonaires qui les tuent. Ils ont enfin été refoulés des meilleures localités.

(1) Diderot. *Supplément au voyage de Bougainville. Ed. du Centenaire*, p. 172.

Mais faut-il généraliser ? Est-ce que les Romains détruisirent les Gaulois quand ils conquirent les Gaules ? Ont-ils absorbé les Germains ? L'Egypte, la Perse ont absorbé tous leurs conquérants. Le fellah, toujours battu, est toujours vivant.

Malgré les massacres de Pizarre et de Fernand Cortez, est-ce que les Indiens ont disparu du Mexique et du Pérou ? Ce sont eux qui forment la presque totalité de la population.

La population de l'Inde a-t-elle disparu devant les Anglais ? Au commencement du siècle, on l'évaluait à 100 millions. D'après le recensement de 1881, les Etats, placés sous l'administration britannique, comptent une superficie de 2,273 kilom. c. et une population de 198,500 mille habitants, soit 87 par kil. carré. En France, il n'y en a que 71. Les *native states* qui comptent 1,535,000 kilom. c., comprennent 54 millions d'habitants, soit 35 par kilom. carré (1). Au commencement du siècle, la population totale était estimée à 100 millions seulement.

Des colons Algériens, à aspect de bourgeois débonnaires, vous disent tranquillement en dînant avec vous : — « Pendant la famine de 1868, il est bien mort 300,000 Arabes de faim. Du reste, il y en aura toujours trop. » Malgré cette effroyable hécatombe qui en dit long sur la manière dont nous avons accompli notre « mission civilisatrice », la population indigène augmente au lieu de diminuer.

En Algérie, en 1872, la population totale, non

(1) V. *suprà* lettre VI.

comprise l'armée, était de 2,416,000 habitants, sur lesquels 2,125,000 indigènes (non compris les Juifs); en 1876, la population était de 2,816,000 habitants, sur lesquels 2,462,000 indigènes; en 1881, la population était de 3,260,000 habitants, sur lesquels 2,850,000 indigènes. On voit que le chiffre des indigènes augmente beaucoup plus rapidement que celui des Européens. Certains Algériens qui trouvent qu' « il y en a toujours trop », ont essayé de contester ce chiffre en disant : — C'est parce que le recensement a été mieux fait ! D'autres ont dit : — C'est parce que notre domination s'étend sur un plus grand territoire.

Des Algériens sérieux qui, par leur position, avaient procédé aux recensements de 1872, de 1876 et de 1881, m'ont répondu : — La population indigène ne diminue pas sur place, et malgré les refoulements dont elle est l'objet, elle augmente !

La Kabylie est plus peuplée que n'importe quel département agricole français.

Des gens qui s'indignent contre le massacre de la Saint-Barthélemy parlent tranquillement du massacre des populations indigènes de tous les pays qui ne forment pas les cinq ou six nations les plus avancées en évolution dans le globe. Ils oublient de faire le petit calcul suivant : Le globe contient environ 1,400 millions d'habitants ; les cinq ou six nations susdites contiennent à peu près 200 millions, et parmi ces 200 millions, il y en a bon nombre qui ne sont pas beaucoup plus avancés que leurs ancêtres de l'âge de la pierre.

Ces 200 millions vont-ils massacrer les autres 1,200 millions ? Le pourront-ils ? Vous dites : Oui, grâce à leurs armes perfectionnées.

Attila est l'idéal de ceux qui comprennent de cette manière la mission civilisatrice des peuples les plus avancés en évolution. Seulement, au lieu de se servir des moyens grossiers et brutaux, qui font du bruit, qui ont le défaut de frapper désagréablement les nerfs sensibles, ils pourraient employer des moyens que la chimie moderne met à notre disposition et donner, par exemple, de la mort-aux-rats aux peuples dont ils veulent prendre le territoire et dont la présence est gênante.

Mais le lendemain ? quand ils se trouveront seuls sur la surface du globe, seront-ils bien avancés ?

Qu'en feront-ils ? Que deviendra toute la zone occupée par le climat torride où l'Européen ne peut ni s'acclimater ni se reproduire ? Une fois morts, les indigènes leur achèteront-ils mieux leurs produits que, vivants, ils ne peuvent ou ne veulent acheter ?

N'allons pas si loin. Les Européens qui habitent l'Algérie se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre. Que deviendraient-ils s'ils n'avaient pas pour cultiver les terres dont ils les ont dépouillés, les Kabyles, les Kabyles arabisant et les Arabes kabylisant ?

En dépit des efforts faits pour accomplir notre « mission civilisatrice », ceux-ci résistent, et les colons, qui souhaitent si ardemment leur refoulement ou leur extermination, doivent les remercier de n'avoir pas voulu se laisser faire.

Et puis si les indigènes disparaissent à notre contact, l'argument de la « mission civilisatrice » disparaît. Pour le conserver, il faut donc les conserver. Je recommande ce point de vue à M. Gaffarel, le théoricien, et à M. le général de Négrier, l'exécuteur actuel de « la disparition des indigènes. »

LETTRE XLIII

ESCLAVES ET COOLIES

Utilité des indigènes. — La traite des nègres. — Abolition. — Rétablissement. — Suppression de l'esclavage. — L'esclavage au Brésil. — Atrocités. — L'esclavage en Afrique. — Les ministres et les nègres devant la loi. — Gordon et l'esclavage. — Les coolies. — Nouvelle forme d'esclavage. — Le mot et la chose. — Pas de femmes. — Œuvre moralisatrice du Gouvernement. — Travail servile et travail libre.

Les indigènes, les peuples « de races inférieures » sont si nécessaires aux Européens que, lorsqu'ils sont arrivés à les supprimer quelque part, ils s'empressent de les remplacer par l'importation d'autres individus appartenant à une autre civilisation inférieure. On donnait autrefois à ces malheureux le nom d'esclaves ; maintenant on leur donne le nom de coolies, et c'est déjà quelque chose que d'avoir changé le nom d'une chose odieuse.

Je ne referai pas l'histoire de la traite des nègres. Las Casas, dans son amour pour les Indiens, l'avait conseillée. En 1527, Charles-Quint donnait le monopole de l'importation des nègres en Amérique à un de ses favoris qui la vendit aux Génois ; le traité de 1763 le donna à l'Angleterre ; dix ans après, apparut le réquisitoire de Wilberforce pour l'abolition de l'esclavage ; en 1780, la question fut posée au Parlement par Thomas Clarkson et reprise les années sui-

vantes par Wilberforce. En France, la Constituante n'osa pas abolir l'esclavage dans les colonies ; elle admit seulement au rang de citoyens les nègres déjà libres : cette mesure fut suivie de guerres civiles et de massacres qui précédèrent et ne suivirent pas, comme on le croit généralement, l'émancipation des esclaves qui ne date qne du décret du 4 février 1794.

Au lendemain du 18 brumaire, Bonaparte établit les fameuses institutions de l'an VIII, le concordat, la Légion d'honneur, l'université, les droits réunis, les octrois, et rétablit l'esclavage et la traite par la loi du 30 floréal an X. Les réactions ont leur logique.

Au même moment, Wilberforce continuait ses efforts en Angleterre et, en 1806, la traite était abolie : le congrès de Vienne, dans une déclaration solennelle, associait toutes les nations européennes à cet acte d'humanité.

Si la traite était abolie, l'esclavage n'en demeurait pas moins. En 1823, M. Burton en demanda au Parlement la suppression ; il fallut dix ans d'efforts pour arriver à ce progrès : l'Angleterre consacra 500 millions à l'affranchissement de 800,000 esclaves qui peuplaient ses colonies. En 1838, M. Passy proposa aux Chambres françaises de suivre cet exemple : il fallut la révolution de 1848 pour que Schœlcher pût obtenir le décret du 4 mars 1848. On a prétendu qu'il avait ruiné les colonies. Cela ne m'importerait que peu, car je suis de ceux qui ont encore le mauvais goût de trouver qu'ils n'avaient pas tort ceux qui disaient : — Pé-

rissent nos colonies plutôt qu'un principe! Mais c'est là une affirmation gratuite : sans doute, une pareille transformation sociale ne s'accomplit pas sans secousse; mais après la révolution de 1848, le mouvement général des affaires baissa d'un quart en France; il ne baissa pas plus de moitié dans les colonies; et après 1854, le chiffre antérieur à 1848 était dépassé (1).

En dépit de l'abolition de la traite, les Etats-Unis avaient continué à importer des esclaves; de 700,000 qu'ils étaient du temps de Washington, ils s'étaient élevés au chiffre de plus de 4 millions en 1860. La constitution n'avait pas osé trancher la question qui se posa, en 1860, avec une telle acuité qu'elle ne put être résolue que par cette terrible guerre qui mit en péril l'existence de l'Union américaine.

Parmi les pays « chrétiens, » le Brésil comptait 1,700,000 esclaves, quand la loi du 28 septembre 1871 déclara libres tous les enfants nés d'esclaves. Il en résulte que le nombre des travailleurs serviles s'est réduit à 1,200,000. Ils ont vieilli : leur capacité productrice est devenue moins grande. De là, la crise économique qui frappe le Brésil et d'où il ne peut sortir que par une mesure d'ensemble, Le travail servile, qu'il soit accompli par des esclaves ou des convicts, éloigne le travail libre : pour obtenir celui-ci, il faut donc supprimer celui-là (2).

(1) V. Augustin Cochin. *L'abolition de l'esclavage.*
(2) V. *Journal des Economistes*, 15 février 1885. *Projet d'émancipation des esclaves au Brésil*, par G. de Molinari.

Les atrocités que l'esclavage traîne après lui subsistent toujours. Au mois de décembre 1884, des nègres se sont révoltés et ont brûlé des fazendas; la police en saisit un certain nombre et les emprisonna; les blancs n'attendirent pas que la justice suivît son cours, ils envahirent la prison, saisirent les esclaves, les pendirent, puis exposèrent leurs cadavres mutilés.

A la même époque, tous les journaux ont raconté qu'un nègre du nom de Ramon, s'étant enfui d'une *fazenda* de la province de Minas Geraes, fut repris. Son maître lui fit administrer cinquante coups de bâton; puis sous prétexte de cicatriser ses chairs mises à vif, il le fit plonger dans un tonneau de vinaigre. Ce n'était pas tout. Le lendemain, il le fit attacher tout nu à un poteau, puis, avec un fer rouge, lui-même se mit à le piquer sur les parties les plus sensibles du corps. Les hurlements de douleur du malheureux ne provoquaient que de nouveaux supplices, accompagnés d'injures et de plaisanteries; il était mort que le fazendairo s'acharnait encore sur son cadavre.

On sait comment se faisait la traite. Les marchands de chair humaine ne reculaient devant aucun procédé pour se procurer leurs cargaisons de bois d'ébène. Les petits rois de la côte de Guinée ramassaient des esclaves à l'intérieur et les vendaient moyennant quelques barils de rhum, quelques verroteries et quelques armes. Quelquefois le négrier sans scrupule emportait en même temps le vendeur et le vendu. Les Portugais qui s'étaient installés de

bonne heure en Afrique servaient aussi d'intermédiaires, avaient des entrepôts d'esclaves. Ils sont encore avec les musulmans les plus actifs trafiquants de l'intérieur de l'Afrique, où le commerce des esclaves prospère toujours, quoique l'exportation par les côtes soit à peu près supprimée. De l'autre côté de Gibraltar, à 30 kilomètres des côtes d'Europe, au Maroc, l'esclavage existe encore.

La guerre est le grand moyen d'approvisionnement : au sud-ouest du territoire de Khartoum, les populations du Darfour sont toujours en guerre pour se procurer des Ethiopiens ou des nègres de la région équatoriale qu'ils revendent ensuite. L'esclavage est aussi une des formes de la pénalité et le résultat de l'insolvabilité. On parle beaucoup des caravanes qui circulent dans l'intérieur de l'Afrique; mais ce sont des caravanes d'esclaves; les objets qu'elles transportent ne sont que l'accessoire. L'esclave est une unité monétaire, et dans certains pays, il est considéré, non seulement comme un instrument de travail, mais comme un objet d'alimentation.

En dépit du décret de 1848, l'esclavage existe encore au Sénégal : M. Schœlcher posa, en 1882, une question indiscrète sur ce sujet au ministre de la marine qui lui répondit que « la loi ne pouvait pas être appliquée. » Le Sénat donna raison au ministre, sans doute par cette considération que la loi n'est faite ni pour des ministres ni pour des nègres.

Gordon avait eu la prétention d'abolir la traite sur le territoire de Khartoum, où les esclaves étaient im-

portés à la frontière du sud-ouest par les habitants du Darfour. Mais les maîtres déclaraient que les femmes étaient leurs femmes ou leurs maîtresses, autorisées par le Coran; que les hommes étaient des domestiques.

Jamais les esclaves ne contredisaient les déclarations de leurs maîtres, par crainte du gouvernement égyptien qui confisquait l'esclave à son profit, le marquait à la main, faisait de l'homme un soldat et de la femme la domestique du soldat (1).

L'exportation se faisait par Souakim qui est le port d'embarquement pour le pèlerinage de la Mecque.

Gordon, de retour au Soudan, avait renoncé à la suppression de l'esclavage et avait même proposé de mettre à la tête du gouvernement Zœbher, le grand marchand d'esclaves qu'il avait autrefois fait interner au Caire.

Maintenant les coolies ont remplacé les esclaves; au lieu d'être des nègres, ce sont des Chinois et des Indiens. Le nom de ces travailleurs a pour étymologie la tribu indienne des « cooles », parmi laquelle se recrutent spécialement les portefaix et qui a fourni tout d'abord les travailleurs de Maurice.

Les coolies contractent un engagement plus ou moins volontaire, d'une durée plus ou moins longue; ils sont transportés comme des têtes de bétail; le D[r] Roubaud, qui accompagna, comme médecin, un

(1) Communication de M. Marquet, gérant du Consulat français à Khartoum, à la *Ligue des contribuables*. *Lanterne*, 20 juin 1884.

convoi de 478 coolies, de la Pointe-à-Pitre à Pondichéry, eut pendant cette navigation de 107 jours 352 malades, presque la totalité. De temps en temps des révoltes, comme celle de la *Carméline* de Bordeaux, en 1868, de l'*Espérance* de Nantes, en 1869, de la *Thérésa* dont l'équipage fut massacré, témoignent des misères endurées par ces malheureux.

Une fois arrivés, ils doivent tenir leur engagement, de gré ou de force. On voit d'ici tous les abus qui peuvent en résulter. C'est une nouvelle forme de l'esclavage.

On importait aussi en Nouvelle-Calédonie des coolies des Nouvelles-Hébrides ou des Fidji. Leurs engagements étaient-ils beaucoup plus libres que ceux des anciens nègres de la Côte-d'Or? Il est permis d'en douter. En 1872, intervint le *Kidnapping Act* pour empêcher, en Mélanésie, le vol d'enfants qu'on traitait ensuite comme engagés volontaires. Sur les observations du gouvernement anglais au gouvernement français, la traite des Océaniens en Nouvelle-Calédonie avait été interdite, au mois de juin 1882; mais il paraît qu'elle a repris, car le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* constate que sur 2,000 « engagés » Hébridais importés en Nouvelle-Calédonie, 93 sont morts du mois de février 1883 au mois de mars 1884 (1). Un pareil résultat est plus éloquent que toutes les descriptions.

Rochefort a raconté que chez un des planteurs les plus importants de la colonie, dont il donne le nom, « il y avait au milieu de la cour un arbre servant de

(1) Schœlcher. *Rappel*, 1881.

potence où l'on fustigeait les noirs coupables d'infraction au règlement de la maison (1). »

La puissance des mots est telle que beaucoup de gens s'imaginent qu'il suffit de supprimer un mot pour supprimer, en même temps, les horreurs qu'il recouvrait; ces faits, comme tant d'autres, prouvent que, le mot esclavage disparu, le système peut survivre.

Les Néo-Hébridais qui ont le bonheur d'être rapatriés, après avoir été traités de cette manière, doivent donner à leurs compatriotes une idée édifiante du charme et de la douceur de notre civilisation.

Mais, au moins, les importations de coolies ont-elles un résultat utilitaire? Sans doute, dans les pays du climat torride où les blancs ne peuvent pas travailler, le secours des peuples vivant sous une même latitude est indispensable. Seulement, les Chinois, les Indiens, pas plus que les autres peuples, ne sont aptes à tous les acclimatements. Les malheureux, qui consentent à ces engagements, appartiennent aux parties de la population les plus misérables et les plus dépravées; ils sont susceptibles de peu de travail et de beaucoup de crimes; à la Réunion, on en constate 1 par 60 Indiens, 1 par 13 Chinois. Arrivant sans femmes, ou à peu près, ils ont des mœurs de bagne.

Le gouvernement français, très consciencieusement, a travaillé au développement de ce chancre : il en a donné le monopole en 1854 et 1855 à deux

(1) *Un coin du voile.*

armateurs de Granville qui continuèrent d'importer des nègres ; en 1855, l'amiral Hamelin conclut un traité avec la maison Régis, de Marseille, pour l'introduction de 20,000 nègres en six ans, à la Martinique et à la Guadeloupe. D'autres compagnies importèrent des Chinois et des Indiens.

L'engagement des coolies produit les mêmes inconvénients que l'esclavage : il chasse le travail libre ; le capitaliste, au lieu d'essayer d'améliorer ses procédés de culture, son outillage, de faire rendre davantage à la main d'œuvre par une meilleure organisation du travail, croit résoudre toutes les difficultés en se procurant un plus grand nombre de bras.

Le coolie, comme l'esclave, loin d'être un instrument de progrès, est un instrument de stagnation, sinon de régression : au point de vue moral, il corrompt le milieu dans lequel il se trouve ; au point de vue matériel, il paralyse tout effort vers le progrès. « On me demande partout des bras, disait M. Darrican, gouverneur de la Réunion, en 1858, et partout je ne vois qu'abus de bras ! »

LETTRE XLIV

JE VOUDRAIS VOUS Y VOIR !

Aveux. — Oignez vilain... — Mœurs féroces des peuples primitifs. — Sacrifices humains. — Anthropophages. — L'intérieur de l'Afrique. — Samori. — Stanley. — Le droit du tyran nègre.

On me répond :

— Oui, des peuples entiers ont été exterminés par les *conquistadores* Espagnols ; Pélissier a enfumé des centaines d'Arabes dans les grottes du Dahra ; nous avons commis, nous Français, toutes sortes d'horreurs en Algérie, à Madagascar, partout où nous avons envoyé nos vaisseaux et nos soldats planter notre drapeau ; les Anglais ont exterminé les Australiens et les Tasmaniens ; les républicains de l'Amérique du Nord ont mis en coupe réglée les Peaux-Rouges, allant jusqu'à donner une prime par tête. Nous continuons à l'égard de tous les aborigènes « une politique d'extermination. »

Mais vous en parlez vraiment bien à votre aise, vous, de votre cabinet de Paris, quand vous avez un gardien de la paix à votre porte, des becs de gaz dans toutes les rues, des lois, des juges, toutes sortes de garanties que vous trouvez insuffisantes pour votre sécurité et qui cependant n'ont pu être constituées, tant bien que mal, qu'après des milliers et des milliers d'années et de tâtonnements.

Mais si Fernand Cortez n'avait pas montré les effets de sa redoutable puissance, que serait-il devenu avec ses 600 hommes, ses 16 chevaux et ses 10 petits canons? On ne s'impose aux peuples primitifs que par la force. Connaissent-ils autre chose? Ont-ils une autre morale? Il faut donc leur donner, d'une manière tangible, les seuls arguments auxquels ils soient sensibles.

Oignez vilain, il vous poindra.
Poignez vilain, il vous oindra.

Et vous savez bien que chez les peuples, même dits civilisés, la force joue encore le premier rôle. Comment donc en serait-il autrement auprès de ces peuples dont on a dit qu'ils avaient l'intelligence et les impulsions d'un enfant avec la force de l'homme?

Au lieu de faire du sentimentalisme, au coin de votre feu, nous voudrions vous voir entouré d'anthropophages, comme Stanley qui, dans des pays riches, entendait des populations le poursuivre aux cris : « De la viande! de la viande! » de gens sans foi qui vous promettent et vous mentent; qui n'ont qu'une notion confuse du tien et du mien; qui sont toujours prêts à mettre la main sur l'objet qui leur convient; qu'on chasse par la porte et qui rentrent par la fenêtre; qui n'ont aucun sentiment de timidité, de délicatesse, ni de justice.

Entre eux, ils se livrent de terribles combats : ils passent leur temps à se massacrer, à se torturer, à se scalper et même à se manger. Cela dépend des

régions. Nous laisserons-nous faire ? Nous sommes toujours en alerte. A qui préviendra l'autre.

Nous sommes féroces à l'égard de tel ou tel peuple, Américain, Africain ou Asiatique, tant que vous voudrez. Sommes-nous plus féroces qu'eux ? Si nous n'étions pas intervenus en Algérie, est-ce que les tribus Arabes n'auraient pas continué à se piller et se massacrer réciproquement ? Vous avez fait ressortir nos spoliations ; vous oubliez que toute cette région était dévorée par la rapine sanguinaire des Turcs. Nous ne voulons citer qu'un acte caractéristique du dernier bey de Constantine, Hadj-Ahmet (1830-1837). A la suite d'une expédition contre les Abd-En-Nour, il exposa pendant plusieurs jours, sur les murs de la ville, quatre cents têtes qu'il avait rapportées comme trophées.

Vous vous indignez parce que je viens de donner un coup à cet Arabe. Mais est-ce que depuis des siècles, il n'est pas soumis à la matraque ? Est-ce que les coups ne pleuvent pas de l'un sur l'autre dans tous les pays musulmans ? Il vous paraît fort obéissant : voyez donc son profil d'oiseau de proie. Il vous couperait la tête avec enthousiasme, s'il trouvait l'occasion favorable.

Vous parlez des massacres de Fernand Cortez, mais vous oubliez qu'à la table de Montézuma, on servait des plats de viande humaine et que le dieu Huitzilopotchi a la réputation d'avoir dévoré des êtres humains par centaines de mille. Est-ce qu'aux îles Sandwich, les prêtresses de Pelé ne jettent pas des hommes aux requins pour rendre ceux-ci cléments ?

Est-ce que l'Achanti, pour assurer le cortège des morts, ne fait pas des boucheries de femmes, d'esclaves et de sujets, selon l'importance du défunt ? Est-ce que, il y a quelques mois à peine, à la mort de Quacow-Duab, trois cents femmes n'ont pas été immolées sur sa sépulture (1)? Est-ce que le Khond, en l'honneur de Tanni-Pennon, ne dépèce pas des femmes vivantes ?

Le D[r] Quintin a vu à Yamina sur le Djoliba, de grands hangars où, à côté de la chair humaine pendue à l'étal, on vend l'homme « sur pied (2). »

Tout le continent africain n'est-il pas un vaste amphithéâtre où s'amalgament toutes les hideurs de l'esclavage et du cannibalisme ? N'est-il pas sillonné par des musulmans, marchands d'esclaves qui commettent toutes les abominations imaginables, avec une régularité tranquille ?

Si au prix de flots de sang, nous détruisons Samori qui jette aux frontières mêmes du Sénégal une épouvante semblable à celle qu'Attila a jetée au v[e] siècle parmi les peuples européens, ne serons-nous pas des libérateurs ? Faut-il laisser ce vaste domaine en proie à ces épouvantes ?

Nos barbaries, si féroces qu'elles puissent être, sont momentanées : les leurs sont perpétuelles.

Que nous tapions quelquefois un peu au hasard, c'est un petit malheur ; nous ne courons pas grand risque de nous tromper. Ils ne valent pas mieux les uns que les autres. Les Américains, en détruisant

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1884, p. 425.
(2) Cité par Bordier, p. 293.

avec une égale impartialité, toutes les tribus des Indiens qui les gênaient, ont supprimé le scalpe et ouvert le continent. Leur œuvre n'est pas encore complète, puisque la présence de certaines de ces peuplades est une cause d'alarme et de danger pour les pionniers des Etats-Unis.

On a reproché à Stanley sa dureté à l'égard des indigènes. Il se permettait, lui, simple particulier, « de les châtier, » exactement comme s'il eût été un gouvernement. Mais s'il n'avait pas livré ses trente-deux combats (1), aurait-il pu traverser le continent mystérieux, et l'Afrique devait-elle donc demeurer à tout jamais fermée aux peuples les plus avancés en évolution ? Qu'est-ce que quelques existences précaires de misérables nègres en comparaison d'un fait d'une pareille importance dans l'histoire du progrès ? Stanley a sacrifié des hommes à sa mission ; mais pour l'accomplir n'avait-il pas sacrifié sa vie ?

Parce qu'un microcéphale nègre, qui en Europe serait un idiot, viendra dire :

— « Je défends au progrès de passer ! Je défends à la civilisation de supprimer mes festins de chair humaine et de libérer mes esclaves ! » Devrons-nous donc nous incliner respectueusement et dire :

— Très bien ! En France, si vous aviez commis un seul de vos forfaits quotidiens, nous vous enverrions, pour vous civiliser et vous moraliser, au bagne, sinon à l'échafaud ; mais comme vous êtes chez vous, nous vous baisons les mains et vous disons :

(1) *Le continent mystérieux*, T. 2, p. 258, 261-2.

— Que votre volonté soit faite ! Continuez à vous empiffrer de chair humaine et à massacrer vos sujets selon votre plaisir ! Nous resterons docilement à la porte en simples spectateurs, sans même oser un geste de protestation.

Sous prétexte de respecter les droits de ce moricaud, ne trahissez-vous pas les droits de l'humanité et du progrès ? En respectant la liberté de ce tyranneau, n'avez-vous pas votre part de responsabilité dans les forfaits qu'il commet (1) ?

(1) Voir dans la *Sociologie* par Letourneau : *Les instincts féroces de l'homme*, *Anthropophagie*, etc.

LETTRE XLV

NOS BIENFAITS

Les horreurs de notre civilisation. — Loyauté. — Maladies contagieuses. — Alcoolisme. — Opinion. — « Le viril du Gouvernement. »

C'est vrai, mais les atrocités des peuples primitifs excusent-elles les nôtres ? Les vices d'un enfant excusent-ils les brutalités des parents ?

Ces gens-là sont horribles. Mais si nous les imitons, ce n'est pas nous qui leur portons les bienfaits de notre civilisation, ce sont eux qui nous donnent les horreurs de la leur. Au lieu de les élever à nous, nous nous abaissons jusqu'à eux.

Vous parlez de la nécessité pour Fernand Cortez de commettre des trahisons et des massacres. Mais qui lui avait imposé la nécessité de conquérir le Mexique ?

Vous parlez des horreurs qui se commettent tous les jours chez les peuplades de l'Afrique, mais quel réquisitoire elles pourraient faire contre votre civilisation, si elles connaissaient seulement votre histoire depuis moins d'un siècle ? Jamais marchand d'esclaves a-t-il massacré autant d'hommes que votre Napoléon, à qui vous avez élevé tant de statues ? Quelques batailles comme Eylau, la Moskowa,

Waterloo, Sedan ; quelques massacres comme ceux qui ont suivi l'insurrection de 1871, sont des sacrifices humains qui épouvanteraient le roi de Dahomey lui-même.

Où sont les indigènes moralisés par nous ?

Notre bonne foi, notre loyauté consistait à les attirer dans des pièges pour en faire des esclaves ou pour leur faire signer leur propre dépossession. On trouve très drôle l'achat de provinces moyennant un collier de verre. M. Griffon du Bellay constate que les moins corrompues et les plus probes des petites tribus du Gabon sont celles qui n'ont pas eu de contact avec les Européens.

La France et l'Angleterre ont engagé des polémiques pour savoir laquelle devait être accusée de l'importation de certaines maladies contagieuses à Taïti.

Les Européens ont complété par l'alcoolisme tous les défauts et vices que pouvaient avoir les nègres de l'Afrique. Les Chinois ne connaissaient pas l'opium avant que les Anglais ne l'eussent importé chez eux en 1740. Quand le gouvernement chinois a voulu le prohiber, les Anglais lui ont fait la guerre pour assurer à ses sujets la liberté de s'empoisonner ; était-ce au nom de la mission moralisatrice et civilisatrice « d'un peuple chrétien » ? Est-ce au nom de notre « mission civilisatrice » qu'en Cochinchine le gouvernement français a mis l'opium en régie et a établi une ferme de jeux ?

Dans les civilisations primitives, la femme est esclave. L'avons-nous relevée? — Eh ! me disait un

cheik Arabe avec un profond dédain : La femme Arabe ne travaille jamais à la terre.

C'est après notre expédition de 1873-1875 que les Chinois se sont mis à faire le commerce des Tonkinoises (1).

Nous importons avec nous le système de la police des mœurs, une nouvelle forme de la traite des blanches. Le speculum devient si bien le symbole de notre civilisation que les Ouled-Nahil de Biskra l'appellent « le viril du gouvernement ». Il s'est installé à Tunis en même temps que nous. Deux ou trois procès récents à Alger ont montré à quels abus se livraient ceux qui avaient charge de s'en servir. Les Anglais l'ont installé également dans leur colonie de Hong-Kong. Un document a prouvé que des agents de police anglais recevaient des fonds de l'administration pour payer les parties de plaisir qu'ils avaient offertes à des filles qu'ils livraient ensuite à la police (2).

Voilà quelques-uns des bienfaits que nous avons donnés aux indigènes. Faut-il nous en vanter ?

(1) Lemire : *L'Annam.*

(2) *Lord Kimberley's défence of the governement brothel system at Hong-Kong with introduction, by James Stansfeld, M. P.*

LETTRE XLVI

LA MISSION CIVILISATRICE DE LA GUERRE

Ultima ratio regum. — « Châtiment mérité. » — « Les courges d'Occident. » — L'art de la guerre. — La leçon de Pierre-le-Grand. — Les troupes indigènes. — Les Cipayes. — Les mercenaires. — Toute guerre est rétrograde. — L'armée d'Afrique. — César et le passage de Rubicon. — Le despotisme militaire. — La haine. — Le vainqueur et le vaincu.

Sur quelque point du globe où un Européen apparaît, il a toujours le fusil ou le revolver à la main. Son seul argument est l'*Ultima ratio regum*.

Vous avez entendu quelquefois des parents qui, martyrisant leur enfant, disent : — J'en ai bien le droit, puisqu'il m'appartient.

Les Européens s'imaginent qu'ils ont le droit de martyriser tous les autres peuples; ils exigent de plus que ceux-ci les en remercient, comme les mêmes parents exigent que leurs enfants leur témoignent de la reconnaissance pour les tourments auxquels ils les ont soumis. M. Jules Ferry disait récemment :

« Nous nous arrêterons le jour où la Chine reconnaîtra de bonne foi qu'elle a subi un châtiment mérité, pour avoir méconnu ou bravé notre puissance (1). »

(1) Conversation de M. Jules Ferry avec M. de Blowitz. (*Temps*, 29 août 1884.)

Cela s'appelle, en termes honnêtes, la mission civilisatrice de la guerre.

M. Maurice Jametel, le seul Français peut-être qui parle à la fois le russe et le chinois, signalait, il y a deux ans, les dangers de ne faire connaître aux peuples des autres continents que notre civilisation guerrière. Les Chinois appelaient, après la guerre de 1860, nos obus des « courges d'Occident ». Ils se sont attachés à les cultiver aussi, eux. En voyant la raison démonstrative des armes de l'Européen, les peuples avec qui il entre en rapport lui disent aussitôt : « Donne-moi des armes ! si ce n'est toi, ce sera ton voisin d'Europe, c'est-à-dire ton ennemi, qui m'en fournira ». Et pourquoi faire, ces armes, sinon pour répondre aux tiennes ? D'après le traité de 1874 n'avions-nous pas eu l'obligation de fournir des armes au roi d'Annam ? N'étaient-ce pas les officiers français qui avaient fortifié Hanoï ? L'outillage que nous portons aux peuples de « race inférieure », ce n'est pas l'outillage du progrès ; c'est l'outillage de la destruction.

Il se retourne contre nous, et la résistance que trouvent aujourd'hui les Français en Chine, les Anglais au Soudan, doit donner à réfléchir à tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir.

De tous les arts, l'art militaire est le plus à la portée des hommes moins avancés en évolution. L'argument de P.-L. Courier est décisif (1).

Entre l'intelligence de Condé, qui remporte la victoire de Rocroy, à 19 ans, et celle de Newton,

(1) *Dialogue chez la duchesse d'Albany.*

nulle comparaison n'est possible. Buckle a montré que si Wellington avait gagné, grâce à sa ténacité et aux circonstances, la bataille de Waterloo, il faisait assez triste figure dans la vie civile. Les déceptions qu'ont provoquées certains hommes de guerre célèbres, quand on les a vus sans leurs bottes, leurs galons et leurs étoiles, confirment cette thèse.

Nous offrons donc aux peuples inférieurs la forme de la civilisation qu'ils sont le plus aptes à saisir et qui peut être la plus redoutable pour nous.

Pierre-le-Grand, à force d'être battu par Charles XII, apprit à vaincre les Suédois. C'est un exemple qu'il serait prudent de ne pas oublier.

On parle beaucoup d'armée coloniale recrutée parmi les Algériens. On oublie que les troupes indigènes apprennent de nous les progrès de la guerre sans oublier leur haine; en 1871, les assiégés du Fort National entendaient leurs assiégeants faire leurs commandements en français. Je passais, en mai 1883, au Fort National, quelques jours après l'agression des tirailleurs indigènes contre les zouaves, dans laquelle l'un de ceux-ci fut tué et quatorze de ses camarades blessés; le gouvernement s'attacha autant que possible à étouffer l'affaire.

On fait le raccolement des indigènes avec la mise en scène usitée sous l'ancien régime. L'engagé reçoit 400 fr. de prime et une paye de moitié supérieure à celle des zouaves. Il est ensuite à deux fins, ni plus ni moins que le sabre de Joseph Prud'homme.

L'*Agence Havas* (1) racontait, d'après les journaux de Saïgon, que la police faisait une chasse à l'homme dans les rues, saisissait les hommes qui lui convenaient, les expédiait aux Mares, la caserne des tirailleurs d'où ils étaient envoyés au Tonkin. Des soldats, ainsi recrutés, n'attendent évidemment qu'une occasion favorable pour se transformer en ennemis implacables.

Dans les Indes, l'insurrection de 1857 a montré le danger des troupes indigènes; elles se composaient de 235,000 hommes contre 45,000 Anglais. Aujourd'hui la proportion est moindre : 200,000 hommes contre 65,000 Anglais. L'Angleterre croit qu'elle ne doit pas les craindre parce que ces hommes appartiennent à des provinces différentes, en antagonisme entre elles, comme l'étaient Bretons et Normands, Autrichiens et Prussiens ; mais elle reconnaît que, susceptibles de discipline et d'organisation, ils doivent être considérés comme de redoutables soldats.

Ceux qui parlent de la mission civilisatrice de la guerre oublient les invasions des barbares sous lesquelles disparut le monde romain. Il est possible que le même fait ne se renouvelle pas ; mais nos hommes politiques voudraient le voir se reproduire qu'ils ne suivraient pas une méthode différente de celles qu'ils emploient.

Les Chinois ne viendront pas tout seuls. Soit, mais nous avons fait intervenir les turcos sur les champs de bataille de l'Europe. Un autre peuple ne fera-t-il pas demain intervenir d'autres soldats,

(1) 28 octobre 1884.

amenés des confins de l'Asie ou du centre de l'Afrique ?

Les troupes mercenaires sont peut-être appelées à jouer dans les guerres futures en Europe, — si par malheur il doit y en avoir encore, — un rôle prépondérant.

La victoire appartiendra alors à la nation la plus riche et la mieux outillée ; mais on sait le danger des troupes mercenaires ; elles conquièrent les peuples qui les ont payées pour les défendre.

La guerre n'élève pas l'homme moins avancé en évolution : elle ravale l'homme le plus civilisé. Elle déchaîne tous les instincts féroces que la paix, l'éducation, les habitudes sociables, avaient comprimées en lui. Le conscrit, parti un bon jeune homme, revient bête féroce. M. Pierre Loti a montré nos marins à Hué achevant les blessés ; il est bien avéré que nous ne faisons pas de prisonniers au Tonkin, et le *Courrier de Bayonne* (1) a publié, sans démenti, une lettre d'un soldat qui racontait gaîment que le général de Négrier avait offert comme cible à ses meilleurs tireurs deux cents prisonniers.

Quand des hommes, habitués à ces pratiques, rentrent dans la vie civile, ils sont un danger permanent pour la sécurité privée ; quand ils restent dans la vie militaire, ils sont un danger pour la sécurité de la nation.

L'expédition d'Alger eut pour premier résultat d'augmenter les prérogatives du pouvoir exécutif

(1) Reproduit par *la Lanterne* du 17 décembre 1884.

sur l'armée (1). Ce fut de cette armée d'Afrique que sortirent les généraux qui firent le coup d'Etat.

Aujourd'hui tous les hommes qui rêvent le renversement de la République regardent du côté du Tonkin. *Ignotus* représente bien leur opinion, quand il s'écrie dans le *Figaro* : « Voici que la nouvelle France, qui, avant tout, veut vivre, cherche ce général X... parmi nos généraux du Tonkin. » On organise une légende autour du général de Négrier, pour essayer d'en faire le Saint-Arnaud ou le Pavia de l'avenir, sinon le Bonaparte. La guerre du Tonkin a servi à démolir un général républicain et à glorifier un général, connu par ses attaches et ses opinions antirépublicaines; c'est le seul résultat positif qu'elle nous ait donné.

Toutes proportions gardées, nous devons nous rappeler l'exemple de César : « Le gouvernement de la Gaule Cisalpine ayant donné à César l'occasion de faire la guerre pendant plusieurs années à tous les peuples qu'il voulut, fit que ses soldats voulurent marcher avec lui et qu'il ne les conquit pas moins que les barbares (2). » Nous ne sommes pas assez loin du joug de Napoléon, et l'intellect de la France n'a pas subi de modifications assez profondes, pour qu'il nous soit permis de hausser les épaules quand on nous parle du passage du Rubicon.

La mission civilisatrice de la guerre peut donc avoir pour résultat de ramener le peuple qui se

(1) *Répertoire d'administration*, par M. Béquet. Article Algérie, § 21-25-32.

(2) Montesquieu. *Grandeur et décadence*, ch. XI.

livre à cette opération au despotisme militaire, la pire des formes de gouvernement.

Quand des peuples ne se connaissent que pour avoir échangé des balles, ils conservent l'un pour l'autre cette haine qu'exprimait d'une manière si expressive un cheik Arabe : « On ferait bouillir ta tête et la mienne dans le même vase que l'eau même se séparerait. »

La guerre casse des têtes, elle ne les transforme pas. Son résultat ne prouve rien, sinon le triomphe de la force : notion également dépressive pour le conquérant et pour le conquis. L'un et l'autre, s'habituant à ne compter que sur elle, ne songent même pas à faire intervenir dans leurs rapports les solutions pacifiques.



LETTRE XLVII

L'INDE ET L'ANGLETERRE

Le droit de l'Angleterre. — Un miracle. — Explications. — Territoire britannique et États indigènes. — Au profit de l'Administration et non des indigènes. — Procuste. — Le bon motif. — Instruction. — Cerveaux impénétrables.— Variations politiques, permanence des forces sociales.— Au point de vue matériel. — Famines, institution de l'Inde. — Le gouvernement du grand Mogol. — Les impôts. — Le recul de la ligne rouge. — Les Indiens. — Accession aux emplois. — Les réformes de lord Ripon. — L'autonomie communale.— Les Européens soumis aux juges indigènes. — Emancipation de l'Inde. — Le décor et la réalité. — Embarras de l'Angleterre. — Le libre contrat et la force.

Les rapports de l'Hindoustan avec les Européens nous offrent la plus gigantesque expérience qui fut jamais de la mission civilisatrice de la guerre.

Les Portugais y ont commis des atrocités; ils ont perdu leurs possessions. Les Hollandais les ont imités ; ils ont perdu leurs possessions; les Français ont essayé de s'y implanter par la guerre; ils ne gardent que quelques haillons de territoire; les Anglais seuls sont parvenus à s'y installer. Ils n'essaient point d'y dissimuler leur position sous des mots trompeurs : « L'empire des Anglais dans l'Inde fut fondé par le sabre; ils n'ont pas d'autre titre (1) ». Il n'a été ratifié que par la prescription.

(1) *India* par S. Cotton, p. 23.

Une question se pose tout d'abord : comment un petit pays comme l'Angleterre est-il parvenu à asservir plus de 200 millions d'individus ? Le problème semble insoluble parce que nous nous figurons que tous ces gens ont le même langage, sont de la même race, ont les mêmes aptitudes et sont prêts à se lever contre l'envahisseur étranger. Il n'en est rien.

Le mot hindoustan est un mot persan qui signifie plaine du Gange. Les Indiens modernes ne sont pas, du tout, les Aryas de la philologie. Ceux-ci ne sont représentés au nombre de 10 millions environ que par les Brahmes qui ont leur centre autour de la cité sainte de Benarès, mais qui, d'un bout à l'autre, de l'Inde, vivent dans des conditions identiques qu'ils maintiennent depuis trente siècles, en dépit des changements de sol, de climat et des révolutions politiques. On a dit avec juste raison qu'eux et les Juifs représentaient l'aristocratie des peuples.

Les Musulmans qui considèrent les Indiens comme des idolâtres, sont au nombre de 50 millions, le tiers du monde musulman ; mais ce sont des Sunni, tandis que les Mahométans de l'Afghanistan sont des orthodoxes. Aux différences de religion, il faut ajouter des différences multiples de langage. L'hindoustani est un mélange de persan et de langages hindous. Entre le Bengali, le Marathi, le Guzerati, se trouvent des affinités et des différences qui, dans l'usage courant, les rendent aussi étrangères l'une à l'autre que peuvent l'être l'allemand et l'italien, d'autant plus que chacun d'eux a des inflexions et

des formes qui ne sont pas Aryennes. Le sanscrit est à l'Inde ce que le latin est à l'Europe, rien de plus. Dans le sud, le Tamil, le Telugu, le Canarese ne sont pas plus des langues indo-européennes que le hongrois.

Parmi ces populations, les unes sont belliqueuses, les autres soumises ; les Rajahs étaient en guerre perpétuelle les uns contre les autres ; c'est en les détruisant les uns par les autres que l'Angleterre est parvenue à établir sa domination.

Elle reconnaît deux sortes de territoires : le *British territory and the Native states.* Le Territoire britannique qui représente 200 millions d'habitants et les Etats indigènes qui en représentent 50 millions. Le premier est seul gouverné directement par l'administration anglaise ; les autres Etats sont gouvernés par des chefs, les uns descendant de la famille régnante au moment de l'arrivée des Anglais, les autres créés par les Anglais mêmes ; certains payent tribut, d'autres ne payent rien ; la péninsule de Kathiawar est divisée entre deux cents petits chefs dont quelques-uns n'exercent leur autorité que sur quelques acres, tandis que le nizam de Haidarabad gouverne un royaume de 80,000 milles carrés et de 10 millions d'habitants. Les chefs ont l'administration de leur principauté, mais les Anglais exigent un minimum de bon gouvernement : l'interdiction par exemple du suicide des veuves et de l'infanticide des petites filles. Les chefs n'ont pas le droit de s'envoyer réciproquement des ambassadeurs, à plus forte raison d'en envoyer au dehors,

ni de faire la guerre et la paix, quoiqu'ils puissent avoir des armées. Les troupes ne montent pas à moins de 350,000 hommes avec une artillerie de 4,000 bouches à feu. Le Maharajah de Kachmir a 26,000 hommes et celui du Nepal n'en a pas moins de 100,000.

Le gouvernement de l'Inde est exercé par un gouverneur-général et un conseil. Il ne peut rien décider en dehors du conseil, mais dans le conseil il décide comme il l'entend : c'est une autocratie hypocrite.

Quel est le bilan, au point de vue de la civilisation, de la domination de l'Inde par l'Angleterre ?

Le gouvernement jusqu'en 1857 a été aux mains d'une compagnie qui bouleversait la propriété, faisait des annexions, procédait à des dépossessions et à des confiscations si scandaleuses qu'à diverses reprises le conseil privé d'Angleterre la condamna à des restitutions. Jusqu'en 1858, époque où l'administration de l'Inde passa aux mains du gouvernement, l'Inde n'avait été considérée par la Compagnie que comme un domaine à exploiter dont il fallait tirer le meilleur parti possible.

Nous avons montré comment l'Inde ne pouvait être une colonie d'émigration ; elle ne fut qu'une colonie d'administration, servant de débouché aux cadets de famille, soit comme employés du service civil, soit comme officiers ; et elle ne fut gouvernée qu'à leur profit, non au profit des indigènes.

Cependant on essaya de beaucoup de systèmes, même d'un *Permanent settlement* au Bengale. Ils

avaient le défaut de ne pas se rapporter au type de civilisation auquel ils s'appliquaient.

Procuste, que nous a légué la légende grecque, est le type des colonisateurs Européens ; voleurs de grand chemin comme lui, comme lui ils veulent imposer à leurs victimes une taille uniforme.

Cependant ce n'est pas toujours par mauvaise intention ; ils veulent travailler sincèrement au bonheur des peuples dont ils ont pris la charge et à qui ils ont imposé leur fardeau. Ils ne voient qu'une manière d'y parvenir ; c'est de s'occuper de toutes leurs affaires, de multiplier les attributions de l'Etat et de l'administration, de coûter d'autant plus cher à leurs victimes et de les opprimer d'autant plus. Le bon motif aboutit quelquefois à des résultats pires que le plus détestable.

Seelley dit nettement : « Toutes nos tentatives pour élever les indigènes ont eu pour résultat de les déprimer (1) ». Il est vrai que ces tentatives étaient modestes ; jusqu'en 1813 on n'avait importé dans l'Inde aucun art utile ; on n'avait fait aucune tentative de propager parmi eux quelques éléments d'instruction occidentale.

Même quarante ans après, en 1853, sur un budget de 66 millions de l. s., 66,000 l. seulement étaient consacrées à l'instruction de 25,000 enfants tandis que 101,000 l. étaient données à trois évêques et à leur clergé pour 50,000 chrétiens, dont la moitié était catholique.

Maintenant les Anglais veulent réparer le temps

(1) *Expansion of England.*

perdu et s'efforcent de répandre l'instruction parmi les indigènes : leurs écoles comptent 2,800,000 enfants, ce qui est encore peu, la population des enfants de 5 à 10 ans étant de 32 millions et celle des enfants de 10 à 20, de 43 millions. Trois universités donnent l'enseignement supérieur. L'année dernière, j'ai vu un Hindou lauréat du *Cobden club*, mais Seelley reconnaît que les Anglais n'ont pu gouverner l'Inde qu'à la condition de n'essayer de lui imposer ni religion, ni philosophie, ni aucune idée étrangère. Les Anglais ont pu faire sillonner l'Inde par leurs soldats et leurs fonctionnaires; le cerveau de l'Indien est resté impénétrable.

L'histoire de l'Inde doit donner à réfléchir aux politiques et aux historiens superficiels qui s'imaginent que les destinées des peuples ne dépendent que des changements de dynasties ou de ministères. Certes, longtemps avant que les Musulmans n'eussent envahi l'Inde, elle avait été déchirée par des guerres de peuples à peuples, de sectes à sectes; les Musulmans introduisirent une nouvelle religion et de nouveaux gouvernements; des cités furent ruinées ; des dynasties succédèrent aux dynasties, puis vinrent les conquérants Européens, la longue domination anglaise, et aujourd'hui nous retrouvons les formes religieuses qui ont survécu à tout, la communauté de village qui est restée inaltérée, le paysan vivant de la même vie sociale, ayant les mêmes idées qu'il y a deux mille ans. On a été longtemps avant de s'apercevoir du contraste existant entre les changements politiques et la perma-

nence des forces sociales. De l'ignorance de ce fait provient l'erreur des prétendus hommes d'Etat qui se figurent qu'il suffit de prendre le gouvernement de leur pays pour en transformer l'esprit ou de s'emparer d'une autre nation pour y importer leur civilisation. Ils ne tiennent pas compte de la résistance des actions réflexes, accumulées depuis des siècles, chez les gens sur qui ils veulent agir. Les orientaux, plus que tous les autres, ont cette puissance héréditaire.

Au point de vue matériel, John Bright a montré, à maintes reprises, que les Anglais ne sont même pas parvenus à améliorer la situation des Indiens.

En agriculture, tous les auteurs anglais déclarent qu'on ne leur a rien appris ; on a fondé des fermes modèles ; elles ont été impuissantes. La culture dépend de l'eau.

Quand les récoltes sont trop bonnes, certaines parties de l'Inde sont ruinées, faute de moyens de transport ; tandis que le blé pourrit ici, ailleurs les gens meurent de faim. On calcule qu'en moyenne, il y a une population de 40 millions de faméliques.

Nous avons parlé de la famine de l'Algérie : si épouvantable qu'elle fût, ce n'était rien auprès des famines de l'Inde ; nous ne voulons rappeler que celle de 1877, dont on évalue le nombre des victimes à 4 millions (1). Les administrateurs anglais disent avec résignation : « Les famines sont une institution de l'Inde, » et ils ont su la conserver.

(1) Elisée Reclus. *Nouvelle géographie universelle.* T. 8, p. 640.

Ils l'ont même perfectionnée; les Anglais, qui étudient les faits au lieu de se payer de mots comme nous le faisons, rappellent les immenses richesses qui existaient dans l'Inde, lorsqu'ils vinrent s'y établir. Ils concluent que, selon toute probabilité, la prospérité de l'Inde fut à son zénith pendant le XVIIe siècle ; elle commença à décroître en 1707 à la mort d'Aurangzeb, au milieu de l'anarchie qui éclata alors.

Les Anglais conviennent aussi que les institutions du grand mogol Akhbar s'adaptaient mieux aux Indiens que l'administration britannique ; sans doute, l'Indien payait peut-être autant, sinon plus ; il était soumis à toutes sortes d'exactions : la torture même pouvait intervenir pour lui arracher ses impôts ; mais cependant il a été impossible aux Anglais, malgré tous leurs efforts, d'appliquer l'impôt sur la récolte ; ils n'ont eu d'autre ressource que de convertir les collecteurs de taxes en propriétaires, moyennant un revenu régulier. Ce système, appliqué au Bengale, en 1793, dure encore. Si le chiffre des redevances du zamindar, resté le même que celui qui avait été fixé à cette époque, est relativement moins élevé, cette organisation, faite sans souci des droits et des intérêts du cultivateur, n'en est pas moins oppressive.

A Madras, le système connu sous le nom de *rayatwari* diffère un peu ; l'Etat ne reconnaît qu'un seul occupant du sol; il fixe, en groupant des éléments d'appréciation plus ou moins incertains, la quantité et la valeur du produit de la terre labourée. D'abord,

les estimations trop hautes ruinèrent le contribuable responsable, ce qui n'eût été rien ; mais en même temps, elles tarirent les ressources du fisc. Depuis, elles sont plus équitables.

Dans d'autres provinces, une redevance moyenne est fixée pour une durée de trente années ; ici ce sont des tenanciers, ailleurs des paysans propriétaires, dans d'autres endroits les communautés de villages qui sont taxés. Cet impôt représente à peu près 20 millions de livres, soit 2 sh. par habitant et par acre cultivé. On estime le taux à environ 6 °/ₒ du produit brut.

Le sel est taxé, au même taux que le tabac l'est en Angleterre, soit à peu près à douze fois sa valeur; le tabac et le bétel, au contraire, sont exempts de droits; les liqueurs et les métaux sont frappés de droits d'accises; le riz est frappé à l'exportation. Il n'y a pas d'autres taxes directes que celles dont dont nous avons parlé. Quant à l'opium, il constitue un bénéfice pour l'Inde et une charge pour la Chine. Dans quelle mesure ces impôts servent-ils aux contribuables indiens qui les payent? ils sont absorbés par l'administration et l'armée; les travaux et les améliorations n'ont été accomplis qu'à l'aide d'emprunts.

Dans ces dernières années, le gouvernement de l'Inde s'est occupé d'établir des chemins de fer, en donnant le sol et 5 °/ₒ de garantie d'intérêt. L'année dernière, un emprunt perpétuel de 20 millions de livres sterling à 3 1/2 pour cent, opéré à Londres, a assuré la poursuite de ces travaux à raison de 2 ou

3,000 milles par an. La longueur totale actuelle est de 21,800 milles.

Les Anglais ont maintenant une conscience si nette de leur impuissance intellectuelle, morale et matérielle dans l'Inde, que loin de chercher à y étendre leur domination, ils la restreignent. Ils n'absorbent plus de nouveaux *native states*. Ils n'ont pas profité de la trahison du guicowar de Baroda pour prendre ses États, et ils ont rendu, après une occupation de cinquante ans, Mysore à ses rajahs; c'est la première fois que, sur la carte, la ligne rouge a reculé.

Ils s'éliminent également du gouvernement des indigènes, vivant sur le Territoire Britannique. Au lendemain de la révolte des Cipayes, loin de prendre des mesures de coercition analogues à celles que nous avons prises contre les indigènes de l'Algérie, après l'insurrection de 1871, la reine leur adressa une proclamation d'émancipation.

« Nous voulons que tous nos sujets, sans distinction de race ni de religion, soient librement et impartialement admis à tous les emplois de notre service, selon les droits que leur donneront leur éducation, leur habileté et leur intégrité. Nous nous considérons nous-mêmes comme tenus à l'égard des indigènes de nos territoires de l'Inde aux mêmes obligations qu'à celles qui nous lient à tous nos autres sujets. »

Cette proclamation du 1er novembre 1858 est devenue la charte des Indiens.

Pendant longtemps, les employés anglais, bien choisis, rendaient illusoire la faculté d'accession des Indiens aux emplois; mais de jour en jour, les

Indiens s'introduisent dans l'administration, comme les rats dans une maison : ils en deviendront bientôt les maîtres.

Enfin le gouvernement de lord Ripon a été signalé, en 1883, par deux mesures, qui transforment complètement les conditions des rapports des Indiens avec les Anglais.

C'est d'abord l'organisation d'un gouvernement local qui donne aux indigènes cette autonomie communale qui passe pour si terrible auprès de la majorité de nos hommes politiques, quand il s'agit de la reconnaître à des Français. Ils ont la libre disposition de leurs finances locales ; ils peuvent opérer les travaux qu'ils veulent, sans contrôle ni avis de l'administration anglaise.

Lord Ripon a présenté cette réforme comme un moyen d'éducation politique pour les populations.

Enfin, il a réalisé par son *European criminal jurisdiction bill* une autre réforme qui ferait bondir les colons algériens, si on venait simplement à en parler devant eux. Désormais tous les Européens, Anglais compris, seront jugés dans les mêmes formes et par les mêmes juges que les indigènes, avec un simple droit d'appel à un tribunal anglais.

Certes, cette mesure n'a pas été adoptée sans résistance. Elle choquait l'orgueil de race. Quoi ! un Anglais pouvoir être jugé par un Indien ! Et on a répondu : — Pourquoi pas, puisque l'Anglais s'arroge bien le droit de juger l'Indien (1) ?

(1) *Lord Ripon and the people of India proceedings of the public meetings*, on the 13 august 1883.

Oui, on en est là. L'Angleterre a mis longtemps à y arriver ; mais encore dans cette voie, elle précède les autres peuples. Au bout de deux siècles de domination, par le « *blood and iron,* » par le sang et le fer, elle vient renier son œuvre de conquête. John Bright déclare que 35 millions d'hommes, vivant dans une petite île, au nord de l'Europe, n'ont pas le droit de traiter comme un troupeau les 250 millions d'êtres humains qui vivent dans la presqu'île de l'Hindoustan; qu'ils n'ont pas le droit de considérer simplement ce territoire comme un champ livré à leur ambition et à leur rapacité ; que si les Anglais ont mal agi dans les siècles passés, loin que ce soit une raison pour continuer ces traditions, c'en est une pour y substituer une politique de générosité et de justice (1).

Voilà le langage que l'on tient aujourd'hui en Angleterre et qui se traduit en lois.

Les gens, qui ne voient que les apparences des choses, s'imaginent que la domination de l'Angleterre sur les Indes s'est très fortifiée, parce que lord Beaconsfield a fait de la reine Victoria l'Impératrice des Indes et parce que le prince de Galles y est allé faire un voyage. Ces deux événements ont sans doute fait beaucoup plus de bruit dans le monde que les mesures de lord Ripon : ce sont les décors. Derrière, dans l'ombre, les Indiens évoluent, grâce aux instruments que leur a donnés l'Angleterre. Ils prennent l'administration, par leur accession aux emplois ; ils prennent le pouvoir local; ils prennent

(1) John Bright. Meeting cité ci-dessus.

le pouvoir judiciaire. La domination des Anglais disparaît et l'Inde arrive au *Home Rule*, à l'autonomie, comme l'Australie et le Canada.

Les Anglais sont assez positifs et assez clairvoyants pour entrevoir très nettement cette conséquence de leur politique : ils se retireraient dès aujourd'hui de l'Inde, s'ils ne craignaient pas qu'elle ne tombât aussitôt dans un état d'anarchie et de conflagration ; que le Bengalais pacifique ne fût conquis par les races plus guerrières de l'Oudh ou de Delhi qui, à leur tour, auraient à se défendre contre les Sickhs et les Afghans. Après avoir assumé si longtemps la responsabilité du bonheur de l'Inde, les Anglais sont pris aujourd'hui entre les deux termes de ce dilemme : ils ne peuvent abandonner du jour au lendemain la responsabilité de son gouvernement ; et d'un autre côté, ils sont convaincus qu'ils ne peuvent faire son bonheur et assurer son avenir qu'en l'abandonnant.

Leur but est donc de préparer l'Inde à son émancipation, de manière qu'au lieu de leur être soumise par la contrainte, elle ne leur soit plus attachée que par le lien volontaire d'une confédération.

Mais qu'est-ce que cette nouvelle phase de la politique anglaise ? sinon la condamnation de la mission civilisatrice de la guerre ; la substitution de la persuasion à la contrainte ; du libre contrat à la force !

J'espère, sans oser y croire, qu'en Algérie et en Tunisie, nous saurons nous inspirer de cet exemple !

LETTRE XLVIII



LA QUESTION RELIGIEUSE

Le dogme et le rite. — La fabrication de l'action réflexe. — Le dévot est une horloge. — Peuples sans religion. — Les missionnaires catholiques. — Missionnaires protestants. — *Laborare est orare.* — Le riz de la mission. — Prosélytisme de haine. — Les catholiques dans l'Annam. — La logique de notre politique coloniale. — Christianisme et islamisme. — Les nouveaux compagnons de Saint-Louis. — Le général de Négrier et le marabout. — Le Madhi. — Les juifs. — Haines religieuses. — Sans religion! — La conversion des Kabyles à l'Islam. — Le traité de Westphalie. — Politique laïque. — Christianisme n'y perdra rien. — Œuvre de civilisation des missionnaires. — Changer l'action réflexe. — Le médecin. — Son rôle. — Le nouveau fétiche. — Règle de conversion.

Burnouf a constaté que toute religion se composait de deux éléments: le dogme et le rite, les Dieux et le culte. Le dogme est le résultat de la conformation cérébrale, de l'influence du milieu; le culte fait le dogme, le perpétue, le maintient. Et qu'est-ce que le rite? sinon l'organisation de l'action réflexe (1).

Le fidèle doit répéter mécaniquement, à jour fixe, à heures fixes, certaines paroles, certaines cérémonies qui ramènent sa pensée sur un objet toujours le même. Certains Bouddhistes ont recours à la roue à prières. Les membres des Khouans de Sidi Mohammed-ben-Abd-er-Rahman, s'hypnotisent dans la récitation, 3,000 fois par jour et plus, s'ils le peuvent,

(1) Je l'ai longuement expliquée dans l'*Introduction* de mes *Doctrines sociales du Christianisme* et dans *La Morale.*

de la profession de foi : « La Itah illa Alla Mohammed rassoul Allah ! »

Cinq fois par jour, la voix du Muezzin rappelle aux moins pieux qu'ils sont musulmans et ramène sur leurs lèvres la formule de la prière ; cette voix et cette prière prennent l'enfant à la mamelle et ne laissent l'homme qu'au tombeau. Puis viennent les ablutions, les prosternations, et autres signes cabalistiques se rapprochant plus ou moins de notre signe de croix. Alors il n'est plus question de conviction, de raisonnements, d'opinion ; l'Islam s'est infiltré dans les veines, dans les poumons, a pénétré le croyant comme l'air qu'il respire ; il n'est plus qu'un automate religieux, ayant la précision, la rectitude de mouvement, l'absolutisme d'un mécanisme. L'homme pieux n'est qu'une horloge.

L'hérédité, dès l'utérus, a façonné le mécanisme ; l'éducation y emmagasine la force motrice qui le fait marcher, toujours du même mouvement, jusqu'au détraquement final. Toute tentative brutale pour l'arrêter ne peut provoquer qu'une réaction violente.

Les cellules cérébrales ont reçu le pli et sont encombrées. Essayer de faire pénétrer *ex abrupto* dans ces têtes, des idées, des conceptions autres que celles qui les remplissent, autant vaudrait essayer de traverser avec des aiguilles un bloc de granite !

Certains peuples n'ont pas de religion ; les Buschmans, les Cafres Bechuanas, les Cafres Makololos, d'après Livingstone, les Obbos, sur les bords du Nil, d'après Baker, les Australiens, les naturels des îles

Salomon, les Mpougwes de l'Afrique, les Veddahs de Ceylan, les Esquimaux, d'après le Rév. Farrar. Tout au plus sont-ils animistes (1) comme l'enfant qui frappe la chaise contre laquelle il s'est heurté ou comme le chien qui aboie à la lune. Missionnaires catholiques ou protestants ont perdu leur temps à vouloir enseigner leur théologie à ces cerveaux fermés. Ils auraient tout aussi facilement converti le chien.

Ils n'ont pas mieux réussi auprès d'autres peuples qui semblaient avoir des notions du surnaturel plus développées.

A Taïti, les missionnaires catholiques sont en lutte avec l'autorité civile : c'est leur principale fonction. Les soldats et marins ne vont à la messe que par ordre. Comment les indigènes croiraient-ils à une religion qu'ils voient pratiquée de cette manière? Les habitants des îles Marquises sont officiellement convertis au christianisme depuis 1842; mais ils conservent toujours le Tabou. En Nouvelle-Calédonie, les missionnaires, payés par le gouvernement français, travaillent à « l'expansion de la langue française, » en parlant latin aux Canaques, et collaborent à notre « mission civilisatrice, » en les baptisant. En Chine, ils ne se servent aussi que du latin afin d'empêcher leurs convertis de lire des ouvrages impies.

Les missionnaires catholiques, dépourvus de femmes, ont leurs maisons mal tenues, et, dans ces pays, transportent les mœurs qui ont illustré les

(1) V. Tylor. *La civilisation primitive.*

frères Ignorantins. Quoiqu'ils fassent du commerce avec autant de rapacité que leurs collègues protestants, ceux-ci, mariés, pères de famille, n'ayant pas le dédain du travail pour eux-mêmes, exercent plus d'influence ; mais cette influence n'existe qu'à une condition : c'est qu'ils ne parlent pas religion. ***The Truth*** a donné l'excellente définition suivante du missionnaire anglais : « Le missionnaire se contente « de la conversion au calicot » qu'il vend, et, est le principal agent de ce qu'on appelle par euphémisme le « *labour traffic.* » *Laborare est orare* (1).

Leur effort de propagande consiste surtout à persuader aux âmes naïves de l'Angleterre, qui ne les ont jamais vus à l'œuvre, de leur envoyer beaucoup d'argent. C'est pourquoi, les ***Magazines*** représentent de temps en temps un homme noir, tendant les bras, et criant : « Venez et secourez-moi ! » Mais les Anglais, qui ont voyagé, disent que jamais un homme noir n'a poussé ce cri, à moins qu'ayant mangé le riz de la mission, il n'en voulût encore (2).

Dans l'Inde, tout l'effort des sociétés bibliques n'a pas converti un seul Brahme; mais elles ont, pendant longtemps, persuadé aux Hindous que le gouvernement voulait les faire chrétiens. Leur prosélytisme n'a été qu'un prosélytisme de haine contre les Anglais.

Les indigènes n'ont pas tort d'avoir ce soupçon : car on sait que les protestants, pas plus que les catholiques, n'ont dédaigné d'appeler souvent à

(1) 16 octobre 1884.
(2) *Westminster review*. Janv. 1882, p. 205.

l'aide de leur propagande le secours du bras séculier.

Les missionnaires français en ont particulièrement abusé. En 1860, notre expédition de Chine avait pour prétexte et même pour but de leur ouvrir la Chine. Pendant que Louis XVI perdait son trône en France, il restaurait comme roi d'Annam, Gia-Long, l'homme des jésuites. A la mort de ce dernier, ils furent chassés par ses successeurs; trois fois, en 1843, en 1856, en 1858, des frégates françaises vinrent y réinstaller les mêmes jésuites, non reconnus en France (1). L'article 9 du traité de 1874 avec l'Annam, origine de la guerre actuelle, y assurait aux catholiques une plus grande liberté que celle qu'ils ont en France. Le roi d'Annam « s'engageait à défendre d'employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux contre eux! » Un des beaux exploits de notre guerre actuelle a été de faire exécuter à Hué un prince de la famille royale accusé d'avoir persécuté les chrétiens (2).

On sait que Chinois, Annamites, Siamois sont complètement réfractaires à toute idée religieuse. Sur 400 millions de Chinois, les missionnaires catholiques auraient, depuis le XVIe siècle, abouti à faire 400,000 adhérents plus ou moins fidèles. Les protestants ont encore moins de succès.

Tandis qu'actuellement, en France, nous nous efforçons de substituer l'esprit laïque à l'esprit chrétien, notre gouvernement s'efforce d'accomplir dans l'Indo-Chine une œuvre exactement contraire. Ne

(1) V. C. B. Norman. *Le Tonkin.*

(2) Lemire. *L'Indo-Chine et la Cochinchine française.* P. 395.

vous récriez pas que c'est illogique; car cette contradiction est digne de l'ensemble de notre politique coloniale! Ne faisons-nous pas œuvre analogue en Algérie, en Tunisie, quand nous y installons des prêtres, des évêques, autorisons des loteries au profit de l'archevêque d'Alger, M. de Lavigerie, lui donnons partout le premier pas et mettons toutes sortes de ressources à la disposition des trappistes de Staoueli, tandis que les décrets ont fermé plus ou moins sérieusement les Trappes, situées en France?

Je vois bien les musulmans remplis de méfiance à l'égard de tous ces efforts; je les vois ne souffrant qu'impatiemment que les chrétiens, même déchaussés, viennent souiller les tapis des mosquées sur lesquelles ils étendent leurs mains et inclinent leur tête; mais, où sont les convertis qui ont changé le Ramadan pour le carême?

L'islamisme se maintient devant le christianisme sans se laisser entamer par lui : et il a une bien autre puissance. Le Coran a réalisé l'idéal harmonique entre les trois pouvoirs religieux, civil et politique.

Notre monde chrétien, avec ses divisions et ses antagonismes, fait piteuse mine en face de cette formidable unité.

Point d'autre code que le Coran. Tout l'islamisme pivote sur Allah, sur la volonté d'Allah, sur la miséricorde, la bienveillance, la faveur d'Allah; dans la pratique, sur le calife et le délégué du calife.

La prière fut le lien personnel unissant chaque musulman à l'ensemble des musulmans: le pèlerinage fut le lien fédératif de la grande nation musul-

mane, qu'unissent encore les Khouams ou congrégations religieuses à travers lesquelles se colportent, avec autant de mystère que de rapidité, les nouvelles, les légendes et les mots d'ordre. Loin de disparaître devant le christianisme, l'Islam s'étend et se fortifie, gagne tous les jours de nouveaux prosélytes. Tandis que le Bouddhisme étend sa tache d'huile en Asie et apparaît même en Europe, l'Islam conquiert l'Afrique. La simplicité et la logique de sa conception, la forme de son rite s'adaptent facilement aux cerveaux incapables d'associations d'idées compliquées. Ils le trouvent d'autant plus clair que son explication cosmogonique est plus simple. Le mot Allah répond à tout et le Coran donne des solutions à toutes les questions.

Les colons algériens n'en prennent pas leur parti. Certes, tous sont libres penseurs, comme ils sont républicains avancés ! Cependant presque tous comprennent et haïssent le Coran, comme s'ils étaient des compagnons de saint Louis, venus en Afrique pour convertir les Arabes au christianisme. Ils justifient leur haine, en répétant trois ou quatre maximes pour prouver qu'il est rebelle à tout progrès, sans songer que les musulmans peuvent en trouver d'analogues dans nos évangiles.

Le général de Négrier s'est rendu populaire en Algérie parce qu'il a violé le tombeau du grand marabout Sidi-Cheikh ; mais en même temps qu'il accomplissait ce sacrilège, il faisait pieusement charger les ossements du susdit marabout sur un chameau et lui faisait rendre les honneurs militaires

en le transportant à Géryville. On a trouvé cela très bien. J'avoue ne pas comprendre : je trouve le premier acte déplorable et le second absurde.

La question religieuse n'a pas été étrangère à la campagne d'Egypte. J'ai entendu, un jour, une dame anglaise, à la fois très chrétienne et très humaine, approuver hautement le bombardement d'Alexandrie et suivre de ses vœux Gordon allant « écraser le Madhi. » Certes, si le Madhi eût été un chrétien, elle n'eût pas tenu un pareil langage.

Dans le monde chrétien ne voyons-nous pas catholiques et protestants encore aux prises ? Les diverses sectes protestantes ne se déchirent-elles pas les unes les autres ? N'avons-nous pas assisté en 1881 aux persécutions exercées avec la tolérance de l'autorité contre les Juifs en Russie ? Ce mouvement d'intolérance n'a-t-il pas éclaté sous le nom pseudo-scientifique d'antisémitique en Allemagne ? N'avons-nous pas vu en Hongrie les scandales d'un épouvantable procès ? Enfin à Londres, dans la Cité, il y a encore une école où les petits juifs se tiennent respectueusement debout tandis que les petits chrétiens sont assis !

Pouvons-nous nous étonner ensuite de la haine des Arabes contre les Juifs, d'autant plus ardente qu'ils sont plus proches parents ? L'insurrection de 1871 a été provoquée, pour une large part en Algérie, par le décret de Crémieux, naturalisant les Juifs. Au Maroc, au moins dans les places de l'intérieur, les juifs sont encore obligés de marcher pieds nus dans la rue, en portant leurs pantoufles sous le bras quand ils passent à 100 mètres d'une mosquée.

Le 16 janvier 1880 un juif a été brûlé vif sur une place de Fez pour avoir eu l'audace de se disputer avec un musulman !

Partout nous trouvons encore ces haines, ces froissements, ces dédains résultant de divergences de religion. Aux Indes, le musulman regarde l'hindou comme un païen, lui-même est un sunnite, hérétique pour son frère de l'Afghanistan. Aux yeux de tous, l'Anglais, leur maître, est un chien de chrétien; et malgré ses efforts, celui-ci n'est pas encore parvenu complètement à considérer les religions, comme de simples phénomènes psychologiques et historiques.

Presque tous, Européens, Indiens, Musulmans, haïssent les religions voisines, mais admettent encore moins l'absence de religion.

Un jour, à Tunis, je causais avec un musulman qui me faisait un réquisitoire très vrai, ma foi, contre notre civilisation européenne. Quand il aborda la question religieuse, il me dit :

— Vous, chrétien !

Je lui répondis que je n'avais ni Dieu, ni culte. Je dus le lui répéter et lui expliquer ma pensée qu'il ne parvint à saisir suffisamment que pour reprendre avec un certain mépris, à peine dissimulé par la politesse : — Vous, homme sans religion !...

Il m'eût préféré chrétien. De même nous avons préféré que les Kabyles fussent musulmans plutôt que de les laisser sans religion. On comprend, sous ce nom, des populations descendant probablement des groupes autochtones, ayant des types variés

dont les principaux sont ceux des Auvergnats et des Ligures. Cantonnés dans les montagnes du Djurdjura, elles ne se sont pas laissé assimiler par la conquête arabe. Leur statut est civil, non religieux. Leurs lois civiles, politiques, criminelles, n'ont rien de commun avec le Coran (1). Elles étaient sans religion : nous, qui trouvons le Coran si détestable, nous leur avons envoyé et imposé des marabouts pour les convertir !

La question religieuse est un des plus grands obstacles à la bonne volonté des hommes et des peuples entre eux ; elle sert de prétexte et d'aliment à toutes les passions destructives et dépressives. Elle met toutes sortes de barrières ; je ne veux citer qu'un exemple : le voyage à la Mecque n'est permis qu'aux seuls musulmans.

Le traité de Westphalie a réalisé un progrès immense, en supprimant la question religieuse des rapports diplomatiques des peuples Européens ; nous devons la supprimer aussi de nos rapports avec les populations des autres continents.

Nous ne devons pas essayer d'imposer un surnaturel à des hommes qui ne sont pas aptes à le comprendre, encore moins essayer de changer un surnaturel en un autre ; tous sont également mauvais. Nous devons laïciser notre politique extérieure, comme nous devons laïciser notre organisation intérieure.

Le christianisme lui-même n'y perdra pas grand

(1) V. *la Kabylie* par Hanoteaux et Letourneux, et divers travaux de M. Camille Sabatier.

chose, car ses conversions sont nulles. Sauf en Amérique où les conquestadores Espagnols et Portugais importèrent le catholicisme, il ne s'est étendu nulle part. Le protestantisme est resté stationnaire depuis le XVIe siècle. Cependant les convertisseurs religieux faisaient et ont fait œuvre civilisatrice sans le savoir. Les jésuites, installés en Chine depuis 1581, y avaient conquis une influence considérable, parce qu'ils n'y avaient porté que leurs connaissances mathématiques, se sentant trop faibles pour se permettre d'y être intolérants. Leur œuvre fut dérangée à la fin du XVIIe siècle par les dominicains qui, en leur qualité de fondateurs de l'inquisition, ne pouvaient ainsi pactiser avec le mal.

L'œuvre de propagande religieuse a un caractère supérieur à celle des conquérants et des administrateurs; car elle est œuvre intellectuelle, au lieu d'être une manifestation de la force brutale ou de la spoliation systématisée.

Mais elle est impuissante et néfaste pour deux motifs : à l'ignorance et à l'erreur, elle substitue non des vérités utiles, mais une autre forme d'ignorance et d'erreur; elle a toujours appelé, tôt ou tard, le bras séculier à son aide.

Sans ces deux défauts, elle aurait pu accomplir une sérieuse « mission civilisatrice ». La vraie conquête des peuples asiatiques et américains aurait dû s'accomplir par l'enseignement. Tout enseignement, en effet, a pour but de maintenir ou de modifier les actions réflexes.

Dans le premier cas, le maître, le professeur, le

prêtre, l'éducateur, peu importe son nom; fige les préjugés héréditaires; dans le second cas, il les balaie, il en déblaie les cellules cérébrales, il entre en conflit avec l'hérédité, essaye d'y arracher les enfants, les hommes sur qui il agit et d'en faire des êtres nouveaux, dissemblables de leurs pères et de leurs ancêtres. Tout convertisseur est un révolutionnaire qui se donne pour première mission de substituer, à toutes les influences du passé, des influences nouvelles et étrangères.

Nous devons faire ce qu'ont essayé de faire les religieux, avec ces deux petits changements : — n'enseigner que le vrai au lieu d'enseigner le faux; ne jamais recourir à la persécution pour supprimer une erreur et imposer une vérité.

Les hommes d'Etat, comme tous les éducateurs, comme tous ceux qui se prétendent, à titre plus ou moins juste, des civilisateurs, doivent étudier le phénomène physiologique de l'action réflexe. Connaissant le motif des résistances, ils cesseront de s'emporter contre elles et d'essayer d'en triompher par la violence.

Sous ce rapport, les médecins peuvent rendre de grands services, à la condition qu'ils se renferment dans leur rôle et ne veuillent pas se transformer en administrateurs, en conquérants, en diplomates. Lorsqu'ils endossent la robe de Rabelais, ils doivent avoir peur du rire de leur grand confrère; et il rirait bien, en voyant certains d'entre eux, petits-fils en ligne directe de Thomas Diafoirus, s'imaginer qu'ils ont toute science infuse parce qu'ils ont qua-

lité pour donner un lavement; trancher avec autorité toutes les questions politiques, sociales; prétendre même au nom de l'hygiène, qu'ils sont seuls aptes à les résoudre, et sous prétexte que la société est toujours plus ou moins malade, réclamer avec instance qu'on la leur confie exclusivement afin qu'ils la traitent en « sujet. »

Je parle du médecin plus modeste. Il a un moyen certain pour ruiner l'influence des marabouts, derviches, bonzes et fétiches de toutes sortes : son pouvoir de guérir. Par lui, il gagne la confiance. Le Dr Clavel raconte qu'aux îles de la Société, dès qu'il descendait à terre, tous les malades venaient à sa rencontre et réclamaient ses soins (1). M. Colombeau me disait à Biskra : — Pour faire la conquête du Sahara, au lieu de soldats, envoyez des oculistes.

L'Européen affirme ainsi sa supériorité, non par la force brutale, mais par ses bienfaits. Une cure ébranle les vieilles actions réflexes. Le médecin a fait un miracle que n'avait pu faire le prêtre. Il est donc plus fort. Il devient le nouveau fétiche. Ce fétiche est d'autant plus utile qu'il détruit le fétichisme. Grâce à lui, la science prendra tôt ou tard la place d'Allah et des autres Manitous. Ne l'imposez pas : la seule manière de hâter l'avènement de ce jour, c'est de paraître ne pas le prévoir.

En attendant, c'est à la tolérance complète en matière religieuse que nous devons nous efforcer de

(1) Dr Clavel. *Les Marquisiens*, t. XXXXII, p. 145. Arch. méd. nav.

convertir tous les peuples ayant une religion quelconque : mais pour les amener à ce progrès, nous devons d'abord les convertir à cette idée que nous ne voulons pas les convertir.

C'est exactement le contraire de ce qu'on a fait et de ce qu'on fait encore tous les jours.

LETTRE XLIX

LES GUERRES EUROPÉENNES ET LES COLONIES

Notre « prépondérance dans le monde ». — Et la sécurité ? — La vengeance des indigènes. — La question coloniale et les guerres européennes. — L'Égypte, Bonaparte et M. Thiers. — « La vieille Europe m'ennuie. » — « Malte et les Buttes-Montmartre. » — La rupture de la paix d'Amiens. — Les deux guerres de Cent Ans. — Notre bilan. — Conclusion.

J'ai examiné la politique coloniale au triple point de vue de l'expansion de la race française, des débouchés pour notre industrie, de notre mission civilisatrice; je vais maintenant l'examiner au point de vue de notre prépondérance dans le monde. Y a-t-il des peuples qui doivent avoir une prépondérance sur les autres? Si cette idée est compatible avec un gouvernement monarchique et aristocratique, n'est-elle pas en contradiction avec un gouvernement démocratique qui a le mot « égalité » inscrit dans sa devise ?

J'ajourne cette question sur laquelle peuvent s'élever des discussions ; mais quand je demande : — notre prépondérance n'est-elle pas subordonnée à notre sécurité en Europe ? la réponse ne peut pas être douteuse.

Que seraient les colonies d'une nation dont l'indépendance serait évanouie ou même simplement compromise ?

Nous n'avons donc plus qu'une question de fait à examiner : c'est la répercussion des questions coloniales sur la politique des nations européennes entre elles.

Nous avons pu nous indigner de la barbarie avec laquelle les peuples Européens ont traité les indigènes des autres continents ; mais certes, si ces misérables avaient pu voir le cours que l'occupation de leurs territoires, les spoliations commises à leur égard, leur esclavage, leur extermination ont donné à notre histoire, ils auraient éprouvé toutes les jouissances de la vengeance jusqu'à une satiété qui eût fini par se transformer en pitié.

Si vous dégagez la plupart des guerres, qui, depuis deux siècles, ont déchiré l'Europe de leurs causes apparentes, anecdotiques, vous trouvez presque partout comme cause réelle, permanente, et comme conséquence finale, la question coloniale. La guerre que Cromwell fait à la catholique Espagne est-elle une guerre religieuse ? Non, elle a pour but réel de lui arracher le monopole du commerce du Nouveau-Monde. C'est pour le même motif qu'une conflagration éclate entre les deux grands pouvoirs protestants, la Hollande et l'Angleterre. Une des guerres entre la France et l'Angleterre porte le nom de guerre de la Succession d'Espagne. N'y a-t-il donc là qu'une question de famille, d'hérédité monarchique ? Non. Si l'Angleterre vient contrecarrer les

visées de Louis XIV, c'est afin d'empêcher la France de participer au monopole de l'Espagne sur le Nouveau-Monde. La guerre de la succession d'Autriche est finie en Europe par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 ; mais entre la France et l'Angleterre, dans l'Amérique, la guerre continue pour la délimitation de l'Acadie et du Canada ; ce fut pendant cette période que Georges Washington, envoyé par le gouvernement de Virginie pour s'emparer du fort Duquesne que les Français avaient construit sur l'Ohio, fut entouré et pris avec 400 hommes. Aux Indes, la guerre continue également entre Dupleix et lord Clive. La guerre de Sept Ans éclate en 1756 et se termine en 1763, pour la France, par la perte du Canada. Quand les colonies américaines se soulèvent, le roi de France devient leur allié, non par sympathie pour les insurgés, mais pour venger la perte du Canada. L'Angleterre perd alors le monopole du commerce de l'Amérique du nord. Les hommes d'Etat prévoyants avaient prédit que ce serait sa ruine : elle n'en devient que plus riche. Cependant les guerres pour le monopole colonial vont continuer. En 1793, la guerre renaît entre la France et l'Angleterre; l'Irlande se soulève; Bonaparte, au lieu d'aller attaquer l'Angleterre chez elle, de l'autre côté de la Manche, persuade au Directoire que le meilleur moyen de l'atteindre est d'aller en Egypte. Et quand M. Thiers a écrit son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, il a hautement approuvé cette conception. Selon lui, la possession de l'Egypte contrebalançait les possessions de l'Angleterre dans l'Inde,

rendait la France maîtresse de la route de l'Inde, — alors que l'isthme de Suez n'était pas percé! — et monopolisait à son profit tout le commerce de la Méditerranée qui, paraît-il, était tout entier concentré en Egypte! M. Thiers trouve que ces avantages n'eussent pas été trop payés par la perte de deux ou trois armées (1). Pour les grands politiques, il est entendu que les armées ne se composent pas d'hommes et ne sont que des corps aussi insensibles que les armes dont elles se servent. Ne nous laissons donc pas attarder par la question de sensiblerie.

Mais la France n'avait pas en Egypte les Anglais pour seuls ennemis; elle avait les habitants; elle avait le climat qui a successivement dévoré tous ses conquérants; elle avait contre elle la Turquie, la Russie qui enviait cette possession, l'Autriche qui voulait avoir sa part d'influence dans la Méditerranée : et quel eût été le profit, le gain de la victoire? Demandez aux Anglais, en ce moment, les bénéfices de leur campagne d'Egypte!

Bonaparte revient vaincu, mais n'en fait pas moins son coup d'Etat, comme César, vainqueur, à son retour des Gaules. Il a toujours les yeux fixés sur les autres continents, trouvant que « cette vieille Europe l'ennuie ». Tippo-Sahib, le « citoyen Tippou, » avait été l'allié de la République. Bonaparte envoie le général Decaen dans l'Inde, et à l'époque de la rupture de la paix d'Amiens, médite d'y expédier 30 ou 40,000 hommes. D'après l'aveu de M. Thiers lui-même, Saint-Domingue, pendant ses dix années

(1) Thiers, t. III, p. 110-112.

de liberté, avait acquis une prospérité qu'elle n'avait jamais eue sous le régime de l'esclavage et du système mercantile, et par un moyen très simple : ce nègre, Toussaint-Louverture, avait établi la liberté du commerce !

Le Premier Consul aurait pu souffrir l'affranchissement des nègres ; il ne pouvait souffrir qu'ils achetassent des marchandises anglaises, importées par des navires anglais ! De là, l'expédition de Saint-Domingue avec 25,000 hommes de troupes dont la moitié fut moissonnée par le climat. La paix d'Amiens fut rompue parce que les Anglais ne se pressaient pas d'évacuer Malte. « Malte ! c'est la domination de la Méditerranée ! » disait le Premier Consul, avec cette exagération emphatique qui gouverne si souvent la politique et que les badauds prennent si volontiers pour de la profondeur. Il ajoutait dans sa fameuse conversation avec lord Withworth : « Plutôt que de vous laisser à Malte, j'aimerais mieux vous voir sur les Buttes-Montmartre. » Hélas ! les Anglais devaient y venir. Je me demande si, à Sainte-Hélène, Napoléon avait conservé cette opinion ; car, c'est pour cette petite île que commença cette effroyable période de guerres qui ne devait se terminer qu'à Waterloo.

Napoléon conquit l'Allemagne, parce que l'Autriche et la Russie, subventionnées par l'Angleterre, marchent contre lui au moment où, du camp de Boulogne, il se prépare à l'envahir. Il impose alors le blocus continental pour tuer le commerce de l'Angleterre et ruiner ses colonies. Il fait ses expé-

ditions d'Espagne et de Portugal, parce que ces deux pays sont des puissances maritimes et coloniales qu'il veut opposer à l'Angleterre. Et son expédition de Russie, ou est une simple folie, ou est une attaque dirigée contre l'Angleterre.

On peut regarder cette période qui s'étend de la guerre de la Succession d'Espagne à la chute de l'Empire, comme une nouvelle guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre. Les souvenirs qu'elle a laissés, joints à ceux du moyen âge, nous font croire que l'Angleterre et la France n'ont cessé d'être en guerre, par besoin naturel, comme chien et chat. C'est une erreur. Dans l'intervalle, il y avait eu une période de deux siècles de paix et même d'alliance qui aurait continué, si la question coloniale n'avait pas suscité cette lutte gigantesque.

Quel a été le résultat pour nous ? Au lieu de concentrer toutes ses forces en Europe, la France était obligée de les disperser partout; elle entreprenait de longues et ruineuses croisières ; elle était obligée de ravitailler ces colonies, destinées à l'enrichir ; elle épuisait ressources, matériel, hommes, et tous ses efforts n'aboutissaient qu'à donner des victoires ou des conquêtes à ses ennemis ; en 1815, notre empire des Indes est réduit à 4,900 kilomètres d'étendue; la Louisiane que nous avions depuis 1783 et qui avait été une de nos causes de conflit avec l'Angleterre, avait été vendue aux Etats-Unis par Bonaparte lors de la rupture de la paix d'Amiens ; le Canada avait été abandonné à l'Angleterre en 1763. Nous perdions la plus belle des Antilles, Saint-Domingue. Sur le

nouveau continent, nous ne gardions que la Guyane qui a été d'une utilité incontestable aux deux Bonapartes, car elle leur a servi d'instrument d'exécution pour faire disparaître doucement, dans le silence, sous prétexte de défense sociale ou politique, des milliers d'hommes qu'ils n'auraient pas osé exécuter sur la place publique. Le gouvernement actuel de la République la destine encore au même usage.

Voilà le bilan de notre politique coloniale au bout de cette lutte d'un siècle !

Nos colonies ne nous ont servi qu'à nous engager dans des guerres, et nos guerres ne nous ont servi qu'à perdre nos colonies.

LETTRE L

L'ALGÉRIE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Discours de Lamartine. — Mot de Wellington. — L'armée d'Afrique et l'armée allemande.

Nos fautes dans le passé, au lieu de nous servir de balises nous indiquant les écueils à éviter dans l'avenir, deviennent un argument pour nous pousser à en commettre de nouvelles et de semblables. Quinze ans après Waterloo, nous entreprenons la conquête de l'Algérie.

Immédiatement, nous voilà paralysés en Europe. Et aux partisans actuels d'annexions territoriales, à ceux qui parlent de notre rôle sur le continent, je ne saurais mieux signaler l'influence néfaste de cette politique, qu'en citant le passage suivant d'un discours, prononcé par Lamartine, le 10 juin 1846 :

« Le lendemain même de la révolution de 1830 que se passa-t-il ? Un instinct de réaction bien naturel contre les traités, subis quinze ans, depuis 1815, tourna la pensée de la France vers le Rhin. Mais l'armée et la flotte sont en Afrique ! L'Algérie est entre le Rhin et vous !

« Peu de jours après, une irruption inattendue et lointaine du volcan révolutionnaire éclata à Varsovie. L'entraînement de la France la porta à fraterniser avec la Pologne indépendante. Vous regardez autour de vous, vous cherchez vos armes, vos forces, vos escadrons, vos bataillons : tout est compromis, engagé en Afrique, la Pologne est vaincue, *l'ordre règne à Varsovie*, suivant une expression mémorable. L'Algérie est entre la Pologne et vous !

« La Belgique suit votre exemple, elle a ses trois jours ; l'élan des deux peuples, Français et Belge, les porte l'un vers l'autre. Ils tendent à s'unir, à se confondre, à fortifier leurs deux territoires, leurs deux nationalités, en n'en faisant qu'une. Mais si vous acceptez la Belgique, la guerre éclate, et il faut retirer vos troupes d'Afrique ; les conférences de Londres s'ouvrent, elles usent, par le temps et les protocoles, l'élan des deux peuples l'un vers l'autre ; la Belgique est séparée de la France. L'Algérie est entre Bruxelles et vous !

« La même impuissance d'agir sur le continent, à cause de votre occupation trop large d'Afrique, vous fit abandonner l'Italie à l'époque où les Autrichiens s'avancèrent, contre les traités, jusqu'à Bologne. Ce n'est pas tout. En 1840, l'empire ottoman tombe en morceaux ; la France tient, si elle le veut, le poids de l'équilibre du monde ; le traité du 15 juillet se signe comme un défi contre vous à Londres... Il a fallu renoncer à toute grande politique en Syrie, en Egypte, à Constantinople et y subir le bombardement de Beyrouth et de St-Jean-d'Acre, et l'ascen-

dant des quatre cours liguées contre la France. Pourquoi? Vous auriez compromis l'Afrique. L'Algérie était entre vos destinées en Orient et vous ! »

Wellington avait dit en 1840 :

« Rassurez-vous, messieurs, tant que la France sera occupée à rougir l'Algérie, tant que la France aura 100,000 hommes en Afrique, vous n'aurez rien à redouter : l'Europe n'aura rien à redouter de la France ! »

Au lieu de renoncer à cette politique, nous continuons : depuis cinquante-cinq ans, nous jetons millions et soldats en Algérie. Ah ! c'était pour nos troupes un champ de manœuvres qui devait les rendre maîtresses de l'Europe ! Les massacres, les razzias, les enfumades d'Arabes, n'étaient que de simples exercices, susceptibles de les aguerrir. Ils les ont aguerries pour le coup d'Etat. Puis est venue la guerre de Chine, le Mexique ! Et tous les généraux, formés à ces expéditions d'aventures, qui n'avaient jamais eu que de petits corps dispersés sous leurs ordres, se sont évanouis devant l'armée allemande qui avait préparé ses triomphes par cinquante ans de paix, de travail, d'étude et de concentration.

LETTRE LI

LE CHAMP DE MANŒUVRES

Le général Lewal. — Baptême du feu. — Loin du feu. — Le climat. — L'expédition de Sabouciré. — L'expédition des Achantis. — Nos troupes à Kélung. — Pas d'acclimatement. — Les rapatriements. — Ecrémer l'armée pour la fortifier.

Quand le général Lewal reprenait à propos du Tonkin la théorie du champ de manœuvres et disait que l'armée française ne devait pas demeurer hypnotisée devant la « trouée des Vosges, » il n'oubliait que ce détail historique : peu de chose, on le voit !

Il n'est peut-être pas mauvais pour une armée de recevoir le baptême du feu ; mais, comme disait le maréchal Bugeaud : — « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » Si les timides s'aguerrissent, les braves ont des chances de disparaître, et l'armée d'être écrémée.

A cela, vous me répondrez par l'exemple de Ney et la légende des invulnérables. Ce sont des exceptions. Napoléon le savait si bien que, dans sa proclamation à l'armée, la veille d'Austerlitz, il disait naïvement : « Soldats, je me tiendrai loin du feu... »

Mais si, dans les guerres européennes, le feu fait un nombre de victimes relativement minime, comparé aux ravages produits par la maladie, qu'est-ce donc

dans les colonies du climat torride et même du climat chaud? D'après Boudin, à Sierra Leone, la mortalité de l'armée a été de 43,8 pour cent et au Cap Coast de 66,8 pour cent. D'après Dutroulau, la mortalité de l'armée au Sénégal s'est élevée jusqu'à la moitié de l'effectif, et quelquefois cette proportion a été dépassée. En 1878, M. Brière de l'Isle, alors gouverneur du Sénégal, envoya une expédition à Sabouciré, capitale du Logo, à 180 lieues à peu près de Saint-Louis. C'était au moment de l'hivernage. Le médecin en chef, M. Bourgarel, le fit observer. On passa outre, vu la gravité de l'affaire : Niamody, roi du Logo, avait enlevé quelques bœufs à Sambala, roi de Médine et notre allié! Sabouciré fut prise et brûlée : le butin se composa de trois mille bœufs et de deux mille prisonniers qu'on remit à Sambala, qui en tira un bon profit en les expédiant sur les marchés d'esclaves du Soudan. Mais la fièvre jaune éclata alors sur les vainqueurs. En trois heures, elle enlevait les hommes sur qui elle s'abattait. Le chiffre des décès s'éleva à 79 pour cent. M. Bourgarel, contre l'opinion de qui l'expédition s'était faite, périt victime de son devoir. Le médecin du bataillon de tirailleurs, M. Baril, ayant eu le malheur, dans un travail technique, de signaler l'imprévoyance, au point de vue hygiénique, qui avait signalé cette expédition, ne fut pas proposé pour la croix, alors que tous ses camarades la reçurent et alors qu'il avait rempli son devoir de la manière la plus héroïque.

La première expédition anglaise dans le pays des Ashantis eut un sort analogue : sur 110 hommes

on comptait 12 décès, 77 rapatriés hors d'état de continuer la campagne, 21 valides.

Nous apprenons, en détail, le nombre des tués et des blessés au Tonkin ; on se garde bien d'en faire le total ; mais on se garde encore bien davantage de nous donner le nombre des malades et des valides. Nous pouvons nous douter de ce que doit être l'état sanitaire de troupes qui passent leurs jours et leurs nuits dans la boue et dans l'eau. Des Algériens, qui se croyaient à l'abri de la fièvre, m'ont dit l'avoir gagnée et gardée pendant des années, simplement pour avoir été mouillés. Qu'on juge par là du sort de nos soldats sous un climat plus dangereux. Des lettres publiées par l'*Union médicale*, nous ont appris l'état de nos troupes à Kélung. Une lettre, en date du 6 novembre, dit : « Au bout de 15 jours, la fièvre tenait sous de mauvais abris en paille la moitié de nos hommes et le choléra a couché déjà plus de quarante de nos camarades dans leur dernier abri. » Des lettres postérieures constatent que l'état sanitaire, loin de s'améliorer, s'aggrave. C'est le cas habituel. Il ne faut pas parler de l'acclimatement du soldat. Le Dr Borius déclare que les meilleures troupes sont celles dont le séjour est le plus court au Sénégal (1). C'est également vrai pour tous les pays placés dans de semblables conditions.

Les chiffres, indiquant la mortalité, sont de beaucoup inférieurs à la réalité. Quelquefois, à ne regarder que les statistiques, on croirait apercevoir une diminution dans la mortalité. On commettrait une

(1) *Topogr. médicale du Sénégal.* Arch. méd. navale. T. 37, p. 459.

grave erreur en l'attribuant à une amélioration de la salubrité du pays. Elle prouve seulement que les rapatriements ont été plus fréquents et qu'au lieu de laisser mourir ces hommes sur place, on les a réexpédiés en France. Les deux tableaux suivants, empruntés par le Dr Giraud (1) aux docteurs Candé et Danguy-Desdéserts, démontrent ce fait de la manière la plus évidente :

Nombre des décès chez les Européens en Cochinchine (2).

ANNÉES	DYSENTERIE	DIARRHÉE	TOTAL
1870	56	59	115
1871	53	49	102
1872	56	21	77
1873	47	45	92

Nombre des malades rapatriés (3).

ANNÉES	RAPATRIÉS	DYSENTERIE CHRONIQUE	DIARRHÉE	TOTAL
1870	1394	165	451	616
1871	1559	152	534	686
1872	1437	91	479	570
1873	1290	127	511	638

(1) *Thèse de doctorat*, de Ernest Giraud, médecin de 2e classe de la marine, soutenue à Bordeaux le 1er août 1883. *Des procédés artificiels de digestion dans le traitement de l'entérite chronique des pays chauds.*

(2) Candé. *Mortalité des Européens en Cochinchine.*

(3) Danguy-Desdéserts.

Les uns meurent en route ; dans quelle situation se trouvent ceux qui atteignent la mère-patrie ? Le médecin en chef de Saint-Denis disait : « Beaucoup d'hommes revenant de Madagascar ne sont que des piliers d'hôpital. » Un malheureux atteint de dysenterie la conserve indéfiniment ; pendant des années, condamné à ne se nourrir que de lait, ne pouvant supporter aucun aliment solide, débilité, sans forces physiques, abattu moralement, il est une non-valeur au point de vue civil et au point vue militaire.

Et maintenant, je pose au général Lewal cette question : — Comment des expéditions dans les pays du climat torride ou même du climat chaud, en écrémant l'armée, peuvent-elles la fortifier ?

LETTRE LII

LA RÉPUBLIQUE DES PAYSANS ET LA POLITIQUE COLONIALE

Dans son discours de Périgueux, M. Jules Ferry a prononcé cette parole : « La République sera la République des paysans ou elle ne sera pas. »

Que demande Jacques Bonhomme? La tranquillité, peu d'impôts et qu'on lui laisse son fils, si possible. La politique coloniale est une politique de gaspillages et d'aggravation de charges; elle consomme des hommes. Quand l'Algérie exigeait 100,000 hommes, c'étaient en plus 15,000 conscrits par an sous les drapeaux. Le fils de bourgeois, sorti de Saint-Cyr, a la chance de périr comme les camarades, mais aussi de devenir général, et on sait qu'un homme qui porte ce titre est propre à tout. Le fils de paysan n'a que les mauvaises chances pour lui et n'a qu'un désir, le retour au pays. La politique coloniale est une politique d'aventures, et Jacques Bonhomme les a en horreur.

Il en résulte que si « la République doit être la République des paysans ou n'être pas », M. Jules

Ferry a conspiré contre elle, et circonstance aggravante, sciemment, puisqu'il a inauguré et poursuivi cette politique coloniale qui est en contradiction flagrante avec les besoins, les *desiderata*, les aspirations des paysans.

LETTRE LIII

DILEMME

Courir deux lièvres à la fois. — Tous vieux soldats. — Le Tonkin et l'Alsace. — Dilemme. — Question à M. de Bismarck. — Réponse inquiétante.

Depuis deux siècles, la faute capitale de notre politique a été celle que traduit cette locution pittoresque : courir deux lièvres à la fois; faire en même temps de la France une puissance continentale et une puissance coloniale.

Deux fois, nous sommes restés râlant et brisés; mais au lieu d'examiner les causes de nos cataclysmes, nous nous sommes enivrés de la fumée sanglante qui les recouvre.

Le vieux soldat raconte ses campagnes sans s'inquiéter pourquoi il est allé ici, il est allé là, il a fait ceci ou cela, a tué et a été plus ou moins tué; et tous les Français sont vieux soldats, non pas que tous aient porté le sac, mais tous ont lu *Victoires et conquêtes* ou au moins, par extraits, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers. A l'école primaire, on leur a parlé des victoires remportées par leurs pères et, en notre qualité d'héritiers des

Gaulois, nous savons si bien raconter nos défaites qu'elles ont l'air de triomphes, et que, grisés par notre propre éloquence, nous finissons presque par les prendre comme tels. Nous ne connaissons et n'enseignons que les épisodes pittoresques de la lutte: les souffrances, les douleurs, les horreurs deviennent sujets de tableaux, de romans et de vanité; qu'un rayon de gloire illumine le champ de bataille le plus funèbre, qu'un son de clairon domine de sa note claire les râles des mourants, aussitôt éclate la fanfare :

— Vive l'Empereur ! Vive la République ! Vive l'armée !

Il est mal venu le penseur qui, sur cette exaltation, vient étendre un frigide examen des causes et des conséquences de ces cataclysmes.

Je rappelais tout à l'heure le poids dont l'Algérie avait pesé sur toute notre politique continentale depuis 50 ans ; légère quantité que négligent les admirateurs de notre « grande colonie » ; je ne discute pas maintenant si l'Algérie, doublée de la Tunisie, ne pèse pas encore d'un poids égal sur notre politique ; si M. de Laveleye n'avait pas raison en disant que « la France avait un moyen de faire payer cher à l'Allemagne la conquête de l'Alsace en lui cédant en même temps l'Algérie (1) » ; mais sans tenir compte des aventures passées, négligeant les imprudences secondaires dans lesquelles nous sommes engagés, Madagascar, le Sénégal, ne voyant que le

(1) *Des causes de guerre en Europe*, 1873, p. 55.

plus grave des plagiats détestables du passé, je dis :
— Prenez garde ! aujourd'hui le Tonkin est entre l'Alsace et vous !

Je me place ici au point de vue des hommes qui ne comprennent le patriotisme qu'avec casque en tête, baïonnette au bout du fusil et la musique de l'artillerie.

Avez-vous renoncé à la politique de revanche ? Alors pourquoi notre formidable armée et tous les milliards qu'elle a engloutis depuis 1871 ? Si vous me répondez qu'elle est destinée à assurer notre sécurité contre une agression toujours possible, alors vous êtes criminels de gaspiller nos forces de l'autre côté de la planète. Si vous me répondez que M. de Bismarck est maintenant votre ami et que vous n'avez rien à craindre, alors votre armée est inutile. Faites-en l'économie !

Chose curieuse. La même question a été posée à M. de Bismarck par M. Windthorst qui lui a dit : « Le maréchal de Moltke déclare que l'Allemagne doit se résigner pour 50 ans au lourd fardeau qui l'écrase ; cette politique coloniale ne va-t-elle pas encore l'augmenter ? » Le prince de Bismarck a répondu : — « C'est d'amis que nous sommes entourés en Europe ! (1) »

La tarentule coloniale qui a saisi M. de Bismarck serait la plus certaine de nos revanches, en admettant qu'un peuple doive jamais souhaiter la misère et l'affaiblissement d'un autre peuple, si nous n'en étions pas atteints d'une manière plus grave et si

(1) Janvier 1885.

M. de Bismarck, au milieu de ces protestations optimistes, n'avait pas eu le soin de déclarer lui-même qu'il n'en était pas dupe.

Il a dit l'année dernière au Reichstag avec sa brutale franchise, qu'il ne défendrait pas ses colonies sur leurs territoires, mais sur le continent; que Metz n'était pas loin de la France et que l'Angleterre n'était pas si bien protégée contre l'Allemagne que pourrait le faire supposer la mer qui l'en sépare !

Le danger est moindre pour l'Angleterre, qui est une île et qui, dans un excès de prudence peut-être ridicule, n'a pas voulu être reliée au continent par un simple boyau sous-marin. Mais la France est sur le continent et elle sait, par expérience, que la trouée des Vosges n'est pas infranchissable.

LETTRE LIV

LES COLONIES ET LES RISQUES DE GUERRE

Nootka. — L'indemnité Pritchard. — Autre indemnité. — Océanie. — Afrique. — Acte d'accusation. — Recrudescence de la politique de conquête. — Prurit d'annexions. — Appétit d'autruche. — La saignée. — La prépondérance de la France et sa sécurité en Europe.

De pareilles déclarations sont inquiétantes quand on voit les risques de guerre qu'a pu provoquer la possession des territoires les plus insignifiants.

En 1785, un méchant petit port, situé au cinquantième degré latitude nord, couvert de neige les trois quarts de l'année, défendu par un misérable bastion, faillit occasionner une guerre sanglante entre l'Angleterre et l'Espagne.

— Perez, le premier, a abordé Nootka, disaient les Espagnols; et en vertu de cette priorité, Martinez y saisit deux vaisseaux anglais qui y avaient mouillé.

— Cook l'a décrite le premier, répondaient les Anglais; du reste votre procédé est inqualifiable et exige une éclatante réparation.

En attendant qu'on s'entendît et pendant que les cabinets échangeaient les notes habituelles, les deux

nations hâtaient leurs préparatifs de guerre. L'Angleterre y dépensa trois millions de livres sterling ; l'Espagne eut peur, paya des dédommagements et accorda tout ce que voulut son ennemie. Le 23 mars 1785, le pavillon anglais flotta sur le port de Nootka, et le bastion espagnol fut rasé.

Tout le monde connaît, de nom au moins, la fameuse indemnité Pritchard. Elle a été une des causes de la chute de Louis-Philippe. Voici à quoi se réduisait cette question, d'après l'esquisse très exacte qu'en a tracée Lamartine :

« On aperçut avec la loupe sur la carte de l'Océanie un point imperceptible, un îlot égaré sur les mers, une curiosité de navigateur. On résolut de la disputer à l'Angleterre qui n'avait jamais daigné l'occuper. On s'y querella avec un ministre méthodiste. On faillit avoir la guerre avec l'Angleterre pour une tête d'épingle. Enfin on indemnisa le missionnaire, et la France fut quitte de sa gloire pour trente mille francs une fois payés ! (1) »

La France, l'année dernière, a encore été obligée d'indemniser un ministre protestant, M. Shaw, molesté à Madagascar, et le gouvernement n'ayant pas osé porter la question à la tribune, a pris l'indemnité sur les fonds secrets. Peu de chose, du reste, en comparaison des frais généraux de l'expédition.

Nous nous sommes mis aussi en tête d'occuper les Nouvelles-Hébrides, malgré la convention de 1862 avec l'Angleterre qui déclarait qu'aucune des deux

(1) Lamartine, 1847, *Discours*, t. V, p. 87.

nations ne devait les prendre et à laquelle elle n'a pas renoncé. L'Angleterre et l'Allemagne ont failli se tirer des coups de canon à propos de la Nouvelle-Guinée. Le *Times* considérait récemment que le partage de l'Océanie serait probablement le commencement d'une lutte (1).

En Afrique, les Allemands ne semblent s'être établis à Angra-Pequana que pour avoir à leur gré une occasion de conflit avec l'Angleterre. Il est vrai que celle-ci peut les prendre par la soif, puisque les habitants de ce pays fortuné ne peuvent boire qu'à la condition d'aller chercher de l'eau au Cap. Le conflit a recommencé à propos de Sainte-Lucie (2).

On sait enfin que les Allemands ont récemment fait, à bord de l'*Ariadne*, une petite incursion sur des territoires que nous considérons comme nôtres en Afrique. Un drapeau planté, un autre abattu : et les canons peuvent partir en Europe !

Des journalistes français déclarent tous les jours la guerre à l'Angleterre. La *République française*, organe de la majorité qui soutient le gouvernement, a formulé un acte d'accusation contre l'Angleterre dans lequel elle évoque « l'affaire de l'Enfida et les scandaleuses intrigues de l'avocat d'expropriation Broadley en Tunisie, le projet de traité avec le Portugal au Congo, la complicité la moins dissimulée avec les pires flibustiers howas à Madagascar, la destruction du double contrôle en Egypte suivie de

(1) Février 1885.

(2) Voir les *Livres blancs et bleus* publiés en Allemagne et en Angleterre en décembre 1884 et janvier 1885.

la dictature gallophobe de M. Clifford Lloyd, tous ces faits et bien d'autres que nous n'oublions pas (1) ». Il est évident que l'Enfida, les Howas et les bondholders Egyptiens valent les risques et les pertes, en hommes et en capitaux, d'une guerre entre l'Angleterre et la France !

Une question de borne au milieu de déserts, de pays sans population et sans culture, a été, il y a quelques jours à peine, sur le point d'allumer la guerre entre l'Angleterre et la Russie.

La vieille politique de conquête semble avoir repris une nouvelle impulsion en Europe depuis 1866 : la Prusse ouvre cette ère avec Sadowa ; elle continue avec l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. L'Autriche prend à son tour la Bosnie et l'Herzégovine. La Russie projette des postes de Cosaques jusqu'aux portes de l'Inde. L'Angleterre s'empare de Chypre, et M. Gladstone, qui avait protesté contre cette annexion, protège l'Egypte, avec une vigueur toute anglaise et essaye « d'écraser le Madhi. » La France, la vaincue d'hier, proclame, aussi elle, la sainteté de la conquête, la mission civilisatrice du vainqueur, et se met en train de protéger, à coups de canon, la Tunisie, Madagascar et le Tonkin, sans compter les Nouvelles-Hébrides. L'Italie est furieuse de notre annexion de la Tunisie, quoique toutes les améliorations que nous pourrons y faire doivent surtout profiter à ses nationaux, puisqu'on y compte huit italiens au moins contre deux français : cette annexion la jette dans l'alliance Austro-Allemande.

(1) *La République française*, août 1884.

Elle veut aussi, elle, quelque chose, n'importe quoi, mais elle veut avoir sa colonie. *Quærens quem devoret.* Elle tripote à Tripoli ; et enfin, elle va triomphalement s'échouer dans la mer Rouge, comme si, avant de songer à aller coloniser les autres continents, elle ne ferait pas bien de coloniser la Calabre, et comme si elle n'avait pas assez de la malaria, sans aller chercher encore les maladies du climat torride !

M. de Bismarck joue au Napoléon à l'égard de l'Angleterre, et il a l'habileté de nous mettre dans son jeu. La politique protectionniste est en recrudescence, et, sous prétexte de nous « défendre contre l'invasion des produits étrangers, » ne provoque que des idées de haine et de lutte armée de pays à pays.

Chaque peuple européen semble pris d'une gloutonnerie d'autruche ; il avale tout, pourvu qu'il avale, rochers arides, marécages où ne se récoltent que des fièvres paludéennes, territoires sans eau, populations qui résistent, peu importe ! il se précipite sur tout, sans s'inquiéter de la digestion ; mais ce prurit d'annexions coloniales, cette agitation rapace indiquent un état mental peu rassurant. Les territoires des indigènes n'ayant donné à chacun que des déceptions, on voudra essayer du territoire du voisin. Un choc en Afrique, en Asie, en Océanie peut faire éclater une conflagration européenne, d'un jour à l'autre, au gré d'une diplomatie autocratique dont les peuples ne connaissent ni les trames ni les desseins; qui, pour des intérêts dynastiques, peut

provoquer des conflits même contre la volonté et les intérêts des peuples qu'elle prétend représenter. Est-ce que la guerre n'a pas été considérée par tous les despotes, comme un moyen de grouper leurs peuples autour d'eux et de supprimer les questions intérieures ? Est-ce qu'un homme d'Etat embarrassé ne peut pas lâcher la guerre, comme on ouvre une soupape ? Est-ce que pour les politiques qui considèrent que la force des gouvernements est surtout composée de la faiblesse des gouvernés, la guerre n'est pas ce qu'est la saignée de Purgon pour la médecine antiphlogistique ?

Prenons donc garde ; et il faut avouer que le temps s'écoule bien vite pour certaines personnes, puisque depuis 1881, dix ans après 1870, nous avons choisi et maintenu, presque constamment au pouvoir, un gouvernement qui a pris pour programme de sa politique extérieure :

— Fonder la prépondérance de la France sur l'oubli de sa sécurité en Europe !

LETTRE LV

LE PROBLÈME

Politique de mollusque. — Votre déjeuner. — Tout est exotique. — Lucullus et le petit bourgeois. — L'opinion de votre cuisinière. — L'inventeur.

On me dit :

« — Alors, vous voulez que les Français restent confinés sur le petit point du globe qu'ils occupent. Le reste ne doit pas exister pour eux. Comment conciliez-vous cette politique de mollusque, demeurant attaché au pieu où le hasard l'a placé, avec la politique d'invention, d'innovation, de progrès? Christophe Colomb a-t-il donc eu tort de découvrir l'Amérique? Les Anglo-Saxons ont-ils eu tort de fonder les Etats-Unis? N'aurait-il pas mieux valu que cet immense continent appartînt encore aux populations indiennes qui le sillonnaient?

« Si l'homme était toujours resté confiné dans son coin, vous seriez le premier bien privé. Selon toute probabilité, quel est donc le produit que vous avez consommé à votre déjeuner qui n'eût pas une origine exotique? Le pain? Mais le blé est originaire d'Asie d'où il s'est répandu sur le globe, et le blé, qui a servi à fabriquer votre morceau de

pain, a peut-être poussé sur les bords du Volga ou du Mississipi fort heureusement pour vous, car autrement vous eussiez été obligé de rogner votre morceau, puisque la France ne produit pas assez de froment pour nourrir ses habitants. D'Asie également nous viennent l'avoine, l'orge, le lin, la luzerne, les fèves, les pois et des arbres tels que l'olivier, le pêcher, le prunier, l'amandier, la vigne. Et les animaux domestiques? chien, bœuf, chèvre, mouton, porc, cheval, passent pour en être originaires. Ces pérégrinations végétales et animales impliquent des pérégrinations humaines.

« Et si demain, vous étiez obligé de remplacer le sucre par le miel? Oh! je sais bien, il y a le sucre de betterave; mais le sucre de canne, qui conserve sa supériorité, n'en est pas moins un produit précieux. Mais le chocolat? Vous ne ferez pas pousser de sitôt dans la plaine Saint-Denis du cacao, ni du café, ni du thé, matières alimentaires qui ne sont point à dédaigner. Michelet n'a-t-il pas attribué tout l'esprit du XVIII[e] siècle au café? Que deviendrait l'Angleterre si, un matin, elle était privée de sa tasse de thé? Vous considérez aujourd'hui le poivre comme un produit de consommation commune, mais vous savez qu'il est d'acquisition fort récente. Je voudrais vous voir en face de la cuisine des anciens, à la table même de Lucullus. Vous trouveriez à coup sûr qu'il vous manque bien des choses, et vous regretteriez votre comfort de petit bourgeois d'aujourd'hui. Que dirait votre cuisinière si elle ne trouvait plus chez son épicier ni cannelle, ni clous de

girofle et un tas d'autres détails auxquels vous ne faites même pas attention, parce que vous y êtes habitué, mais dont vous sentiriez la privation si vous deviez y renoncer tout d'un coup ? Supprimez la pomme de terre. Que deviendra la cuisine anglaise et même la vôtre ? Elle n'a été importée du Pérou qu'à la fin du XVIe siècle.

« Regrettez-vous l'importation du mûrier ? C'est un exotique. L'orme date du XVIe siècle, le marronnier du XVIIe. Les châles de l'Inde ont fait le bonheur de nos grand'mères et gardent encore leurs prix.

« Ces explorations, ces acquisitions, ces conquêtes, ont coûté des milliers de vies humaines : mais combien en ont-elles sauvé ? N'est-ce pas grâce à elles que chaque jour votre pharmacopée s'enrichit : les sierras du Pérou nous ont donné le quinquina et le coca ; le Brésil, l'ipéca ; l'Inde et les Philippines, la noix vomique ; le Japon et les îles de la Sonde, le camphre : le Mexique, le jalap ; le Cap, l'aloès ; l'Inde, le cubèbe, etc., etc.

« Chaque jour ajoute à cette contribution : le *Sarracenia purpurea,* spécifique énergique contre la goutte, date de 1864 ; le jaborandi, le seul sudorifique véritable, de 1874 ; le kava, puissant agent blennostatique, est de la même année (1). L'eucalyptus est venu assainir les marécages et prévenir la fièvre que coupe la quinine.

« Votre conclusion est-elle une politique de ratatinement, de dépression ? chacun de nous devant se

(1) Féris. *La matière médicale exotique.* Arch. méd. navale, 1883. T. 39.

replier sur lui-même, immobile à sa place ? Ainsi fait le végétal, encore souvent voyage-t-il par sa semence que le vent emporte. Votre politique est-elle une politique de borne ? C'est le contraire de la politique d'agrandissement, de développement de l'être humain !

« Vous avez manifesté souvent une admiration passionnée pour ces savants qui ont découvert une nouvelle loi physique ou chimique, pour les inventeurs qui l'ont appliquée ? Qu'est-ce donc qu'un homme qui pénètre dans une partie jusqu'alors inexplorée de la planète ? C'est un inventeur de nouvelles utilités pour l'homme, destinées à augmenter sa puissance. Il y a peut-être des mines inexplorées au centre de l'Afrique. Faut-il les laisser entre les mains d'individus incapables de les exploiter ? Que deviendrait aujourd'hui toute notre chaudronnerie, si nous ne pouvions aller chercher du cuivre dans l'Amérique du Sud ? Et les mines d'or ?... »

LETTRE LVI

LA MINE D'OR

La féerie. — Le canard tonkinois. — L'Eldorado. — La mine d'or. — Pauvreté. — Le proverbe anglais.

— Et les mines d'or !

— Nous y voilà. Dans les féeries, il y a toujours un personnage qui a pour idéal de posséder une mine d'or. Le malheureux ne sait pas ce qu'il désire ; autrement, il s'empresserait de l'échanger contre une bonne mine de houille ou de fer.

Sur les placers de la Californie, pendant la fièvre de l'or, plus d'un mineur aurait donné sa propriété, à certains jours, contre une bouteille d'eau potable.

De temps en temps, cependant, quand un certain nombre d'appâts au gogo se sont usés et qu'il refuse de mordre aux emprunts du Honduras, la mine d'or reparaît ; si Jacques Bonhomme se montre peu disposé à envoyer son fils au Sénégal ou au Tonkin, immédiatement on fait miroiter la mine d'or à ses yeux. L'*Indépendant de Bar-le-Duc*, au mois de novembre 1884, disait sérieusement :

« L'or est tellement abondant que, dans certaines régions, on élève des canards uniquement pour ra-

masser, dans leurs excréments, devenus un précieux guano, l'or qu'ils ont avalé en barbotant dans les ruisseaux. »

Le canard aux ..... d'or a remplacé l'Eldorado, l'homme doré qui régnait au XVIe siècle dans le centre de l'Amérique et qui, des pieds à la tête, revêtu d'une tunique de paillettes d'or, s'en débarrassait tous les soirs dans un bain pour en reprendre une nouvelle le lendemain.

Beaucoup de gens se figurent encore que les Etats-Unis ne doivent leur prospérité qu'aux mines de la Californie, l'Australie qu'à ses mines d'or. Un officier supérieur me disait récemment : « — Que deviendrait l'Angleterre sans l'or que lui donne l'Inde ? »

Il y a pourtant plus d'un siècle qu'Adam Smith a démontré que, de toutes les recherches, la plus ruineuse était celle de la mine d'or. Elle a remplacé la pierre philosophale et offre à peu près autant de chances qu'une de ces nombreuses loteries dont les affiches étalent notre crédulité imbécile. Les peuples catholiques ne sont pas les seuls dupes. Les Anglais se laissent prendre aussi à ces appâts.

Après la guerre du Transwaal, les champs d'or ont remplacé les champs de bataille.

On offrait au public pour quelques centaines de mille livres sterling une mine d'or qui devait contenir 19,000,000 livres sterling (soit 225 millions de francs d'or.)

La modestie de la demande, comparée à l'immensité de la richesse, remplissait de doute *The*

Economist (1). La mariée était trop belle ; la dot était trop forte.

The Economist, plein de déférence pour les personnes qui proposaient cette affaire d'or, ne mettait pas en doute la richesse de la mine ; mais cet or, il fallait encore qu'on pût l'exploiter.

Des banquiers de l'Afrique méridionale avaient acheté à des ouvriers, depuis plusieurs années, de la poudre d'or. Donc, il y en avait.

Mais il y en a aussi dans l'Inde, il y en a aussi sur la côte occidentale de l'Afrique, il y en a en Australie, il y en a en Nouvelle-Zélande, il y en a dans la Colombie Britannique, il y en a dans beaucoup de parties de l'Amérique du Sud, il y en a dans les Etats-Unis ; la seule question est de savoir si des actionnaires anglais — nous pouvons ajouter : et européens — peuvent en tirer bénéfice.

L'histoire des Compagnies ayant pour but la production de l'or dans les vingt dernières années n'est pas encourageante ; la plupart ont mangé leur capital et se sont éteintes. Il est vrai que dans les deux années précédentes, cinq Compagnies dans l'Amérique du Nord et du Sud ont donné des dividendes à leurs actionnaires ; mais les dividendes ne provenaient pas de l'or qu'elles avaient récolté sur leurs propriétés.

Les actions d'une seule Compagnie, la Tolima, de Colombie, font une légère prime. « De tous les placements, dit *The Economist*, les mines d'or ont été le plus désastreux. »

(1) Janvier 1884.

The Economist ne nie pas, qu'en Amérique et en Australie, il n'y ait eu des fortunes bâties sur des mines d'or ; il croit que les propriétaires qui les exploitent, étant sur les lieux, peuvent tirer des bénéfices de certaines d'entre elles. Des ouvriers se sont souvent enrichis là où les Compagnies qui les employaient avaient sombré.

Le journal anglais prémunit les gogos contre un genre d'illusion largement exploité pendant la fièvre minière de l'Amérique, en 1851, 52, 53, et plus récemment, pendant l'entraînement vers les mines d'or de l'Inde. Les lanceurs d'émissions publient des analyses d'échantillons d'une richesse telle qu'elle éblouit les yeux des naïfs. Mais dans les formations de quartz qui contiennent de l'or, le métal se réunit sur certains points. C'est l'abondance, ici ; au-delà, c'est la misère. On prend comme échantillon le point riche ; on multiplie le point riche par la surface des points pauvres, et on arrive ainsi à créer des plaines et des montagnes d'or, là où il n'y a que quelques cailloux. Quand la mauvaise et la bonne pierre auront été écrasées ensemble, quelle sera la moyenne ? Récemment, vingt tonnes de pierre choisie avaient produit 500 onces d'or ; et on se demandait si, dans l'avenir, l'exploitation payerait la dépense.

Les frais sont très grands ; l'état-major des Compagnies est onéreux ; le capital est souvent trop considérable ; enfin, le prix de la main-d'œuvre, de l'extraction, du broyage, du transport, est toujours élevé.

Relativement aux mines du Transwaal, le journal anglais conseillait aux capitalistes d'attendre les résultats. Ce n'est pas uniquement pour donner ce conseil de prudence que j'ai cité cet article; mais il prouve, contrairement à un préjugé répandu, que l'or est un produit comme un autre, qui s'obtient et s'achète comme un autre, et qu'il ne suffit pas d'être propriétaire d'une mine d'or pour adoucir le cœur d'un père aussi tyran qu'avare et séduire la princesse merveilleuse. Au contraire, les mines d'or ont fait expier les convoitises qu'elles excitaient, en ruinant la plupart de leurs propriétaires. C'est que c'est peu de chose de posséder des propriétés, champs ou mines ; l'important est de pouvoir et savoir en tirer parti.

Un proverbe anglais dit : « Cuivre donne richesse; argent, aisance; or, ruine. »

LETTRE LVII

L'ARGUMENT DE L'UTILITÉ

L'utilité. — Le rapetissement du globe. — La surface d'alimentation des peuples chasseurs. — New-York ou le désert? — La théorie de l'utilité de Vattel.

— « Soit, me répond le protagoniste de la politique coloniale, les mines d'or ont donné des déceptions. Mais elles n'en ont pas moins produit quelques milliards, qui ont été fort utiles, soit comme monnaie, soit comme boitiers de montre, boucles d'oreilles, bracelets, broches pour vos femmes et vos filles. Mais le cuivre dont vous parlez n'est pas inutile ? Mais le minerai de fer que vous importez d'Algérie n'est pas inutile? Si vous n'étiez pas venu exploiter ces utilités, elles auraient donc toujours dû rester stériles?

« Vous admirez le génie de Watt, et vous le considérez comme un des hommes les plus utiles de l'humanité. Vous trouvez que le télégraphe électrique est un instrument fort commode, dont vous vous servez tous les jours. Mais la vapeur, l'électricité, en enveloppant le globe d'un réseau de lignes de communication, ont pour conséquences de faire de cette boule qui, aux anciens paraissait si grosse, une

chose toute petite, que la pensée parcourt en quelques minutes et que l'homme peut parcourir en quelques jours. Le D[r] Charles Drysdale, de Londres, a envoyé, l'année dernière, une de ses malades en Nouvelle-Zélande, juste aux Antipodes, pour lui faire prendre l'air de la mer. Si nous en sommes là aujourd'hui, que sera-ce donc demain? Voulez-vous revenir en deçà de Magellan?

« Schoolcraft estime que chaque chasseur, vivant du produit de sa chasse, a besoin de 78 milles carrés pour son entretien. D'après l'amiral Fitzroy, il en faut 68 à un Patagonien. D'après M. Oldfield, il ne faut pas à l'Australien moins de 50 milles carrés pour soutenir sa misérable existence.

« N'est-ce pas là du gaspillage ? Regrettez-vous que sur le territoire de l'Amérique du Nord, des villes, comme New-York ou Chicago, aient remplacé les misérables huttes de Peaux-Rouges, et, que quelques affreux Australiens, anthropophages, faméliques, aient disparu, devant cette population industrieuse et active, à laquelle vous êtes allé emprunter l'*Act Torrens;* qui vous envoie aujourd'hui de la laine, et demain, vous enverra de la viande pour suppléer à votre alimentation insuffisante !

« Ecoutez ce qu'a dit Vattel (1), au commencement du XVIII[e] siècle :

« L'on demande si une nation peut légitimement occuper quelque partie d'une vaste contrée dans laquelle il ne se trouve que des peuples errants, incapables, par leur petit nombre, de l'habiter tout

(1) *Droit des gens.*

entière. Ces peuplades ne peuvent s'attribuer exclusivement plus de terrain qu'elles n'en ont besoin et qu'elles ne sont en état d'en habiter et d'en cultiver. Les peuples de l'Europe, trop resserrés chez eux, trouvant un terrain dont les sauvages n'avaient nul besoin particulier et ne faisaient aucun usage actuel et soutenu, ont pu légitimement l'occuper et y établir des colonies. La terre appartient au genre humain pour sa subsistance. Si chaque nation eût voulu, dès le commencement, s'attribuer un vaste pays pour n'y vivre que de chasse, de pêche et de fruits sauvages, notre globe ne suffirait pas à la dixième partie des hommes qui l'habitent aujourd'hui. On ne s'écarte donc pas des voies de la nature en resserrant les sauvages dans des bornes plus étroites.

« Cette doctrine qui est également celle de Kluber, de Blackstone, de Martens, de Charles Comte, de Dalloz, n'est-elle pas irréfutable ? Qu'avez-vous à y répondre. »

LETTRE LVIII

DONNEZ L'EXEMPLE !

Constatation du général Duvivier. — *Ubi solitudinem...* — Terres en friche. — Argument retourné. — Terre vivifiée. — S'applique aux concessionnaires.

Cette argumentation prouve surtout que les prétextes de rapacité changent pour l'homme, tandis que le fond reste le même. Autrefois, on faisait des croisades au nom de Jésus ; aujourd'hui, on en fait au nom du principe d'utilité. Le poteau télégraphique a remplacé la croix.

Mais les peuples qui invoquent le principe d'utilité devraient commencer d'abord par l'appliquer eux-mêmes. L'avons-nous enseigné aux Arabes, en Algérie ? J'en appelle au général Duvivier qui disait en 1842 : « Depuis onze ans, on a renversé les maisons, incendié les récoltes, détruit les arbres, massacré les hommes, les femmes, les enfants avec une fureur tous les jours croissante. » *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

On se plaint du déboisement de l'Algérie : il y a une Ligue du reboisement qui me paraît surtout avoir pour but de chasser les indigènes des montagnes où on les a refoulés et de les condamner à la

famine, en détruisant leurs chèvres. Mais, si on veut reboiser, il y avait donc du bois quand nous avons envahi et conquis l'Algérie? J'ai traversé, près des Beni-Mansour, un bois de gigantesques oliviers séculaires. Comme j'en parlais avec admiration à un vieil officier, il me dit : — « Il y en avait partout comme cela ; nous les avons brûlés ! »

Pour justifier les mesures d'expropriation, on disait que les indigènes laissaient leurs terres en friche. Cet argument ne pouvait s'appliquer aux Kabyles aussi économes de leur sol qu'un maraîcher de Vaugirard : et cependant on devait créer aussi des centres en Kabylie ; on en a créé en 1871. Que devenait alors le prétexte ? Appliqué aux Arabes eux-mêmes, il se retournait également contre les Européens ; car il a été constaté que les premiers n'avaient que 59 pour cent, tandis que les seconds avaient 63 pour cent de leurs terres en friche. Au nom du principe de l'utilité, ce sont donc ces derniers qui auraient dû être expropriés au profit des premiers !

Si on veut spolier les indigènes, sous prétexte qu'ils ne font pas une culture intensive, la mesure doit alors s'appliquer à presque tous les Européens qui font, aussi eux, de la culture extensive. Bien plus, elle doit s'appliquer aux cent mille hectares de la Compagnie Algérienne, aux vingt mille hectares de la Compagnie Génevoise ; car ces sociétés, loin d'apporter des procédés de culture perfectionnée aux indigènes, se bornent à leur louer leurs terres, moyennant les 3/5 de la récolte. L'indigène travaille,

laboure, ensemence; elles n'ont que la peine de faire le partage.

Beaucoup des colons qu'on installe à grands frais sur des concessions, n'ont pas une autre manière de les exploiter. Des généraux, des femmes de généraux, des maîtresses de généraux, ont reçu des concessions qu'ils n'ont jamais vues et dont ils ne tirent parti que grâce à ce procédé. Il est vrai que, dans le projet des 50 millions, un certain nombre de concessions devaient être rachetées à leurs titulaires et payées à beaux deniers comptants.

— Mais, me dites-vous, la Compagnie Algérienne, la Société Génevoise n'ont pas exécuté les clauses de leur cahier des charges qui les obligeait à bâtir des villages, à construire des routes, à établir des plantations. Si l'administration avait eu la main ferme, elles auraient dû être expropriées.

— Soit, alors pourquoi commencer par les indigènes?...

Je n'insiste pas.

LETTRE LIX

UTILITÉ GÉNÉRALE ET UTILITÉ PARTICULIÈRE

En politique, les mots n'ont pas toujours la même signification que dans la langue courante. On parle d'utilité générale quand on ne pense qu'à l'utilité particulière. A l'origine de presque toutes les aventures coloniales, si celle-là ne se voit pas très distinctement, celle-ci s'aperçoit nettement.

D'abord pour l'armée et la marine, ce sont des galons à recueillir, une réputation à établir, le va-tout de la vie ou des honneurs. L'utilité est évidente pour les officiers ambitieux : nous ne parlons pas ici des soldats.

Je ne veux pas remonter trop haut, aux compagnies privilégiées de l'ancien régime : En 1833, Dupin et la commission d'enquête déclaraient qu'on avait vendu cinq ou six fois l'étendue de la Mitidja, et que les fonctionnaires militaires et civils étaient à la tête des spéculateurs qui voulaient « que le pays s'armât pour faire leurs affaires. » Cela n'a pas changé. On se rappelle le procès de M. Roustan et le ménage Elias ! L'occupation de la Tunisie est une affaire d'une utilité très douteuse pour la

France, mais très certaine pour tous ceux qui avaient eu la précaution d'acheter auparavant les titres de la dette tunisienne.

Au Tonkin, on a vu des aventuriers, parents mêmes du président du Conseil, se précipiter à la suite de nos soldats : ce sont les chacals et les vautours qui accompagnent toutes les expéditions coloniales, missionnaires de notre civilisation qui en donnent aux peuples, à qui ils la portent, une bien bonne opinion !

M. Dupuis n'a jamais bien expliqué s'il avait fait son expédition du Tonkin pour son compte personnel ou pour le compte du gouvernement chinois. Il n'en a pas moins réclamé une indemnité de 1,500,000 francs, et un procès nous a appris qu'il s'était engagé à en remettre une forte part à Laurier, si celui-ci la lui faisait obtenir. On a vu se créer beaucoup de sociétés d'études pour exploiter les mines aléatoires du Tonkin. On a même dit que le traité Bourée n'avait été rompu que parce qu'il avait négligé d'annexer certains territoires où on les croit situées.

Vous voyez tel personnage qui va, qui vient, qui s'agite, qui parle au nom de la patrie, de l'honneur du drapeau, de la civilisation, de l'utilité générale ; il est ou homme de bourse, ou député, ou journaliste, ou simplement homme du monde, mais passionné pour la grandeur de son pays ; il est si ardent et si convaincu qu'il exerce une réelle influence sur l'opinion publique ; et il ferait tuer cent mille hommes et ferait dépenser un milliard dans l'espoir de gagner quelques milliers de francs !

LETTRE LX

OUVREZ !

Il est un autre argument invoqué aussi contre les Tonkinois et les Chinois, non seulement dans des discours de tribune, mais dans des pièces diplomatiques. Je le reproduis d'après la lettre du capitaine de frégate Senez, adressée au gouverneur de Quang-Yen (1), parce qu'elle est un des documents qui ont précédé notre campagne actuelle et parce que cet argument y prend la forme la plus éloquente :

« Le gouvernement de Hué doit enfin se bien persuader que sa persistance à s'isoler du monde civilisé ne peut durer plus longtemps. Le redoutable problème du progrès vient de se poser devant lui.

» C'est aujourd'hui M. Dupuis, demain ce sera un autre, qui tous et toujours, au nom du progrès et de la civilisation, viendront demander la liberté de circuler et de commercer. Croyez-le bien, toute résistance est vaine. Forts, canons, barrages sont désormais impuissants à résister au courant envahisseur de la civilisation qui se dirige vers l'Annam. »

(1) Novembre 1872.

Conformément à cette doctrine, M. Garnier s'empressait, dans son projet de traité du 15 novembre 1873, de déclarer que « le fleuve Rouge serait exclusivement réservé à la navigation du commerce des navires français, espagnols et chinois ! »

LETTRE LXI

CRITERIUM

Expropriation générale. — Le triomphe des collectivistes. — Ouvrez ou j'enfonce ! — La doctrine de la Sainte-Alliance. — Êtes-vous logiques ? — Les anarchistes. — La force prime le droit !

Soit : l'Arabe ne sait pas faire usage de sa terre, il n'a pas d'outils perfectionnés.

Ni le Bas-Breton non plus, qui cultive avec le vieil araire romain et arabe. Tout propriétaire qui ne se servira pas de la charrue Dombasle devra-t-il donc céder sa terre ? Mais la charrue ne fait pas tout ; tel propriétaire, par la sélection des betteraves, les vend 18 francs, tandis que son voisin négligent ne les vend que 9. Devra-t-on exproprier ce dernier comme incapable, en lui reprochant de détenir sa parcelle de sol d'une manière inique, puisque d'autres pourraient en faire un meilleur usage ? Tout propriétaire, qui se livre à la culture extensive, ne doit-il pas être exproprié en vertu de la théorie formulée par Vattel ?

Les arguments qui se sont étalés à la tribune, que le gouvernement a soutenus (1) à propos du projet

(1) 26 décembre 1883.

de loi des 50 millions, se dressent d'une manière terrible contre tous les détenteurs de la propriété en France. Si vous expropriez les indigènes, parce que vous trouvez qu'ils ont trop de terres, parce que vous prétendez qu'ils n'en font pas un aussi bon usage que celui que vous voulez en faire, que répondrez-vous aux collectivistes qui viendront vous dire : — « Eh bien ! il y a aussi en France des gens qui ont des centaines d'hectares alors que d'autres n'en ont pas ; qui en gardent une partie improductive pour leurs chasses, leurs parcs, alors qu'il y a 6 millions de Français qui ne mangent pas encore de pain de froment : nous réclamons leur expropriation, de gré ou de force, aux dépens du budget de l'Etat, en vertu des principes que vous voulez appliquer aux Arabes ! »

Vous voulez ouvrir, à coups de canon, le Tonkin, la Chine à la civilisation. Vous voulez les forcer d'accepter le séjour de vos nationaux et leur imposer l'obligation de faire du commerce avec vous.

Soit : eh bien ! supposez que les libres-échangistes Anglais, au lieu d'être des hommes pacifiques, viennent vous dire : — « Maintenant il ne peut plus être permis à une nation de s'isoler du reste du monde par cette muraille de la Chine, qui s'appelle un tarif de douanes. Tout pays doit être ouvert à la libre circulation des choses et des personnes. Vous défendez à vos nationaux de consommer mes produits : au nom du progrès, j'entends que vous supprimiez vos prohibitions, si vous ne voulez pas que je les brise à coups de canon. Ouvrez votre porte ou

je l'enfonce ! Vous vous arrogez le droit d'expulser mes nationaux qui vous déplaisent. Non seulement je ne saurais l'admettre, mais j'entends que s'ils veulent fonder des églises, prendre vos enfants pour en faire des membres de l'église anglicane, vous leur donniez votre protection. »

M. Jules Ferry a dit que les peuples d'une civilisation supérieure avaient un « droit de gendarmerie » sur les autres. C'était aussi la doctrine de la Sainte-Alliance. Pourquoi les pays monarchiques n'auraient-ils pas un droit de gendarmerie sur les républiques ? Elles donnent un mauvais exemple qui peut être contagieux. La France a l'habitude de faire de temps en temps des révolutions et des guerres. Est-ce que l'Allemagne qui, comme chacun sait, est un pays grave, sage, d'hommes profonds, n'a pas la mission de mettre à l'attache et de museler ces voisins dangereux et turbulents ?

Envisagez de même toutes les conséquences de votre politique coloniale ; il n'en est pas une dont vous ne répudiiez l'application transportée en Europe.

La spoliation sous prétexte d'utilité ? c'est la négation de la propriété.

Votre prétention d'ouvrir des pays, qui veulent rester plus ou moins fermés, est en contradiction manifeste avec les doctrines protectionnistes que vous faites prévaloir !

Votre ingérence dans les affaires des autres pays ? c'est la négation du principe de non-intervention.

Votre politique de bombardement vous enlève tout droit de protestation contre les bombardements de Strasbourg et de Paris.

Votre politique de conquête justifie la prise de possession de l'Alsace et de la Lorraine par l'Allemagne et vous enlève tout prétexte de revendication.

Votre politique de force justifie à l'intérieur les anarchistes qui déclarent qu'il n'y a qu'un seul argument : la dynamite ! et à l'extérieur, l'application de la maxime célèbre : « La force prime le droit. »

Une politique fondée sur des théories, qui se retournent ainsi contre vous, est jugée.



LETTRE LXII

LA POLITIQUE DE FRACAS ET LA POLITIQUE DES RÉSULTATS

Le bourreau et le maître d'école. — La guerre de l'Indépendance et Adam Smith. — L'apparence et la réalité. — Nelson, Wellington et une idée. — Le duc de Palikao et deux hommes dans un cabinet.

— Vous concluez à la stagnation ?

— Non !

— Mais alors ?

— Je prends un exemple : le bourreau dresse sa guillotine ; tout le monde en parle ; les curieux se précipitent ; les journaux contiennent les détails de la cérémonie qui sont racontés, commentés, à toutes les tables d'hôte et de famille ; et les partisans de la peine de mort se figurent que cette opération leur a donné une garantie de sécurité proportionnée au bruit qu'elle a fait.

A côté, un obscur maître d'école enseigne à quarante enfants à lire, à écrire, leur met en mains ces premiers outils intellectuels sans lesquels un homme n'est plus qu'une non-valeur dans notre milieu social ; il leur apprend, par son exemple, par ses récits, par la répétition de certaines for-

mules, l'amour du travail, le respect des autres individus, la solidarité qui lie chacun de nous à tous, la morale professionnelle. Il ne fait pas de bruit, comme le bourreau, lui ! Direz-vous qu'il travaille d'une manière moins efficace à la sécurité sociale ?

Vers 1776, si vous aviez trouvé un Anglais dans la rue, il vous eût parlé de la guerre contre les colonies d'Amérique. Il vous eût dit que l'Angleterre était ruinée, si elle ne conservait pas le monopole de leur commerce. Les grands hommes, les hommes utiles pour lui, à cette époque, étaient les généraux qui combattaient les « insurgents. »

Si vous lui eussiez parlé d'un certain Adam Smith, certainement, dans la proportion minima de 999 sur 1,000, il vous eût répondu : — « Je ne connais pas. » Cependant à ce moment, cet obscur professeur de philosophie publiait un livre intitulé : *La richesse des nations*, et jamais livre n'a mieux justifié son titre ! Il démontrait, entre autres choses étranges, que les colonies américaines rapporteraient beaucoup plus à l'Angleterre, si ses généraux étaient vaincus, que s'ils triomphaient. L'événement confirma complètement l'opinion de ce mauvais patriote (1). Au moment où les guerres pour la suprématie des mers, pour le monopole du commerce, allaient dévorer des millions d'hommes et des milliards, il démontrait qu'il n'y avait pour un pays qu'une seule manière d'ouvrir des débouchés à ses produits, c'était d'ouvrir ses frontières aux produits

(1) Voir ci-dessus. Lettre XXIII, p. 48.

des autres. Certes l'opinion publique se préoccupait bien plus de Pitt que du livre d'Adam Smith : Nelson et Wellington étaient les héros populaires. Ils le sont même encore. A Londres, on voit leurs statues et leur nom partout ; on cherche celui d'Adam Smith. Cependant peu à peu ses doctrines avaient cheminé de cerveau en cerveau ; des hommes ardents, convaincus, Pelham Villiers, Cobden, John Bright les avaient prises. et à grandes volées, les avaient jetées sur l'opinion publique, où elles finirent par germer. Depuis 1850, en brisant le régime protectionniste, elles ont fait gagner plus de milliards à l'Angleterre que ses guerres, à propos de la conservation de Malte, ne lui en avaient fait perdre !

Vers 1860, les badauds français suivaient sur les cartes et dans les journaux illustrés, avec un grand intérêt, les exploits de notre armée en Chine. Des commerçants ouvraient de grands yeux, en voyant les discours officiels leur promettre 400 millions de nouveaux clients. Pendant ce temps, enfermés dans un cabinet de travail, deux hommes, Cobden et Michel Chevalier, biffaient des articles du tarif des douanes, en abaissaient certains chiffres; et tandis que les exploits du duc de Palikao nous rapportaient la honte du pillage et de l'incendie du Palais-d'Eté et un débouché annuel qui, au bout de 22 ans, se montait pour notre commerce à 2,900,000 fr., le travail silencieux des deux économistes rapportait à ces commerçants, grisés par l'écho de nos victoires sur les fils du Ciel, une augmentation de clientèle

qui se montait à 670 millions par an, pendant la première période quinquennale (1).

Les solutions les plus utiles ne sont point les solutions à tapage. Il faut supprimer de l'histoire et de la politique nos habitudes de théâtre.

Comme nous en sommes loin, je suis sûr que plus d'un de mes lecteurs considérera mes solutions comme négatives parce que je ne regarde pas la prise de Tamatave comme une brillante opération coloniale ; parce que je ne crois pas que le bombardement de Fou-Tchéou ouvre beaucoup de débouchés à notre commerce; parce que nos exploits au Tonkin ne me prouvent pas que le fleuve Rouge, tantôt à l'état de torrent, tantôt à sec, soit « la grande voie navigable » que nous dépeignait M. Jules Ferry; parce que je n'ai qu'un médiocre enthousiasme pour les expéditions destinées à nous assurer l'empire du Sénégal et d'où nos soldats rapportent à coup sûr la dysenterie, quand la fièvre jaune ne les garde pas.

Certes, je suis convaincu que beaucoup de gens, de très bonne foi, s'imaginent que la politique coloniale de sang, de guerre, de ravages, de bombardement, de spoliation est une politique vraiment patriotique ; que nos généraux et amiraux rendent de grands services à notre industrie et à notre commerce, et que les hommes d'Etat qui se lancent dans ces aventures, font de la grande politique.

Je considère, au contraire, leur politique comme aussi étroite qu'immorale; comme aussi myope que

(1) Voir lettre XXVI.

nuisible à notre patrie; comme aussi imprévoyante au point de vue intérieur et extérieur que rétrograde.

A la politique de fracas, nous devons opposer la politique de résultats.

Selon moi, de tous les échanges les coups sont le plus mauvais.

Mes solutions se résument donc dans cette phrase :

— Faire exactement le contraire de ce qu'on a fait et de ce qu'on fait.

LETTRE LXIII

LA GUERRE ET LE LIBRE ÉCHANGE

I. La guerre et le commerce même but. — *Do ut des.* — Évolution. — II. Motifs de guerre. — Diminution. — Richesse par appauvrissement des autres. — Idées *à priori*. — Les économistes. — Les faits. — Le libre échange anglais. — III. Le protectionnisme français. — Politique de cherté. — Malaise de l'opinion publique. — Le protectionnisme, c'est la guerre. — C'est la conquête. — Le Colbertisme. — L'expérience. — Pas de conquête ! — Pas de monopole ! — IV. L'annexion du monde ! — L'Angleterre, la grande matrice ! — « Debteurs et emprunteurs. » — Substitution du contrat à la spoliation.

I.

Jusqu'à présent la politique coloniale a été guerrière. Les Européens ont commencé par conquérir les indigènes ; puis, ils se sont disputés entre eux.

Comme l'a très bien remarqué Benjamin Constant (1), la guerre et le commerce ne sont que deux moyens différents d'arriver au même but : l'acquisition de l'objet qu'on désire. Un individu a une noix de coco. Un autre en a envie. Celui-ci essaye de la prendre à celui-là. Il y a lutte. Il réussit ; mais dans la lutte, il a été blessé, et le lendemain, le spolié de la veille se réunit à quelques autres pour

(1) *Cours de polit. constitut.*, t. II, p. 140.

se venger de son voleur. Peu à peu, voleurs et volés s'aperçoivent qu'il y a, pour tous les deux, possibilité d'avoir des rapports plus avantageux et moins périlleux ; ils ont recours à l'échange. *Do ut des*. Chacun rend un service pour recevoir un service équivalent. La civilisation commerciale fait place à la civilisation guerrière.

Cette évolution est lente, car il y a des centaines de mille ans que l'animal du genre *homo* s'agite sur cette terre, et il n'est pas encore parvenu à remplacer complètement la force par le contrat.

Cependant, tous, nous considérons cette substitution, comme un des signes les plus caractéristiques du progrès, comme un de ceux qui établissent le mieux la distinction existant entre les peuples que nous qualifions de barbares ou de sauvages et les peuples plus avancés en évolution.

II.

Nous voyons, en même temps, dans le parcours suivi par l'histoire, les motifs de guerre disparaître peu à peu.

Les Romains faisaient la guerre pour avoir des tributaires et des esclaves ; maintenant le travail libre a remplacé le travail servile et l'échange a remplacé le tribut.

Les passions religieuses ont jeté les peuples Européens les uns contre les autres ; depuis le traité de Westphalie, la religion a disparu de leurs conventions diplomatiques.

Rois et empereurs ont fait la guerre dans des intérêts dynastiques ; ils voulaient reculer la borne de leur propriété, et de plus, pendant qu'ils étourdissaient leurs peuples du bruit du canon, ils détournaient leur attention des questions intérieures. Ce motif n'a pas encore complètement disparu en Europe ; mais il n'existe plus pour la France ni pour l'Angleterre. C'est quelque chose.

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, les hommes d'Etat étaient convaincus qu'un peuple était d'autant plus riche que les autres étaient plus pauvres. Le commerce étant un monopole, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la France, l'Angleterre se déchiraient pour s'en emparer.

Au fond des guerres de la Révolution et de l'Empire, la préoccupation constante est la ruine du commerce anglais; elle dicte le décret du 18 janvier 1798 qui, non seulement ordonnait la prise des navires anglais, ce qui était admissible, puisque les nations étaient en guerre, mais de tous les navires, quelle que fût leur nationalité, s'ils transportaient des marchandises anglaises : tous les marins étrangers et neutres, trouvés sur des navires anglais étaient condamnés à mort et tous les ports français étaient fermés aux navires qui avaient fait escale dans un port anglais. Le fameux décret de Berlin du 21 novembre 1806 eut le même objectif en fermant tous les ports européens aux navires anglais et en traitant les marins Anglais en pirates. Les peuples, engagés dans cette lutte formidable, arrivèrent à perdre beaucoup de capitaux et beaucoup

de vies humaines. Quel est l'homme d'Etat qui oserait se lever et déclarer aujourd'hui que ces guerres, non seulement étaient justes, mais ont été utiles !

Cependant dès le XVIIe siècle, en 1613, Thomas de Broë, l'ambassadeur anglais envoyé auprès du grand Mogol, dans son rapport sur sa mission, disait aux Européens : « — Pourquoi vous quereller? Il y a dans ce pays-ci assez de marchandises pour vous tous. » Et en 1623, Emeric de la Croix avait publié *son Discours sur les Moyens d'établir une Paix générale et la Liberté du commerce par tout le monde.*

Les Physiocrates, Adam Smith, les philosophes du XVIIIe siècle avaient montré que, de même qu'entre particuliers l'échange s'était substitué à la rapine, il fallait, entre peuples, substituer le commerce à la guerre (1).

L'activité du commerce des Etats-Unis avec l'Angleterre, avait prouvé que la liberté de l'échange est plus féconde que le monopole.

Mais les expériences les plus frappantes font lentement leur chemin à travers les préjugés entassés; il faut du temps avant que les idées nouvelles, si justes qu'elles soient, remplacent les lieux communs auxquels elles doivent se substituer.

L'Angleterre a été la nation qui a soutenu le plus de guerres commerciales, soit qu'elle les ait provoquées, soit qu'elle les ait subies. Mais depuis

(1) Voir les belles pages de Buckle sur les services rendus par l'économie politique à l'humanité. *Hist. de la civilisation.* Trad. franç., in-8, t. I, p. 238.

qu'elle a adopté le libre échange, tout prétexte de guerre commerciale entre elle et les autres nations a disparu : progrès immense!

III.

Malgré l'expérience de 1860 (1), nos hommes d'Etat en sont encore à la politique protectionniste : par le tarif de douanes de 1881, ils ont fermé des débouchés naturels ; ils veulent maintenant en ouvrir de factices ; au lieu de revenir en arrière, de voir leurs erreurs, ils s'y enfoncent ; comme l'ivrogne qui se sent étourdi, pour se remettre, finit la bouteille qui le jettera ivre mort sous la table, ils s'acharnent à aggraver la crise qu'ils prétendent guérir ; ils relèvent encore les tarifs ; ils font le pain cher, la vie chère, alors que, dans les enquêtes, tous, industriels et commerçants, se plaignent de ne pouvoir vendre parce que la production est trop chère. Leur impuissance se résorbe en agitation; l'opinion publique, ne constatant, au lieu des résultats promis, que des déceptions, ne comprenant pas le pourquoi de ces déceptions, se retourne, se soulève en soubresauts dans un état de malaise et d'irritation qu'entretient toute la presse officieuse. Elle éprouve les agitations et les lassitudes de la fièvre. Si les Howas, en échange de nos obus, ne nous achètent pas de marchandises, on s'imagine que c'est de la faute des Anglais. Si les Chinois ne nous envoient pas de la porcelaine en échange de nos tor-

(1) Voir ci-dessus Lettre XXV et XXVI et p. 129.

pilles, on crie que c'est de la faute des Anglais. Des journalistes, qui n'ont jamais passé la Manche, déclarent que le moment est venu pour nous de détruire la marine de l'Angleterre au profit de la nôtre, et de ruiner son commerce et ses manufactures au profit des nôtres; ces dignes émules des gens qui criaient : à Berlin ! en 1870, nous feraient pitié, s'ils ne nous faisaient pas honte, en montrant l'étiage de nos connaissances historiques et économiques.

Mais j'ai tort de m'indigner : Qu'est-ce que le protectionnisme? C'est un système en vertu duquel l'Etat prend la direction des forces économiques de la nation, crée des privilèges pour ceux-ci, des spoliations pour ceux-là ; c'est le régime du monopole à l'intérieur ; à fortiori, doit-il être le régime du monopole à l'extérieur; et comme il ne peut écarter ses concurrents par la libre concurrence, puisqu'il aboutit à une production plus onéreuse que la leur, il veut les écarter par la force. Toute politique protectionniste a pour conséquence une politique de guerre.

Un ancien fonctionnaire du ministère des colonies, M. d'Escamps, dans un livre sur Madagascar, déclare que nous en devons faire la conquête pour en importer des bestiaux sans les payer à l'étranger; pour échapper au tribut que nous payons à l'Angleterre, parce qu'elle nous fournit du riz ; pour ne plus acheter de lard salé aux Etats-Unis ni de soieries à la Chine ! Il met son livre sous la protection de Richelieu et de Colbert. Il a bien

raison. Il n'est en retard que de deux siècles; mais le malheureux n'est pas isolé; les théories économiques des deux grands ministres du XVIIe siècle dominent encore la politique de la République au XIXe siècle.

Nous voulons faire, à grands frais, des colonies, pour nous procurer à bon marché des objets que nous frappons de droits de douanes à la frontière parce que d'autres nous les offrent, sans frais, à un prix que nous trouvons trop bas !

Dans cette conception du commerce, le peuple Européen, qui prétend ouvrir les nouveaux continents à la civilisation, veut s'en attribuer le monopole : les indigènes, les colons ne doivent acheter et ne vendre qu'à lui. C'est le vieux système mercantile que M. Faure s'est efforcé de restaurer. La politique coloniale a sa logique.

Alors, il faut conquérir le peuple afin de s'assurer de sa clientèle.

Cela coûte cher.

De 1725 à 1769, la compagnie des Indes avait coûté à la France 376 millions sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce (1). Raynal (2) a très bien expliqué le motif de cet insuccès; elle avait voulu faire des conquêtes; les frais de garnisons, la construction des forteresses, l'entretien des troupes avaient absorbé les bénéfices qu'aurait pu lui rapporter le commerce.

(1) Voltaire, *Fragments sur l'Inde*, art. XX.
(2) *Hist. des établiss. des Européens dans les deux Indes.*

Thomas de Broë avait dit à ses compatriotes : « Restez sur la mer, n'ayez que des comptoirs. » Si cette politique sage eût été suivie, elle eût épargné beaucoup d'hommes et beaucoup de millions aux Anglais.

Les compagnies des Indes se ruinaient ; celles qui faisaient le commerce avec la Chine s'enrichissaient ; la compagnie de France gagnait jusqu'à 122 pour 100, pourquoi ? C'est que celles-ci n'avaient que leurs frais de navigation et n'avaient pas à entretenir de soldats et d'armée.

Eclairés par cette expérience, les Anglais se sont bien gardés d'essayer de conquérir, dans ce siècle, quelque province de Chine ou de l'Indo-Chine. Ils se sont bornés à occuper le rocher de Hong-Kong de 8,000 hectares, la superficie de Paris, séparé de la terre ferme. Il leur sert de station et d'entrepôt, avec 665 hommes en tout pour faire la police. En 1883, ce port a reçu 5,300,000 tonneaux, plus que Marseille !

Les Portugais ont su conserver le monopole du commerce de la côte d'Afrique en établissant simplement de petits comptoirs, tandis qu'ils s'étaient ruinés en jouant dans l'Inde le rôle de conquérants. Les Hollandais y réussissaient, au contraire, en se bornant à faire des contrats avec les marchands indigènes, sans bâtir de factoreries dispendieuses.

Dans ce système, l'Européen n'a pas la responsabilité de l'administration de peuples étrangers ; il n'a pas à les soumettre à des formes politiques incompatibles avec leur état social ; il ne prend

la responsabilité ni de leur conservation ni de leur destruction.

Nous, au contraire, nous voulons dépenser 120 millions dans un chemin de fer au Sénégal; nous faisons des expéditions onéreuses pour « être les premiers maîtres du Niger afin d'empêcher toute autre nation de s'établir sur ses rives ». L'Allemagne achète, de son côté, tous les terrains qu'elle trouve plus ou moins disponibles sur les côtes ouest et est de l'Afrique.

Ici, les Européens cherchent à s'exclure réciproquement des nouveaux pays par la force ou par des intrigues ; dans l'autre système, ils s'aident réciproquement.

Mais ce dernier état de choses implique qu'aucun pays n'aie prétention à un monopole.

On a beau essayer de dissimuler, d'équivoquer, de se perdre dans toutes sortes de considérations accessoires, la question du libre échange, et elle seule, se pose toujours et partout.

Les partisans de la politique coloniale se donnent beaucoup de mal pour s'annexer quelques milliers d'hectares de territoire malsain, quelques milliers de gens sans industrie, sans pouvoir d'achat, alors qu'au point de vue de l'échange, des débouchés, il leur suffirait de supprimer leur tarif de douanes pour s'annexer le monde !

La conquête d'un nouveau territoire recule la frontière; le libre échange la supprime.

L'Angleterre l'a compris depuis trente ans : de là, sa grandeur !

Elle s'est ouverte à tous les produits ; ils sont venus se rencontrer dans cette matrice. Arrivés à l'état brut, ils se fécondent à leur contact réciproque, et là, ayant reçu une nouvelle forme, de nouvelles qualités, de nouvelles aptitudes, ils sont projetés sur le monde avec une force d'expansion proportionnelle à leur abondance et à la chaleur du foyer !

Avec le libre échange, peu importe à quel groupe ethnique appartient tel ou tel pays : vous lui donnez, il vous rend. Vous mettez en pratique volontairement la magnifique apologie de Panurge sur les « debteurs et emprunteurs ! » La division du travail guide l'échange ; vous donnez votre produit et vous recevez le produit dont vous avez besoin. Tout le monde est content, tout le monde y gagne ; toutes les forces employées, dans le système guerrier, à détruire, sont employées à produire. Cela ne vaut-il pas mieux ? En agissant autrement, n'agissez-vous pas comme ces sauvages que vous prétendez civiliser ? Quand vous détruisez quelques huttes, si misérables qu'elles soient, vous avez fait de la misère, vous avez aggravé la situation des gens que vous avez ainsi traités. La destruction est facile et rapide ; la production difficile et lente. Commencez donc par ne pas détruire !

La spoliation ruine certainement le spolié et souvent le spoliateur ; l'échange enrichit tout le monde. Substituez donc la solution pacifique à la solution violente, le contrat à la spoliation !

LETTRE LXIV

LA CONFÉRENCE AFRICAINE

Autant que le peu de recul nous permet de voir l'événement, je considère que la *Conférence africaine*, tenue à Berlin, est, au point de vue historique, un fait d'une importance équivalente au traité de Westphalie et à la Déclaration du Congrès de Vienne, relative à la traite des nègres.

J'en résume les dispositions les plus importantes :

L'article 1er dit : — Le commerce de toutes les nations jouira d'une entière liberté.

Art 2. — Tous les pavillons, sans distinction de nationalité, auront libre accès à tout le littoral des territoires énumérés ci-dessus, aux rivières qui s'y déversent dans la mer, à toutes les eaux du Congo et de ses affluents, etc. Ils pourront entreprendre toute espèce de transport et exercer le cabotage maritime et fluvial, ainsi que la batellerie, sur le même pied que les nationaux.

Art. 3. — Les marchandises de toute provenance importées dans ces territoires, sous quelque pavillon que ce soit, par la voie maritime ou fluviale ou par celle de terre, n'auront à acquitter d'autres taxes que celles qui pourraient être perçues comme une équitable compensation de dépenses utiles pour le commerce et qui, à ce titre, devront être également supportées par les nationaux et par les étrangers de toute nationalité.

Tout traitement différenciel est interdit à l'égard des navires comme des marchandises.

Art. 4. — Les marchandises importées dans ces territoires resteront affranchies de droits d'entrée et de transit.

Les puissances se réservent de décider, au terme d'une période de vingt années, si la franchise d'entrée sera ou non maintenue.

Art. 5. — Toute puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires susvisés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale.

Les étrangers y jouiront indistinctement, pour la protection de leurs personnes et de leurs biens, l'acquisition et la transmission de leurs propriétés mobilières et immobilières et pour l'exercice des professions, du même traitement et des mêmes droits que les nationaux.

L'art. 6 proclame la liberté de conscience et la tolérance religieuse pour les indigènes comme pour les étrangers. Les missionnaires chrétiens, les explorateurs seront l'objet d'une protection spéciale.

L'art. 7 porte que l'union postale est applicable aux territoires du Bassin du Congo.

Art. 9. — Les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit.

Art. 10. — Les hautes parties signataires du présent acte s'engagent à respecter la neutralité des territoires ou parties de territoire dépendant desdites contrées, y compris les eaux territoriales, aussi longtemps que les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou de protectorat sur ces territoires, usant de la faculté de se proclamer neutres, rempliront les devoirs que la neutralité comporte.

Art. 11. — Dans le cas où une puissance exerçant des droits de souveraineté ou de protectorat dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale serait impliquée dans une guerre, les hautes parties signataires du présent acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à prêter leurs bons offices pour que les territoires appartenant à cette puissance et compris dans la zone conventionnelle de la liberté commer-

ciale soient, du consentement commun de cette puissance et de l'autre ou des autres parties belligérantes, placés pour la durée de la guerre sous le régime de la neutralité et considérés comme appartenant à un Etat non belligérant.

Art. 12. — Dans le cas où un dissentiment sérieux, ayant pris naissance au sujet ou dans les limites des territoires mentionnés à l'article premier et placés sous le régime de la liberté commerciale, viendrait à s'élever entre des puissances signataires du présent acte, ou des puissances qui y adhéreraient par la suite, ces puissances s'engagent, avant d'en appeler aux armes, à recourir à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

Pour le même cas, les mêmes puissances se réservent le recours facultatif à la procédure de l'arbitrage.

Art. 13. — La navigation du Congo est et demeurera entièrement libre pour les navires marchands de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs.

Les sujets et les pavillons de toutes les nations seront traités, sous tous les rapports, sur le pied d'une parfaite égalité.

En conséquence, sur tout le parcours et aux embouchures du Congo, il ne sera fait aucune distinction entre les sujets des États riverains et ceux des non-riverains, et il ne sera concédé aucun privilège exclusif de navigation, soit à des sociétés ou corporations quelconques, soit à des particuliers.

Art. 14. — La navigation du Congo ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne seraient pas expressément stipulées dans le présent acte. Elle ne sera grevée d'aucune obligation d'échelle, d'étape, de dépôt, de rompre charge, ou de relâche forcée.

Dans toute l'étendue du Congo, les navires et les marchandises transitant sur le fleuve ne seront soumis à aucun droit de transit, quelle que soit leur provenance ou leur destination.

Il ne sera établi aucun péage maritime ni fluvial basé sur le seul fait de la navigation, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires. Pourront seuls être perçus des taxes ou droits qui auront le caractère de rétribution pour services rendus à la navigation même, savoir :

1° Des taxes de port pour l'usage effectif de certains établissements locaux, tels que quais, magasins, etc., etc.

Le tarif de ces taxes sera calculé sur les dépenses de construction et d'entretien desdits établissements locaux, et l'application en aura lieu sans égard à la provenance des navires ni à leur cargaison ;

2° Des droits de pilotage sur les sections fluviales où il paraîtrait nécessaire de créer des stations de pilotes brevetés.

Le tarif de ces droits sera fixe et proportionné au service rendu ;

3° Des droits destinés à couvrir les dépenses techniques et administratives faites dans l'intérêt général de la navigation, y compris les droits de phare, de fanal et de balisage.

Les droits de cette dernière catégorie seront basés sur le tonnage des navires, tel qu'il résulte des papiers de bord, et conformément aux règles adoptées sur le bas Danube.

Art. 15. — Les affluents du Congo seront, à tous égards, soumis au même régime que le fleuve dont ils sont tributaires.

Art. 16. — Les routes, chemins de fer ou canaux latéraux seront également ouverts au trafic de toutes les nations.

De même que sur le fleuve il ne pourra être perçu sur ces routes, chemins de fer et canaux, que des péages calculés sur les dépenses de construction, d'entretien et d'administration, et sur les bénéfices dus aux entrepreneurs.

Quant aux taux de ces péages, les étrangers et les nationaux des territoires respectifs seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Art. 18. — Les membres de la commission internationale, ainsi que les agents nommés par elle, sont investis du privilège de l'inviolabilité dans l'exercice de leurs fonctions. La même garantie s'étendra aux offices, bureaux et archives de la commission.

Art. 19. — Au cas d'un abus de pouvoir ou d'une injustice de la part d'un agent ou d'un employé de la commission internationale, l'individu qui se regardera comme lésé dans sa personne ou dans ses droits, pourra s'adresser à l'agent consulaire de sa nation. Celui-ci devra examiner la plainte; s'il la trouve *prima facie* raisonnable, il aura le droit de la présenter à la commission. Sur son initiative, la commission, représentée par trois au moins de ses membres, s'adjoindra à lui pour faire une enquête touchant la conduite

de son agent ou employé. Si l'agent consulaire considère la décision de la commission comme soulevant des objections de droit, il en fera un rapport à son gouvernement, qui pourra recourir aux puissances représentées dans la commission et les inviter à se concerter sur des instructions à donner à la commission.

Art. 20. — La commission internationale du Congo, chargée aux termes de l'article 17 d'assurer l'exécution du présent acte de navigation, aura notamment dans ses attributions :

1° La désignation des travaux propres à assurer la navigabilité du Congo selon les besoins du commerce international.

2° La fixation du tarif de pilotage et celle du tarif général des droits de navigation, prévus au 2e et au 3e paragraphes de l'article 14e.

3° L'administration des revenus provenant de l'application du paragraphe 2 ci-dessus.

4° La surveillance de l'établissement quarantenaire établi en vertu de l'article 24.

5° La nomination des agents dépendant du service général de la navigation et celle de ses propres employés.

Art. 25. — Les dispositions du présent acte de navigation demeureront en vigueur en temps de guerre. En conséquence, la navigation de toutes les nations, neutres ou belligérantes, sera libre en tout temps pour les usages du commerce sur le Congo, ses embranchements, ses affluents et ses embouchures, ainsi que sur la mer territoriale faisant face aux embouchures de ce fleuve.

Le trafic demeurera également libre, malgré l'état de guerre, sur les routes, chemins de fer, lacs et canaux mentionnés dans les articles 15 et 16.

Il ne sera apporté d'exception à ce principe qu'en ce qui concerne le transport des objets destinés à un belligérant et considérés, en vertu du droit des gens, comme articles de contrebande de guerre.

Art. 26. — La navigation du Niger, sans exception d'aucun des embranchements ni issues de ce fleuve, est et demeure entièrement libre pour les navires marchands, etc., (à peu près les mêmes dispositions que pour le Congo.)

Fait à Berlin, le vingt-sixième jour du mois de février mil huit cent quatre-vingt-cinq

Ont signé l'acte général, les plénipotentiaires représentant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Turquie.

Je regrette que la France n'ait pas pris l'initiative de cette convention. Cette initiative lui aurait rendu en influence et en honneur une partie de ce que les colonies lui ont coûté. Elle eût mieux valu que les expéditions de Madagascar et du Tonkin.

L'Angleterre a adhéré pour les territoires qu'elle possède dans ces régions. En sa qualité de promotrice du libre échange, elle eût dû faire mieux : elle eût dû être la promotrice de cette nouvelle manière pour les peuples d'étendre leurs rapports réciproques dans les autres continents.

Seulement, comment les puissances protectionnistes n'ont-elles pas aperçu la contradiction existant entre l'état de choses que détermine la Conférence africaine et le reste de leur politique?

Comment M. de Bismarck, s'il n'a pas quelque arrière-pensée, s'est-il mis à la tête de ce mouvement libre échangiste, alors que sa politique, très logique, est une politique despotique, par cela même militaire et protectionniste?

N'a-t-il été qu'un instrument inconscient du mouvement qui emporte les peuples vers certaines vérités, sans même qu'ils s'en aperçoivent distinctement? Pour maintenir son rôle prépondérant, a-t-il répété tout simplement : — « J'étais leur chef, il fallait bien que je les suivisse ! » Non : il a été

mené, alors qu'il a cru mener. Bossuet l'eût appelé un instrument de la Providence : nous disons, nous, que cet acte est un produit du milieu ambiant, constitué par les théories économistes et les transformations de l'industrie et du commerce.

LETTRE LXV

LA CONFÉRENCE AFRICAINE ET LES INDIGÈNES

L'article 6. — Prémisses. — Conséquences. — Protection aux missionnaires. — Si les gens étaient raisonnables! — A priori. — Institutions politiques kabyles. — L'Arabe et l'Européen. — Les Blancs surveillés par les Canaques et les Australiens. — Les traités. — Guillaume Penn. — Les Papous. — « Châtier. »

La conférence africaine, espérons-le, aura pour avantage de ne pas donner aux nègres le spectacle de tueries de blancs entre eux.

Mais cet état international d'un type si nouveau n'est pas constitué sur des territoires inoccupés. Ils passent même pour très peuplés, et Stanley n'a traversé certaines des populations, qui les habitent, qu'en les fusillant.

Comment la conférence africaine règle-t-elle le sort des indigènes?

Art. 6. — Toutes les puissances exerçant les droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs. Elles protégeront

et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.

Les missionnaires chrétiens, les savants, les explorateurs, leurs escortes, avoir et collections seront également l'objet d'une protection spéciale.

La liberté de conscience et la tolérance religieuse sont expressément garanties aux indigènes comme aux nationaux et aux étrangers. Le libre et public exercice de tous les cultes, le droit d'ériger des édifices religieux et d'organiser des missions appartenant à tous les cultes ne seront soumis à aucune restriction ni entraves.

On veut bien « conserver les populations indigènes », mais on prend leurs territoires sans les consulter.

J'entends l'argumentation que j'ai déjà reproduite dans la lettre XLIV : — « Pouvions-nous appeler à cette conférence des chefs de tribus plus ou moins anthropophages, que nous ne connaissons pas même de nom ? Comment auraient-ils pu comprendre notre œuvre ? Ont-ils seulement dans leur langue des mots correspondant aux idées qui en sont la base ? Devions-nous attendre leur bon plaisir pour aboutir à la rédaction de cet acte si important ? »

Ces prémisses entraînent les conséquences suivantes : — « Allez-vous pouvoir vous entendre autrement que par la force avec ces populations au milieu desquelles vous allez vous installer sans leur demander permission ? Ont-elles vos mœurs ? Tiennent-elles leurs engagements ? Ne sont-elles pas les jouets de toutes sortes d'impulsions ? Entre ces peuplades, n'allez-vous pas être obligés de prendre parti

pour les unes contre les autres ? de faire la police ? Vous êtes donc forcément entraînés, malgré vos déclarations pacifiques, à employer les armes !

« Vous vous êtes engagés à supprimer la traite et l'esclavage. Le mobile est humain; mais ces peuples, habitués à ces deux états de civilisation, laisseront-ils accomplir chez eux, sans résistance, une pareille révolution? Les tuerez-vous pour leur inculquer le respect de la liberté ?

« Vous proclamez la liberté de conscience pour les indigènes comme pour les Européens. S'ils ont quelque terrible religion exigeant des victimes humaines comme dans l'Yarriba, la tolérerez-vous ? Non. L'humanité vous le défend ; mais comment ferez-vous triompher du jour au lendemain ce principe d'humanité, sinon par la force ?

« Pour « les missionnaires chrétiens » vous faites un peu plus que leur donner la liberté ; vous les assurez d'une protection spéciale ; vous les placez avant les savants et les explorateurs. Mais nous savons par expérience, que tous, à quelque secte qu'ils appartiennent, ne brillent pas par la tolérance. Je vous entends dire : — « Si les gens étaient raisonnables, on leur donnerait la liberté ! ils pourraient se gouverner eux-mêmes ! »

Mais ce langage s'applique-t-il seulement aux nègres ? Tous les despotismes, toutes les aristocraties, toutes les classes dirigeantes ne l'ont-elles pas tenu pour justifier leur pouvoir et leurs privilèges ? Une nation, qui a passé outre chez elle, en adoptant le suffrage universel, va-t-elle reprendre ces théories

à l'égard d'autres peuples et leur appliquer des doctrines dont sa propre organisation est la répudiation ?

Les hommes, qui prétendent gouverner les autres, veulent-ils toujours le bien, sont-ils toujours sages, incapables d'excès, de passions ? Les peuples qui se disent « civilisés », n'ont-ils pas à leur passif l'esclavage, des massacres, des pillages ; et ils ne trouvent pas tous leurs membres parfaits puisqu'à l'égard de certains d'entre eux ils emploient des moyens de persuasion qui s'appellent la prison, la guillotine et le chat à neuf queues.

La doctrine de la force, employée comme moyen de civilisation, représente la foi dans le gendarme, dans le geôlier et dans le bourreau, le mépris du maître d'école.

Cette doctrine suppose 1° que nous sommes investis d'un droit supérieur sur les 1200 millions d'êtres humains qui ne forment pas la demi-douzaine de peuples qui se prétendent, chacun respectivement, à la tête de la civilisation ; 2° que tous ces peuples doivent tout recevoir de nous et que nous n'avons rien à apprendre d'eux ; 3° que nous avons toute sagesse infuse, qu'ils n'en ont aucune et qu'ils sont incapables de progrès.

Ces affirmations ne sont que des *a priori.* Tous ces peuples n'ont-ils pas des besoins qui les poussent à se mettre en contact les uns avec les autres ? Malgré les épouvantables traitements qu'ils ont à subir de la part des peuples Européens, la plupart des nègres, des polynésiens, des peuples les plus primi-

tifs ne sont-ils pas tout prêts à entrer en rapports avec eux?

Vous vous écriez : « — Admettez-vous donc le maintien de l'anthropophagie! ne faut-il pas bien exercer une police sur les peuplades qui ont cette épouvantable coutume? » Je vous réponds : — « Le mal n'est pas de manger son semblable, c'est de le tuer. Si vous massacrez ces gens pour les empêcher de se manger réciproquement, je vois bien ce que les corbeaux, les vautours et les chacals pourront y gagner, je vois moins ce que l'humanité y gagnera. »

Puis, avec notre défaut de méthode, nous supposons qu'en dehors des Français, des Anglais, des Allemands, il n'y a que des barbares, des sauvages, bipèdes sans plumes, qui ont bien quelque apparence humaine, mais « qui ne sont pas des hommes. » Nous ne nous doutons pas qu'en dehors de la civilisation européenne, il y a des civilisations, comme la civilisation hindoue, la civilisation chinoise, la civilisation arabe qui constituent des États sociaux avancés. Au lieu de les vouer à l'anathème, nous serions plus sages de les étudier. Plus d'une d'elles nous donnerait des modèles à suivre; je prends, comme exemples, les institutions des Kabyles au point de vue politique.

Le Kabyle avait l'autonomie communale qui fait l'effroi de nos hommes d'État; il considère nos votes, nos scrutins, dans lesquels il suffit d'une voix de majorité pour donner raison à celui qui a tort, comme une grossière transformation de la vieille notion de force. Chez lui, on ne vote pas ; les *soufs* discutent

entre eux, puis transigent ; s'ils ne peuvent transiger, ils s'en remettent à un arbitrage. *L'amin*, le maire de la *djema*, n'est pas élu à la pluralité des voix. Si les *soufs* ne se mettent pas d'accord, ils le font désigner par un sage ou une réunion de sages pris en dehors de la djema. A côté de lui se trouve l'*oukil*, pris dans un autre souf que celui que représente l'*amin*, chargé de contrôler celui-ci et de l'empêcher de violer les institutions (1).

Passez dans une rue d'Alger ou de Tunis ; ici l'indigène poli, calme, avec un grand air de dignité ; là, l'Européen, gesticulant, criant, chantant, déhanché, quelquefois ivre. Le musulman n'est jamais exposé aux impulsions de l'alcoolisme. A ne juger que sur cette apparence, lequel des deux est le civilisé ?

Vous parlez de la fidélité dans l'exécution des contrats ; mais les arabophobes les plus féroces vous disent eux-mêmes : — On peut s'entendre avec les indigènes pourvu qu'on soit juste à leur égard !

Lamoricière, en 1833, n'hésita pas à se rendre au milieu des Hadjotes dont nous avions massacré les ôtages. Ils lui dirent : — « Tu t'es fié à notre parole ! l'Arabe ne la viole jamais ! » Et c'est vrai !

Est-ce qu'un chiffon de papier, maculé de toutes sortes de timbres, tiré d'un bout de l'Inde à l'autre, n'est pas régulièrement acquitté à présentation ?

M. Jules Ferry a beaucoup parlé de la mauvaise foi des Chinois ; cependant le commerce chinois a la réputation d'être très sûr.

(1) La Kabylie par Hanoteaux et Letourneux, 3 in-8°. — Camille Sabatier, administrateur du fort National.

Direz-vous que les Chinois sont des non-valeurs ? Ce n'est pas l'opinion des États-Unis, puisqu'ils prennent des mesures protectionnistes pour empêcher la concurrence que les fils du Ciel pourraient venir faire à la main d'œuvre sur leur territoire. On a voulu ouvrir la porte de la Chine pour y entrer ; mais une porte est faite pour entrer et sortir. Les Chinois en profitent déjà pour sortir en masse. Ils n'envahissent encore que les Etats-Unis et l'Australie. Depuis longtemps je prédis leur invasion en Europe.

Vous me parlez des nègres : ils sont susceptibles de progrès apparemment puisqu'ils ont pu devenir citoyens des Etats-Unis et, malgré tous les pronostics funestes, ils ont travaillé et se sont maintenus. Ils étaient cependant originaires de ces régions de l'Afrique qui sont considérées comme le dernier domaine de la barbarie.

Les Maoris ? mais il y en a maintenant qui siègent au parlement de la Nouvelle-Zélande.

Les Canaques ? mais ceux-là mêmes qui les dépossèdent déclarent qu'ils ont le plus grand respect pour la propriété ; qu'ils sont également aptes à faire des cultivateurs, des dresseurs, des charretiers, des domestiques, des mineurs, des bûcherons, des bergers, des horlogers, des agents de police ! (1) etc.

Depuis que les Anglais ne massacrent plus les Australiens, ils en font des policemen, c'est-à-dire des surveillants et des tuteurs des blancs !

Voilà des faits qui prouvent que tous les peuples

(1) Lemire. *Voyage à pied dans la Nouvelle-Calédonie*, p. 102 et 293

sont susceptibles d'éducation, de transformation. Le nierez-vous ? vous avez cependant vu des chiens savants, et vous ne contestez pas l'influence de la domestication sur les animaux.

Est-il vrai qu'il n'y a pas de traité possible avec tous ces peuples ? Mais avez-vous essayé ? Et quand vous avez traité avec eux, quels traités leur avez-vous imposés ? Si vous leur achetez un territoire moyennant un baril de tafia et qu'ensuite vous les en refouliez par la force, devez-vous vous étonner qu'ils protestent, se considèrent comme dupés et ne veuillent pas se laisser faire ? Mais un exemple célèbre vous donne un démenti complet : celui de Guillaume Penn qui, en 1782, conclut un traité avec les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord que les autres Anglo-Saxons vouaient à l'extermination. « Nous sommes d'une même chair et d'un même sang, disaient les Quakers. Nous avons enseigné les droits de l'homme aux pauvres âmes qui nous entouraient. » Ce traité les préserva des incursions des Indiens et s'il fut rompu au bout de 40 ou 50 ans, ce fut, non par la faute de ceux-ci, mais par la faute des Européens.

Un explorateur russe, M. Micklouho-Mackay, s'est attaché depuis treize ans à l'étude de la terre des Papous, en Nouvelle-Guinée. Sa présence, ses bons avis, ont provoqué un mouvement de civilisation et d'organisation.

On parle toujours du roi de Dahomey et de certaines coutumes sanglantes ; mais lisez la *Sociologie* de Letourneau, la *Civilisation primitive* de Tylor,

partout vous voyez des organisations plus ou moins embryonnaires, qu'il s'agit de développer, d'adapter à une forme de civilisation plus élevée ; mais si vous voulez agir par violence, vous n'aboutissez qu'à une réaction égalant l'action !

Les vieux pédagogues croyaient qu'ils ne pouvaient élever l'esprit qu'en châtiant le corps. Luther raconte qu'enfant, il était fouetté régulièrement cinq fois par jour. Ce sont ces procédés que les *conquestadores* ont transportés en Amérique, dont nous nous servons à l'égard des Howas, des Tonkinois et des Chinois. Nous voulons « les châtier », c'est le mot qui se retrouve à tout instant dans les discours officiels ; et qui donc nous a investis de ce droit de punir, de châtier ? Mais le droit d'élever par la persuasion, par l'exemple, par l'instruction, celui-là appartient à chacun de nous. Le bourreau, quelque nom qu'il porte, quel que soit son costume, est toujours odieux ; l'éducateur, même quand il se trompe, fait toujours œuvre utile, car il développe et agrandit l'être humain.

Au lieu de montrer aux indigènes, à chaque occasion, notre mépris, notre haine, notre brutalité, notre rapacité, imitons les quakers, et enseignons-leur la douceur, l'urbanité, la politesse, et apportons-leur la sécurité de cette chose après laquelle, depuis que l'homme est un animal sociable, il ne cesse de clamer : la justice !

Dans l'industrie, la direction a remplacé la coercition ; l'échange de services, le travail servile. Nous devons appliquer ces nouveaux principes aux

rapports que nous avons avec les peuples moins avancés en évolution. Gardons-nous de les traiter comme des fous. N'essayons pas de faire brutalement leur bonheur malgré eux, car alors nous, citoyens d'un pays de liberté, de suffrage universel, nous justifierions les prétentions des gouvernants à nous gouverner non d'après notre volonté, mais d'après la leur.

LETTRE LXVI

LA FORCE ET LE DROIT

Retour. — Les Chinois et M. Jules Ferry. — Les Soudaniens et les Anglais. — Les Zoulous, instruments de la Providence. — La devise républicaine. — Ton égal ! — Le pouvoir spirituel de l'Eglise. — Notre prochain. — Contradiction entre l'idéal et la pratique. — Les droits de l'homme. — La conscience du parti républicain. — Le mépris du succès. — Les triomphes de la force. — Napoléon III et Bismarck. — Le Darwinisme. — Répression du parti républicain. — Le droit? qu'est-ce que ça? — La force dans la politique extérieure et intérieure. — Cynisme et hypocrisie. — L'entité du droit. — L'individu. — Le parti républicain commet la même faute que l'Eglise. — Contradiction entre son idéal et la pratique. — Les renégats. — Mission civilisatrice de la France ! — La justice ! — Les grandes conquêtes.

La force a de terribles retours.

J'écris ces lignes le 30 mars 1885 : c'est l'anniversaire de la campagne des Kroumirs ; c'est le jour de la chute de M. Jules Ferry, juste châtiment de sa politique d'aventures et d'imprévoyance. MM. Challemel-Lacour et lui s'étaient moqués de la Chine qu'ils considéraient comme « quantité négligeable. » Ils avaient déclaré qu'ils ne pouvaient traiter avec elle qu'à coups de canon. Les Chinois ont répondu à la force par la force.

Mais les Chinois sont un peuple d'une civilisation déjà développée, doués d'une faculté d'imitation, qui devait forcément, avec de bons instructeurs, en faire de bons soldats. Ils sont armés de canons

Krupp et de fusils européens. Ils sont disciplinés et organisés. Il fallait être d'une ignorance honteuse et d'une infatuation grotesque pour ne pas prévóir que les Chinois, poussés à bout, sauraient nous résister.

Mais voyez au Soudan ; ici ce ne sont plus des soldats réguliers ; ce sont des hommes nus, armés d'une lance, protégés par un petit bouclier ridicule. Ces hommes non seulement résistent aux charges de cavalerie des Anglais, mais enfoncent leurs carrés, triomphent et de l'artillerie et des fusils à tir rapide!

Les Anglais avaient trouvé des résistances analogues dans l'Afrique du Sud. On se rappelle la stupéfaction et l'humiliation dont ils furent frappés quand ils apprirent que le 22 janvier 1879, leurs troupes avaient été mises en déroute par les Zoulous. L'héritier du nom et de la fortune de l'homme qui, au XIXe siècle, a incarné le génie des batailles, a été tué par la sagaye d'un nègre. Cette mort obscure, honteuse, grotesque, du descendant de ce Napoléon qui avait passé impassible au milieu des millions de cadavres dont il avait jonché l'Europe, forme une antithèse digne de Bossuet; mais il n'y a plus de Bossuet pour transformer les Zoulous en instruments de la Providence !

La prudence, à défaut d'autre mobile, doit nous engager à employer aussi bien envers les peuples, habitant les autres continents, qu'envers les peuples européens, d'autres arguments que la force!

Il y a encore une autre raison, au moins pour la France.

Notre devise républicaine se compose de ces trois mots : liberté, égalité, fraternité. Comment pourrions-nous l'appliquer entre nous, si nous déclarions qu'elle ne doit pas s'appliquer aux gens parlant une autre langue, vêtus d'un autre costume ?

Edmond About a dit d'une manière charmante :

« Ton égal ! oui, ton égal ! je ne m'en dédis pas ; ton égal ! ce vieux nègre en haillons, ignorant, ivrogne, abruti, vicieux, criminel même, car il a subi deux ou trois condamnations ; c'est ton égal.

« Sois de bon compte, mon ami. Si tu es l'égal de tous les autres hommes, il s'ensuit nécessairement que tous les autres hommes sont tes égaux. C'est une vérité mathématique. Il est impossible qu'A égale B sans que B égale A par un juste retour. Le principe en vertu duquel tu n'as personne sur la tête, t'interdit de mettre personne sous tes pieds. Hâte-toi d'avouer que le nègre est un souverain légitime, inviolable et sacré, si tu tiens à garder ta propre couronne.

« — Mais il est noir et je suis blanc ! il est gueux et je suis riche ! Il est ignare et je suis bachelier ! il est stupide et vous voyez que je raisonne ! Enfin c'est un vieux scélérat et je suis honnête homme, que diable !

« — Prends garde de plaider contre toi ! Car enfin, soit dit sans reproche, tu n'es ni le plus blanc, ni le plus beau, ni le plus riche, ni le plus savant, ni le plus spirituel, ni le plus vertueux des hommes. Si tu

réduis ce nègre en esclavage, tu appartiens au premier Antinous, au premier Rothschild, au premier Humboldt, au premier Voltaire ou au premier Socrate qui voudra mettre la main sur toi. Te prévaudras-tu de ta force? nous avons Rabasson et Arpin le terrible savoyard qui te « tomberont » en un tour de main. T'appuieras-tu sur ta naissance? il reste encore dans l'*Almanach de Gotha* plus de cinq cents douairières allemandes qui t'inviteront à battre l'eau de leurs fossés.

« Avoue, c'est le plus sûr, qu'il n'y a point de degrés dans la dignité humaine : que nul de nous ne peut légitimement mettre le pied ou même la main sur un autre.

« — Quoi! personne ne commandera? pas même le plus sage et le meilleur?

« — Pas même celui-là! s'il est sage, qu'il nous conseille! s'il est bon, qu'il nous tende la main! mais je lui refuse obstinément le droit de nous obliger malgré nous. Serviteur au despotisme paternel qui, pour nous engraisser, voudra nous mettre en cage!

« Tout homme, bon ou mauvais, sage ou fou, a les droits les plus illimités sur la nature entière; il n'en a aucun sur la personne d'un autre homme. Une violence, une injure, une contrainte exercée sur le plus humble individu est un véritable attentat contre ce qu'il y a de plus auguste sur la terre. L'intention, même la plus pure, ne justifie pas un tel forfait (1). »

Les philosophes grecs et latins avaient entrevu le

(1) *Le Progrès*. 1864, in-8, p. 65.

principe d'humanité : le christianisme le développa. Il fut d'abord un mouvement d'opprimés. Quand il se constitua en corps régulier, il se posa comme intermédiaire entre les pauvres, les faibles et les puissants. L'Eglise se plaça au-dessus de la force : son excommunication faisait plier rois et seigneurs sous son joug. Qu'était-ce? Une sanction morale. Un pape qui tient un empereur, à la porte, dans la neige, et le force de se présenter à lui, en suppliant, est le symbole le plus grand, qui ait encore existé, de la subordination de la puissance matérielle à la puissance intellectuelle. La scène de Canossa prouve que le maître des corps était bien peu de chose auprès du maître des cerveaux.

L'Eglise planait en même temps au-dessus des peuples, des frontières; elle opposait sa langue universelle, le latin, aux divers langages ; elle représentait un droit supérieur aux droits que conféraient les victoires, les mariages, les héritages.

A cette question de Luc : — « Quel est mon prochain? » Bossuet répondait : « Jésus qui était venu pour rompre la paroi de la division en sorte que, dorénavant, il n'y eût plus ni gentil, ni juif, ni scythe, ni grec, ni barbare, nous apprend que tout homme est notre prochain, sans même excepter le samaritain (1). »

Mais cette théorie, Bossuet ne l'appliquait pas quand il s'agissait des protestants. L'Eglise est tombée pour avoir établi une contradiction entre son

(1) Bossuet. *De l'Usure. Œuv. comp.*, éd. Bar-le-Duc. T. 8, p. 64.

idéal et sa pratique. Ses adversaires l'ont démolie avec des versets de l'Evangile.

Dans la conception chrétienne, le droit dérive d'une puissance supérieure, immanente, qui le délègue à ses ministres. Les philosophes du XVIII[e] siècle firent résider le droit dans l'individu lui-même : transformation profonde ! Aux droits de l'Eglise, aux droits de l'Etat, ils opposèrent les Droits de l'Homme. Les puissances coercitives disparaissent, à l'individu appartient sa propre direction. — Chaque homme, son pape, son empereur ! (1).

La *Déclaration des Droits de l'Homme* fut le manifeste de cette doctrine d'où dérivent logiquement le droit de suffrage, la République, la séparation des Églises et de l'État, la liberté et l'égalité des individus.

A travers les remous, les vicissitudes, les égarements de notre histoire, le parti républicain était demeuré fidèle à cet idéal. Il avait inscrit sur son drapeau certaines déclarations, certains principes, plus ou moins réfléchis, mais tous empreints de l'esprit le plus généreux et le plus passionné pour la justice. Il les a affirmés en 1848 par la proclamation du suffrage universel et l'abolition de l'esclavage. Le parti républicain ne considérait pas que la victoire créât le droit. Il avait le mépris de la morale du succès. Il savait supporter les défaites avec fierté. Il n'aspirait pas au pouvoir pour le pouvoir ; il ne le demandait que pour le triomphe de ses idées.

(1) Acollas.

Le coup d'Etat de 1851 montra la puissance de la force sans scrupules ; pendant vingt ans, tout une génération fut élevée dans l'admiration du triomphe, obtenu par n'importe quel moyen. Puis l'empire s'effondra écrasé par la puissance militaire de l'Allemagne. Depuis trente ans, deux figures ont dominé le continent : Napoléon III et le prince de Bismarck. Tous les deux n'ont eu qu'un instrument : la force ; tous les deux n'ont eu qu'une foi : le succès.

Et les peuples les ont admirés ; ils ont ratifié cette conception de la vie sociale qui avait si bien réussi à ces deux aventuriers. Puis des théories scientifiques, interprétées pour les besoins de la cause, sont venues ratifier cette morale. On a invoqué Darwin, la *struggle for life*. Tant pis pour les faibles, pour les petits. Le monde est aux forts et ne doit être qu'à eux. Comme dans les civilisations primitives basées sur la conquête et l'esclavage, aux premiers tous les droits, aux seconds tous les devoirs.

Des membres de toutes les nuances du parti républicain en France ont pris cette morale (1) : on la voit s'étaler tous les jours dans les discours officiels, qu'il s'agisse de notre conduite envers les peuples, moins avancés en évolution, plus faibles, ou qu'il s'agisse de misérables, comme les récidivistes. Cela s'appelle être pratique. Le droit ? qu'est-ce que c'est que ça ? L'humanité ? le plus fort mange le plus faible. Les femmes ? elles nous ennuient, si elles

(1) Voir M. Spuller. Discours aux électeurs du 3e arrondissement, 29 janvier 1885. M. Leroy Beaulieu : *La Colonisation*.

veulent être autre chose que des courtisanes ou des ménagères. Les idées? il n'y a rien de faux ni de vrai. La justice? c'est le droit du plus fort.

Ces théories se répandent : elles siègent dans les gouvernements; elles dominent certains partis d'opposition, qui ont oublié toutes les formules de progrès qu'avaient adoptées leurs prédécesseurs. Maintenant, nihilistes, anarchistes, déclarent hautement qu'ils n'ont qu'un argument : le revolver ou la dynamite; qu'un idéal : la force!

C'est le châtiment. Au nom de quel principe, leurs adversaires, les hommes au pouvoir, pourraient-ils leur reprocher ces doctrines, puisqu'eux-mêmes affectent de n'en avoir pas d'autres? A l'intérieur, la majorité et le gendarme sont tout pour eux; à l'extérieur, le soldat.

En haut, en bas, à droite, à gauche, tout le monde semble d'accord pour réclamer le privilège de l'oppression et renier la justice. Il y en a qui sont fiers de cette réversion vers l'état sauvage. D'autres l'enveloppent de quelques phrases hypocrites, de quelques épithètes, en contradiction avec le mot auquel elles se rapportent, comme « conquêtes justes (1). » Ils masquent les instincts rapaces qu'ils veulent satisfaire de quelques prétextes généreux : « la mission civilisatrice, » ils les colorent de la qualification de quelque sentiment, qu'on est habitué à trouver noble, comme « le patriotisme. » Les plus sincères donnent ces tartuferies en pâture à ce qui survit de leur pudeur, en lui disant : — « Es-tu

(1) Spuller. Discours cité.

contente? le prétexte n'est-il pas bon? » Les autres les jettent dédaigneusement aux gens qu'ils supposent encore susceptibles de préjugés : — « Soyez satisfaits et taisez-vous, tas de badauds ! »

Et, à ceux qui disent timidement : — « Mais le droit? » ils répondent :

— « Ah! oui, le droit? une entité. Vous en revenez à faire une nouvelle religion, à créer un mot pour nous le faire adorer! »

J'aime mieux l'entité du droit que celle de la force, et de nombreux exemples, dans l'histoire, prouvent qu'elle a su souvent créer une puissance contre laquelle se sont brisés tous les efforts. Cette entité n'est pas une simple abstraction, car elle s'incarne dans chacun des êtres qui sent, qui souffre, qui agit bien ou mal, selon la direction donnée; et qu'est-ce que le bien? pour lui, s'est sa conservation et son développement; pour les autres, c'est l'augmentation de conservation ou de puissance qu'il peut leur donner.

Un gouvernement, basé sur le droit divin, un gouvernement, né d'un coup de force, sont logiques avec leur origine quand ils font des conquêtes. Le premier les fait au nom du droit supérieur qui lui a été départi de par la Providence, le second applique à l'extérieur les doctrines qui constituent son pouvoir à l'intérieur.

Mais les républicains, qui se laissent séduire par le prestige de la force, commettent la faute qui a perdu l'Église. En établissant une contradiction entre leur conduite actuelle et l'idéal qui les a groupés, qui leur a valu des disciples et des fidèles, qui

a fait leur gloire et leur honneur, ils perdent leur raison d'être.

Ils se livrent à tous les hasards de la force. La foi commune fait la cohésion d'un parti. Si elle disparaît, il tombe en poussière. Nous en avons vu de ces rénégats qui, pour arriver au pouvoir ou une fois arrivés au pouvoir, avaient renié leurs principes d'opposition. Que sont-ils devenus aujourd'hui? où sont-ils? L'effondrement de ces individus, non les premiers venus à coup sûr, n'est-il pas un avertissement pour nous tous?

Qu'on me range dans la catégorie des rêveurs et des sentimentaux, je ne prends souci de cette accusation; je prétends que ce ne sont pas vos concepts de bouledogues qui pourront donner de l'influence à votre parti, lui acquérir des sympathies, grouper des adhérents autour de lui.

Vous parlez de la mission civilisatrice de la France! Elle l'a remplie quand, au soleil de 89, elle a crié à tous les peuples: liberté! Elle l'a remplie en évoquant en face du droit divin le droit de l'homme. Elle doit continuer à la remplir en affirmant la nécessité de la justice; c'est le pôle magnétique vers lequel doivent s'orienter toutes nos aspirations et nos revendications; c'est l'idéal toujours de plus en plus élevé, de plus en plus lumineux, vers lequel, nous républicains, nous libres penseurs, nous Français, nous devons nous efforcer de guider l'humanité!

LETTRE LXVII

LES VRAIS CONQUÉRANTS

Pour le bon motif? — Loi du progrès. — Abolition de l'esclavage. — Le professeur Beesly. — L'œuvre des batailles. — Les cabotins. — Les vrais conquérants. — Rien par la force !

Mais il s'agit de guider les hommes en les civilisant et non en leur passant un collier de force et en les assommant de coups, s'ils résistent.

— Pas même pour le bon motif ?

— Non, pas même pour le bon motif.

Toute réforme faite par pression extérieure est sans avenir et ne provoque d'autres résultats que des crises. Il faut suggérer le progrès, non l'imposer (1). Il doit germer dans les cerveaux avant de se produire dans les faits : sinon, il est susceptible de ces terribles retours dont l'histoire d'Espagne nous a donné un si frappant exemple après Charles III, dont notre propre histoire nous a donné tant de preuves depuis un siècle.

La guerre du Soudan nous montre le danger du « bon motif. » Elle a été présentée au public anglais comme destinée à l'abolition de l'esclavage. Le pro-

(1) Auberon Herbert. *For liberty*. 1885.

fesseur Beesly a montré, dans le grand meeting de Saint-James Hall (1), à quelles conséquences aboutissait cette prétention : « Nous avons aboli dans nos colonies l'esclavage depuis cinquante ans, la civilisation des Arabes est en retard d'une plus longue période sur la nôtre. La première République française abolit l'esclavage quarante ans avant l'Angleterre. Eût-elle donc été en droit de nous attaquer parce que nous n'avions pas suivi son exemple ? Si nous avions voulu intervenir aux Etats-Unis sur cette question, ne nous aurait-on pas dit de nous mêler de nos affaires ? » Il eût pu ajouter : L'esclavage existe encore au Brésil. Il faudrait donc lui déclarer la guerre pour le contraindre à l'abolir? L'esclavage des femmes existe encore dans beaucoup de pays. Faut-il ouvrir le harem du Sultan à coups de canon ? La traite des blanches existe en France et dans tous les pays soumis à la police des mœurs. Certes, j'en réclame la suppression avec ardeur ; mais j'admettrais d'autant moins que des cuirassés anglais vinssent nous imposer cette réforme que cette institution est une des conséquences de la guerre et des armées.

La guerre, même pour le bon motif, ne fait que mettre une barbarie en présence d'une autre barbarie : l'humanité n'y gagne rien !

L'œuvre des batailles tombe en putréfaction aussi vite que les cadavres de ses victimes. Au lendemain de sa mort, que restait-il des conquêtes d'Alexandre ? Celles de César ont tué l'Empire romain.

(1) 2 avril 1885.

« Les Romains en détruisant les peuples se détruisaient eux-mêmes (1). » Napoléon nous a valu ces terribles revanches qui s'appellent Waterloo et Sedan. Ces prétendus grands conquérants se disputaient quelques millions d'hommes, qui leur échappaient au moment même où ils les croyaient domptés. Ils pouvaient s'enorgueillir des signes de soumission extérieure : ils auraient dû être épouvantés des haines et des révoltes refoulées. Ils prenaient le bruit dont ils remplissaient leur petit horizon, le fracas des armes, leurs tonnerres artificiels, les acclamations et les cris de douleur qui s'élevaient sur leur passage, ce vent, cette fumée, ce tourbillon, ces illusions, toute cette ivresse pour quelque chose de solide, de réel et de durable : misérables cabotins auxquels, la dernière parade terminée, devait survivre à peine une légende !

Ce n'est point des victoires de Mahomet que les Musulmans ont fait dater leur ère ; c'est de sa fuite de la Mecque ; et au bout de douze siècles, il règne encore sur plus de cent soixante millions de fidèles. Jésus n'était point entré sur un char de triomphe à Jérusalem, mais sur un âne, et il en était sorti pour être cloué au gibet. Au bout de dix-neuf siècles, près de quatre cents millions d'êtres humains se réclament de son nom. Cakya-Mouni a conquis cinq cents millions d'adeptes en se donnant lui-même ! Ces deux grands conquérants ont fait main basse sur les deux tiers de l'humanité, en versant leur sang au lieu de verser celui des autres ; et ils n'ont

(1) Montesquieu. *Esprit des lois.* Liv. XXIII. Ch. XIX.

pas seulement en leur pouvoir de vains fantômes, des grimaces, des apparences, mais toutes les fibres de l'être humain.

Ou le terme « mission civilisatrice » n'a pas de sens, ou il signifie une absorption analogue. Ces grands révélateurs nous ont donné le procédé : — Tout par la douceur et l'exemple. Rien par la force.



LETTRE LXVIII

LA POLITIQUE COLONIALE ET LES GOUVERNEMENTS DE DISCUSSION

Le Parlement et les affaires extérieures. — Aveu de Palmerston. — Despotisme. — Aristocratie. — Le fait accompli. — Dépêches supposées. — 1870. — 1878. — Sir Bartle Frere. — Les Bonholders. — Les naïfs et les malins. — L'huissier. — Un entraînement. — Les Kroumirs, un prétexte. — Les secrets. — La guerre sans savoir pourquoi. — L'article 9. — L'opinion publique. — « A Pékin ! » — « Les Chinois sont à nos portes ! » — Le gouvernement despotique seul peut faire des conquêtes. — Gouvernement de discussion. — Ne peut pas agir avec franchise. — *To be or not to be.* — Subordination des opérations militaires et diplomatiques à la politique intérieure. — Incompatibilité en droit et en fait. — L'administration de la conquête. — L'Hindou. — L'Arabe.

Je viens de démontrer que la politique coloniale par conquête est incompatible avec le principe de tout gouvernement, fondé sur le droit de l'individu et ne recevant son investiture que d'une délégation : elle n'est pas moins incompatible en pratique.

Aussi bien en Angleterre qu'en France, dans les pays depuis longtemps habitués aux mœurs parlementaires que dans les pays échappés d'hier au pouvoir personnel, ni l'opinion publique ni le Parlement n'ont d'influence réelle sur les affaires extérieures. Dans neuf cas sur dix, le contrôle du Parlement ne peut s'exercer. La correspondance n'est

jamais publiée à temps. « Cela offrirait des inconvénients. »

Lord Palmerston, pour persuader Cobden d'accepter un portefeuille, lui disait : « Vous et vos amis vous vous plaignez de la diplomatie secrète et que des guerres soient engagées en dehors de la volonté du pays. Sachez-le, c'est dans le cabinet seul que les questions de politique extérieure sont tranchées : nous ne consultons jamais le Parlement qu'après. Si vous désirez exercer une influence sur elle, devenez donc ministre (1) ! »

La politique extérieure n'est connue que de quelques initiés qui ont du temps, des relations, peuvent faire des voyages. Elle reste le dernier refuge du gouvernement autoritaire et de l'aristocratie. Si en Angleterre, pour les questions de politique intérieure, la reine a perdu toute influence, il n'en est pas de même pour les questions extérieures; elle exige communication des dépêches et modifie les réponses. Depuis le commencement du siècle, il y a eu 26 ministres de l'intérieur en Angleterre; 7 seulement ont été pris parmi les lords; il y a eu 21 ministres des affaires étrangères, 8 seulement ont été pris dans la Chambre des communes (2).

Cet exemple de l'Angleterre, les faits relatifs à la guerre de Prusse, à la Tunisie, aujourd'hui au Tonkin, à Madagascar, au Congo, nous prouvent combien les démocraties doivent être prudentes, pru-

(1) *La vie de Richard Cobden*, par John Morley, trad. par Sophie Raffalovich, p. 312.
(2) *Foreign relations* by Spencer Walpole.

dentes jusqu'à la méfiance, à l'égard des questions de politique extérieure.

Elles doivent être d'autant plus méfiantes qu'une fois engagé, bon gré mal gré, un peuple ne peut plus revenir en arrière.

C'est une chose de désapprouver une guerre, c'en est une autre de refuser les subsides qu'elle nécessite, une fois le premier coup de feu tiré, avec ou sans déclaration. C'est une chose de trouver mauvais un traité, c'en est une autre de blâmer le ministre qui l'a conclu. On est en face d'un fait accompli, un soldat est tué; le drapeau est engagé et la nation tout entière se trouve compromise, dans le présent et dans l'avenir, de par la volonté occulte d'un ministre!

On se rappelle la dépêche supposée en 1870; l'invention du prétendu outrage commis par le roi de Prusse à l'égard de l'ambassadeur français; et il n'y avait ni dépêche, ni outrage!

Lord Beaconsfield veut engager l'Angleterre dans la guerre de l'Afghanistan : il emploie le même procédé et annonce qu'une mission envoyée auprès de l'Ameer, a été insultée le 21 septembre 1878, à Peshawur (1). Il entraîne la nation dans une expédition qui a coûté 500 millions à l'Angleterre, beaucoup de morts, qui a dû se terminer par une évacuation et qui lui vaut actuellement une guerre possible avec la Russie.

Sir Bartle Frere est envoyé dans le sud de l'Afrique; il y porte deux passions : la propagation

(1) Justin Mac-Carthy M. P. *History of own times*. T. 5, p. 209.

de l'Évangile et l'extension du territoire britannique. Il engage l'Angleterre dans la guerre des Zoulous et des Boërs et crée une question d'Afrique, malgré l'opinion publique.

Combien y a-t-il d'Anglais qui sachent aujourd'hui pourquoi leur armée se bat en Egypte? Au fond de la question égyptienne, n'y a-t-il pas la question des *bonholders* ou porteurs de titres?

Rien n'est plus simple. Un État imprévoyant et qui n'a pas un crédit très solide, emprunte. Il trouve deux genres de souscripteurs : les naïfs qui n'examinent pas si le taux de l'intérêt compense le risque à courir; les malins, qui tâchent ensuite d'écouler le plus de titres possibles entre les mains de ces naïfs. Puis viennent les échéances. Le débiteur ne remplit pas ses engagements. Baisse, mécontentement. Le malin achète ou rachète. Puis quand la baisse est à son étiage, il crie :

— Où y a-t-il un huissier pour saisir ce débiteur de mauvaise foi qui nous a ruinés !

Le chœur des ruinés crie :

— Ah ! c'est bien vrai ! où est l'huissier?

L'huissier? mais il n'y a qu'une personne qui puisse en envoyer un à un gouvernement : — C'est l'État !

Alors les malins reprennent :

— Que fait donc le gouvernement? Il ne protège pas ses nationaux ! Il abandonne leurs intérêts ! Il les livre à ces bandits !

Le chœur des ruinés répond d'une manière formidable :

— Le gouvernement! il nous sacrifie! il est vendu à nos spoliateurs! que fait donc la Chambre? Personne ne se trouve donc pour interpeller! Tous les députés sont donc vendus à ces misérables!

L'opinion publique s'échauffe peu à peu en entendant répéter ces clameurs avec tant d'unanimité. La presse leur donne la puissance de son porte-voix. Parmi les journalistes, les uns sont dans le secret des malins, les autres sont avec les naïfs; beaucoup ne connaissent pas le premier mot de la question et y trouvent tout simplement matière « à tartine. »

Les députés sont comme les journalistes. Tout d'un coup, on voit un homme, qui paraissait jusqu'alors assez indifférent aux plus graves questions, avoir une opinion très arrêtée sur l'emprunt du royaume de Laputa. Il fait de gros yeux, dans la salle des conférences ou des Pas-Perdus.

— C'est très grave! dit-il, les mains derrière le dos et les lèvres en entonnoir.

Les naïfs, qui ne savent rien, reprennent :

— L'honneur de la France est engagé!

Et puis de tous ces bouillonnements, de ces coups en dessous, de cette mise en scène, de cette fermentation, jaillit l'huissier à envoyer au débiteur insolvable.

Cet huissier a un pantalon ou une veste rouges, un képi, porte un fusil sur l'épaule pour instrumenter et son exploit s'appelle l'expédition de Tunis ou l'expédition d'Egypte.

Le contribuable en paye les frais avec le sang de

son fils et l'argent de ses impôts : il eût mieux valu pour lui qu'il donnât aux tripoteurs de la main à la main, directement, leur bénéfice, dépouillé de ses faux prétextes et de ses hypocrisies!

Le Dr Janvier, dans son livre sur les *Affaires d'Haïti*, répète à ses compatriotes : — N'empruntez pas!

C'est la sagesse pour les petits peuples faibles. Quelquefois, cependant, ils peuvent se heurter à d'autres prétextes, à la recherche desquels courent les écumeurs d'affaires.

Dans ces discussions, les députés honnêtes, sincères, ne peuvent jouer qu'un métier de dupes : le public ne peut pas avoir d'opinion, les informations précises lui manquant.

Le gouvernement invente les Kroumirs en 1881, quitte à avouer plus tard qu'ils n'ont été qu'un prétexte.

Où sont les électeurs et les élus qui ont la prétention d'avoir une idée nette sur les motifs réels des expéditions de Madagascar, du Sénégal et du Tonkin?

Comment une Chambre de députés peut-elle se prononcer en connaissance de cause, quand à tout instant le ministre répète :

— Si vous saviez ce que je sais, mais je ne peux pas vous le dire!

Une commission est réunie : il veut bien lui communiquer certains renseignements, mais il lui fait jurer le secret. Voilà la Chambre et le pays bien informés!

Le 10 décembre 1883, le ministre déclare à la tri-

bune qu'on n'occupera que le Delta du Tonkin, puis nous en arrivons à l'occupation totale du Tonkin, puis à la guerre avec la Chine, à propos du « guet-apens » de Bac-Lé. Mais jamais quelqu'un sait-il comment les choses se sont passées? Qui connaît au juste les conditions du traité Fournier? pas même lui. Il ne parle pas le chinois, il n'avait pas d'interprète et, son interprète eût-il été là, on sait le proverbe : *traduttore, traditor.*

Puis des gens se tuent réciproquement sans savoir pourquoi, et les gens, qui les font tuer, n'en savent pas davantage.

On avait cru prendre des précautions pour empêcher le gouvernement de jamais engager le pays dans la guerre malgré lui, en inscrivant dans la Constitution l'article 9 :

— « Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. »

Depuis 1881, nous avons été engagés dans trois guerres : l'expédition de Tunisie, l'expédition de Madagascar, l'expédition du Tonkin et de Chine ! et jamais les deux Chambres n'ont été consultées que par des demandes de crédits, destinées à ratifier le fait accompli.

Pour escamoter la Constitution, le gouvernement se sert de mots, comme « état de représailles » et de « rétorsion. »

Nos soldats ont pu répéter, pendant des mois, ce que Bougainville disait à ses officiers, au combat de la Grenade, en voyant les boulets rouler sur son

bord : — Messieurs, ce qu'il y a de charmant, c'est que nous ne sommes pas en guerre!

L'opinion publique est béotienne et nerveuse. Des dépêches ridicules annoncent que, dans un combat, nous avons perdu 6 soldats et tué 3,000 Chinois ! C'est la revanche de Sedan. Le bombardement de Fou-Tchéou est la revanche des bombardements de Strasbourg et de Paris. L'enthousiasme éclate. De nouveau on regarde la Colonne avec fierté. — A Pékin!

Le 29 mars, arrive une dépêche annonçant que nos troupes sont forcées d'évacuer Lang-Son et que le général de Négrier est blessé. Le public s'affole. La Bourse tombe de 3 fr. 50. — Les Chinois sont à nos portes!

La majorité qui avait soutenu jusque-là, quand même, le ministère, se retire de lui. Il tombe dans le vide tandis qu'une victoire l'eût porté au pinacle : comme si la victoire justifiait tout! L'immoralité de cette politique est prise en flagrant délit.

Mais c'est un Louis XIV, c'est un Napoléon, c'est un Bismarck, un souverain absolu ou son représentant qui fait cette guerre ; pour lui, la question est une question de force ; il n'essaye pas d'entraîner le public dans la guerre, en lui cachant qu'il la fait. L'opinion lui est relativement indifférente. Il a des moyens d'action suffisants pour s'en rendre maître. Il apprécie les événements, défaites et victoires, avec sang-froid, comme un joueur, sans avoir à se préoccuper des remous d'opinions, des murmures qu'il entend autour de lui. Il a du temps devant lui. Il n'est pas exposé à être renversé sur une dépêche

annonçant un insuccès : Turenne peut se retirer derrière les Vosges. Le ministre n'est pas obligé de crier par dessus les toits les mesures qu'il va prendre, d'en informer les ennemis, sous peine de se faire accuser de mensonge et de mauvaise foi à l'intérieur. Il peut courir, dans de bonnes conditions, la grosse aventure de la guerre !

Voici, au contraire, un gouvernement, simple délégation du suffrage universel, reposant sur le principe de la discussion. Il croit utile, à tort ou à raison, d'annexer tel territoire, de faire la guerre à tel ou tel autre peuple. Peut-il dire : — « Nous allons faire une conquête ? » Non. Il sent lui-même que cette déclaration constitue une contradiction trop choquante avec les principes qu'il est censé représenter. Le pays, plus logique que lui, ne veut pas d'aventures de ce genre. Il faut donc commencer par tromper le pays, l'engager sans qu'il s'en doute. Au lieu du motif vrai, le gouvernement cherchera donc des prétextes, des motifs hypocrites ; il les fera naître. Il provoquera une attaque de Kroumirs, au besoin. Il engagera l'action avant d'y être autorisé. De là, une première faiblesse qui se retournera contre lui. Les gens clairvoyants l'accuseront de mensonge; il s'en défendra tout haut, au moment où il sera obligé de s'avouer que l'accusation est vraie. Toute sa politique reposera sur une fiction qui aura la faiblesse de toutes les fictions. Son honneur sera suspecté : et la suspicion sera légitime.

Si ses mensonges deviennent trop flagrants, il peut tomber du jour au lendemain.

Sa grosse préoccupation est donc de les masquer derrière des succès. Il pense avant tout aux Chambres, aux interpellations, aux votes. La question de Hamlet : *to be or not to be* est posée à tout instant devant lui. Il ne respire que pendant les vacances. Il ne peut se représenter devant les Chambres qu'avec des victoires, un résultat acquis. Son existence en dépend. De là pour lui, la nécessité de subordonner les opérations militaires aux convenances parlementaires. Il ne tracera pas de plan de campagne aux généraux, si vous voulez; mais il leur dira :

— Il me faut un fait d'armes, il me faut une victoire à telle date !

De même pour les opérations diplomatiques. — Il me faut un traité à échéance fixe. Bâclez-le ! je ne peux pas me représenter devant les Chambres sans leur apporter quelque chose.

Relisez en détail l'histoire du ministère Ferry, depuis 1881 ; vous verrez les opérations militaires toujours subordonnées aux nécessités de la politique parlementaire. C'est l'horloge du palais Bourbon qui règle la marche de nos soldats et fixe l'heure de la signature des traités !

Un gouvernement parlementaire, qui se lance dans cette politique, n'a qu'une préoccupation : se débarrasser du contrôle du parlement et de la presse. Par la force des choses, il essaye de faire rétrograder la forme politique, à l'aide de laquelle il agit, vers le despotisme militaire. Toute guerre extérieure est un recul pour la politique intérieure

d'un pays. Si le pays résiste, le gouvernement se trouve condamné à l'impuissance.

En un mot, avec tout gouvernement issu d'une délégation et ayant pour force motrice la discussion, la politique de conquête est incompatible en droit et en fait.

Mais soit. La conquête est faite. Les armes ont triomphé. Comment allez-vous administrer votre conquête ?

— Hindou, approche ici. Dis-moi ce que tu penses du gouvernement anglais ?

— Il paraît que là-bas, il y a une reine, impératrice des Indes. Mais elle est bien capricieuse, car tous les cinq ou six ans, de nouveaux gouverneurs arrivent ; celui qui succède à l'autre change tout ce qu'avait fait son prédécesseur.

— Mais ce n'est pas elle. Elle ne peut pas plus que toi sur les destinées de l'Inde. Ce sont les ministres. Or, il y a divers partis en Angleterre. Tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre qui est au pouvoir, et selon que c'est l'un ou c'est l'autre, c'est tout le contraire.

L'Hindou me regarde de ses grands yeux de bitume mouillé et s'en va, sans y rien comprendre.

Un Arabe me dit :

— « Vous Français, vous nous reprochez de ne pas vous comprendre. Vous comprenez-vous vous-mêmes ? Nous voyons des rois, une République, un empereur, une République ; mais cette République, c'est tantôt ceci, tantôt ça. Notre sort dépend de députés, élus en Basse-Bretagne, à Paris ou à

Bayonne. Monarchie, empire ou République, radicaux, opportunistes, bonapartistes, orléanistes, cléricaux, savons-nous ce que c'est que tout cela ? Ils décident de notre sort, de notre fortune, de tous nos intérêts, de notre vie même. Connaissent-ils ce que nous voulons, pensons, désirons? Ont-ils une idée des conditions de notre existence? Ont-ils jamais su ce qui se passait en Algérie, soit du temps de la conquête, où les généraux n'étaient occupés qu'à constituer une petite société d'admiration mutuelle, soit depuis la conquête? Et nous, savons-nous jamais sous quel régime nous sommes ? Un vote, le déplacement de deux ou trois voix dans les Chambres, à propos du préfet de police de Paris ou de vos affaires avec les Chinois, suffisent pour culbuter nos destinées?

« Non. Nous ne comprenons rien à votre gouvernement; mais il nous fait comprendre une chose : — C'est le bonheur de l'indépendance !

« Nous n'en avons jamais désespéré, et nous en désespérons d'autant moins, qu'il est obligé de retirer des troupes de l'Algérie ! »

LETTRE LXIX

POLITIQUE COLONIALE ET POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Un pari. — Ce sont mes chiffres à moi! — Les cartes à petite échelle. — Chiffres enflés. — Illusions. — La littérature officielle coloniale. — Un fleuve navigable par chemin de fer. — Pas de roastbeef à Londres. — Les Canadiens à Liverpool. — Conclusion.

Voulez-vous juger de l'impuissance et de l'incompétence des gouvernements de discussion, basés sur le suffrage, pour faire de la « politique coloniale ? » Passez dans une foule, écoutez une discussion de café ou de cercle, lisez même la plupart des journaux.

Vous entendez émettre des affirmations fantastiques sur l'étendue, la population, le commerce de tel ou tel peuple. Contestez timidement. Vous serez rabroué. Emettez un doute. Aussitôt une voix s'écrie :

— Je vous parie !

— Soit.

— Combien ?

— Un louis.

— Comment ! un louis ! dix louis ! vingt-cinq louis !

— J'accepte : mais il s'agit de fixer les références. Les documents officiels français, anglais, allemands,

italiens ? ou bien l'*Almanach Gotha*, le *Stateman's year book*, ou l'*Annuaire de l'économie politique*.

— Quoi ? qu'est-ce que c'est que tout ça ? Jamais. Je ne parie pas dans ces conditions-là, moi ! j'ai mes chiffres à moi, moi !

La terre n'est pas grande ; mais les cartes à petite échelle la rapetissent encore beaucoup. On apprend la géographie aux enfants sans avoir soin de leur faire faire cette obvervation. Les hommes mûrs oublient de prendre le compas, et d'une enjambée vont de Saint-Pétersbourg à Ceylan.

Le ministère de la marine n'est même pas à l'abri de ces légères erreurs. Il n'y a pas bien longtemps que son budget comptait un boulanger pour Mayotte et Nossi-Bé qui sont à une centaine de milles éloignées l'une de l'autre !

Les gens mêmes qui veulent se renseigner ne le peuvent pas toujours exactement. La *Société de statistique* organise des conférences. L'une est consacrée à *Nos colonies*. L'auteur, M. Serizier, pour enfler les chiffres du commerce des colonies, prend les chiffres du commerce général, qui comprennent le transit, au lieu de prendre les chiffres du commerce spécial qui comprend à l'exportation les objets produits par le pays même et à l'importation les objets qui y sont consommés.

Nous confondons constamment deux choses très distinctes : l'esprit de colonisation et l'esprit d'aventure. Celui-ci détruit celui-là. Tandis que nos aventuriers canadiens s'amusaient, au milieu de toutes sortes de dangers, à s'enfoncer dans l'intérieur de l'Amérique

et à redescendre le Mississippi, les Anglo-Saxons s'installaient sur le bord de la mer, y installaient des maisons, y défrichaient, et le champ planté de la veille amorçait le champ du lendemain.

Dans notre impatience, nous nous étonnons que le « pays neuf » ne se montre pas aussitôt à la hauteur de nos illusions. C'était vraiment bien la peine de se déplacer !

Les illusions sont formidables. Je ne cite que ces deux phrases écrites en 1837 par un homme éminent et indépendant, Jean Reynaud (1) : « En moins d'un demi-siècle, la France peut faire de la Guyane ses Indes et ses Moluques. » Et, en parlant de l'Algérie, il ajoutait : « Il nous serait facile d'avoir là avant la fin du siècle mieux que l'empire des Indes. »

Les Indes pour certains esprits sont ce qu'est la mine d'or pour d'autres. Depuis deux ans, à propos du Tonkin, combien de fois ne les avons-nous pas aussi entendues évoquer, dans des livres, dans la presse, à la tribune !

Toute une littérature est consacrée à l'entraînement colonial.

Je vois dans certains catalogues de librairie des titres d'ouvrages suivis de cette mention : « Ouvrage adopté par le ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques et les distributions de prix. » L'auteur souvent l'a déjà publié à l'aide d'une subvention. C'est le rapport d'une mission dont il a été chargé plus ou moins officiellement. N'y a-t-il pas des fonds secrets au ministère de la guerre, de la

(1) *Encyclopédie* de Pierre Leroux et Jean Reynaud. Article Colonies.

marine, des affaires étrangères, sans compter ceux du ministère de l'intérieur ? On choisit les livres qui flattent notre chauvinisme et soutiennent la politique du ministère ; on pousse ainsi les éditeurs à n'éditer que ceux-là ; c'est une manière de fermer la bouche aux hommes indépendants.

Le gouvernement n'aurait qu'une manière de démentir cette allégation : ce serait de me permettre de faire suivre ce livre de la mention ci-dessus. Je l'en défie !

Quelquefois cependant le gouvernement reçoit de ses agents officiels de durs démentis ; nous avons vu de quelle manière les médecins de la marine jugeaient nos colonies au point de vue de l'expansion de la race française.

Ce n'est pas seulement avec eux qu'il est exposé à de pareils inconvénients. Dans tous ses discours relatifs à l'expédition du Tonkin, M. Jules Ferry a répété que la possession du Tonkin nous assurait la navigation du fleuve Rouge et que grâce à « cette magnifique voie naturelle », nous pourrions remonter en Chine et nous assurer tout le monopole du commerce de ses provinces de l'Ouest.

Or, le bureau d'informations commerciales d'Hanoï, dans un rapport que le *Journal officiel* lui-même nous a fait connaître (1), dit :

« Le fleuve Rouge offrira difficilement, même sous la protection du pavillon français, une route commerciale directe vers l'Asie centrale, les provinces du Yunnam, du Thibet et du Se-Tchuen.

(1) mars 1885.

» Le fleuve Rouge, en effet, n'est pas navigable en tout temps ; à l'époque des inondations, c'est un immense et impétueux torrent. Dans la saison sèche l'eau manque au-dessus de Hung-Hoa. »

La « magnifique voie naturelle », le long de laquelle M. Jules Ferry promenait l'imagination et l'ignorance de la majorité, est donc une voie fermée les trois quarts du temps.

Le bureau d'informations continue en déclarant qu'au lieu d'avoir recours « à cette magnifique voie naturelle » qui n'existe pas, il faudra avoir recours à cette voie artificielle, qui s'appelle un chemin de fer.

Le Français ne voyage pas. Quand il voyage, il juge les autres pays sur leurs hôtels, leur cuisine, leurs cochers et leurs théâtres. Connaissant rarement leur langue, il en rapporte les impressions les plus fantastiques. Je connais des Français qui n'ont jamais pu manger un roatsbeef à Londres. Quelquefois même quand les Français séjournent, ils ne se donnent pas la peine d'entrer en communication avec les peuples au milieu desquels ils vivent. Ribeyrolles était réfugié en Angleterre. Nadar lui dit :

— Tu dois maintenant savoir l'anglais.

— Peuh ! depuis trois ans que nous sommes ici, est-ce qu'ils n'auraient pas eu le temps d'apprendre le français ?

On trouve des Anglais partout. Cependant beaucoup d'entre eux, malgré les multiples et nombreuses informations de leurs journaux, ne savent

pas non plus très bien ce qui se passe au dehors, même dans leurs colonies. Jusqu'en 1839, ils ignoraient l'administration despotique sous laquelle était écrasé le Canada. Ils ne s'en aperçurent qu'en voyant arriver à Liverpool douze condamnés à la transportation, qu'on avait ramenés en Europe pour les expédier de là à la terre de Van-Diemen (1). Ils ne savaient également rien de l'Australie. La discussion du budget de l'Inde dans la Chambre des communes produit l'effet d'une machine pneumatique.

Combien y a-t-il de Français qui connaissent, non pas les détails, mais seulement les principes, les grandes lignes de l'administration de leur pays? Combien y en a-t-il qui connaissent le jeu des institutions politiques? Combien y en a-t-il qui connaissent plus ou moins exactement le personnel du parlement?

— Personne! me répondrez-vous. Pas même les ministres.

Et alors je vous demande : — Comment voulez-vous que ces gens qui ne savent même pas ce qui se passe chez eux, auprès d'eux, ce qu'ils font eux-mêmes, jugent avec compétence les affaires du reste de la planète?

N'ayant pas de renseignements à leur disposition ou n'ayant que des renseignements incomplets, pour ne pas dire falsifiés, ils ne peuvent avoir que des opinions à priori, impulsives en quelque sorte.

La politique coloniale est la négation de la politique scientifique.

(1) Payne. *Colonies*, p. 106.

LETTRE LXX

L'EXPANSION DE LA RACE FRANÇAISE

L'intérêt de la reproduction. — L'inceste biblique. — L'inceste zootechnique. — Pas de mésalliance! — Altération du type par le milieu. — Absorption des conquérants par les conquis. — La revanche de l'invasion. — Pas de race française. — Les métis. — Un patriarche. — L'infiltration. — La femme. — Le croisement et le Code civil. — L'art. 1133. — *Utile dulci*.

J'en ai terminé avec ma démonstration tendant à prouver qu'en droit et en fait, la politique coloniale était incompatible avec un gouvernement républicain, fondé sur le principe du suffrage universel.

Alors les Français resteront toujours enfermés en France? Comme notre population ne s'accroît que très lentement, nous sommes condamnés à disparaître et notre langue avec nous? Que deviendra l'humanité sans nous?

L'homme a l'instinct de se perpétuer. Se survivre dans ses enfants est une des formes d'agrandissement de son être.

La Bible suppose que l'humanité tout entière descend des enfants d'un seul couple! Les mœurs ont organisé l'inceste de caste; il a sa formule : pas de mésalliance! L'inceste provincial, régional, est obligatoire chez certains peuples et chez certaines catégo-

ries de personnes. Certains groupes religieux ne tolèrent pas une alliance entre orthodoxe et hérétique. L'union d'un chrétien et d'une juive ou réciproquement était, au moyen âge, susceptible du dernier supplice. Un mariage entre deux personnes de nationalité différente étonne encore. Ces dispositions traduisent le besoin de l'homme de conserver son propre moule et d'y soumettre les générations futures.

En même temps, d'autres considérations lui ont fait proscrire, au moins dans nos civilisations, les unions consanguines, à des degrés plus ou moins rapprochés. C'est grâce à elles cependant que les éleveurs, comme Bakewell, sont parvenus à fixer et à développer, toujours dans le même sens, certains types.

Entre notre désir et la pratique, il y a donc contradiction. Le père et la mère forment deux éléments souvent très distincts l'un de l'autre. Ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir la prétention d'avoir des produits identiques à eux-mêmes. Tout enfant, dans notre civilisation, est le résultat d'un croisement soit de famille à famille, soit de race à race.

En dépit de notre manie, de notre appétit d'uniformité, aucun de nous ne peut espérer se retrouver intégralement lui-même. Comment aurions-nous donc la prétention de répandre dans le monde un type qui n'est pas et ne sera jamais fixé ?

Puis, tenez-vous donc le milieu pour rien ? Est-ce que le créole de la Martinique ou de la Réunion, qui a pu se reproduire, est exactement un Français?

D'Orbigny constate que le nègre né en Amérique ne ressemble plus à son frère d'Afrique. M. de Quatrefages a décrit toutes les altérations que le type anglo-saxon subissait aux Etats-Unis (1). Dans l'Australie du Nord, l'Anglais ne peut résister; dans l'Australie du Sud, il est plus précoce, plus agile et moins fort que ses ancêtres de la métropole (2). Le Français du Canada n'est pas exactement le Français de France. En France même, le séjour de tel ou tel milieu n'altère-t-il pas le type ? Elevez un enfant en Basse-Bretagne ou à Paris, sera-t-il le même à l'âge de vingt ans ?

Suffit-il de conquérir un pays pour y établir sa race ? L'Asie a été parcourue par les grands courants d'invasion ; les Perses ont succombé sous les Grecs; les Grecs sous les Romains : et les Perses se retrouvent toujours sur leur sol.

Le fellah a été englouti successivement sous les invasions des Hébreux, des Perses, des Romains, des Arabes, des Français, des Anglais, des Turcs : elles se sont retirées comme les inondations du Nil, et il retrouve son portrait à chaque exhumation des tombeaux de ses ancêtres.

Les Romains, pendant sept siècles, ont occupé l'Afrique carthaginoise; et ils n'ont laissé que quelques ruines de pierre, pas une goutte de leur sang. Les Vandales y avaient disparu au bout d'un siècle. Un moindre laps de temps dévore les Goths en Italie.

(1) *L'espèce humaine.*
(2) *Wesminster review.* Octobre 1878, p. 346.

Les Tartares ont conquis la Chine : la Chine les a absorbés.

La Gaule a été foulée et refoulée par des invasions multiples. Augustin Thierry a considéré la Révolution de 89 comme la revanche du Gaulois contre ses envahisseurs.

Les auteurs de la locution « expansion de la race française, » n'oublient qu'un détail : c'est qu'il n'y a pas de race française ; nous sommes un mélange de toutes sortes d'éléments. Ces croisements divers nous ont donné des aptitudes et des caractères multiples : un provençal, un normand, un bas-breton brachycéphale et un bas-breton dolichocéphale réunis font un Français ; et certes ce sont des unités d'ordre différent.

Nous avons démontré que les Européens ne pouvaient vivre sous le climat torride. Il n'ont donc qu'une seule manière de s'y perpétuer : le croisement.

Cette idée choque les gens qui font de la race une entité inaltérable ; mais les faits prouvent que le métissage, dans beaucoup d'occasions, a un plein succès.

Dans l'Inde, il a produit une population intermédiaire fort intelligente, qui est employée habituellement dans les bureaux du télégraphe et dans l'administration de l'armée. Les Japonais sont un produit du sang jaune, du sang blanc allophyle et de malais. Le mélange du malais avec le chinois a constitué à Malacca une petite Chine très laborieuse, et le malais lui-même n'est qu'un métis. Dans les

Philippines le commerce est entre leurs mains et entre les métis d'Espagnols avec la femme tagale. D'après le docteur Jourdanet, au Mexique, six millions sur huit millions d'habitants sont des métis d'Espagnols et de femmes indiennes. Dans toute l'Amérique centrale, dans l'Amérique méridionale, au Nicaragua, au Venezuela, au Pérou, au Brésil, la population la plus répandue est formée de métis ; et l'Espagnol lui-même est le résultat d'un croisement avec la race Syro-Arabe. En Afrique, c'est de l'union des Hollandais aux Hottentotes que sont résultés les Basters. Le Cafre est dû à un mélange de sang nègre et de sang sémite.

A la Réunion, le petit blanc est un résultat du croisement de l'Européen avec la femme Malgache. Du reste presque tous les blancs y ont du sang malgache. A la Martinique, le sang mêlé seul résiste et se reproduit.

Nous avons vu au Sénégal l'Européen périr à coup sûr, le produit des croisements de Portugais et d'indigènes résister.

Au Brésil, les da Souza sont une race faite par un seul colon portugais. Il y vint en 1810, prit 300 femmes, laissa 100 enfants, sans compter les petits fils. Ils se marient entre eux et aujourd'hui sont au nombre de 800 (1).

D'où cette conclusion logique, promulgée par les Drs Féraud, Borius, Nielly, Bordier, hommes de science et non de gouvernement : — Si l'Européen veut se répandre dans le climat torride, il doit le

(1) Bordier. *La colonisation scientifique*, p. 299.

faire par le croisement. Au lieu de tuer des hommes, il doit en fabriquer. Au système de conquête, il doit substituer le système d'infiltration.

On peut poser, comme règle à peu près absolue, que moins un peuple est avancé en évolution et plus la femme y est dans une condition précaire. Le christianisme a conquis son influence en promettant à la femme de la relever. Il n'a pas tenu complètement sa promesse. Nous devons la réaliser dans nos pays et aider, chez les autres peuples, les femmes à obtenir une situation meilleure. Il faut s'adresser aux femmes Arabes, comme aux Chinoises, comme aux Annamites, comme aux négresses, s'efforcer de les instruire; mais nul éducateur n'égale le mari qui a conscience de son rôle.

En Algérie, un ancien commandant, M. Rose, a épousé une femme arabe. Elle fait les honneurs de sa maison, à l'oasis des Gazelles, comme une européenne bien élevée, et sa sœur est employée du télégraphe !

Mais depuis l'occupation de l'Algérie, il n'y a eu guère plus d'une cinquantaine de mariages entre les Français et les femmes indigènes. Il faut doubler à peu près ce chiffre pour avoir la totalité de ces mariages avec tous les Européens réunis. Une trentaine de mariages seulement ont été contractés entre Juives et Français.

Si le mariage est le plus grand instrument d'assimilation, notre code civil défend de s'en servir, en dehors de certaines formes. Nous croyons qu'il a dit le dernier mot, le considérant comme un dogme.

Quiconque ne se marie pas dans ses formes commet une hérésie, une impiété, dont le châtiment retombe sur sa femme et ses enfants. Le statut personnel de l'Arabe est le grand obstacle à son assimilation aux Français, et, en réalité, il n'y a qu'une question : on veut qu'il se marie à notre manière. Cependant le mariage arabe n'est-il pas meilleur que le mariage français ? Il n'établit pas la distinction qui existe chez nous entre les enfants légitimes et les enfants naturels. Le droit musulman considère que tous les enfants se font de la même manière.

Les prêtres, les missionnaires viennent ajouter leur orthodoxie à l'orthodoxie légale. Au Sénégal, les unions temporaires entre blancs, négresses et signares étaient des faits acceptés, donnaient lieu à un contrat, analogue au concubinat Romain ou Japonais. Maintenant, d'après le docteur Nielly, la naissance d'un métis est un scandale.

Pour répandre notre « race française », il n'y a cependant qu'un moyen : c'est de faire des enfants.

Il serait nécessaire de supprimer de l'article 1133 la disposition qui, sous prétexte de bonnes mœurs, annule les contrats et les obligations faits à propos des rapports sexuels, en dehors du titre V du code Napoléon.

Au lieu de mettre notre politique coloniale sous le patronage du Dieu des armées, il faudrait la placer sous le patronage de Pan, lui donner le Phallus pour symbole et Rabelais pour grand prêtre. *Utile dulci.*

LETTRE LXXI

L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Qualité ou quantité. — La germanisation de la France. — La conquête de l'Allemagne. — Les étudiants français et les étudiants étrangers. — Franciser les indigènes. — Les amener chez nous. — Trois petits peuples. — Influence du livre. — Voltaire et Napoléon.

— Et la langue? Quel est l'avenir de la langue française?

Si vous mesurez l'importance d'un langage au nombre de gens qui le parlent, le chinois est supérieur à tous les autres : puis viennent l'arabe, le russe. L'anglais, avec ses 80 ou 90 millions de personnes, ne prend rang qu'après. Il est vrai que, chaque année, il gagne; pourquoi? parce qu'il a pour véhicule le plus grand commerce du monde.

Quant à l'allemand, nous travaillons de la manière la plus active à le propager. Notre Université l'a adopté, comme s'il était la seule langue vivante au monde. Une langue important toujours ses idées avec elle, l'Université arrive à nous germaniser d'une manière bien plus définitive que M. de Bismarck : avec un patriotisme plus zélé que perspicace, elle complète, par l'invasion de la langue, l'invasion de 1870 (1).

(1) V. un intéressant article sur la *Liberté linguistique en France*, par M. Georges de Frézales, ancien secrétaire d'ambassade. *Revue du Monde latin*. Octobre 1884.

La puissance d'expansion d'une langue est en raison de la puissance d'expansion des idées du peuple qui la parle. Au XVIIIe siècle, la France a perdu ses colonies, et la langue française a eu dans le monde une prépondérance incontestable. On jouerait un mauvais tour aux Allemands en retournant contre eux la strophe du chant d'Arndt :

Das ganze Deutschland soll es sein!

« La patrie de l'Allemand s'étend partout où résonne la langue allemande. »

Or, Frédéric le Grand parlait et écrivait bien le français, tandis qu'il ne sut jamais bien l'allemand. Si la strophe d'Arndt était appliquée au français, Postdam et ses dépendances devraient être une annexe de la France.

Voulez-vous rendre le français la langue indispensable et universelle, faire d'elle ce que le latin a été pour l'Eglise du moyen âge, ce qu'elle est déjà pour la diplomatie, ayez des écrivains, des penseurs, des savants de premier ordre. Pour cela, n'exposez pas les jeunes gens qui auraient pu devenir ces hommes d'aller périr ou s'user misérablement au Tonkin, en Cochinchine ou à la Guyane. Ne soyez pas prodigues de vos hommes!

Politique coloniale et politique protectionniste se tiennent si bien et sont tellement contagieuses que nous avons vu un certain nombre d'étudiants en médecine français demander protection contre les étudiants étrangers! Leur fermer nos Facultés ou

les y placer dans des conditions d'infériorité, singulière manière de répandre notre langue, nos idées, notre science! Faites donc le contraire. Pour imposer votre langue au monde, mettez tous les jeunes étrangers instruits dans l'obligation de venir achever leur éducation en France. Qu'il n'y ait pas une instruction complète, si elle n'y a pas reçu le dernier poli. Au lieu d'éloigner les étrangers, offrez-leur des facilités de toutes sortes. Ouvrez-leur vos laboratoires. Donnez-leur accès auprès de vos chaires. Appelez-les par votre camaraderie au lieu de les éloigner par votre jalousie. Que signifierait-elle? Que vous auriez peur de leur supériorité. Alors ce que vous demandez, c'est une protection contre l'émulation, contre le progrès? Oserez-vous le déclarer?

J'ai dit la pénurie de notre instruction primaire en Algérie pour les indigènes : non seulement il faut la réparer, mais il faut encore, sans violence, par persuasion, amener en France, chaque année, un certain nombre de jeunes gens, choisis au concours, les faire entrer dans nos Ecoles d'enseignement professionnel, spécial. En changeant de milieu, ils s'imprégneront ainsi de notre civilisation. Tel était le système Romain : et les chefs indigènes latinisés retournaient chez eux comme procurateurs de Rome. Nous devrions organiser des centres d'immigration de jeunes gens de toutes les parties du monde. Ce serait la meilleure manière d'en faire la conquête. Nous gagnerions dans cet échange. Le japonisme a marqué notre art de son empreinte : en retour, ce

sont des Français qui ont été invités à aller réformer sa législation.

Voyez donc l'influence exercée par trois petits peuples sur la civilisation occidentale : le peuple grec, le peuple romain, le peuple juif. Depuis des dizaines de siècles, Athènes a perdu son indépendance, et l'esprit de Platon et d'Aristote domine notre enseignement. Dans toute bibliothèque se trouvent Homère, Thucydide, Polybe, et Eschyle, et Aristophane, et Lucien, et Démosthènes !

L'Empire Romain a pu disparaître; sa langue est restée celle de l'Eglise, et d'hier seulement elle a cessé d'être celle de la science. L'enseignement du droit est encore dominé par ses jurisconsultes. Mais le droit se sera dégagé de cette influence, mais l'Eglise aura disparu, que les hommes liront encore Virgile, Lucrèce, Tacite, Tite-Live, et ce prodigieux Cicéron, si verbeux, mais si éloquent ! Ces génies ont plus fait pour la durée de la langue romaine que les légions de César.

Voyez ce petit peuple juif, il conserve sa langue ; peu d'anglais la connaissent, il est vrai ; mais c'est son livre, traduit, qui gouverne l'intellect de la plupart.

Un Rabelais, un Montaigne, un Molière, un Corneille, un Racine, un Pascal, un Labruyère, un Bossuet, un Voltaire, un Diderot, un Paul-Louis Courier, un Lamartine, un Victor Hugo ; un d'Alembert, un Lavoisier, un Laplace, un Lamark, un Bichat, un Monge, un Geoffroy-Saint-Hilaire, un Cuvier, un Arago, un Claude Bernard, un Broca,

un Chevreul, un Berthelot, un Pasteur donnent une plus grande puissance d'expansion à la langue française et frappent le monde d'une empreinte autrement profonde et durable que toutes nos armées et nos flottes réunies. Voltaire avait conquis Frédéric II, Catherine, Joseph II; il avait francisé les trônes et l'esprit humain. Napoléon n'a produit que la gallophobie.

Notre grand géographe, Elisée Reclus, l'a dit avec raison : « Les vraies colonies de la France sont les pays où se propagent ses idées, où se lisent ses livres, où se parle sa langue (1). »

(1) E. Reclus. T. II, p. 903.

LETTRE LXXII

LA COLONISATION ET L'INITIATIVE PRIVÉE

République Argentine et Canada. — Débouchés pour Français. — Consuls. — Courtiers entre le capital étranger et le travail national. — Le colon français. — Le système anglais et le système français. — Procédés du commerce anglais. — M. Higginson. — M. de Bismarck. — Un agent anglais. — La politique coloniale en chambre.

Nous ne voulons pas que le Gouvernement prenne les gens et les pousse par les deux épaules dans un endroit déterminé. Mais refusons-nous la liberté d'émigration ? Au contraire.

Nous voudrions que notre loi militaire ne transformât plus en déserteurs nos émigrés à la République Argentine ou au Canada.

Là, il y a des noyaux de Français qui conservent la langue française. Nos compatriotes, à l'esprit hardi, ayant de la volonté et de l'énergie, y trouvent des groupes prêts à les recevoir, des pays salubres.

Des hommes, ruinés par le krach, ont ramassé quelques bribes de fortune, sont allés au Canada au lieu de traîner leur décadence dans les rues de Paris. Ils se sont faits cultivateurs, et quelques-uns ont déjà reconstitué leur existence (1).

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1885, p. 813, v. le livre de Frédéric Gerbié : *Le Canada et l'émigration*. Québec, 1884.

L'émigré volontaire va instinctivement dans le climat qui lui convient le mieux. Le Français du Sud-Ouest retrouve son climat dans la République Argentine.

Les débouchés ne manquent point aux Français qui veulent quitter leur pays dans de bonnes conditions. Si l'Australie septentrionale est englobée dans le climat torride, l'Australie du sud est salubre. Le taux de la mortalité y varie de 13 à 15 pour mille; à la Nouvelle-Zélande, la partie la plus éloignée de l'équateur, il n'est que de 11,19.

On y demande des vignerons; on y demande des verriers qui, pour surveiller la fabrication de simples bouteilles, gagneraient 25 francs par jour (1), etc.

Ici j'admets l'intervention de l'État. Il doit être surtout une grande agence de renseignements.

Pourquoi ses consuls ne se mettraient-ils pas en rapport avec les industriels, avec les producteurs, avec les possesseurs de l'instrument de travail qui sont à la recherche des moyens de le faire valoir? Ils deviendraient des intermédiaires entre les étrangers et les travailleurs français, des courtiers entre le capital étranger et le travail national.

Au lieu de se contenter de simples rapports, enfouis dans les archives du ministère du commerce ou publiés plus ou moins tard dans le *Bulletin consulaire*, — qui lui-même constitue un progrès, — ils pourraient envoyer des modèles de contrats que le ministre expédierait aux préfets qui les expédieraient aux municipalités. Le gouvernement ferait

(1) Journet. L'*Australie*, 1884.

l'office de notaire désintéressé. Il remplirait la fonction de bureau d'enregistrement, pour conserver l'authenticité des obligations réciproques.

Si une partie y manquait, elle tomberait sous la juridiction prévue dans l'acte.

Là doit se borner son rôle.

Les Français demandent, au contraire, au gouvernement de fonder des colonies; puis, une fois fondées, ils n'y vont pas, ou, s'ils y vont, ils attendent tout de l'État. Ils s'imaginent que celui-ci doit les récompenser. Ne se sont-ils pas donné la peine de faire le voyage? J'ai vu, en Afrique et en Tunisie, des gens, débarqués de la veille, fort étonnés que le gouvernement ne leur eût pas immédiatement assuré une fortune.

Le baron Hubner a très bien caractérisé, dans les lignes suivantes, écrites à propos de Shangaï, la différence de la politique coloniale telle que la comprennent les Anglais et telle que l'entendent les Français.

« La différence entre le génie du peuple français et les fils de la vieille Angleterre, si frappante dans l'extrême Orient, et partout où les deux drapeaux flottent à côté l'un de l'autre, cette différence s'impose ici pareillement à l'observation du voyageur. La factorerie anglaise est née de l'initiative des particuliers, aidés de l'appui moral et, exceptionnellement et temporairement, des forces militaires et navales du gouvernement. Les établissements français sont l'œuvre du gouvernement, accomplie avec ou sans le concours des nationaux. Les agents

officiels de la France marchent à la tête des colons, les fonctionnaires britanniques en forment l'arrière-garde et la réserve... Retirez l'action des consuls français, amenez le pavillon français, rappelez le stationnaire du port, et il est à parier un contre dix, que, dans quelques années, l'établissement aura disparu. Dans une factorerie anglaise, les choses se passeraient tout autrement. Après le départ des représentants officiels et des troupes de la reine, les résidents pourvoiraient eux-mêmes au maintien de l'ordre, et, s'il le fallait, à la défense contre un ennemi extérieur.

« Les Français partiraient à la suite des autorités civiles et militaires et, le peu qui en resterait, s'amalgamerait avec les indigènes (1). »

Des marchands de Londres, de Liverpool, de La Haye, de Hambourg ont une grande partie de leur fortune aux Indes et en Chine. Nos industriels, nos commerçants n'ont point cette initiative. Ils attendent qu'on vienne en France leur demander leurs produits au lieu d'aller les offrir. Ils ont toutes sortes de timidités. Au lieu de faire le commerce à toute vitesse, ils s'endorment. M. Paul Bourde, le correspondant du *Temps* au Tonkin, a très bien expliqué ces différences de procédés :

« Avec un sens élevé de la réalité, les Anglais aiment à garder leurs marchandises en magasin le moins longtemps possible. Un gain restreint mais répété sur des grandes quantités, est beaucoup plus

(1) Baron de Hubner, ancien ambassadeur d'Autriche. *Prom. aut. du monde*, t. 2, p. 190.

avantageux qu'un gain plus fort sur des quantités moindres. Certains genres d'opérations sont même fondés sur la promptitude de la vente. Les cotonnades, l'article dans lequel les Anglais sont sans rivaux, s'écoulent de la façon suivante : Le fabricant expédie à son correspondant des quantités déterminées, suivant la saison, par chaque courrier. Il n'attend pas la commande. Aussitôt fabriquée, la marchandise part, et, aussitôt arrivée, elle est mise en vente et vendue coûte que coûte. On perdra au besoin sur un envoi pour ne rien garder; on espère se rattraper sur un autre. Le compte se règle à la fin de l'année, et c'est seulement alors que les résultats exacts des opérations sont connus. On supprime de cette façon des frais de magasinage et d'assurance qui deviennent rapidement très considérables pour des articles de bas prix. Comment les cotonnades françaises pourraient-elles entrer en concurrence dans des conditions pareilles? Le prix de revient à la fabrique en est déjà plus élevé, et, avec nos habitudes commerciales, on observe toutes les fluctuations des cours pour arrêter les ventes dès qu'ils baissent et ne les reprendre que lorsqu'ils redeviennent décidément rémunérateurs. En six mois, le concurrent anglais aura renouvelé six fois sa marchandise, tandis que le Français aura conservé la sienne, qui se trouvera ainsi grevée de six fois plus de frais. Pourvu que ses frais de fabrication, intérêt du capital engagé compris, soient couverts, l'usinier anglais juge les affaires bonnes. Son usine marche, et, résultat d'une grande importance, il maintient sa

situation entière sur le marché ; il est prêt à bénéficier de la moindre hausse. »

Dans nos colonies mêmes, grâce à ce système, ce sont les Anglais qui absorbent tout. L'imprimeur de ce volume, malgré trois corrections répétées, p. 147, a imprimé comme auteur de l'annexion des Nouvelles-Hébrides à la France, « M. Hérisson. » Il n'a pu se figurer que l'auteur de cet acte français portât un nom anglais. M. Higginson, le plus riche commerçant de la Nouvelle-Calédonie, est bien un Anglais, qui y est arrivé avec des capitaux, des bateaux à vapeur, et s'est fait naturaliser plus tard.

Dans son discours du 26 juin 1884, M. de Bismarck voulait que les colonies allemandes ne fussent que le résultat de l'initiative privée.

« Toute cette question de la colonisation allemande qui a été récemment soulevée est née de l'acquisition de certains territoires par des négociants des villes hanséatiques, qui ont invoqué la protection du gouvernement impérial et nous ont ainsi amenés à examiner la chose à fond. Je suis entièrement opposé à la création de colonies sur un plan que je crois mauvais, et qui consiste à acquérir un territoire, à y placer des fonctionnaires et une garnison, puis à inviter les gens à y venir et à y vivre. Je ne crois pas qu'on puisse créer des colonies artificiellement. Je n'ai pas l'intention de rien dépenser pour cela, mais bien de laisser le développement des colonies dont il s'agit à l'énergie des négociants qui les ont établies. Je suivrai l'exemple

de l'Angleterre en accordant à ces négociants quelque chose comme les chartes royales jadis conférées à la Compagnies des Indes orientales. Je n'entends pas fonder des provinces, mais protéger des établissements commerciaux; si ces établissements ne réussissent pas, l'empire n'y perdra pas grand'-chose et la dépense n'aura pas été considérable. »

Marche et le marquis de Compiègne ont décrit un agent de factorerie anglaise, au milieu des Pahouins, sur les bords de l'Ogowé :

« On aurait pu s'attendre à trouver comme gérant de la factorerie quelque échappé d'un établissement colonial, cherchant, après une fuite désespérée à travers bois, un refuge précaire dans un comptoir d'aventure. Point. C'était un jeune et honnête *grocery dealer* (marchand épicier), qui vint à notre rencontre, les pieds dans des pantoufles en tapisserie, une calotte en velours brodée sur la tête et la plume à l'oreille. Il est là à sa factorerie, — dont il ne sort jamais du reste, — pesant son caoutchouc et son ivoire, pliant et dépliant ses étoffes, comme s'il fonctionnait dans un des magasins de nos boulevards. Il n'a jamais tiré un coup de fusil, jamais il ne s'est éloigné à un kilomètre de la factorerie : il ignore les mœurs des gens qui l'environnent. Dans trois ans, son stage au Gabon sera fini. La maison qui l'occupe l'enverra aux Indes ou en Chine, et il reviendra de là comme du Gabon, sans autre science que celle des denrées coloniales. L'Angleterre a produit des milliers d'exemplaires de cet échantillon. »

Les colonies anglo-saxonnes, qui devaient devenir

les États-Unis, furent fondées par les Pèlerins, par des proscrits. San-Francisco et Melbourne sont l'œuvre d'individus et non de gouvernements. Un Anglais, le rajah Brooke, vient de se constituer un petit État à Bornéo, et une compagnie anglaise y a acquis des territoires.

Je ne saurais trop engager les partisans en chambre de la politique coloniale à méditer ces exemples et à les suivre.

LETTRE LXXIII

PRODUIRE POUR VENDRE

Le produit. — La politique de l'industriel. — La vente. — La politique de l'homme d'Etat.

— Tu veux te créer des débouchés! Qu'as-tu à offrir? As-tu quelque chose à vendre?

Avant de se préoccuper des débouchés, il est peut-être nécessaire de se préoccuper du produit.

Pourquoi cette ménagère vend-elle si facilement son beurre sur le marché, plus cher que ses rivales? C'est qu'il a la réputation d'être toujours excellent. Voilà du vin : pourquoi celui de ce propriétaire s'écoule-t-il à si haut prix, celui de son voisin se vend-il si difficilement? Le premier a bonne renommée, est excellent : le second n'est pas bon ou est suspect de falsification,

Pourquoi les fabricants de rubans et de soieries mélangées de Lyon achètent-ils des fils de coton aux Anglais au lieu de les acheter aux filateurs français? C'est que les premiers leur livrent ce qui leur convient, à plus bas prix, en dépit des tarifs protecteurs! Pourquoi la Suisse exporte-t-elle pour un si gros chiffre, quoiqu'elle n'ait à sa disposition ni mer, ni ports, ni colonies?

A quoi bon multiplier ces questions? Vous avez répondu : — Le consommateur achète le produit qui lui est offert au meilleur marché et qui répond le mieux à ses besoins.

Pour vendre, il s'agit donc d'abord de faire des produits utiles, de bonne qualité, à bon marché. Munissez-vous donc d'un bon outillage; assurez-vous de matières premières au plus bas prix; placez-vous le plus près possible des centres d'approvisionnement; ayez des moyens de communication faciles et peu onéreux; organisez de la manière la plus simple la division du travail; procédez à un amortissement rapide; réduisez vos frais généraux au minimum; ayez une comptabilité toujours à jour, un contrôle de tous les instants; intéressez chacun de vos collaborateurs à la prospérité de votre établissement; faites en sorte que tous s'y trouvent mieux que partout ailleurs; au lieu de contrarier les aptitudes, cherchez à les utiliser; appelez à vous les meilleurs travailleurs; faites en sorte que chacun donne son maximum d'utilité; encouragez les génies inventifs; soyez à la recherche de toutes les nouveautés; tâchez d'être en avance sur tous vos compétiteurs; ne vous contentez pas du médiocre; essayez toujours de faire mieux et à plus bas prix : puis, sûr de la qualité de vos produits, cherchez vos clients.

Tout le commerce repose sur cette vérité : — Les produits s'échangent contre des produits.

Vous allez donc vous mettre en rapport avec des gens ayant des produits à vous donner en retour des

nôtres. Vous savez par expérience que la richesse d'un négociant, c'est la richesse de sa clientèle.

Que vous importe que des millions d'êtres humains aient besoin de consommer vos produits, s'ils n'ont pas le pouvoir de les consommer?

Les gens possédant le plus grand pouvoir d'achat, voilà ceux que vous devez viser comme acheteurs. C'est en même temps ceux qui vous présentent la plus grande sécurité dans l'exécution de vos contrats.

Tel est le programme de tout industriel sérieux.

Voici celui des hommes qui se prétendent et ont la réputation d'être des grands hommes d'État.

Empêcher l'approvisionnement par des droits de douanes et des droits sur la circulation; supprimer la division du travail; subordonner toutes les aptitudes à un type uniforme; augmenter tous les jours ses frais généraux et sa dette; ne jamais amortir; avoir une comptabilité indéchiffrable; pas de contrôle; tenir pour suspecte toute nouveauté et pour perturbateur tout inventeur; essayer de se débarrasser des collaborateurs les plus utiles; n'avoir qu'une préoccupation : se mettre à l'abri des progrès des compétiteurs, les ignorer et les étouffer si possible; chercher des clients sans avoir de produits à leur donner; repousser les clients riches en frappant de tarifs les produits qu'ils ne demanderaient qu'à échanger contre les nôtres; aller chercher des acheteurs pauvres au loin; leur offrir à de plus mauvaises conditions que nos concurrents des produits dont ils n'ont pas besoin; leur refuser ceux

qu'ils désireraient; les massacrer et les ruiner pour leur apprendre à devenir des clients sérieux.

Si nos hommes d'État voulaient bien se considérer tout simplement comme des chefs d'usine, et appliquer à la politique les procédés de l'industrie privée, peut-être aurions-nous plus à gagner qu'à la « politique coloniale. »

LETTRE LXXIV

QUELQUES POINTS DU PROGRAMME

Politique intérieure. — Cherté et bon marché. — Le rôle de l'individu. — Le rôle de l'Etat. — Les conventions internationales. — Ce qu'il ne faut pas faire. — Ce qu'il faut faire.

Il n'y a qu'une manière d'ouvrir des débouchés à l'extérieur, c'est de commencer par faire de bonne politique à l'intérieur.

Le gouvernement doit cesser de gouverner des hommes pour n'administrer que certains intérêts communs et indivis (1).

De là, diminution de ses attributions, réduction de ses frais généraux au minimum.

Changer l'assiette de l'impôt de manière qu'il n'entrave ni la liberté du travail ni la liberté de la circulation.

En un mot voulons-nous développer notre commerce extérieur? Commençons par établir une administration intérieure économique qui nous permette de produire à bon marché.

La politique de conquête coloniale est « un luxe », reconnaissent ses partisans les plus enthousiastes,

(1) Voir *Science Économique*, par Yves Guyot.

M. Leroy-Beaulieu, M. Gabriel Charmes. Avons-nous le moyen de nous payer ce luxe, quand nous fléchissons sous le poids des charges? Nous devons nous appliquer ce que disait, il y a quelques années, M. de Bismarck à ceux qui voulaient l'entraîner dans la politique coloniale officielle, où il a cependant fini par se laisser aller :

— Si nous fondons des colonies, nous ressemblerons à ces nobles Polonais qui ont des manteaux de fourrure et n'ont pas de chemise.

Pour produire à bon marché, nous devons donc d'abord économiser notre « politique coloniale. »

Puis nous ne devons pas avoir de tarifs de douanes, car tout droit de douanes augmente nos frais de production (1).

Si nous produisons à meilleur marché que nos concurrents des objets de meilleure ou d'égale qualité, convenant également à nos clients, nous avons un débouché assuré...

Mais à une condition, c'est que nous donnions à ces clients la possibilité de nous payer. Si nous établissons une barrière à notre porte avec cette inscription : — Ici, on ne change pas ! ou on ne change qu'au taux de 10, de 20, de 40 ou de 60 °/₀ ! au lieu d'attirer nos clients, nous les engageons à rebrousser chemin.

Tel est le résultat que produit le tarif des douanes.

En un mot, l'Etat n'a que trois moyens pour

(1) Voir *Cherté ou bon marché*, discours prononcé par M. Yves Guyot au Conseil général de la Seine le 24 mars 1884.

assurer des débouchés aux produits de nos industriels :

Liberté du travail.

Diminution des charges.

Suppression des droits sur la circulation.

Libre échange à l'intérieur et à l'extérieur.

Alors intervient le rôle de l'individu.

Fabriquez bien, fabriquez à bas prix, et ayez une solide morale professionnelle qui assure la bonne réputation de vos produits !

L'Etat peut cependant encore faire quelque chose.

Faciliter la circulation par des conventions internationales.

Les traités de commerce ont été un progrès sous ce rapport, en donnant de la fixité aux tarifs de douanes.

Les conventions relatives aux signaux maritimes, l'union postale, l'union télégraphique, les conventions relatives aux transports par chemins de fer sont des instruments utiles au point de vue de la facilité de la circulation.

L'Union monétaire, qu'on appelle l'Union latine, quoique basée sur le faux principe du double étalon, a rendu des services.

Enfin certaines garanties de sécurité commencent à s'établir de nations à nations : l'extradition, les conventions relatives à la propriété industrielle, artistique et littéraire, aux marques de fabrique. Nous ne sommes encore qu'à l'*A B C* de ce nouveau droit international. La diplomatie, qui se ren-

drait compte des besoins de l'avenir, s'attacherait exclusivement à le développer.

J'ai signalé toute l'importance de l'œuvre de la Conférence Africaine. La neutralisation du canal de Suez est également d'une importance de premier ordre.

Si le système de l'*Act Torrens,* relatif à la propriété foncière, était adopté par plusieurs pays, à titre facultatif, comme il l'est en Australie, comme il va l'être en Tunisie, le Français serait aussi facilement propriétaire en Angleterre ou en Allemagne qu'il l'est en France et réciproquement.

Si l'exécution de certains contrats et obligations avait une sanction uniforme, dans certains pays, les transactions internationales se développeraient en raison de la sécurité qu'elles auraient acquise.

Avec le libre échange, une sécurité égale assurée dans les différents pays aux individus, sans distinction de nationalité, et à l'exécution des contrats, la question de nationalité disparaît.

Elle est remplacée par la fédération de groupes conservant chacun leur autonomie, liés seulement par des rapports nettement spécifiés, ayant pour but d'assurer la liberté et la sécurité des personnes et des choses.

Voilà l'œuvre que le XIX[e] siècle est appelé à accomplir. Ce sera la fermeture définitive du temple de Janus, toujours entr'ouvert, sinon ouvert en Europe. Avant de nous occuper si ardemment de porter la civilisation dans les autres continents, commençons par détruire chez nous la guerre, au

lieu d'en perfectionner les instruments et d'imprégner nos enfants de son esprit.

En attendant, si nous voulons que les autres pays nous ouvrent leurs frontières, ne fermons pas les nôtres.

Au lieu de vouloir faire des colons obligatoires, ne gênons pas les émigrants volontaires, et ne lions pas au sol tout Français valide jusqu'à l'âge de quarante ans.

Ne subventionnons pas l'émigration des capitaux dans nos colonies; mais ne décourageons pas l'immigration des capitaux étrangers, soit dans la métropole, soit dans les colonies, par nos formalités absurdes relatives aux sociétés, nos droits fiscaux et l'arbitraire administratif!

Jamais d'annexions de territoires : elles multiplient les frais de garde, les périls, et ne rapportent que des ennuis quand ce ne sont pas des hontes.

Conventions internationales semblables à celle de la Conférence Africaine relative au Congo, fondées sur les principes de libre échange et de neutralité.

Mais en plus : Respect des droits des indigènes, occupant le territoire.

Remplacement, auprès d'eux, des missionnaires religieux par des maîtres d'école et des médecins.

On a donné jusqu'à présent des récompenses aux soldats qui ont le plus tué d'indigènes : les unions, faites en dehors des formes du mariage, entre Français et femmes indigènes, sont dépourvues de toute sanction. Il faut que ces unions assurent aux enfants les droits spécifiés dans les contrats privés qui

auront pu intervenir, quelque forme qu'ils revêtent. Il faut transformer les types humains par les croisements et la sélection, comme on transforme les types des races ovine, chevaline ou bovine.

Il faut substituer, entre peuples habitant les diverses parties du globe, aux rapports belliqueux des rapports commerciaux, sexuels et éducateurs.

Il faut transformer les actions réflexes héréditaires par le croisement, l'éducation, l'échange, l'exemple.

Dans cette œuvre, l'observation scientifique impartiale doit remplacer la politique de rapacité et le fanatisme religieux.

Le temps doit être considéré comme un facteur dont on ne saurait faire abstraction.

Pour détruire les préjugés des autres peuples, nous devons d'abord nous débarrasser des nôtres.

Pour comprendre l'homme, nous devons commencer par le respecter, et mieux nous nous connaissons nous-mêmes, plus nous devons éprouver de sympathie pour des congénères, qui ne sont séparés de nous que par des nuances à travers lesquelles se retrouvent un Voltaire ou un Herbert Spencer !

LETTRE LXXV

LA POLITIQUE INTENSIVE ET LA POLITIQUE EXTENSIVE

Il y a deux sortes d'agricultures : l'agriculture extensive et l'agriculture intensive.

La culture extensive laisse en friche une partie du sol, cultive mal les terres auxquelles elle s'applique, a plus de bestiaux qu'elle ne peut en nourrir. Elle a un outil qu'elle n'utilise qu'au quart ou à moitié.

La culture intensive prend le sol le plus limité possible, lui donne le maximum d'engrais qu'il peut supporter, a peu de bestiaux, mais les bourre d'une nourriture poussée jusqu'à la satiété, de manière à tirer de tous ces instruments de production le maximum d'utilité.

De même, il y a deux politiques : — la politique extensive ou « politique coloniale » ; elle laisse en friche les terrains à cultiver en France ; elle va faire des ports, des canaux, des chemins de fer sur tous les points du monde, tandis qu'elle n'a pas d'argent pour outiller nos ports, uniformiser nos canaux, achever nos chemins de fer ; elle veut nous créer des débouchés chez des gens qui n'ont pas d'argent ou n' [illegible] de nos marchandises ; elle

ferme les nôtres par des tarifs de transport trop élevés et elle a eu soin de nous isoler par des tarifs de douanes qui, en fermant nos portes, empêchent forcément aussi bien la sortie que l'entrée ; elle est très préoccupée de civiliser les Cochinchinois ; mais elle manque d'argent pour payer les instituteurs ; elle commence tout sans rien achever ; elle est affairée et ahurie ; elle masque toutes ses fautes derrière le patriotisme. Pour elle, le drapeau de la France n'est qu'un cache-pot !

Il y a, au contraire, une politique préoccupée de faire de la France la nation la mieux outillée du monde ; de répartir les impôts qui nous écrasent proportionnellement aux ressources de chacun, tandis qu'actuellement ils sont progressifs à rebours. Elle pense que le rayon d'expansion du commerce extérieur est en raison de l'intensité de la production intérieure. Elle sait, par expérience, que les guerres commerciales ont toujours tourné contre le but de ceux qui les avaient entreprises. Elle pense que notre civilisation présente encore trop de lacunes pour que nous ayons le droit de forcer des gens à s'y plier, sous la menace de nos obus. Elle ne veut pas justifier des exploits renouvelés de Pizarre par de prétendues théories scientifiques qu'on revêt de noms qui ne les ont jamais patronnés. Au lieu de faire la police du Tonkin, elle désire établir une bonne police à Paris. Hostile à la politique de conquête, au nom du droit, elle l'est encore au nom de notre sécurité nationale. Il lui importe peu d'avoir à régenter quelques millions de gens à peau jaune, à

peau chocolat ou à peau noire, mais il lui importe beaucoup de n'avoir aucune inquiétude à l'égard des gens blonds et à yeux de faïence qui, en 1871, sont entrés jusque dans Paris.

Les deux politiques sont en présence : l'avenir de la France y est engagé. Selon celle qu'elle choisira, c'est la ruine ou le relèvement.

LETTRE LXXVI

LA PAIX ET LA GUERRE

Les Français veulent la paix. — Les gouvernements font la guerre. — Les Anglais. — « Bravo pour le Madhi ! » — Les Français. — « Il faut venger ! » — M. Clémenceau le 30 mars. — Position de la question. — La solution. — La guerre ne paye plus ses frais. — Substitution de la civilisation scientifique et productive à la civilisation religieuse et guerrière.

En France, quand nous avons fait une sottise, c'est une raison pour la continuer. Question d'amour-propre national ! On nous reproche d'être légers. Quelle erreur ! Aucun peuple n'a peut-être jamais commis de fautes plus lourdes et ne s'est plus acharné à les alourdir. Nous ne cédons qu'à l'écrasement final.

Sur les 37 millions de Français, toutes les femmes veulent la paix ; les enfants peuvent jouer au soldat, mais ont peur de la guerre quand ils savent ce que c'est ; les vieillards ne demandent qu'à mourir tranquilles ; les paysans, au nombre de 19 millions, n'ont d'autre politique que d'arrondir leur terre ; commerçants, industriels, veulent faire leurs affaires que trouble toujours la moindre aventure extérieure ; les bourgeois désirent payer le moins d'impôts possible et ont, autant que Panurge, les coups en exécration.

Comment se fait-il donc que tous ces gens qui s'entendent si bien pour la paix, aient eu pour Dieu Napoléon et l'aient suivi jusqu'à Waterloo ? Son neveu était lui-même si étonné de ce phénomène que, tout en se déguisant en général, il eut soin d'inscrire sur son drapeau : — l'Empire, c'est la paix !

Il fit la guerre. La République déclara aussi qu'elle était la paix. Mais pour les hommes d'Etat français, il paraît que la paix est beaucoup plus difficile à conserver que la guerre à engager. Dès qu'elle fut débarrassée de ses ennemis intérieurs, ses gouvernants se dirent : — Maintenant, allons chercher des ennemis extérieurs et faisons la guerre ! M. Jules Ferry eut l'honneur d'inaugurer cette politique en 1881 et il l'a continuée.

En 1870, l'empereur consulta les préfets pour savoir si le pays voulait la guerre ; la grande majorité eut le courage de répondre que le pays voulait la paix. Si le gouvernement avait fait un plébiscite sur cette question : — Le pays veut-il ou ne veut-il pas la guerre avec la Chine ? nul doute qu'il n'eût reçû une condamnation écrasante de sa politique.

Les gouvernants, que la France choisit ou qui s'imposent à elle, ont toujours une politique extérieure diamétralement opposée à celle que veut la majorité du pays.

C'est à n'y rien comprendre, et je n'entreprends pas, du moins en ce moment, d'expliquer ce mystère.

Mais il y a encore quelque chose d'aussi inexplicable. Le gouvernement, malgré l'opinion presque unanime du pays, le lance dans une aventure. Cette aventure tourne mal...

Que se passe-t-il en Angleterre ? M. Gladstone renverse lord Beaconsfield en attaquant sa politique extérieure qui, cependant, avait remporté certains succès de nature à flatter l'orgueil national. Le pays se prononce énergiquement pour une politique de paix. Le nouveau parlement est élu. Il abandonne l'Afghanistan et les 500 millions qu'avait coûtés son expédition, et en Afrique, n'hésite pas à faire des propositions de paix aux Boërs (mars 1881).

Si la Chambre des Lords vote contre ces résolutions, elles sont accueillies avec une énorme majorité dans la Chambre des Communes et approuvées dans tout le pays.

M. Gladstone, recommençant des fautes de la même nature que celles qu'il avait reprochées à son prédécesseur et suivant une politique analogue à celle de nos ministres français, fait la guerre d'Egypte, bombarbe Alexandrie et ensuite se met en route pour « écraser le Madhi » et délivrer Gordon. Gordon est tué : Khartoum est pris. Je vais alors en Angleterre. Jugeant les autres d'après nous-mêmes, je crois que tous les Anglais, d'un mouvement unanime, veulent plus que jamais « écraser le Madhi ». Pas du tout. John Morley, Labouchère déclarent, avec l'approbation de tout le parti libéral et radical, qu'il faut abandonner le Soudan. J'entends un mem-

bre éminent de la Chambre des Communes dire tranquillement : — « Nous allions au Soudan pour délivrer Gordon ! Eh bien ! il est délivré ! » —D'autres membres de la Chambre des Communes déclarent que les Anglais n'ont pas le droit « d'écraser le Madhi ». Des meetings votent des résolutions dans ce sens, entre autres le grand meeting tenu par Bradlaugh le 2 avril. Je lis dans la *Weekly dispatch*, une lettre ayant pour titre : « Bravo pour le Madhi ! »

Les gens qui parlent ainsi ne sont pas tenus pour mauvais patriotes, pour traîtres à l'Angleterre.

Que font, au contraire, les hommes politiques français? Le commandant Rivière est tué pour avoir outrepassé ses ordres. Aussitôt, il faut venger Rivière ! On vote d'enthousiasme, sans examiner les conséquences de l'aventure, l'utilité de la présence des Français au Tonkin. L'expédition du Tonkin est engagée et pour venger un mort, on se prépare à faire tuer beaucoup d'autres de nos compatriotes. Le pays n'a pas d'enthousiasme ; mais les hommes politiques, les membres de la Chambre des Députés, les journaux de toutes nuances n'osent pas examiner froidement la question ; ils craignent de choquer une opinion publique qui, de son côté, craint de se manifester. Ils s'entendent pour dissimuler, sous une hypocrisie dite patriotique, son blâme, ses appréhensions et la véritable solution. De là, la faiblesse de l'opposition et le triomphe du gouvernement ! Elle n'a pas le courage civique de détruire les sophismes de celui-ci, parce qu'elle croit qu'ils

flattent des préjugés. Tout allait se terminer tant bien que mal, quand survient l'affaire de Bac-Lé! Il faut venger le « guet-apens ». Nous avions la main dans l'engrenage. Nous y mettons le bras.

Enfin, le 29 mars, on apprend que les prétendues victoires, célébrées avec tant d'emphase par le gouvernement, aboutissent à un échec. Le général de Négrier est blessé et forcé d'évacuer Lang-Son; il ne s'agit plus maintenant de la conquête du Tonkin. Le général Brière de l'Isle se borne à dire modestement qu'il espère « se maintenir dans le Delta. »

En Angleterre, le parti radical dit hautement :
— Quittons le Soudan !

En France, M. Clémenceau pose très bien la question à la tribune :

D'un côté, les soldats engagés, à tort ou à raison, au secours de qui il faut aller.

D'un autre côté, l'expédition du Tonkin, la guerre de Chine. Qu'en ferons-nous? Resterons-nous au Tonkin? Essaierons-nous d'aller à Pékin?

Rien que cette question en implique la solution. Mais, dans notre gouvernement prétendu parlementaire, le Président de la République n'appelle pas M. Clémenceau et ne lui dit pas :

— Vous avez été le leader de l'opposition contre l'expédition du Tonkin. La Chambre vient de dégager sa responsabilité. Elle entend par conséquent suivre une autre politique. A vous appartient la mission d'en tracer le programme et d'en poursuivre l'exécution : — Formez un ministère !

On pense à tout le monde, excepté à M. Clémen-

ceau. On pense surtout à des hommes qui n'ont pas ou ne veulent pas formuler une idée nette sur la solution à intervenir.

Un ministère a fait une sottise contre l'opinion de la grande majorité du pays. Le ministère est mis à la porte et reprend sa liberté d'action. C'est à des opérations de ce genre que se prête merveilleusement le régime parlementaire et républicain. A quoi bon changer de ministres, si leurs successeurs doivent être condamnés à continuer les fautes pour lesquelles leurs prédécesseurs ont été renversés ?

Ces successeurs proposent de voter un crédit de 200 millions : c'est fait en une heure. Il n'y avait que deux généraux au Tonkin, on en envoie six. Comme le disait Sigismond Lacroix, dans le *Radical :*

« La politique coloniale triomphe plus que jamais. Du temps de M. Ferry, on la contestait. Sous le gouvernement de M. Brisson, on l'acclame. Voilà la différence. »

Cependant, une solution bien simple saute aux yeux, mais personne n'ose la proposer.

— C'est de s'en aller !

Il a bien fallu finir par là au Mexique : il est inutile d'ajouter quelques centaines de millions à ceux qui ont été déjà dévorés, des existences de braves gens gaspillées sans intérêt pour la patrie, aux sacrifices déjà faits. Il est dangereux de compromettre notre sécurité en Europe encore plus qu'elle ne l'est.

Je sais bien que ce n'est point là la politique du poing sur la hanche, du chapeau sur l'oreille, de la

moustache en croc, des matamores-Jocrisses qui faisaient dévorer d'une seule bouchée la Chine par la France, et qui criaient « à Pékin ! » comme ils avaient crié « à Berlin ! »

Mais j'aime mieux les Anglais positifs qui vous disent tout simplement :

— La guerre est une industrie qui ne paye plus ses frais !

Cette politique modeste, c'est la politique du *Bonhomme Richard;* c'est la politique du certain pour l'incertain; c'est la politique de la réalité au lieu de la politique du panache; c'est une étape pratique vers cet idéal vers lequel il faut que tous les peuples s'orientent :

Substitution de la civilisation scientifique et productive à la civilisation religieuse et guerrière.

FIN

Dole. — Typographie Ch. Blind.

ERRATA

Page 48, 5[e] ligne, *au lieu de* 117, *lisez* 117,000.

Même page, 6[e] ligne, *au lieu de* 633,000, *il faut lire* 3,091,000.

Page 147, *lisez* Higginson *au lieu de* Hérisson.

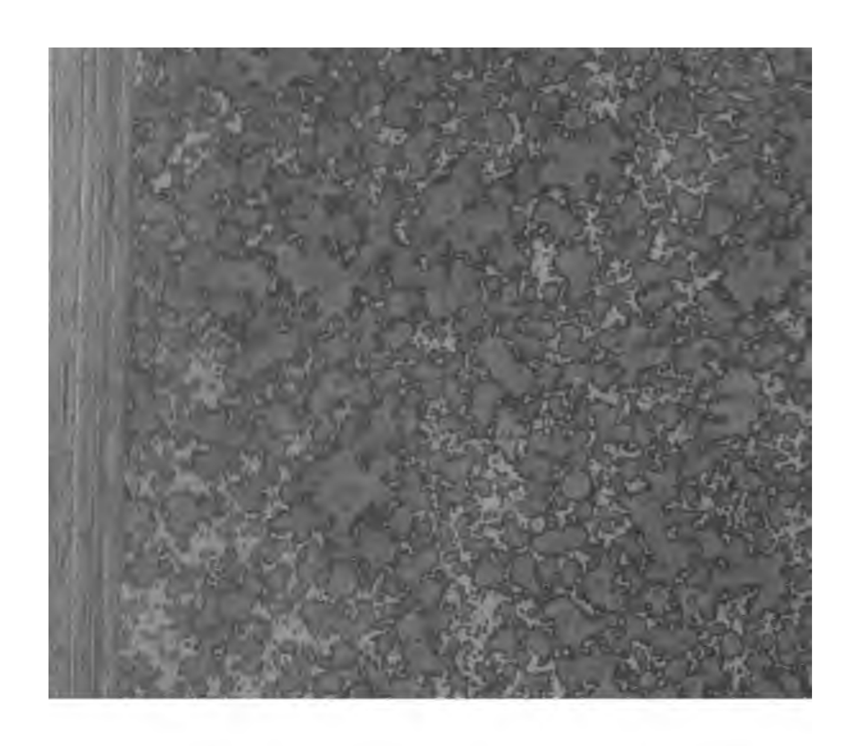
AVIS AU RELIEUR

La carte : *Le climat torride* se place entre les pages 14-15.

Le graphique : *Les exportations de la France en* 1883, en face de la page 96.

Le graphique : *Les exportations de la France avant et après le traité de* 1860, en face de la page 129.






Stanford University Libraries
3 6105 118 564 322

